



HAL
open science

Genre et travail social, un enjeu pour l'intervention collective

Cathy Bousquet

► **To cite this version:**

Cathy Bousquet. Genre et travail social, un enjeu pour l'intervention collective. Sociologie. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2018. Français. NNT : 2018CNAM1203 . tel-02002289

HAL Id: tel-02002289

<https://theses.hal.science/tel-02002289>

Submitted on 31 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE ABBÉ GRÉGOIRE

Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique

THÈSE de DOCTORAT

présentée par : **Cathy BOUSQUET**

soutenue le : 10 décembre 2018

pour obtenir le grade de : **Docteur du Conservatoire National des Arts et Métiers**

Discipline/ Spécialité : **Sociologie, Démographie / Sociologie - Travail social**

Genre et travail social, un enjeu pour l'intervention collective

THÈSE co-dirigée par :

Monsieur JAEGER Marcel
Monsieur GIRAUD Olivier

Professeur Émerite, Cnam.
Directeur de recherche, Cnam.

RAPPORTEURS :

Madame BRESSON Maryse
Monsieur GARDET Mathias

Professeur de sociologie, Université de Versailles Saint-Quentin.
Professeur de sciences de l'éducation, Université Paris 8.

JURY :

Madame BRESSON Maryse

Présidente du jury, Professeure de sociologie, Université de Versailles Saint-Quentin, rapporteure

Madame DELLA SUDDA Magali
Madame ZASK Joëlle

Chargée de recherche, CNRS, Centre Emile Durkheim, Bordeaux
Maître de conférence à l'Université d'Aix-Marseille

*Aux étudiant.e.s rencontré.e.s
dans leur parcours de formation en travail social,
à celles et ceux qui engageront ces formations dans les années à venir.*

Remerciements

Mes remerciements vont à toutes celles et ceux qui de près ou de loin ont suivi cette aventure de thèse ! Une fois de plus, j'ai mesuré que le premier pas ne dit pas forcément la suite et que l'ignorance de la réalité, du chemin à parcourir est parfois nécessaire pour avancer. Ce qui fait avancer c'est plus sûrement le sens de ce que l'on fait comme l'exprime Marcel Mauss lors de sa leçon inaugurale au Collège de France (1931), « Le seul but de Durkheim, de ceux qui l'ont précédé : Saint-Simon, Comte, Stuart Mills, Spencer, Wundt, le seul but de ceux qui l'ont suivi, c'est de donner à tous, le sens du social, le sens de la nouveauté et de la dignité du règne social, coïncidant avec la nouveauté et sans doute faisant la dignité du règne humain » (Mauss, présenté par Bert, 2012). Je le redis ici sans la rencontre avec des étudiant.e.s en travail social, leurs questionnements inédits, ce travail n'aurait pas commencé.

Pour l'entrée dans ce chemin et sa continuité malgré les embûches, je remercie sincèrement Marcel Jaeger et Olivier Giraud, mes co-directeurs de thèse si complémentaires et si précieux pour leurs commentaires aiguillonnants, leur soutien sans faille jusqu'à la dernière relecture.

Mes pensées vont ensuite vers mes pairs dans cette aventure. Je pense particulièrement à mes collègues du séminaire des doctorant.e.s et aux membres du Labo/SIC qui ont accompagné ce travail dans les intérêts partagés mais aussi dans les questions et les doutes !

A ceux là s'ajoutent les membres du Lise, tout particulièrement l'équipe administrative - Annie-France Aucaucou, Zaëra Mariaux et Audrey Lefèvre- et les membres de l'axe Genre. La première m'a toujours permis de disposer d'un cadre de travail opérationnel, de pauses accueillantes ou réconfortantes. Parmi les suivants, certain.e.s ont été de sûres ressources, attentives et attentifs à mon travail, à sa progression, je leur adresse toute ma reconnaissance, sans pouvoir tout.e.s les nommer.

J'adresse un merci tout particulier à Céline Fèvres, Gwenaëlle Perrier, Christine Pont, Carole Marmet, Léa Lima, Aurélie Gonnet, Quentin Chapus, Murielle Matus, Samuel Zarka, Éléonor Breton, Ferrucio Ricciardi, Marie Mercat-Bruns, Arnaud Chevalier.

Dans ces remerciements, j'associe aussi mes ami.e.s de la vie hors thèse, les discutant.e.s de St Paul et Montarnaud, les festoyeur.e.s-marcheurs/ses du Canigou, les dîners de citoyennes, les ami.e.s bilingues et plus, les membres de ma famille parfois lassé.e.s mais toujours encourageant.e.s avec une mention spéciale pour Jean qui a déployé pendant ces années ses talents de cuisinier, de chauffeur, de S.O.S et sûrement plus... et une mention tout aussi spéciale pour Alex qui a su me sortir de tous les méandres informatiques.

Et puis une dernière pensée va vers les montagnes du Queyras et des Pyrénées si chères à mes rêves, à mon équilibre et qui m'ont donné l'endurance des temps difficiles !

Résumé

A partir d'une analyse des conditions historiques qui ont favorisé l'émergence du travail social laïc, la dominante des femmes dans ce champ professionnel prend un autre sens. Le traitement séparé de la question de la solidarité entre intervention politique d'une part et intervention dans un quotidien de vie d'autre part apparaît et devient une clé de lecture de cette institutionnalisation.

Cette scission se comprend en considérant simultanément l'emprise du genre dans la construction de cette action publique, et la mise à l'écart de la vulnérabilité comme condition intrinsèque des vies humaines. De ce fait, la solidarité comme loi organique d'interdépendance est malmenée, l'exercice de la citoyenneté politique occulté et la dimension collective du travail social empêchée.

Cette compréhension éclaire les questions contemporaines mises en débat : action collective, développement social, solidarités actives, participation des personnes accompagnées. Elle contribue à enrichir le travail de refondation en cours au-delà des questions dévolues aux temps et espaces de formations des professionnel.le.s concerné.e.s pour impacter toute la chaîne des politiques de solidarité aux différentes échelles de compétences.

Mots clés : citoyenneté politique – émancipation - solidarité inconditionnelle - vulnérabilité humaine - travail des femmes – développement social.

Résumé en anglais

Through an analysis of historical conditions that contributed to the emergence of secular social work, the predominance of women in this area of professional activity takes on a different significance. Treating separately the question of solidarity between political intervention on the one hand, and intervention in daily life on the other becomes apparent and provides a key to understanding this institutionalisation.

This division can be understood by examining simultaneously the influence of gender in the construction of this public action, and the marginalisation of vulnerability as an intrinsic condition of human life. As a consequence, solidarity as an organisational principle of interrelationship is undermined, exercise of political citizenship is suppressed and the collective dimension of social work is impeded.

This understanding clarifies the contemporary issues under debate : collective action, social development, active solidarity, participation of supported individuals. It contributes to enriching and expanding the ongoing reform beyond the questions of times and venues for training the professionals (m/f) concerned, impacting the chain of solidarity policies at the different levels of competence.

Keywords: political citizenship – emancipation - unconditional solidarity - human vulnerability – women’s labour – social development.

Table des matières

| | |
|--|-----|
| Remerciements..... | 3 |
| Résumé..... | 5 |
| Résumé en anglais..... | 6 |
| Table des matières..... | 7 |
| Index des tableaux..... | 9 |
| Index des encadrés..... | 10 |
| Liste des annexes..... | 11 |
| Introduction..... | 12 |
| Présentation du sujet..... | 13 |
| Les éléments de contexte..... | 15 |
| Le cadre d'analyse retenu..... | 19 |
| Méthodologie de la recherche..... | 31 |
| Enjeu du projet et posture de recherche..... | 39 |
| Première partie Le travail social mis en perspective par le genre..... | 44 |
| Introduction première partie..... | 45 |
| 1. Travail social et État social, une configuration simultanée..... | 52 |
| 1.1. Les pionnières du travail social contemporain..... | 59 |
| 1.2. L'État social, quelle invention ?..... | 70 |
| 1.3. Quel travail social dans l'État social ?..... | 77 |
| 2. Prépondérance du féminin dans le travail social, quelles logiques ?..... | 93 |
| 2.1. Comprendre la centralité des sphères séparées..... | 95 |
| 2.2. L'exercice différencié et différent de la citoyenneté politique..... | 105 |
| 2.3. Les théories du care, un changement de perspective ?..... | 113 |
| 3. Travail social contemporain et organisation par le genre, quels enjeux ?..... | 121 |
| 3.1. La professionnalisation du champ et sa gouvernance, un enjeu démocratique..... | 123 |
| 3.2. Le croisement des logiques individuelles et des logiques collectives, un enjeu politique..... | 146 |
| 3.3. Ce que disent les chiffres, un enjeu de société..... | 157 |

| | |
|--|-----|
| Deuxième partie Le travail social, des choix genrés inscrits dans une histoire collective..... | 174 |
| Introduction deuxième partie..... | 175 |
| 4. L'émergence d'un travail social laïc au féminin, un conflit fondateur..... | 184 |
| 4.1. Une action collective initiée par des femmes..... | 187 |
| 4.2. Le procès de Marie Jeanne Bassot..... | 196 |
| 4.3. Une émancipation passée sous silence..... | 209 |
| 5. La participation collective dans un espace professionnel au féminin..... | 214 |
| 5.1. L'intervention collective du travail social en débats..... | 216 |
| 5.2. L'égalité de relation dans les espaces d'intervention collective en travail social..... | 235 |
| 5.3. Les cadres collectifs d'émancipation du sujet..... | 249 |
| 6. La formation professionnelle à l'épreuve du genre..... | 264 |
| 6.1. L'intervention collective pour quelle perspective professionnelle ?..... | 267 |
| 6.2. La formation au DEIS, pour quel encadrement ?..... | 278 |
| 6.3. Quel management du social pour un développement durable ?..... | 288 |
| Conclusion..... | 306 |
| Bibliographie..... | 319 |
| Rapports consultés..... | 334 |
| Sites web consultés..... | 335 |
| Annexes..... | 338 |

Index des tableaux

| | |
|---|-----|
| Tableau 1 : Les composantes structurantes du champ social par période..... | 131 |
| Tableau 2 : Exemples d'interventions collectives en travail social..... | 220 |
| Tableau 3 : Formulations par niveau de formation de la référence à l'exercice de la citoyenneté politique..... | 270 |
| Tableau 4 : Construction d'un savoir agir collectif par la formation en valeur comparée..... | 276 |
| Tableau 5 : Formation DEIS/ Motivations par items et par ordre de priorité..... | 281 |
| Tableau 6 : Répartition Femmes / Hommes selon les items et la priorité énoncée..... | 283 |
| Tableau 7 : Répartition F/H par durée d'exercice professionnel et par items..... | 284 |
| Tableau 8 : Répartition des étudiant.e.s selon la formation à l'encadrement /DRESS..... | 287 |
| Tableau 9 : Répartition F/H dans les postes d'encadrement ou de coordination et durée d'activité..... | 288 |

Index des encadrés

| | |
|---|-----|
| Encadré 1 : Exemple de la Politique de la Ville..... | 129 |
| Encadré 2 : La création du diplôme d'étude et d'ingénierie sociale..... | 139 |
| Encadré 3 : Concertation locale à propos des ABCD de l'Égalité..... | 171 |
| Encadré 4 : Déposition du Général Bassot, mars 1909..... | 203 |
| Encadré 5 : L'ISIC : approche par les champs..... | 217 |

Liste des annexes

| | |
|--|-----|
| Annexes..... | 338 |
| Annexe 1 Les instances d'UNAFORIS..... | 339 |
| Annexe 2 Les diplômes et formations du travail social..... | 341 |
| Annexe 3 Extraits de presse nationale : journal L'AURORE..... | 343 |
| Extraits de presse régionale : journal L'ÉCLAIR..... | 344 |
| Annexe 4 Axe de recherche N°2 du PREFIS - LR..... | 345 |
| Annexe 5 Les institutions facilitantes..... | 347 |
| Annexe 6 <i>S'autoriser à</i> | 354 |
| Annexe 7 Formation - sensibilisation au collectif..... | 356 |
| Annexe 8 Questionnaire des étudiant.e.s DEIS..... | 359 |
| Annexe 9 Mobilisation des ressources en intervention collective..... | 360 |

Introduction

Présentation du sujet

Notre thèse traite la question des interventions collectives dans le travail social aux prises avec le genre. Sous cet angle, la question de la citoyenneté politique et celle de son exercice deviennent centrales. Elles conduisent à réexaminer le cadre politique et professionnel du travail social dans une perspective démocratique.

Pour réaliser l'analyse de cette question complexe, notre travail est organisé en deux grandes parties. La première partie assoit les dimension principales de la problématique autour des trois chapitres. Le premier chapitre insiste sur la configuration simultanée du travail social et de l'État social. Le deuxième questionne la prépondérance du féminin à partir de l'organisation séparée des sphères publiques et privées. Le troisième examine les conséquences de cette construction séparée dans la professionnalisation de ce champ d'intervention.

La seconde partie rapporte des analyses originales qui éclairent la problématique à partir de trois études organisées de façon progressive et complémentaire présentées en chapitres distincts. Le premier chapitre revient sur l'initiative des fondatrices du travail social laïc et le conflit généré. Le deuxième trace les effets contemporains d'un croisement des parties prenantes de cette action publique au sein d'un dispositif de recherche. Le troisième et dernier chapitre de la thèse analyse la prise en compte de l'intervention collective dans les formations actuelles du travail social aux différents niveaux de cette intervention sociale.

Plusieurs hypothèses de travail guident notre réflexion d'ensemble :

- 1) les interventions collectives impliquent nécessairement (y compris dans le cas de directives institutionnelles) des initiatives professionnelles ou des postures impliquées : sont-elles porteuses d'une conception démocratique contributive qui s'émancipe du cadre institutionnel pour le transformer de l'intérieur ? Ceci pourrait attester de la continuité des transgressions à l'ordre social du genre et d'un processus d'émancipation individuel et collectif.
- 2) les interventions collectives sont aussi le lieu d'initiatives rendues possibles par des professionnel.e.s, elles renvoient à une conception politique des interventions

sociales, au sens de l'égal potentiel contributif de tout un.e chacun.e dans un espace démocratique :

- soit ce potentiel contributif n'est pas prévu/n'a pas de place dans le cadre des interventions institutionnelles, cette absence est source de tensions voire de conflits pour des individus, un corps professionnel. La prise en compte ou l'expression de ces tensions ouvre nécessairement vers des perspectives de transformation institutionnelle. Quelle dissolution de l'asymétrie ou des hiérarchies existantes tracent-elles ?

- soit ce potentiel est reconnu/inscrit dans le cadre institutionnel (exemple des centres sociaux), au-delà de cette inscription à quelles conditions participe-t-il d'une transformation institutionnelle ?

3) les interventions collectives s'appuient sur des initiatives qui se réfèrent à des pratiques de citoyenneté politique au-delà de la seule citoyenneté sociale ; elles sont le fruit d'une capacité de mobilisation de ressources y compris par l'usage du conflit (apprentissage, expérimentation, médiation) et se heurtent à des injonctions politiques internes stoppant les initiatives d'un travail majoritairement féminin (organisation fortement hiérarchisée - préférence à l'individualisme des procédures - gestion du temps et planification des tâches). Est-il possible de préciser, dans l'arène temporelle d'une action collective, la nature des décisions et des activités en interactions comme des révélateurs des rapports de pouvoir, contributifs ou non ? Cette description vient-elle confirmer ou infirmer la continuité des rapports de genre entre actrices et acteurs au sein d'une politique publique et leur articulation ?

Ces hypothèses de travail ont déterminé les terrains d'observations et orienté les analyses tantôt institutionnelles tantôt microsociales pour tenter de saisir les dynamiques en cours.

Du point de vue méthodologique, notre analyse combine une analyse critique de la trajectoire de l'Etat social français au prisme de la citoyenneté en suivant deux axes majeurs : une étude socio-historique d'une dynamique historique représentative du cœur de notre problématique, des analyses plus contemporaines portant sur l'effectivité de cet exercice

dans les différentes temporalités du contexte professionnel (élaboration, intervention, recherche).

En terme de résultats, cette thèse montre que :

a. le travail social est un processus collectif qui concerne les conceptions politiques de la solidarité nationale, le fait de professionnel.e.s missionné.e.s, conjugués et associés au potentiel contributif d'individus-citoyen.ne.s d'une société inclusive ou d'égalité-relation.

b. pour se déployer, le travail social nécessite de considérer la citoyenneté politique de tout.es personnes comme la clé d'agencement d'un développement social et contribue ainsi à l'effectivité du principe d'égalité constitutionnelle en dehors de toute hiérarchisation.

c. le travail social en tant qu'acteur des politiques publiques doit prendre en compte l'héritage de la division sexuée dans les sphères publiques privées pour dépasser les disqualifications contemporaines reconduites et œuvrer à une généralisation de la conception démocratique des interventions sociales.

Ces résultats considérés, l'ensemble du processus de transformation sociale est activé dans le sens d'un progrès social pour tout.es avec le renouvellement d'une possible émancipation individuelle et collective.

Dans la suite de cette introduction, nous procédons à une contextualisation de notre question de recherche ainsi qu'à une présentation des enjeux politiques et professionnels de la thèse qui constituent des fondations à notre réflexion.

Les éléments de contexte

Le point de départ de ce sujet est une pré-recherche initiée autour d'une meilleure compréhension des débats contemporains sur le défaut présumé de pratiques professionnelles du travail Social en matière « d'interventions collectives » (Rapport IGAS,

2005), autrement dit les Interventions sociales d'intérêt collectif, nommées « ISIC » dans le jargon professionnel. Le problème ainsi formulé invitait à rechercher dans l'histoire les traces de pratiques collectives ou leur absence. Cette étape a débouché très rapidement sur ce que nous pouvons nommer « un silence de l'histoire » selon la formule de Michelle Perrot (1998). Dès lors, la mobilisation du genre comme cadre d'analyse s'est imposée pour s'appliquer à ce travail au fort taux d'emplois féminins. Notre analyse vise à renouveler les compréhensions habituelles du travail social et les orientations actuelles. Pour ce faire nous avons retenu l'intervention collective comme fil conducteur de notre recherche sur le travail social.

En ce qui concerne le sens de l'intervention collective en travail social (quelle source ? quelle légitimité ? quelles pratiques ?), différentes communications ont eu lieu au sein du travail social tantôt dans des dimensions prospectives (CSTS 1998 et 2010), tantôt dans des dimensions critiques (IGAS 2005), plus récemment dans des dimensions stratégiques (EGTS 2015, UNAFORIS 2017). A cette question singulière s'ajoute à un faisceau de questions discutant les finalités du travail social ou issues du travail social lui-même. A titre d'illustration, nous pouvons citer le manifeste des directeurs généraux des services (DGS) de département d'avril 2012 intitulé *L'action sociale : boulet financier ou renouveau de la solidarité*, ou l'ouvrage collectif plus ancien (2005) dirigé par Jacques Ion, *Le travail social en débat[s]*.

De son côté, le travail social en tant qu'activité professionnelle émerge en France au début du 20ème siècle. Ses fondements historiques « Les Maisons sociales » (1899-1909) se situent à l'aube des années 1900 entre l'Œuvre sociale de Popincourt (1894-1898) avec Marie Gahéry inspirée des settlements anglo-saxons et les résidences sociales (1910-1945) développées par Marie-Jeanne Bassot. Une continuité entre les trois structures initiales a été mise à jour par Jacques Eloy (2012) et après consultation des archives nous l'avons adoptée à notre tour. Cette consultation des archives des fondatrices et la littérature déjà produite nous ont permis de mettre l'accent sur des éléments fondateurs de cette initiative qui nous paraissaient participer du climat novateur de la période :

- une initiative portée par un mouvement de femmes,

- intervenir en direct dans « la lutte contre la pauvreté »,
- la volonté de « transformer les rapports sociaux » (se démarquer de l'héritage de la charité),
- une pensée mobilisant la dynamique de « réseaux » (perçue par nous comme une action systémique).

La conception des « Maisons sociales » repose sur l'implication des personnes porteuses de l'initiative et des personnes destinataires de l'initiative dans une dimension contributive pensée comme source égale d'autonomie et d'émancipation. Dans cette perspective, « les travailleuses sociales » entendent utiliser leurs capacités propres dans des postures « de traduction » ou « de médiation » telles que nous les référençons actuellement.

La reformulation des initiatives ainsi faite s'appuie sur la terminologie rencontrée dans les débats du temps précité, avec notamment l'émergence de la notion de solidarité, visibilise la dimension politique en actes, signale l'attention portée aux croisements des publics pour permettre l'apport des sciences nouvelles voulus par les fondatrices mais aussi leur capacité à mobiliser des personnes d'horizons divers. L'idée de solidarité introduite ici s'élabore tout au long du 19^e siècle (Blais, 2007) et s'inscrit dans une conception égalitaire de la démocratie. On peut dire que cet idéal sert de référentiel au cadre politique français (Pigenet-Tartakowsky, 2012). Cet ancrage vaut aussi pour les fondatrices des Maisons sociales.

Ce bref tour d'horizon souligne l'enchevêtrement de rapports sociaux complexes construits au fil du temps dans une démocratie *égalitaire* où l'autonomie du sujet, son développement, sa présence sont déployés selon une citoyenneté construite et pensée dans un référentiel masculin. Dans ce contexte, c'est la dimension politique du travail social que nous avons choisie d'explorer avec la possibilité ou non de participer à la citoyenneté politique pour les personnes concernées, c'est-à-dire toutes personnes participant à cette action publique tout au long de sa mise en œuvre : conception – décision – réalisation - évaluation.

Comment cet exercice s'exprime, est rendu possible au sein du travail social ? L'absence de droits politiques des fondatrices structure-t-elle encore aujourd'hui la question des interventions collectives en travail social ? En faisant dialoguer des points de vue différents voire antagonistes, est-il possible de dépasser les récits sur le travail social habituellement présenté dans une dualité entre un contrôle social et un idéal d'émancipation et le plus souvent référé à partir de 1945 comme seuil d'instauration de la protection sociale en France.

Consciente de ce contexte, notre proposition de recherche ne s'est pour autant saisie ni de l'un ni de l'autre dans un choix univoque ou pour les faire dialoguer. Elle concerne le travail social d'un point de vue circulaire à partir de l'exercice commun de la citoyenneté et de sa définition - en France -. Comment concevoir (et former à) un travail social qui soit lui-même émancipé de cette dualité ? Cette question est certainement un écho à la question contemporaine de la refondation de ce même travail. Elle est plus en amont, la recherche et la compréhension d'un « passé inaccompli » selon l'expression de Michèle Riot-Sarcey (2016) à partir de la dimension politique du travail social, identifiée autour de l'égalité démocratique et d'une solidarité inconditionnelle peu présentes ou travaillées en formation, en développement social, une fois rappelés les énoncés de valeurs républicaines et humanistes. Que peuvent nous apporter ces liens construits par l'histoire collective dans un présent professionnel au sein d'une action publique ? Quelles seraient les continuités ou les ruptures nécessaires à considérer vis à vis de l'émergence du travail social laïc ?

Ainsi la compréhension du contexte fondateur des initiatives collectives à la source du travail social nous a conduit à élargir notre question de recherche à partir de l'idée nouvelle de solidarité telle qu'elle s'est constituée (Blais, 2007). Nous recherchons quelle(s) construction(s), abandon(s) ou renouvellement(s) ont abouti aux interventions collectives telles qu'elles sont formulées actuellement. En quoi sont-elles le reflet de la créativité politique de personnes actrices, de l'expression de la capacité de personnes-sujets ? Quel(s) lien(s) pouvons-nous reconstituer à partir de la notion de solidarité, telle qu'elle s'est imposée aux yeux des premières travailleuses sociales ? Quel mouvement est à l'œuvre en considérant l'absence de droits politiques des porteuses de l'initiative ? En quoi la solidarité

renouvelle le cadre politique du vivre en démocratie pour des personnes « sans droits politiques » ? Que peut nous apprendre ce mouvement de femmes fondatrices d'une intervention sociale du point de vue de la créativité de l'agir dans les rapports sociaux d'une temporalité donnée, dans le dépassement des rapports de genre ? Du démarrage de l'initiative des Maisons sociales aux cadres institutionnels contemporains des politiques publiques de solidarité, que comprenons-nous des continuités de la pensée initiale et de l'action entreprise sans dissocier l'une et l'autre, la pensée est déjà un agir (Arendt, 1958, Dumez, 2007) ?

De cet élargissement de la question de recherche, nous étudions comment le travail social laïc créé principalement par des femmes sur la base d'un référentiel démocratique est une transcription de la pensée politique de la solidarité impactée par un ordre social du genre inscrit dans la généalogie de cette politique publique. A cette fin, nous présentons maintenant le cadre d'analyse mobilisé à partir des concepts de solidarité, de genre et d'action publique en indiquant comment nous pensons leurs articulations de l'émergence du travail social laïc à la professionnalisation contemporaine.

Le cadre d'analyse retenu

a) l'idée nouvelle de solidarité

Poser comme premier cadre d'analyse des interventions collectives en travail social la solidarité, fait référence à la construction sociohistorique et aide à rechercher comment cette notion constitue un point de référence pour le démarrage du travail social laïc que nous étudions. En effet selon l'approche de la sociologie des problèmes publics, « Si les membres d'une société n'énoncent pas de jugements de valeur sur une situation qui leur semble insupportable ou indésirable, alors il n'y a pas de problème social » (Fuller et Myers, 1941, cités par Cefai, 1996.).

La notion de solidarité que nous avons retenue comme première entrée, si elle alimente les controverses d'aujourd'hui dans les débats politiques, la construction des politiques publiques, les relations entre citoyen.ne.s, alimente aussi les débats tout au long

du 19^{ème} siècle dans un contexte où les pluralités de pensées sont vives et nombreuses. Selon Michel Pigenet et Danièle Tartakowsky dans une *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours (2012)*, ce contexte est hérité des combats inachevés ou réactivés de la Révolution française. Concernant la période, les mêmes auteurs parlent de « surpolitisation des mobilisations sociales » comme source « d'un volontarisme politique, d'origine républicaine » qui imprègne toutes les opinions, allant jusqu'à singulariser l'industrialisation à la française au sein de l'Europe occidentale. Il s'agit de trouver, au plan politique, les éléments de fondations encore inédits entre des individus libres et égaux en droits et la réalité d'une appartenance collective en société. Comment conjuguer le respect de la liberté individuelle et la compréhension de nécessaires et justes relations collectives ? Ainsi apparaît formulée une question structurelle entre « démocratie libérale » (au sens du compromis sociopolitique hérité de la Révolution française, respectueux de la petite propriété paysanne autant qu'artisanale ou commerciale) et « justice sociale ». Comment résoudre ce problème qui est repéré comme le ciment obligé de la société et qui alimente les débats tout au long du 19^{ème} siècle en France ? Cette question qui se trouve redoublée par les effets de la seconde industrialisation, pointe comment « l'intérêt de quelques-uns se révèle en contradiction avec l'amélioration du sort du plus grand nombre » (Blais, 2007). Elle cherche à établir un « rééquilibrage pacifié de l'asymétrie dont pâtissent les salariés face à leurs employeurs » (Pigenet, Tartakowsky, 2012) ?

C'est dans ce contexte sociopolitique que se constitue une émancipation nouvelle, caractéristique de cette période : s'émanciper de la conception religieuse « du vivre ensemble » pour concevoir une version laïque fondée sur l'apport des sciences et en s'appuyant sur une philosophie du progrès. La question politique ou dit autrement « le lien social » formulé par Pierre Leroux, en 1840 veut poser « la notion de solidarité comme substitut moderne de la charité chrétienne » (Leroux, 1863, cité par Blais, 2007). Il la définit alors comme une donnée commune au genre humain. Chaque individu en fait l'expérience à différents âges de la vie. C'est elle qui lie les êtres entre eux par la reconnaissance de « la dette sociale » comme inhérente à tout individu au-delà de ses appartenances héritées ou choisies.

La reconnaissance de ce lien existant entre les individus reprend et déplace la notion de contrat du siècle des Lumières (Rousseau) : le contrat n'est plus ce qui permet de tenir « la société » d'individus libres, il est ce qui permet « la vie individuelle » reconnue par nature dépendante du milieu environnant. Ce renversement pose la solidarité comme une loi organique et exprime « le drame de l'esseulement et de la finitude des humains privés de ce lien » (Blais, 2007). C'est cette compréhension de la solidarité et son acception qui appellent alors une organisation politique correspondante, indépendante de tout dogme, capable d'exprimer et de soutenir ce lien. La solidarité est une manifestation de l'interdépendance qui existe entre des sujets libres.

Cette définition conduit à formuler plusieurs théorisations d'une démocratie sociale selon une succession de points de vue qui se croisent et s'affrontent autour de trois questions : qu'est-ce qui tient une société ? Comment s'attaquer au problème de la misère ? Comment retrouver l'unité perdue entre les individus ? Les réponses s'énoncent autour de la définition de la morale, du progrès, du contrat entre les individus :

- la morale : est-elle le fruit d'une conscience collective laïque, une forme d'évolution de la société vers une science sociale ou une transcendance externe, un héritage et une référence d'ordre religieuse ;
- l'unité du genre humain et le progrès : pour les uns (républicains réformistes) ce qui va transformer la société vers une vie plus harmonieuse, pour d'autres (socialistes), il est révélateur de la lutte à mener entre des classes sociales. Ce qui se joue entre ces opposants, c'est la question de l'unité politique entre frères : un seul peuple issu de la Révolution dans une unité sociale ou division sociale de classes.
- la nature du contrat entre les individus et les générations : est-elle d'un ordre moral, d'une volonté individuelle, d'un droit nouveau : le droit social ? La transformation du fait social de solidarité en principe de moral ou de droit porte le débat sur la base initialement admise de reconnaissance de l'individu : les différents courants adoptent tous le principe de la liberté individuelle et s'emparent du besoin d'éducation pour transmettre cette nouvelle conscience. Les uns, tel Ferdinand Brunetière dans *Sortir du culte du moi* (1898), le font au profit d'une éducation « morale » qui sacrifie

l'intérêt particulier à un intérêt général, d'autres prônent une éducation « sociale », première face à la primauté des droits de la personne, de sa valeur intangible sur ceux de la collectivité à l'exemple d'Henri Michel dans *Former à devenir des personnes* (1901). Cette bataille sert ainsi de premier énoncé aux difficultés qui surgissent face à la traduction concrète du principe d'égalité entre les personnes.

- le rôle et la place de l'État : l'État en tant qu'organe structurant de la société est encore en cours d'élaboration. Son rôle n'est pas figé et là encore les débats s'énoncent entre différentes conceptions de l'État. Un axe plus autoritaire où l'État serait au-dessus des individus, Jean Izoulet (1895) défend cette ligne d'une hiérarchie ouverte mais organisationnelle entre les personnes et qui serait contrôlée par une élite. Un axe régulateur et interventionniste où l'État s'appuie sur des contrats établis entre individus mais est aussi le garant d'une dimension communautaire entre tous les individus dans le temps, c'est la thèse de sociologie d'Émile Durkheim (1893). Un autre axe développe une fonction d'arbitre entre individus dans un État de droits (proposition de Léon Bourgeois, 1896) ou encore un État actif mais libéral soumis au droit sans pouvoir de domination de l'individu (selon Léon Duguit, 1901).

Ainsi le « passé inaccompli » que nous rappelons ici autour de la constitution de la solidarité publique sert de fond conceptuel à notre sujet de recherche dans une perspective contemporaine. Le travail de conception pacifique et égalitaire d'une démocratie sociale initié durant la III^{ème} République, est celui qui a présidé à l'émergence des Maisons sociales et à laquelle leurs fondatrices se rattachent par leurs choix d'intervention. Ce faisant, il précise le processus de création d'un travail social laïc qui s'inscrit dans un cadre démocratique avec sa propre logique d'action que nous citons ici : « S'émanciper d'une organisation sociale et construire conjointement une autre réponse aux questions de lutte contre la pauvreté en substituant à la notion "de lutte des classes", celle de "pénétration mutuelle des classes". Cette formulation est issue du Programme des Maisons sociales signée par Mme Piérard, 21 mars 1903 (Guiraud, Rupp 1978).

La question sociale du 19^{ème} siècle - la lutte contre la pauvreté - présentée comme une question commune est alors conçue comme une question politique. Peu à peu, cette question évolue sous un registre juridique, par le biais de l'Etat social, pour devenir le registre majoritaire que nous connaissons aujourd'hui. Cette évolution ne fait pas disparaître la question sociale mais la complexifie entre différents cadres institutionnels : le cadre démocratique ou politique, le cadre administratif social et juridique de l'Etat, celui des politiques publiques et des acteurs intentionnels. Nous la retrouvons morcelée dans des discours qui interrogent tantôt la responsabilité des individus dans la société, tantôt la réduction ou pas de l'Etat social, ou encore le coût des politiques publiques notamment de solidarité. Ceci conduit à nous référer en deuxième lieu au cadre des politiques publiques.

b) le cadre des politiques publiques

En considérant la complexité de la question sociale, nous pouvons prendre appui sur la démarche d'analyse des politiques publiques proposée par Peter Knoepfel et al (2001) qui identifie plusieurs champs d'analyse (interprétation du rôle de l'État - explication du fonctionnement de l'action publique et de la multiplicité des acteurs – évaluation des effets par rapport au problème collectif ciblé) tout en se situant dans une science de l'action. Cette démarche propose une approche empirique du système politico-administratif en considérant :

- la logique d'action comme le point de départ constituant l'arène des acteurs,
- l'influence des institutions sur le comportement des acteurs et sur les résultats de l'action publique,
- les ressources mobilisées par les acteurs pour faire valoir leurs intérêts.

Elle conduit à interpréter « les politiques publiques comme un enchaînement de décisions ou d'activités résultant d'interactions structurées et répétées entre différents acteurs, publics et privés, impliqués à divers titres dans l'émergence, la formulation et la résolution d'un problème défini politiquement comme public » (Knoepfel, Larrue, Varone, 2006).

Depuis la période que nous avons qualifiée d'initiale pour le travail social laïc, nous sommes passés d'un système d'actrices et d'acteurs initiateurs d'une intervention publique

collective, à un système politico-administratif de politiques publiques pensées comme une succession d'actions collectives pour résoudre un problème social. C'est dans ce système que sont positionnés aujourd'hui le travail social et ses parties prenantes : les actrices et acteurs des politiques publiques au sein desquelles nous incluons « les publics » (Knoepfel, 2006 – Zask, 2011).

Pour Daniel Cefaï dans son article *La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques* (1996), les « acteurs collectifs » se constituent et sont constitués par les activités collectives qu'ils réalisent dans une dynamique de construction. En cela il rejoint la dimension contributive de la démocratie formulée par Joëlle Zask que nous présenterons plus loin. Le passage à la problématisation collective de la situation permet d'en révéler les controverses et de lui conférer une dimension publique au sein d'une arène « temporelle ». De plus dans cette conception, les acteurs réunis par la situation (acteurs collectifs) sont porteurs de compétences qu'ils vont partager :

« [ils] partagent la compétence de se rapporter aux mêmes réserves d'expérience et ressources d'expression [...] Ces réserves d'expérience et ces ressources d'expression ne sont toutefois pas à entendre comme un système unifié de significations, mais plutôt comme des « boîtes à outils » ou comme « des répertoires de schèmes » [...] ou mieux, comme les matrices d'une compréhension commune » (Cefaï, 1996).

L'auteur prolonge sa pensée en attribuant au « procès de publicisation [...] une forme d'institution propre au régime démocratique », dont il est nécessaire d'en retenir les « possibilités politiques ». Il est alors envisageable d'observer et de décrire ces activités collectives et les pratiques qu'elles impliquent comme des usages référés à des conduites démocratiques au sens d'une culture d'appartenance. Ceci nous amène à retenir le cadre démocratique comme un élément de structuration de ces activités et à le définir comme le cadre culturel de référence. Cela impliquera de vérifier si ce cadre de référence est présent et comment dans les interventions collectives en travail social. Mais poursuivons préalablement en précisant cette « culture commune de la démocratie ».

Tenir cet autre fil de notre problématique, nous conduit à mobiliser différents auteur.e.s parfois classés contradictoires. En premier lieu, nous faisons référence aux travaux

de Marcel Gauchet cité par Yves Bonny dans *Modernité avancée ou postmodernité* qui fait de la démocratie, un élément constitutif de la modernité et marque notre façon de faire société. La démocratie est « un objet multidimensionnel, au carrefour de la philosophie politique, de l'Histoire, de la sociologie et de la psychologie » dont il s'agit de « repérer les manifestations et les transformations historiques ». Comme idéal type, la démocratie moderne est « à la fois un énoncé de régime politique, un imaginaire social et une culture ordinaire ». C'est ce qui rend la société démocratique difficile à vivre : « Loin d'être réconciliée avec elle-même, la société démocratique est travaillée par l'altérité et par la division et c'est à travers la manière dont elle réussit à intégrer cette composante inéliminable d'elle-même qu'elle peut accéder à la maturité » (Bonny, 2004)

Ce constat fait le lien avec les nombreuses controverses contemporaines entre démocratie représentative, démocratie participative. Ce qui nous a incité à utiliser le travail de clarification réalisé par Joëlle Zask (2011) qu'elle formule sous le terme de démocratie contributive. Son travail est particulièrement éclairant pour les trois dimensions de la participation -prendre part, contribuer, bénéficier- qu'elle analyse et décline comme devant s'articuler pour constituer cette forme démocratique où la participation devient « authentique » : « La démocratie [...] appelée ici "contributive" se préoccupe en priorité des processus menant à l'émergence des intérêts publics, à la naissance des problématiques sociales, à la fabrication des motifs d'action publique » (Zask, 2011, p 216).

L'exploration de cette forme démocratique permet de faire des liens avec des usages et des pratiques qui ont cours dans le vocabulaire actuel des interventions collectives en travail social- s'impliquer, s'associer, coopérer- pour en citer quelques-uns.

Dans la dimension de prendre part, ce que nous retenons avec intérêt, c'est la nécessaire et libre implication des personnes, des individus sans laquelle l'action collective n'a pas lieu :

« S'associer ne signifie [...] pas partager un bien commun, mais produire en commun quelque chose qui, ultérieurement et de diverses façons, est apprécié par chacun des participants et s'offre à lui (prendre une part) comme une ressource supplémentaire d'individuation » (p 89).

La deuxième dimension – contribuer – est une version de « faire société » et sert à interroger le cadre démocratique à partir de la notion de coopération. Celle-ci se réalise :

« Lorsque des êtres humains apportent à leur groupe des éléments en propre qu'ils peuvent percevoir comme la preuve ou la marque de leur existence sociale, et qui favorisent l'évolution du groupe vers une adaptation et une recomposition du commun en fonction des contributions multiformes et singulières des individus » (p 153).

Ce à quoi l'auteure, en référence à Hannah Arendt, ajoute le caractère non optionnel de cette contribution : « supprimer la dimension contributive de l'existence, c'est supprimer l'homme ». Cette dimension des contributions ouvre sur la question de la constitution des opinions publiques, de leur représentation et de l'incapacité souvent prêtée aux individus en matière d'intérêt commun.

La troisième dimension - bénéficiaire - fait lien avec le concept de solidarité présenté précédemment sous l'angle de la justice sociale. Quelle mise à disposition dans l'environnement des personnes des ressources d'individuation, cette fois-ci en référence à Amartya Sen et non des seuls dispositifs de redistribution ? Cette attention réintroduit l'initiative des individus comme capacité humaine et comme dynamique créative de chacun.e au sein du processus d'individuation. Il s'agit là de repérer ce qui dans l'environnement des individus sert de soutien à des initiatives personnelles, à la créativité contributive d'autrui, à rendre possible des interactions sources de « conditions renouvelées de coexistence ».

Nous reviendrons dans le déroulement de notre analyse sur ces différentes étapes telle que précisées par l'auteure. Ce qui apparaît ici c'est la dimension relationnelle qui sous-tend cet ensemble. Les trois dimensions font processus de participation pour l'auteure ou encore « l'interdépendance entre individuation et socialisation » telle que nous l'examinons dans la première partie de notre recherche. Cette interdépendance implique selon Joëlle Zask, « que les individus accèdent à la vie sociale et à ses multiples règles par l'intermédiaire de leur participation, c'est-à-dire par l'intermédiaire de l'expérience personnelle qu'ils en font ».

Chacune des dimensions ainsi comprise permet de rendre opérationnel le concept de démocratie sur le terrain d'enquête que constitue l'exercice du travail social contemporain dans les interventions collectives. Il fait lien avec le présupposé des travailleuses sociales dans leur initiative de départ : l'idéal démocratique impose d'intégrer les citoyens, tous les citoyens, dans « la fabrication des motifs de l'action publique » (Zask, 2011).

Nous ajoutons à cette présentation croisée des références de Joëlle Zask et Daniel Cefaï, que ces auteur.e.s partagent une même filiation avec John Dewey autour de sa compréhension de la constitution d'un ou des publics dans la formulation publique d'un problème. Il s'agit donc pour notre recherche de comprendre cette constitution d'un collectif au sens d'un public actif et non captif au sein d'une intervention professionnelle. Comment cette logique d'intégration des personnes est-elle présente, perceptible aujourd'hui ? Ou encore qu'est-ce qui la fait disparaître de la vie collective ? Pour cela nous proposons de retenir « la créativité des personnes » comme l'expression d'une participation politique des personnes au sens du « contribuer à » formulé par Joëlle Zask, et d'examiner cette expression comme un indicateur du processus démocratique présent ou pas au sein de la mise en œuvre des interventions collectives du travail social. Comment cette créativité s'exprime-t-elle dans les activités collectives ? De qui est-elle l'apanage ? Quels en sont les obstacles ? Dans cette perspective, nous précisons en quoi le genre intéresse notre question de recherche et comment il constitue une composante de notre problématique.

c) Le concept de genre et le travail social

Le genre a fait quelques « unes » d'actualité autour des questions de parité, d'identité, de conjugalité, d'éducation pour citer les plus vives. Pour autant du côté du travail social, il est plutôt perçu absent voire dénié (Bessin, 2009 ; Bayer, 2013). Pour notre part l'intérêt pour les études de genre est venu de la confrontation quotidienne à cet univers d'emplois à dominante quasi exclusivement féminine et l'atout promotionnel constaté des candidats masculins dans le secteur, atout qui est même défini comme un mécanisme singulier de progression « l'escalator de verre », dans les études consacrées au genre et travail (Christiane

Williams, *The glass escalator : Hidden Advantages for Men in the "Female" professions*, Social Problems, 1992, citée par Bereni et al., 2012).

Si quelques lectures (Héritier, 1996, 2002) et colloques, *L'autorité a-t-elle un sexe ?* de la Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs (FNEPE, 2007) ont permis d'accéder à des éléments de connaissance, c'est l'entrée par l'approche socio-historique du sujet de thèse qui a rendu déterminante l'analyse par le genre.

La notion de citoyenneté « différenciée » fait partie a minima des acquis d'une culture historique, d'une éducation féministe, elle ne constitue pas toujours un savoir permettant de penser les constats du quotidien. C'est donc le travail de recherche sur l'émergence du travail social et sa contextualisation que nous présentons en première partie de cette thèse qui a conduit à étayer ces compréhensions, ces analyses du point de vue du genre. Ce concept désigne à la fois le rapport social construit entre les sexes et le système "diviseur" de ces catégories établies qu'il contribue à produire : « le système sexué [...] produit une bipartition hiérarchisée entre les hommes et les femmes et entre les valeurs et les représentations qui leur sont associées » (Béréni, Chauvin, Jaunait et Revillard, 2012). Cette perspective permet de mettre en relation des faits, des pratiques au-delà de leur seule temporalité historique et de les analyser du point de vue du rapport social qui régit les personnes, en tant que sujets féminins ou sujets masculins, pour envisager leurs effets du point de vue de l'égalité entre individus-sujets d'un même Etat, d'une même société, d'une même culture d'appartenance. En effet, l'un des apports majeurs des études de genre réside dans la capacité d'opérationnaliser la notion d'égalité ou de traitement différencié entre femmes et hommes. En utilisant la focale du genre, il devient possible de tenir assemblée la double entrée précédemment énoncée : l'idéal démocratique d'égale considération des personnes et son institutionnalisation dans les politiques publiques de solidarité.

Les études de genre montrent les effets de l'éducation et de la socialisation dans les orientations professionnelles, les filières de formation et les métiers, tout autant que les effets « système » des rapports sociaux de sexes. Ces savoirs modifient la construction des problèmes que nous pensons poser une fois pour toutes. Dans le champ du travail social

deux axes paraissent à considérer pour avancer en compréhension. Ces deux axes, de nature différente, impactent le concept de citoyenneté.

Le premier concerne la spécificité du processus d'accès à la citoyenneté politique des femmes (Marquès-Pereira, 2003). Cette particularité du processus concerne les personnes dans leur dynamique d'individuation et les constitue à la fois comme groupe social. En même temps, il s'agit de considérer les articulations pour ces personnes – les femmes - entre les dimensions politiques et les dimensions sociales de la citoyenneté. Cela conduit à interroger les rapports sociaux et les rapports politiques produits/inscrits dans le travail social au regard de cette dimension pour examiner ce qui a changé/change dans ces rapports sociaux. Peut-on alors considérer des évolutions ou non entre la période fondatrice et la période actuelle pour ces « actrices/acteurs professionnel.le.s », pour les « publics cibles » des politiques publiques ?

Le deuxième axe concerne le caractère inachevé de « notre » démocratie, souvent pensée comme système accompli. A cet égard, l'État parfois qualifié de « Providence » est pourtant mis en crise et sert de révélateur des limites à l'étatisation du social pour renouveler les questions de participation de tous aux définitions des problèmes publics. Aussi les ressources déjà produites par les analyses de genre seront mobilisées pour étudier au sein du travail social, les incidences de la dimension politique de la citoyenneté.

Il s'agit d'examiner à une échelle microsociale, celle des interventions collectives en travail social, comment la structuration du travail social a intégré, intègre et reproduit les inégalités, les asymétries qui viennent contrecarrer l'idéal démocratique de référence. Comment ces reproductions « se distribuent » aux différentes échelles de mise en œuvre des politiques publiques soit dans la « construction historique de l'ordre politique », soit dans les rapports de pouvoir qui organisent les interventions sociales, soit dans les représentations/assignations des actrices et acteurs ?

Cette question est importante à regarder du point de vue du vivre ensemble inclusif énoncé dans l'idéal démocratique et dans l'idéal du travail social. Il ne s'agit pas ici de formuler une question naïve ou béotienne mais de tenter d'interroger ce qui est régulièrement reconduit sans perspective de transformation institutionnelle ou dit

autrement « en quoi les rapports de genre impactent le travail social ? » au-delà de données statistiques genrées des publics, des interventions, des emplois (Rapport DGCS 2014). Cet énoncé ne méconnaît pas les possibles « intersections » qui pourraient permettre de s'extraire d'un travail social seul porteur de la charge de reproduction des inégalités sans l'en dispenser pour autant. Il s'agit de discerner dans l'organisation par le genre du travail social, ce qui constitue les héritages d'une institutionnalisation et leur reconduction par toutes les parties prenantes faute d'un travail d'analyse et de « construction différente » des problèmes publics par des citoyen.ne.s parties prenantes d'une démocratie contributive. En cela, le travail social comme entité ne se différencie pas d'autres secteurs de la société concernant l'actualité du renouvellement du jeu démocratique institué. Peut-être est-ce le moyen d'écrire une nouvelle manière de s'interroger à plusieurs voix sur la définition et l'action des professionnel.le.s de la cohésion sociale ?

Pour conclure la présentation de notre problématique, cette recherche nous permet de nous décentrer de la question directe et actuelle de la participation qui domine depuis quelques temps les discours sur le travail social et qui concerne particulièrement la participation « des usagers ». Nous souhaitons interroger les cadres du possible du point de vue des initiatives de toutes les actrices et acteurs du système d'action institué en privilégiant l'observation par l'entrée des pratiques professionnelles.

Les hypothèses que nous avons formulées (Des interventions collectives porteuses d'une contribution démocratique ? lieu d'initiatives créatrices ? mobilisatrices au sein d'un rapport social de genre ?) servent à guider notre travail de recueil de données et à constituer les ressources à partir des interventions professionnelles situées dans des cadres institutionnels et des temporalités propres dans des interactions avec un public et l'encadrement des interventions au sens large du travail social. Les analyses produites visent à préciser le réel de la part de citoyenneté mobilisée de part et d'autre dans les pratiques. Les observations réunies constituent à terme des indicateurs du potentiel de création et de transformation sociale des pratiques d'interventions collectives en contexte démocratique et contribuent à documenter les analyses de genre pour le secteur.

Méthodologie de la recherche

Nous précisons la démarche méthodologique élaborée au fur et à mesure de la maturation du projet de recherche pour rester en adéquation avec le cadre d'analyse posé à l'intersection du travail social et du genre.

Depuis plusieurs années déjà, le débat scientifique s'est élargi en matière de conception de la recherche concernant les dimensions d'objectivation, de distanciation et d'implication. Ces questions restent toutes présentes et alimentent les postures de recherche, les positions de travail avec des acteurs extérieurs au champ académique. Le champ du travail social n'échappe pas à ce questionnement qui est au cœur de nombreux débats et travaux. Citons pour exemples la conférence de consensus sur la recherche et le travail social (2013), le 9ème séminaire tenu en 2012 sur la recherche participative à propos de la question sociale en Europe du Centre européen de ressources pour la recherche en travail social/ European Research Center Social Work (CERTS/ERCSW), Appel pour le développement des recherches participatives en croisement des savoirs (ATD-Cnam-Odenore, 2016).

Pour notre part, c'est la reconnaissance d'une posture impliquée au sens proposé par Éric Fassin (1998) qui nous a servi d'ancrage aux différentes étapes du travail de recherche face aux choix à engager. Cette posture « se présente comme l'association d'une proximité de l'action et d'une distance dans l'analyse ». C'est ainsi que la proximité dans l'action correspond à ce que nous nommons notre présence de longue durée dans le champ de l'action sociale soit à des postes opérationnels, soit plus récemment au sein d'un établissement de formation de dimension régionale qui permet d'activer des croisements de situations entre des institutions du secteur, des professionnel.les, des personnes-sujets de ces interventions, des étudiant.es, des cadres de formation. Ce cadre de travail a constitué un premier espace pour penser un cadre de recherche approprié au secteur « connu » et souhaiter activer une nécessaire distanciation de l'objet de recherche. Ceci est devenu particulièrement crucial avec l'implication dans une démarche de recherche-action

construite en 2006 dans le croisement d'un milieu professionnel et d'un lieu d'apprentissage professionnel à distance du milieu académique et connu sous le nom de Labo/SIC. Distance involontaire au démarrage puis représentative d'une frontière entre le monde de la formation professionnelle et celui de l'université.

Dans ce contexte de place incertaine, au sens d'une recherche construite sans chercheur.e académique et sans financement de recherche, l'inscription individuelle dans un projet de recherche doctorale a constitué une première étape pour conforter une démarche méthodologique collective déjà existante et la formaliser dans un registre académique. Cette inscription a pris sens et forme avec l'ouverture au Cnam d'un doctorat de sociologie mention travail social et confirmait le lien de proximité avec l'objet de recherche par l'existence de la Chaire de travail social ouverte en 2001. Ce travail a donc pu se développer par la mobilisation d'un accompagnement multiple : le titulaire de la Chaire du travail social, la direction du laboratoire interdisciplinaire de Sociologie économique (Lise-CNRS) et ses membres dont le séminaire des doctorant.es et ses responsables d'année, les responsables ou membres de l'axe de recherche genre, droit, discriminations (Axe G2D), sans oublier la communauté des membres du Labo/SIC.

Ce préambule établi, la méthodologie de la recherche a pu se mettre en place en tenant compte du point de vue adopté sur notre objet de recherche, à la fois impliqué et multidisciplinaire, à la fois solitaire (comme tout parcours doctoral) et collectif comme l'objet de recherche lui-même s'est révélé. Cependant en tant que chercheure, nous ne pouvons faire abstraction nous-même d'une individualité construite à l'intersection de plusieurs rapports sociaux, c'est à dire partant d'une inscription multiple dans la recherche engagée (exemples : sujet féminin, professionnelle, citoyenne féministe). C'est donc à partir d'une connaissance située que s'est construite notre manière de faire de la recherche, c'est à dire à partir d'une volonté de développer une pensée critique adossée au refus d'un assujettissement de la part professionnelle dans l'histoire du travail social.

Notre intérêt pour l'histoire peut s'apparenter à ce que Marcel Jaeger a présenté en 2013 dans un article intitulé *Épistémologie et philosophie de l'histoire du travail social*,

soulignant le recours à l'histoire dans ce qui pourrait être une recherche d'explications compréhensives mais aussi dans une forme de contribution pour le futur :

« L'histoire est convoquée pour donner des clés de compréhension d'événements dont l'assimilation est parfois jugée impossible (les formes d'extermination radicales). Plus souvent, elle aide à penser des chocs inattendus, les renversements de tendances, les « décisions absurdes ». Mais elle contribue aussi à comprendre des mouvements sur la longue durée, des tournants dans les cultures professionnelles, dans l'organisation des dispositifs de l'action sociale et médico-sociale ».

Et celui-ci d'ajouter qu'il « existe une responsabilité collective pour réaliser le pari de transformer les individus et les relations entre eux ». Face à cette intention, le silence pour ce champ d'activités sur la compréhension des rapports de genre nous interpelle pour questionner « le principe d'organisation de la société » dans un « dépassement de la différence, de la maîtrise des divisions internes, d'un nouveau rapport à l'altérité » (Jaeger, 2013). C'est la lecture genrée de l'histoire des fondatrices (Bousquet, 2015) que nous souhaitons réaliser qui a nous a conduit à nous intéresser à la sociohistoire, c'est à dire à retrouver les traces d'une fondation dans les relations sociales de son temps en comprenant les relations de pouvoir et les conflits par la force symbolique du langage et du pouvoir de nommer (Noiriel, 2008).

Ainsi puisque l'idée de transformation sociale formulée par les fondatrices, nommées travailleuses sociales, repose sur une volonté d'intervenir dans la question sociale, comment comprendre que cette conception soit devenue invisible, insaisissable au point de scinder dans le langage « travail social » et « intervention sociale », de fixer le regard sur les seules postures professionnelles ? Comme l'indique Gérard Noiriel, « Les individus qui détiennent le privilège de définir les identités, les problèmes et les normes du monde social imposent ainsi les enjeux que doivent prendre en considération tous les acteurs de la société ». C'est donc par l'attention à l'historicité que notre méthodologie devait avancer tout en offrant une grande marge de liberté pour avancer dans l'enquête et faire apparaître les différents niveaux de relations en jeu.

Le premier obstacle que nous avons dû résoudre était la notion de comparaison sous-tendue dans notre analyse. En effet comment établir une comparaison entre des périodes aux contextes éloignés et perçus principalement dans leur différence ? La même interrogation s'appliquait vis à vis des actrices et acteurs considérés, si deux mondes pouvaient être pensés séparés entre l'action des femmes et des hommes au début du XXème siècle, le sens commun actuel impose l'idée d'une mixité partout présente ou possible. C'est en inventoriant le recueil de données disponibles et celui accessible que l'analyse des discours s'est imposée comme une donnée avec ses variables dans le temps. Par la diversité des sources existantes et par les productions continuées dans les interactions observées, ce recueil contribuait à la crédibilité de la recherche.

L'analyse des discours retenue s'écarte de la théorie linguistique pour considérer son apport en terme de sociologie de la connaissance. Les discours ne sont plus étudiés du point de vue de la production des éléments linguistiques mais du point de vue de la production et de la circulation du savoir et des connaissances ou des pratiques sociales du pouvoir/savoir dans une perspective constructiviste (Keller, 2005 ; Paveau, 2015). Ceci mobilise un répertoire interprétatif, « que l'on peut retrouver (reconstruire) à travers l'analyse des données textuelles concrètes en étudiant les séquences de phrases ou les éléments d'un texte » (Keller, 2005)

Le choix de l'analyse des discours s'est inscrit en complète congruence avec la question méthodologique à résoudre et la perspective de genre qui est à la fois une donnée des réalités sociales constituant le monde et une manière d'analyser la réalité observée (ici le travail social) au-delà de la quantification de données sexuées. Les discours étudiés peuvent rendre compte de cette double attention, au sens de porter les signes d'une réalité et offrir l'opportunité d'une déconstruction. Cet exercice a paru facilitateur de l'observation souhaitée dans notre problématique : interroger les cadres du possible du point de vue des initiatives des actrices et acteurs en privilégiant l'observation par l'entrée des pratiques professionnelles. Il s'est avéré particulièrement productif dans l'examen des verbatim

utilisés : audition de Madame La Baronne Piérard (1906), minutes du procès de Marie Jeanne Bassot (1909), questionnaire des étudiant.es en DEIS (2016-2018).

L'intérêt de cette « méthode » selon Reiner Keller, de ce « programme de recherche » selon Marie-Anne Paveau, est de permettre de lier dans une même attention « les discours » et « les acteurs sociaux » concernés par l'objet de recherche pour organiser en conséquence l'analyse des données de la recherche empirique. Cette proposition nous a permis d'organiser au sein de nos recueils de données successifs, un fil conducteur issu de notre problématique, à savoir : *comment se formulent à chaque période et pour différentes parties prenantes, l'initiative collective de femmes et leur place dans les actions considérées.*

Cette analyse transversale a constitué l'ossature de la recherche et a été particulièrement productive en permettant d'ouvrir des liens avec d'autres travaux de recherche aboutis ou en débats. Nous pensons particulièrement aux liens avec les travaux de la sociologie pragmatique. Cette trame a ainsi été confrontée, enrichie, réorientée au fur et à mesure des observations participantes, des lectures, des discussions de chercheur.e.s dont les apports sont réintroduits au fil de l'écriture de cette recherche.

Il convient encore de préciser ce que nous avons retenu au titre de « discours », dans la construction de notre corpus d'analyse et sur quoi repose le choix de faire dialoguer à distance les éléments recueillis. En ce qui concerne les éléments de discours, nous allons les indiquer pour chaque période considérée puisque cela constitue de fait la première unité d'étude. Cependant, pour chacune nous avons retenu comme discours, des paroles tenues dans des entretiens, des témoignages oraux ou écrits de personnes concernées, des exposés dans des espaces de communications, des articles de presse, des écrits publiés qu'ils prennent la forme d'articles de presse, de rapports, ou d'ouvrages édités issus de communautés scientifiques, de personnes qualifiées. C'est cette diversité des matériaux qui nous a permis de mettre en visibilité le contexte de chaque période et de lui donner une épaisseur propre pour rendre compte du réel des questions examinées.

Pour la période des fondatrices, nous avons consulté et mis en relation des sources d'archives : le fonds d'archives enregistré aux archives départementales des Hauts de Seine

et consulté à la Résidence sociale de Levallois Péret, la Revue ANNALES du Musée Social (N°1, janvier 1906), la copie des minutes du procès de Marie-Jeanne Bassot qui avait été réalisée par Jacques Eloy, les journaux de la presse quotidienne ou hebdomadaire soit qu'ils aient été présents dans le fonds d'archives soit consultés en ligne.

Pour la période contemporaine, plusieurs sources tout aussi diverses ont alimenté le corpus contemporain : les séances du LaboISIC mentionné plus haut et qui font l'objet d'une présentation détaillée à la fois comme terrain d'observation et comme espace de contribution aux données de la recherche, des interviews lors de congrès ou séminaires, des questionnaires auprès d'étudiant.es en formation, des sites de présentation de l'action publique, des rapports de groupes de travail publiés, des articles de presse, des articles de chercheur.e.s.

A l'approche par les discours, nous avons ajouté le référentiel de l'expérimentation collective comme second point d'appui de nos observations. Dans la continuité des analyses produites par Joëlle Zask que nous avons présentées dans le cadre d'analyse, l'expérience est un moyen d'accès à la vie sociale et à ses multiples règles. Il nous a semblé que ce référentiel pouvait constituer un point d'appui commun aux différents éléments de la recherche. C'est ainsi que les actions sociales réalisées ou en cours ont constitué des espaces d'observation des interactions possibles et de leur finalité au sein d'ensembles plus vastes, reliant différents niveaux d'échelles de décision et de gouvernance.

Dans cette perspective, les situations retenues comme études de cas de la seconde partie servent à éclairer telle ou telle part des mécanismes mis en évidence en première partie. Elles sont des expérimentations du travail d'émancipation à l'œuvre dans la société. En diversifiant les situations étudiées, nous nous sommes confrontées à des sources différenciées et dans différentes temporalités. Ceci nous a conduit à établir les éléments communs d'investigation : le motif de l'action du point de vue de la solidarité et de l'égalité entre « tous », le travail d'émancipation individuelle et collective, les liens entre dépendance-interdépendance-autonomie. Ensuite, ce sont les variantes observées dans les références et dans leurs usages qui permettent de préciser les continuités, les mutations ou les ruptures

actuelles. Ce sont les trois dimensions « conjointes » de la participation formulées par Joëlle Zask (prendre part-contribuer-bénéficier) qui nous ont aidé à rendre opérationnel le concept de démocratie sur le terrain d'enquête que constitue l'exercice du travail social contemporain dans les interventions collectives. Elles ont aussi servi à rappeler les contradictions présentes face à l'idéal du travail social ou de la participation démocratique que nous avons rencontrées.

De nos observations et de nos lectures, la question de la participation de « tous » a été régulièrement énoncée comme le cœur de l'intervention professionnelle. Nous avons dû travailler ce potentiel attendu et reconnu de chaque individu mais aussi la conception des relations entre les parties prenantes des actions.

Comme a pu l'étudier Jacques Ion, ce sont les formes d'engagement qui se modifient dans la vie publique et la participation politique qui change d'expression (Ion, 2012). S'inscrivant en faux vis à vis des penseurs d'une montée de l'individualisme, il explique comment au sein des mutations de notre société (engagement syndical, mouvements sociaux, Les Indignés), ce sont les pratiques d'engagement individuel qui se sont diversifiées modifiant par là ou les interrogeant, les pratiques de leadership, d'encadrement. L'engagement d'aujourd'hui prend les formes de l'implication plutôt que celles de l'adhésion (au sens idéologique ou des contraintes réglementaires). Ainsi cela se traduit notamment dans la notion de temps, de durée avec la recherche d'une efficacité immédiate. L'engagement qualifié de pragmatique par Jacques Ion, modifie le rapport aux autres, les liens de solidarité, le rapport au politique. Détaché de ses appartenances collectives (statutaires, géographiques), l'individu-réflexif actuel n'en est pas moins un être social (voir le développement des réseaux sociaux), capable d'engagement politique conduisant à une critique en actes de l'ordre social (exemple avec Les Enfants de Don Quichotte, les mobilisations concernant l'accueil des demandeurs d'asile). Ainsi ce sont les successions de mobilisations qui font bouger l'héritage politique, ré-ouvrent « d'autres voies de politisation » là où la sphère politique représentait l'aboutissement d'un engagement, une suprématie du pouvoir politique. De plus, ces nouvelles implications « tout azimut » d'individus-citoyens reconstruisent la notion de bien-commun dans un quotidien reliant

« des individus libres et égaux de manifester leur pluralité », là où la notion d'intérêt général est parfois brandie par « ceux qui ont le monopole du pouvoir de la représentation » (Ion, 2012).

Cette analyse a constitué un nouvel appui pour notre recherche en terme de relations entre des individus-citoyens et en terme de référence à une capacité d'action en commun. Le fait d'un écart de pouvoir démocratique constitue une nouvelle source d'inégalité où se creuse un rejet mutuel du politique, soit par dénigrement, soit par élitisme. C'est dans cette absence ou la disparition d'un possible « prendre part » à l'espace politique démocratique que s'effrite la dimension politique de l'égalité démocratique avec le risque du développement d'une « égalité de proximité », c'est-à-dire une égalité entre proches, entre « identiques ». Nous avons retenu cette compréhension pour trouver les éléments permettant de formuler une solidarité nationale, une action sociale pour « tous » incluant la dimension politique commune reconnue pour chacun.e au terme de cette recherche.

In fine, l'historicité reconstruite par la méthodologie a été productive. Le sens mis à jour a pu être utilisé pour éclairer les effets du genre à différents niveaux de l'action publique étudiée et en regard des données accessibles : sur le plan de l'initiative entre les parties prenantes des actions locales, sur le plan de la participation politique aux différentes échelles de décision, sur le plan des référentiels de formation des agents. L'ensemble des données réunies ont été confrontées au cadre théorique retenu et aux ressources disciplinaires (statistiques, genre et politique, genre et professionnalisation, etc.) pour reconsidérer les participations sociales, politiques et professionnelles au sein de cette action publique constituée par le travail social.

La présentation des données a été maintenue dans des configurations échelonnées dans le temps pour rendre visible les rapports singuliers entre les personnes mobilisées dans cette action, notamment les rapports de genre tels qu'ils sont incorporés dans les modes d'agir mais aussi dans les organisations et les modes de pensée.

Cet ensemble permet de restituer notre recherche selon une organisation en deux axes dialogiques : une première partie traite des référentiels structurants cette action pour

produire une intelligibilité du travail social à l'épreuve du genre, une seconde partie examine trois configurations de cette action qui diffèrent dans le temps et dans les espaces pour appréhender les mises en acte ainsi produites, l'horizon atteignable du point de vue d'une société démocratique et solidaire.

Enjeu du projet et posture de recherche

A partir d'une approche sociohistorique et genrée de la genèse du travail social laïc, la compréhension du jeu des actrices initiales est modifiée, la contribution à la pensée sociale fondée sur la notion de solidarité apparaît nettement. Une autre compréhension du travail social émerge : une action collective aux multiples dimensions dont la dimension politique préexiste à la dimension sociale quasi-exclusive que nous connaissons aujourd'hui. L'initiative réalisée interroge l'ordre social existant, déclenche un conflit où s'entremêlent laïcisation de la charité et enjeux politiques, rapports de genre versant émancipation des femmes. Cette démarche inscrite dans le début du XXème siècle, dans le même temps que la constitution de l'État social est révélatrice d'une histoire singulière, individuelle et collective aux côtés des grands acteurs retenus par l'Histoire.

Partant de cette compréhension, notre approche sociologique du travail social interroge les héritages présents et les constructions permises dans différentes facettes de cette action. Sont ainsi examinés les liens avec l'État social, les références de solidarité et les services de care, la professionnalisation du secteur et de son encadrement, en tenant compte de l'accès différencié et différé à la citoyenneté politique des femmes. Cette clé de lecture permet de porter attention aux potentiels d'émancipation collective à partir du champ du travail social et de reconfigurer la notion d'intervention collective. La compréhension des raisons d'agir en collectif (enjeu démocratique pour tous) et des modes d'agir (participation politique de tous) sont la base d'un développement social situé dans une perspective démocratique.

L'ensemble des vies humaines qu'elles soient considérées au plan individuel ou collectif sont concernées par les interventions sociales sur un territoire, de même potentiellement chaque personne de la société de référence. Comme nous le rappelons dans le cours des différents chapitres de cette recherche, le secteur professionnel concerne un nombre important de personnes, soit au titre des interventions (plus d'un million deux de salariés) soit au titre des services mis à disposition dans les différents registres de cette action publique. Il peut s'agir de petits enfants et de leurs parents, de personnes vieillissantes, d'autres en situation de handicap, d'autres encore ayant besoin de protection éducative, sociale, judiciaire ou d'une intervention solidaire pour faire face à une situation de rupture qu'elle soit familiale, conjugale, de santé, d'emploi ou de logement. Nul ne peut se déclarer à l'écart de cet existant.

De la place d'un établissement régional de formation, cette diversité est démultipliée quasi à l'infini sur le territoire d'intervention et renvoie à l'image d'une fourmilière en activité. Cette image est intéressante pour la densité qu'elle signale, l'incessant travail des ouvrières, comme la taille modeste de chaque action malgré l'ampleur de certaines réalisations. Sans connaître ou comprendre tous les rouages d'une fourmilière, c'est la dimension collective de l'assemblage réalisé qui est visible. Cette observation n'est pas une analogie pour parler du travail social mais une image utile pour exprimer la dimension collective toujours présente au côté d'une existence individuelle bien réelle. Cette image permet de regarder les interventions collectives en travail social, non comme un savoir-faire individuel dont la somme produirait des actions en collectif ou collectives mais plutôt comme une manière d'être et d'exister qui porte attention à d'autres, semblables ou différents. Cette manière d'être est donc aussi potentiellement une manière d'agir.

Notre projet de recherche est le résultat de cette attention comme du questionnement régulier d'étudiant.e.s en travail social, le côtoiement de professionnel.le.s et de formatrices ou formateurs dans la recherche commune de réponses appropriables. Il est aussi l'impossible acceptation d'une défaillance collective attachée aux professionnel.le.s en matière de travail social collectif, ce qui reviendrait à prendre pour vrai le manque de savoir agir en collectif de ces professionnel.le.s en activité. Du lieu d'un espace de formation,

cette assertion ne tient pas, il fallait donc chercher d'autres motifs des faiblesses inventoriées ou des inégalités territoriales.

Une première tentative s'est traduite par une participation au cadre collectif de la commission du Conseil supérieur du travail social (CSTS) mandaté à cet effet en 2008 par la Secrétaire d'État à la solidarité, Valérie Létard. Ce travail a donné lieu à une publication à laquelle nous faisons référence pour une part dans cette recherche. D'un autre côté, la commande (et le rapport réalisé sur une échéance courte) ne permettait pas une recherche en tant que telle. Cette limite est venue soutenir notre engagement sur une durée longue pour apporter de nouveaux éclairages à la question. Nommée Intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) par le CSTS (1998, 2010), reformulée Intervention sociale collective et communautaire (ISCC) par l'Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS, 2017), notre projet n'est pas de définir une nouvelle fois cette intervention mais de la discuter comme telle en la resituant dans une histoire du travail social. La recherche des enjeux existants autour de cette intervention selon qui commande ou gouverne ces réalisations conduit à rendre compte de points de vue minorés ou peu étudiés. Pour cela nous avons choisi le temps long d'une recherche doctorale pour tenter de saisir les articulations entre les différentes séquences produites à chaque strate de cette action publique et en nous attachant à trouver les éléments de fluidité, de circulation entre les parties prenantes.

La question de la transmission « active » des fondements du travail social et leur mise au travail dans les référentiels d'action professionnelle sont à terme concernés. Cet enjeu ainsi compris interroge les actrices et les acteurs de ces interventions tout au long de la chaîne d'action du point de vue de cette égalité démocratique. Cette approche en amène une autre, celle des études de genre encore largement étrangère aux discours du travail social en France, à ses grilles d'analyse, à ses conséquences en terme de transformation sociale. En effet en dépit des inégalités salariales et de la moindre rémunération des travaux féminins, le secteur social continue à être investi majoritairement par des femmes. Selon les formulations empruntées à Elsa Gallerand et Danièle Kergoat (2008) : il ne s'agit plus là de

considérer ces personnes comme « enfermées dans le cercle vicieux de la domination de genre » mais de comprendre le levier collectif qui permet de tenir à distance les dominations, les expressions de mépris, les subordinations hiérarchisées. Que peut donc nous apprendre l'étude des interventions collectives dans un rapport de genre sur la société salariale qui est nôtre ? Sous cet angle, la question de l'encadrement des interventions relève d'une tournure particulière où se croisent et se heurtent la conception hiérarchisée du travail salarié alliée au contrôle de gestion des activités, avec la valorisation de la place des personnes bénéficiaires des interventions.

Au terme de cette recherche, les compréhensions gagnées et les éclairages possibles en terme de réussite collective, c'est à dire de l'émancipation de toutes et tous, débouchent sur la nécessaire considération politique des interventions collectives. C'est à dire sur leur capacité à construire collectivement/politiquement les problèmes publics de ce temps.

Nous terminons cette introduction par la présentation de l'écriture inclusive utilisée dans cette restitution. Cette option ouverte par le Haut Conseil pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes avec la publication du *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe* (octobre 2015) est la confirmation d'une préoccupation ancienne comme le signale Mathieu Arbogast dans *La rédaction non-sexiste et inclusive dans la recherche : enjeux et modalités pratiques* (INED, 2017).

Dans ce document au-delà de la démarche de féminisation des noms de fonction, l'auteur présente l'écriture inclusive au service de trois types d'enjeux : « la visibilité des femmes et du féminin, la minoration et la péjoration, mais aussi le contenu sémantique (général ou particulier) qui découle des formulations et de la mise en forme du discours ». L'écriture inclusive est proposée comme rééquilibrage du regard et de la pensée, à ce titre elle représente un complément aux avancées de notre recherche. Loin d'être un manifeste, ce choix est un essai de mise en cohérence avec le déplacement du regard proposé tout au long de notre travail. Cette option prise au moment de la restitution de la recherche participe de l'étude réalisée et impose une attention aux formulations utilisées. Ainsi écrire « les élus » au masculin pluriel vient signifier une prépondérance effective à l'instant considéré et dans

une configuration qui évolue lentement. Consciente de l'étonnement voire du dérangement que cette écriture peut susciter, nous pensons que sa lecture est l'occasion d'essayer une perspective nouvelle sans pour autant imposer une nouvelle norme. Cet exercice invite seulement à quitter l'assurance de « l'automatisme » pour considérer les pluralités, les diversités présentes.

Première partie

Le travail social mis en perspective par le
genre

Introduction première partie

Ces dernières années le travail social a fait l'objet d'une attention importante avec une succession de travaux engagés au niveau gouvernemental. Le point de départ peut se situer dans la Conférence nationale contre la pauvreté de 2012 qualifiée par le Conseil économique social environnemental de « débat citoyen essentiel » (CESE, 2012) et placée sous l'égide des vingt-cinq ans anniversaire de la déclaration de Joseph Wresinski : « Là où des hommes sont condamnés à vivre la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré » (Rapport *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, CESE 2012). À l'issue de cette concertation, a été établi un plan pluriannuel contre la pauvreté (Comité interministériel de lutte contre l'exclusion, CILE du 22 janvier 2013) annonçant parmi trois axes de réforme, celui de « Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs ». La mise en œuvre des États généraux du travail social (EGTS) de septembre 2013 à octobre 2015 et leur conclusion, est venue concrétiser cette orientation en vue de donner au gouvernement les moyens de préparer un plan d'action pour le travail social.

Cette « activité » qui nous le voyons, s'échelonne sur plusieurs années, a mobilisé de nombreuses actrices et acteurs à différentes échelles de l'action publique. Elle a été largement suivie par la presse spécialisée, les différentes fédérations et instances collégiales nationales et locales concernées. La multiplicité des voix exprimées et entendues rend compte de l'intérêt présent et du débat démocratique ainsi engagé.

Dans ce contexte, notre travail de recherche a tenté de s'extraire de cette actualité dynamique pour s'efforcer d'étudier les continuités historiques des questions soulevées, leur abandon ou leur reprise contemporaine. Cependant si l'approche sociohistorique est régulièrement mobilisée par les chercheur.e.s contemporain.e.s, le genre n'est pas mobilisé comme grille d'analyse (Bessin, 2005, 2009, 2013). C'est pourquoi notre première partie examine l'émergence du travail social dans le contexte sociopolitique du début du XXème siècle en intégrant la place des rapports de genre afin de saisir ce qu'il peut recouvrir dans le contexte contemporain, et ainsi ajouter une compréhension aux écarts et défauts supposés actuellement.

Comme cela est régulièrement énoncé, le travail social a partie liée avec les références de solidarité et d'assistance, de lutte contre la pauvreté. Sa version professionnelle est attachée à la constitution de l'État social tel que Robert Castel l'a formulé (1995). Nous proposons d'étudier ces différents liens à partir d'une approche socio-historique. Ceci revient à croiser dans une démarche empirique l'étude des éléments historiques avérés, relatés et l'analyse de leur mise en œuvre par les actrices et les acteurs de ces situations pour tenter d'en saisir au mieux le sens, les intentions dans leur contexte (Noiriel, 2008). La démarche retenue considère l'importance de la fabrication des faits par leurs auteur.e.s, leur dimension relationnelle, émotionnelle dans la période considérée tout en permettant la critique et la comparaison entre les sources ainsi répertoriées.

Le travail de contextualisation une fois réalisé autorise une mise en relations des pratiques ou des références entre périodes différentes et distancées. Il sert de point d'appui à la construction du questionnement annoncé car il permet d'identifier des liens qui relient les êtres du passé et ceux du présent au-delà des modifications de contexte. La socio-histoire

s'intéresse particulièrement aux relations à distance ou dit autrement, aux domaines d'activités qui mettent en relation des individus dans des configurations, des groupements spécifiques. Par cette approche méthodologique, il est possible de se dégager des bornes chronologiques pour à partir de «l'historicité du monde dans lequel nous vivons, [pour] mieux comprendre comment le passé pèse sur le présent» (Noiriel, 2008, p.3). La compréhension de la genèse du travail social doit nous permettre de renouer avec les dynamiques qui ont présidé à son émergence.

C'est ainsi que nous pouvons accéder aux éléments nécessaires à une analyse genrée de cette histoire, des situations et des processus. Nous souhaitons par cette approche disposer des éléments qui nous permettent de mettre particulièrement l'accent sur les rapports de pouvoirs au sein des relations entre individus et sur les conflits à l'œuvre en termes de domination sociale, de solidarité sociale ou de pouvoir symbolique par la force du langage comme médiation sociale incontournable. En effet le genre est le système qui oriente les rapports sociaux des femmes et des hommes de toute société dans une dimension séparatrice et hiérarchique. Les *gender studies* ou la perspective de genre, permettent l'étude des relations humaines entre les femmes et les hommes du fait d'assignations sexuées et servent à en comprendre les impacts notamment dans l'organisation de chaque secteur d'activités. Cette perspective relationnelle n'est pas la seule dimension des études de genre que nous mobilisons dans ce travail. Nous en présentons ici rapidement les quatre dimensions retenues comme socle commun à une approche par le genre :

- La première dimension demande de quitter la pensée essentialiste qui détermine pour chaque sexe une orientation sociale, une orientation professionnelle, toutes capacités connues comme "naturelles" avec pour conséquence leur impossible transformation ou mutation au risque d'entraîner la dégénérescence du sujet voire de la société toute entière. Un exemple peut rendre compte de cette crainte dans les propos éducatifs tenus aux premiers âges de l'enfance, « ne pleure pas comme une fille » ou « ne te conduis pas comme un garçon manqué ». L'une comme l'autre de ces expressions témoigne des places fixées à

tenir comme des dérèglements supposés à transgresser des conduites. Cependant depuis longtemps déjà, des études ont montré le caractère fluctuant de ces traits et par là leur construction sociale, c'est-à-dire leur attachement à une culture donnée. Si l'ouvrage de la pédagogue Elena Giovanni Belotti, *Du côté des petites filles*, ou l'interpellation de Simone De Beauvoir « On ne naît pas femmes, on le devient » figurent dans les références classiques, *Histoire des larmes*, de Anne Vincent-Buffault est intéressant pour illustrer à propos du caractère social d'un trait émotionnel - les larmes- la ponctuation temporelle sexuée qui varie au gré des environnements culturels de chaque époque.

- La seconde dimension examine les relations construites dans cette bipartition du genre et met en évidence les caractères d'opposition attachés à chaque sexe. Il ne serait pas possible d'être tantôt d'un type de caractère ou tantôt de l'autre, voire de disposer de deux traits de caractères antagonistes à la fois puisque les caractères au sens d'attribut sont affectés selon le sexe. Ceci nous conduit à une pensée pré-organisée imperceptible au sens d'une absence d'interrogation, ou d'une absence de choix possible en situation ou dans les organisations.

Pour prendre des exemples concrets, cela oblige à opter « une fois pour toutes » avec un modèle comportemental ou avec un axe de présentation de soi conforme aux représentations en vigueur. Les exemples ainsi sexués les plus classiques dans le monde du travail seraient les attitudes d'exécution, voire de soumission ou de rendre service du côté des femmes et les attitudes de prise d'initiatives, d'opposition au sens de compétition possible prises par les hommes.

De ce fait, les attitudes ainsi établies ont contribué et contribuent par la répétition à forger un système relationnel comme norme de référence, norme d'usage que peu d'espaces ou d'institutions proposent de discuter dans le feu de l'action comme dans des espaces réflexifs. Un tel type de questionnement commence dans certains espaces de travail ou entreprises qui se saisissent des questions de discriminations ou d'égalité professionnelle avec des incidences réelles dans les organisations actuelles. Ici nous ne parlons pas de substitution d'un cadre de pensée par un autre, nous pensons à la mise en œuvre d'un cadre réflexif sous l'angle du genre. (NB : à ce titre l'expérience engagée avec les ABCD de l'égalité et les

réactions produites sont significatives des freins à l'œuvre et des ouvertures possibles par les actrices et les acteurs concerné.e.s).

- La troisième piste d'analyse concerne explicitement l'axe des rapports de pouvoirs mis en œuvre ou issus des assignations précédentes, qu'elles soient historiques, matérielles ou symboliques. Le genre ainsi identifié, crée et institue une asymétrie ou une hiérarchie selon les espaces entre les personnes au nom de leur sexe et avant toute autre forme de catégorisation sociale. Quels que soient les courants de pensée retenus et leurs concepts, qu'il s'agisse d'exploitation, de domination, de moindre valeur ou d'ordre hétérosexué, le système de genre constitue un rapport de pouvoir en propre, plus ou moins incorporé par chacun.e selon ses divers lieux d'appartenance. Ceci conduit à préciser les pratiques présentes au sein d'autres rapports sociaux, eux-mêmes porteurs de rapports de pouvoirs.

- Ainsi une quatrième dimension, étudie les intersections entre des situations sociales différentes mobilisant des constructions identitaires de sources multiples (classe, âge, race, etc...). Cette dernière approche permet de nommer d'autres rapports de pouvoir, notamment entre femmes et leurs effets cumulatifs comme leur pluralité selon les points de vue situés. Pour exemple nous prenons la situation du service domestique au domicile. L'organisation du domestique, héritée du 19ème siècle, a vu sa structuration perdre un pan entier d'activité (la domesticité d'apparat) après la guerre de 14-18, en partie par le non-retour des hommes dans ces emplois et se poursuivre entre femmes, là où le domicile présentait une responsabilité séparée mais conjointe (Fraisie, 2009). Cette partition était déjà porteuse de la division sexuée du travail : la taxe pour l'emploi des domestiques (1920) est le double pour les hommes de celle pour les femmes sauf à prouver que l'emploi d'Un domestique est nécessaire pour une situation personnelle difficile, ce qui revient à le déclasser dans la catégorie des tâches domestiques. Le service « surplus » apparenté au luxe et principalement réalisé par des hommes (cocher-chauffeur, portier, maître d'hôtel) disparaît, le service « nécessaire » indispensable est maintenu renforçant d'une part une méconnaissance du travail produit et l'invisibilité du cadre de travail d'autre part.

La professionnalisation ainsi construite dans des duos de femmes peut aussi devenir duel au sein d'une hiérarchie sociale. Les débats sur la reconnaissance professionnelle, le

souci de la valorisation de l'aide apportée se sont faits sans questionner les usages ou les rôles, sans analyser les fondements des services rendus et ainsi répartis, ce qui nécessiterait aujourd'hui un examen attentif dans une perspective démocratique.

Sur les bases ainsi présentées, cette première partie est centrée sur une analyse du travail social tel que nous en héritons et tel qu'il est constitué, elle se décline en trois chapitres.

Dans le premier chapitre, nous présentons les éléments rassemblés sur la période de genèse du travail social, leur articulation avec l'État social et ce, dès leur construction respective. Cette première interaction constitue la dimension historique de ce champ d'intervention et vient montrer les attachements construits entre les deux pôles d'action. Elle inscrit cette création dans la dynamique des mouvements sociaux qui constitue les sociétés modernes et comme forme d'activité politique (Touraine, 1984).

Le second chapitre complète les premières compréhensions engagées par la socio-histoire du travail social en utilisant les apports des études de genre déjà produites à propos de la question de l'exercice de la citoyenneté politique. C'est donc cette approche qui est développée pour apporter une autre lecture des assemblages réalisés et éclairer la dimension politique du travail social annoncée dans notre problématique. Cette politisation que nous postulons est à rechercher dans « un désencastrement de pratiques et de représentations jadis encapsulées dans d'autres activités sociales, pour obéir à des logiques propres » (Della Sudda, 2013, p 409).

Le troisième chapitre examine l'actualité du champ professionnel à partir des données statistiques du travail social. Il poursuit ainsi l'étude des logiques à l'œuvre dans la division sexuée du travail et du politique. La référence à la division sexuée du travail et son usage dans le langage courant comme dans cette recherche s'inscrit dans le champ des études de genre que ce soit de manière explicite ou implicite. Ce faisant, il permet de tenir le fil de cet « implicite qui place les hommes au centre des récits de la politisation » (Della Sudda, 2013) et de revenir sur les dimensions collectives du travail social. Ces dimensions passent par la professionnalisation comme facteur majeur des évolutions en termes de normes et de cadres d'interventions.

Ces trois analyses constituent autant de points d'appui à notre projet de recherche qui propose de lier perspective historique et construction socio-politique du travail social dans des rapports sociaux de genre.

1. Travail social et État social, une configuration simultanée

Le travail social renvoie à un secteur d'activités multiples et variées pour nos contemporains et nous-mêmes, à une histoire encore partielle (Prost, 2004) dont nous avons retracé les racines dans ce premier chapitre. De même, le terme d'État social abonde dans les références ou les discours, sans que les liens entre ces deux notions soient forcément établis, connus. Pour autant, leur émergence est simultanée et s'ancre sur un même faisceau de conditions socio-historiques pour se concrétiser au début du XXème siècle.

Cette configuration simultanée que nous annonçons, engage une entrée dans la situation proposée selon le modèle praxéologique des arènes publiques retenu par Cefaï (1996). C'est dire que le problème que nous examinons est « construit, stabilisé, thématiqué et interprété dans des cadres et des trames de pertinences qui ont cours dans un horizon d'interactions et d'inter-locutions » (Della Sudda, 2013, p 409). Ceci est aussi le moyen de souligner notre propre participation à ce « faisceau de visées intentionnelles » qui réunit les chercheur.e.s, les professionnel.le.s, les publics et autres actrices et acteurs de la situation étudiée. Ces intentions, leur mise en mots, en récits constituent sa réalité et sa légitimité. Elles autorisent la recherche d'une rétroactivité entre les contextes, les actrices et les acteurs et les faits observés.

Au commencement de cette recherche, il est nécessaire de présenter le terme de travail social dont l'usage courant aujourd'hui masque la diversité et la pluralité des histoires. De prime abord, le travail social est un vocable commun et utile pour désigner un champ d'activités et une multiplicité d'interventions qui ont à voir avec l'action publique. Si les compréhensions et la terminologie mobilisée varient avec la diversité des actrices et acteurs, il importe d'en rechercher les éléments de définition.

Du côté de la puissance publique et pour la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) quatre grands domaines sont retenus pour décrire le travail social qualifié d'appellation générique (DGCS, 2014, p 13) : l'aide et l'assistance, l'éducation spécialisée, l'animation, l'accueil à domicile. C'est cette diversité des secteurs d'exercice qui confère au terme générique une pluralité d'emplois et d'activités, allant des postes les moins voire pas qualifiés à toute la palette des qualifications d'encadrements ou de recherche. Il se déploie aussi dans une diversité d'institutions et en direction de publics ou de populations variées qui parcourent les différents âges de la vie: accueil et soins aux jeunes enfants, protection de l'enfance, aide aux personnes adultes dans des situations parentales, de sans-abris ou de précarité ou encore de violences conjugales, accompagnement de situations liées au vieillissement ou au handicap. Par ailleurs le panorama de ce champ professionnel ainsi figuré, implique un croisement avec nombre de politiques publiques qui sont autant de portes d'entrées des domaines cités. L'ensemble est donc loin de constituer un secteur homogène et un groupe professionnel unique comme nous le verrons au fur et à mesure de cette recherche.

Cette perception se retrouve dans les données chiffrées du secteur qui ont du mal à conserver des unités de mesure à l'identique dans le temps. Ainsi en 2002, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) comptabilisait 600 000 travailleurs sociaux hors travail à domicile. En 2011, ce chiffre est porté à 1,2 million mais ne comptabilise pas les animatrices et les animateurs sociaux et socioculturels (Marquier, 2014). Cependant ce rapport ne fournit aucun élément de répartition femmes/hommes dans chaque secteur ou emplois alors que la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) publie en 2013, un état des lieux de la « ségrégation professionnelle » toujours actif et signale particulièrement l'impact du développement d'un des secteurs du travail social : « la croissance des métiers d'aide à la personne et de la santé, pour la plupart largement féminisés, a renforcé la ségrégation ».

Du côté des professionnel.le.s, et des institutions du travail social, plusieurs références ont cours. On peut ainsi commencer en citant la définition de l'ONU (1959) :

« Le travail social est une activité visant à aider à l'adaptation réciproque des individus et de leur milieu social, cet objectif est atteint par l'utilisation de techniques et de méthodes destinées à permettre aux individus, aux groupes, aux collectivités de faire face à leurs besoins, de résoudre les problèmes que pose leur adaptation à une société en évolution, grâce à une action coopérative, d'améliorer les conditions économiques et sociales ».

La «globalisation» que donne à entendre le terme est aussi présente dans la définition internationale adoptée lors de l'assemblée générale de Melbourne (2014) par l'Association internationale des travailleurs sociaux (IASSW) :

« Le travail social est une pratique professionnelle et une discipline. Il promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le pouvoir d'agir et la libération des personnes. Les principes de justice sociale, de droit de la personne, de responsabilité sociale collective et de respect des diversités, sont au cœur du travail social. Étayé par les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et des connaissances autochtones, le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et agit pour améliorer le bien-être de tous ».

Cette orientation concerne « la prise en compte des personnes, de toutes les personnes » sans discrimination dont la finalité est de participer pour faire société. L'énoncé de cette nouvelle définition (la précédente datait de 2000), utilisée dans la présentation du Plan d'action gouvernemental en faveur du travail social en France (octobre 2015) a été le point de départ d'une définition « française » inscrite dans le Code de l'action sociale et des familles (mai 2017) :

« Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des

approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière. Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social ».

Ces énoncés sont à compléter de formulations sur le travail social énoncé en d'autres occasions et énonçant les obligations socio-politiques d'un tel travail. C'est ainsi que nous avons retenu l'avis du Conseil Économique et Social. Celui-ci s'était autosaisi d'une question sur les mutations du travail social et avait produit un rapport en 2000 resté d'actualité quant à ses conclusions en justifiant ainsi sa communication :

« Cet avis a l'ambition d'éclairer les pouvoirs publics, les travailleurs sociaux, mais aussi la collectivité tout entière, quant aux évolutions qui sont nécessaires au travail social pour que chacun se voit reconnaître effectivement ce qu'il ne doit jamais perdre : ses droits fondamentaux et son égale dignité de femme ou d'homme ».

Voici la formulation du travail social qu'il donnait en démarrage de ses propos :

« Le travail social a pour vocation première d'aider à ce qu'une personne, une famille ou un groupe de personnes ait accès aux droits que la société lui confère et crée ou recrée des liens sociaux. C'est à partir des attentes du bénéficiaire, de ses problèmes, de la perception qu'il a de son propre devenir, de ses potentialités visibles

ou à faire émerger que doit se développer le travail social. Celui-ci devra lui permettre de devenir l'acteur de sa relation avec la société et de la réappropriation de ses droits. Cette affirmation est puissante de conséquences sur ce que doit devenir le travail social et sur les efforts que doivent poursuivre pour certains, accomplir pour d'autres, les décideurs et les intervenants sociaux. Les objectifs de l'action sociale doivent s'articuler autour des aptitudes, motivations et besoins réels de la personne. Les dispositifs doivent y répondre de façon pertinente. [...] Toutes ces orientations sont, par nature, antagonistes avec toute politique inspirée par une volonté de rétablir une certaine forme de contrôle social. L'affirmation indispensable de ce principe, on le voit, impose la détermination d'une démarche globale nouvelle et la mise en œuvre d'adaptations profondes, dont une partie seulement est, pour l'heure, engagée ». (CES, 2000, p 5-6)

Nous pouvons considérer que cet avis se retrouve décliné dans la loi dite loi 2002- 2, du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale, article L 451-1 du code de l'action sociale et des familles, voire qu'il l'a favorisée :

L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales au sens de l'article L.311-1.

Cet ensemble de références permet de situer le cadre politique des interventions du travail social, de rappeler les fondements qui motivent ces actions, d'indiquer les orientations que cela implique en faveur des personnes ou des collectifs en vue de leur prise

en compte dans les différents domaines et aspects de la vie en société. Un certain nombre de mots clés et de verbes d'action se dégagent de ces communications et servent à décliner les attendus du côté des professionnel.le.s comme du côté des structures et de leur organisation en termes de capacités, de moyens et de compétences. Les termes parlent d'adaptation réciproque, de relation entre les personnes, d'action coopérative, de droits fondamentaux, d'égalité des femmes et des hommes, d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de démarche globale nouvelle, de principes, de connaissances/savoirs éprouvé.e.s. Les verbes disent promouvoir le changement, agir pour améliorer le bien-être de tous, prévenir les exclusions, corriger les effets, mettre en œuvre, exercer une pleine citoyenneté. Chaque secteur d'action sociale ou médico-social est concerné sans oublier celui de la formation des intervenant.e.s :

Les formations sociales contribuent à la qualification et à la promotion des professionnels et des personnels salariés et non salariés engagés dans la lutte contre les exclusions et contre la maltraitance, dans la prévention et la compensation de la perte d'autonomie, des handicaps ou des inadaptations, dans la prévention de la prostitution et l'identification des situations de prostitution, de proxénétisme et de traite des êtres humains et dans la promotion du droit au logement, de la cohésion sociale et du développement social (article L 451-1).

Cette déclinaison se retrouve dans les différents niveaux de territoires et pour exemple, voici ce que le site de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de la Guadeloupe mentionne à propos des métiers du social :

Les professionnels de l'action sociale ont à être engagés dans la lutte contre les exclusions et contre la maltraitance, dans la prévention et la compensation de la perte d'autonomie, des handicaps, des inadaptations, et dans la promotion de la cohésion sociale et du développement social.

Cette succession de sources permet de montrer les appropriations nécessaires du terme de travail social aux différents niveaux d'intervention, les ressorts et la déclinaison

dans des registres d'actions ou d'intentions entre actrices et acteurs différent.e.s au sein d'un même ensemble sociétal. La lecture attentive souligne le caractère politique de chacun des domaines de vie (individuel ou collectif) concerné en énonçant les parties prenantes de cette action publique : État, collectivités territoriales, établissements publics, organismes de sécurité sociale, associations, institutions sociales et médico-sociales. Mais c'est dans le registre de la formation qu'est décliné en creux le mal-être de vies dans la société : les exclusions, la maltraitance, la perte d'autonomie, les handicaps et les inadaptations, la prostitution, la traite des humains. Ce qui dans le passé était recouvert par le terme de « fléaux sociaux » et qu'aujourd'hui le terme de société inclusive tend à reconsidérer comme nous le présentons au chapitre 5. Cette analyse textuelle autorise à signaler un premier écart entre le périmètre « généralisant » de l'action publique ainsi énoncée et inscrite dans des politiques publiques et la concrétude des situations identifiées, vécues par les personnes concernées et celles qui les accompagnent dans les face à face du quotidien. Pour autant, cet écart entre un idéal visé et le réel des vies est aussi ce qui englobe dans une indifférenciation toutes les parties prenantes de cette action et qui les réunit dans une appartenance collective.

D'autre part, la diversité d'actions et d'intervenant.e.s est une des constantes principales du travail social. Elle peut s'expliquer par la diversité des besoins concourant à l'égalité de dignité des femmes et des hommes, elle nécessite un approfondissement de ce qui a constitué le point de départ de cet horizon commun de travail, elle contrarie une pensée actuelle souvent dominante intellectuellement, qui vise à fixer des modèles, des répétitions au sein d'une vision centralisatrice et gestionnaire. Nous avons donc recherché quelques repères sur les différentes branches qui ont servi à constituer ce champ d'intervention pour permettre cette compréhension et confirmer la diversité du secteur concerné par cette recherche.

1.1. Les pionnières du travail social contemporain

A grands traits, il est important de nommer ces éléments d'histoire qui constituent aujourd'hui la palette d'activités énoncée et un pan important de l'action publique. D'une manière générale, la configuration du champ professionnel du travail social se fait au lendemain de la seconde Guerre mondiale. Ce sont donc les filiations des actions sociales qui précèdent que nous avons retenues et que nous présentons ici. Celles qui émergent tout au long du XIXème et au début du XXème. Les autres viennent s'ajouter ensuite pour compléter, diversifier ou développer de nouveaux groupes professionnels. Pour saisir cette histoire dans sa diversité, nous nous sommes référés à Roger-Henri Guerrand et Marie-Antoinette Rupp (1978), Emmanuel Jovelin (2008) et Henri Pascal (2014). Ce mouvement de création se poursuit encore aujourd'hui et l'on peut prendre pour exemple récent, celui des auxiliaires de vie scolaire (AVS) qui se sont mis.e.s en place avec la reprise de la scolarisation généralisée en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap (2015).

Le premier corps professionnel que nous pouvons citer est celui des éducatrices et éducateurs de jeunes enfants issu de l'invention des jardins d'enfants importée d'Allemagne. Cette pratique à la fois sociale et éducative s'inscrit dans le développement des sciences expérimentales et de l'observation comme méthode scientifique, elle s'intéresse aux premières années du développement de l'enfant. Ensuite viennent les conseillères en économie sociale familiale dont on peut dire qu'elles se développent sur la même période avec le courant des médecins hygiénistes et cible l'éducation des jeunes filles. Par un enseignement ménager spécialement dédié, il s'agit de divulguer au sein des foyers la vision positiviste de la science, d'intervenir par la science pour le progrès social. Le troisième et dernier groupe professionnel à apparaître sur la période, est celui des travailleuses sociales avec la transposition de l'exemple des settlements en Angleterre. Ces premières professionnelles ambitionnent d'intervenir sur la question sociale au sein des quartiers ouvriers à partir de résidences sociales. Simultanément, plusieurs formes vont se déployer en lien avec des écoles de formation « d'assistance sociale » développant chacune une mise en œuvre spécifique : visiteuses, travailleuses sociales, résidentes. Leur regroupement est à

l'origine de la création des assistantes sociales et de la terminologie devenue prépondérante de «travail social» après la seconde guerre mondiale.

1.1.1. Les jardinières d'enfants

Cette appellation est issue des travaux d'un pédagogue allemand, Friedrich Fröbel (1782-1852), connu comme le premier concepteur d'une méthode d'éveil et de développement des jeunes enfants à partir de soins « savants » portés aux enfants par des mères dont la qualification doit dépasser l'intuition dont il s'est lui-même inspiré. A partir de nombreuses observations des interactions entre mère et enfant, il a formulé les capacités propres du jeune enfant en matière de découverte, de créativité et d'expérimentation. Ce potentiel identifié lui a permis de formuler une proposition pour une éducation avertie, favorable au développement des capacités des jeunes enfants introduisant la théorie du jeu comme méthode d'apprentissage. On lui doit la conception des jardins d'enfants comme lieu intermédiaire entre la sphère privée des familles et la sphère publique des écoles, les kindergarten. Cette proposition élaborée en Allemagne dans l'effervescence des années 1840 cible les femmes, principales responsables de l'éducation des jeunes enfants avant l'école. Pour autant sa compréhension de l'éveil du jeune enfant lui fait cibler (sans succès) au-delà des éducatrices, instituteurs et institutrices. Cette méthode va se diffuser en France, auprès du public féminin, par l'intermédiaire des salons où se rejoignent jeunes femmes et femmes de l'aristocratie ou de la bourgeoisie qui s'intéressent aux idées nouvelles de leur temps. Signalons ici sur la base des études actuelles croisant genre et socio-histoire, que ces salons à dominante féminine sont dans la société de l'époque, des lieux d'accès et de diffusion des savoirs, des lieux de débats équivalents des clubs masculins, et ont joué un rôle important dans « l'éducation collective » des femmes à la vie publique et politique (Della Sudda, 2013). C'est ainsi que plusieurs sources relatent les initiatives engagées autour de la première enfance. Au sein de la fondation de l'Union familiale de Charonne située à Paris dans le 11ème créée par Marie Gahéry (dont nous reparlerons plus loin) et le Marquis de Beauregard, la création d'une garderie à l'attention des enfants de 3-6 ans est considérée comme le 1er jardin d'enfants selon la méthode Fröbel en 1908 (Le Capitaine, Karpowick,

2014). La même année, c'est une autre œuvre dirigée par l'Abbé Viollot sous le nom de Moulin vert à Paris qui implante un jardin d'enfants confié à Émilie Brandt, diplômée de la Pestalozzi-Fröbel Haus de Berlin. Des initiatives similaires vont se développer en d'autres lieux du territoire français (Alsace avec le collège Lucie Berger de Strasbourg, Haute Marne à Thivet), une association -l'Union Fröbelienne française- se crée en 1910 sous l'impulsion d'Adèle Fanta. Toutes ces initiatives mêlent plusieurs logiques : l'attention aux idées neuves (en pédagogie, et avec la naissance de la psychologie), la sensibilisation par des autorités publiques (les salons comme diffusion des savoirs scientifiques, exemple pour la méthode Fröbel), leur appropriation par des femmes « responsables » de l'éducation première des enfants, le tout mêlant assignation au rôle féminin et occasion d'émancipation et d'autonomie.

En effet, les orientations de Friedrich Fröbel sont claires, tout en s'adressant aux femmes et à leurs responsabilités premières (la charge d'éduquer les jeunes enfants), il s'agit de les professionnaliser, d'apprendre le geste juste et à propos et pour cela apprendre à observer et acquérir des savoirs nécessaires (sciences naturelles - mathématiques, arts). En cela, il va trouver un écho auprès de la population féminine de son entourage qui saura se saisir de cette opportunité de qualification et d'accès à une activité indépendante valorisée et valorisable puisque relevant des attributions sociales de leur temps. En même temps, il déclenche un mouvement d'opposition à ses idées nouvelles dans son pays en venant rompre le monopole de l'éducation des maîtres d'école, profession principalement masculine.

En France, plusieurs tendances vont se croiser et s'opposer ou se rejoindre: le refus d'intégrer ce courant éducatif dans « les maternelles » naissantes au nom d'un esprit patriotique et d'un rejet de la logique allemande; le développement des jardins d'enfants en premier lieu comme outil d'éducation populaire et sociale dans les quartiers ouvriers; des jardins d'enfants comme étape préscolaire au sein d'établissements publics ou privés s'adressant à un public plutôt privilégié (Le Capitaine, Karpowick, 2014 p 39). Ces deux derniers types de jardins d'enfants vont se réunir, tout au moins s'associer en matière de

conception pédagogique et de volonté de se démarquer du modèle scolaire pour développer une journée de l'enfant selon le modèle Fröbelien et pour développer la formation de jardinières d'enfants. Celle-ci ne sera considérée et reprise par la puissance publique qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale (novembre 1945) pour devenir en 1973 diplôme d'État d'éducatrice-éducateur de jeunes enfants (EJE).

1.1.2. Les monitrices d'enseignement ménager

Historiquement, le métier de conseillère d'enseignement ménager peut remonter à l'Ancien Régime et aux premiers enseignements ménagers, c'est-à-dire aux apprentissages pour tenir une maison, voire une maisonnée, destinés aux jeunes filles nobles sans fortune. La transformation du terme et des orientations se fera sous deux impulsions, la reconnaissance post-révolution française d'un droit aux secours publics inscrite dans la Constitution française de 1791 : « Il sera créé et organisé un établissement général de Secours publics, pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes, et fournir du travail aux pauvres valides qui n'auraient pu s'en procurer », et l'enseignement de savoirs scientifiques pour permettre l'éducation des familles et des ménages aux bienfaits du progrès selon la vision positiviste du XIX^{ème}. Le contexte culturel et politique est alors fortement attaché aux vertus de la scolarisation et l'accès aux savoirs fait partie de l'idéal démocratique (Souriac, 1996).

Après l'initiative de quelques villes pionnières du Nord de la France (Tourcoing, Carvin, Lens) financées par la Société des Mines, la première école d'enseignement ménager est ouverte à Reims en 1873 par Amélie Doyen-Doublié avant d'être inscrit dans les programmes d'enseignement primaire des filles sous le vocable d'économie domestique (Remondière, Rougagnou, Refalo, 2011). Si l'enseignement ménager comme savoir technique et moral de la vie quotidienne cible les filles et les jeunes filles, « futures mères de famille », il s'agit bien comme le précise sa créatrice de permettre le développement de l'éducation des femmes « des classes laborieuses » comme son testament en porte la mention. La dotation qu'elle fait à la ville de Reims doit servir pour organiser un prix récompensant la meilleure auteure « d'un traité d'une femme laïque, à vulgariser dans les classes laborieuses les

préceptes de l'économie domestique et de l'accomplissement des devoirs familiaux». Cette intention est particulièrement retracée par Sandrine Roll dans son article intitulé *Former les mères de demain : le projet d'Anna Thieck, une participante au concours Doyen-Doublé de 1899*. L'éducation ménagère est l'objet d'une attention constante dans tous les traités d'instruction de la période, « leur originalité est contenue dans l'affirmation que la science du ménage ne s'apprend pas toute seule, qu'elle n'est pas innée chez la femme » (Roll, 2009, p 153).

Les promotrices de cet enseignement domestique en font un « instrument en faveur de l'autonomie des femmes » (p 155) où celles-ci tout en glorifiant leur rôle de mère et la responsabilité qui lui est attachée, « peuvent acquérir les moyens d'une vie économiquement et intellectuellement autonome » (p 167).

Le paradoxe de l'éducation ménagère est aussi souligné par d'autres auteur.e.s. Ainsi selon François Aballéa, Isabelle Benjamin et François Ménard (2003), les savoirs techniques constitués tout au long du XIXème et particulièrement au début du XXème, sont reconnus comme devant faire « l'objet d'un apprentissage tout comme le font les règles de l'art des métiers industriels ou artisanaux, [...] ce corps de doctrine du domestique renvoie historiquement à l'aristocratie et à la bourgeoisie mais se développe à destination des classes laborieuses, qu'elles soient ouvrières et urbaines, ou agricoles et rurales... dans le contexte du capitalisme naissant » pour un maintien en bonne santé des forces de travail. Pour autant, le travail d'historienne de Sandrine Roll sur l'enseignement ménager met en évidence des engagements de femmes « sur la place des femmes dans les sphères professionnelles et publiques, [qui] contribuent à la définition des pratiques sociales et des normes de genre ». Elle tente ainsi « de montrer de quelle manière des femmes peuvent faire évoluer les normes de genre tout en étant productrices de ces mêmes normes ».

Une autre figure féminine en faveur de cet enseignement toujours dans le tournant de ce début du XXème siècle est à citer, la pédagogue Augusta Moll-Weiss (1863-1946) qui en 1904, après une première expérience à Bordeaux, fonde l'École des mères, rue Miromesnil à Paris (8ème arr.) Sandrine Roll indique dans son étude « comment une femme,

en transférant les prérogatives privées dans la sphère publique, réussit à s'impliquer comme agente de changements politiques » et comment la pensée « des promotrices de cet enseignement est souvent éloignée de la conception qu'en ont les contemporains familialistes et moralisateurs ». Si, Augusta Moll-Weiss la directrice de l'École des mères partage en partie cette conception, estimant que l'enseignement ménager scientifique et rationnel permettra de préserver l'ordre social, elle ajoute une dimension personnelle en déclarant qu'elle n'envisage pas de former uniquement des « fées du logis ».

Elle cherche davantage à renouveler la manière de concevoir les activités ménagères, en souhaitant que les élèves apprennent des méthodes pour gérer et rationaliser leur travail domestique. Son objectif est de lutter contre l'enfermement de la « femme dans un 'pot-au-feu' » en œuvrant pour une professionnalisation des tâches ménagères et maternelles. L'enseignement ménager est également pour elle une façon d'obtenir une plus grande reconnaissance du rôle de la « femme moderne ». L'École des mères sert de première étape à l'activité sociale de la femme. Il ne s'agit pas ici de charité, ni même de philanthropie, mais bien plus de réformes qui impliquent connaissance, culture et responsabilité. Dans ce cadre, l'une des principales cibles de ses interventions est « l'enfance handicapée », dont l'étude est intégrée dans les programmes à partir de 1908. L'enseignement professé aux jeunes filles intéressées se distingue par sa modernité. Les élèves suivent un programme d'études médico-pédagogiques établi par les médecins, promoteurs de l'éducation nouvelle, Jean Philippe et Paul Boncourt, et visitent des cliniques. À cette première approche de la puériculture, Augusta Moll-Weiss adjoint quelques leçons de droit».

En conclusion, Sandrine Roll indique comment cette instruction fait sortir les activités du « souci des autres » du domaine exclusif du privé et confère à ces tâches une reconnaissance sociale et professionnelle. Ainsi, les filles qui ont suivi les enseignements d'Augusta Moll-Weiss et qui ont appris à devenir des « monitrices sociales » acquièrent-elles un accès à la citoyenneté sociale et économique ». Par ces différentes orientations, cette deuxième « filière » de professionnalisation s'énonce comme une première professionnalisation de la question sociale et des femmes sur le territoire national.

Ces quelques références permettent de souligner la similitude des démarches initiales dans le même contexte socio-historique : s'engager dans les débats publics et *prendre part*, par la construction de savoirs liés aux savoirs scientifiques émergents, ouvrir des voies de professionnalisation permettant une émancipation des femmes plus ou moins affirmée de la sphère privée à la sphère publique. Ici le premier diplôme, monitrice d'enseignement ménager, valorisant cet enseignement sera créé en 1942, suivi en 1960 de la création du BTS de conseillère ménagère, pour aboutir en 1973 au diplôme de conseiller.ère en économie familiale sociale.

1.1.3. Les travailleuses sociales

Cette troisième branche initiale d'action sociale trouve ses fondements historiques dans les « Maisons sociales » (1899-1909), situées à l'aube des années 1900 entre l'Œuvre sociale de Popincourt (1894-1898) avec Marie Gahéry et le Marquis de Beauregard inspirée des settlements anglo-saxons et les résidences sociales (1910-1945) développées par Marie-Jeanne Bassot. Une continuité entre les trois structures initiales a été mise à jour par Jacques Eloy (2012) et après consultation des archives, nous l'avons adoptée à notre tour. Cette consultation des archives des pionnières et la littérature déjà produite sur le sujet permettent de mettre l'accent sur la méthode et les hypothèses de travail expérimentées dans chaque maison sociale.

La méthode retenue par les résidentes, travailleuses sociales, consiste à apporter par l'action, la preuve d'une conception nouvelle d'une intervention, elle-même transformatrice des liens sociaux. Les hypothèses de cette transformation et de sa faisabilité sont clairement énoncées dans différents interviews et documents d'archives des sources consultées : la proximité permanente avec les personnes concernées, l'utilisation et la diffusion des savoirs scientifiques, la considération et le respect du point de vue des personnes aidées, la perméabilité des classes sociales. Sur la base d'une proximité créée avec les familles, leur cadre de vie, leurs charges, une diversité d'actions simultanées sont mobilisées et constituent un programme d'intervention : permanences de « secrétariat du peuple »,

garderies périscolaires et aide aux devoirs, consultations médicales, bureaux de placements, conférences populaires sur les bases « d'une éducation nouvelle », cours d'instruction ménagère, mais aussi cours variés de solfège, de couture, d'anglais, et des visites, des démarches, l'animation de cercles, de causeries, d'après-midi récréatives. « Il y a aussi l'abri temporaire pour les enfants des faubourgs dont les mères sont hospitalisées, un sanatorium pour enfants à Salies de Béarn, une école ménagère à Bolbec, une blanchisserie à Clichy, un orphelinat à Saint Servan » (ANNALES, Musée Social, janvier 1906).

Cette énumération résume l'entreprise d'une façon opérationnelle. Il s'agit d'organiser un développement du quartier par un accès aux savoirs, aux capacités disponibles en dehors du quartier qui rend possible leur appropriation tout en respectant le point de départ des familles :

« La Maison sociale ne croit pas être arrivée à son plein développement ; elle estime même l'avoir à peine commencé, et chacun de ses pas en avant lui permet de découvrir une nouvelle et vaste étendue du champ à féconder par cette merveilleuse action de présence qu'elle a faite sienne. Dans l'ordre moral, la confiance inspirée aux masses par l'élite, d'où qu'elle vienne et quelle que soit son origine, d'une part, la connaissance réciproque des individus et des milieux, de l'autre, sont les bases sur lesquelles, solidement appuyée, elle peut agir avec une efficacité toujours plus grande. Dans l'ordre social, elle répandra tout d'abord l'esprit d'association, le sentiment des groupements nécessaires à toutes les institutions mutualistes, syndicales ou coopératives. Dans l'ordre économique, elle se propose d'étendre ses essais d'éducation professionnelle et d'organisation du travail. Les maisons de famille et les habitations populaires sont aussi au premier rang de ses préoccupations. La « Maison sociale » sera ainsi de plus en plus le foyer commun de l'ouvrier, non pas pour amoindrir les foyers familiaux, mais au contraire pour donner à leurs éléments une cohésion plus forte en les associant à une même vie intellectuelle et morale ». (Annales du Musée Social, janvier 1906)

Cette formulation et ses objectifs sont ceux, dans les termes de leur temps, d'une recherche d'un égal développement humain et d'un accès aux savoirs de tous dans une conception démocratique. La question de l'élite, source de la connaissance est bien la caractéristique de l'époque quel que soit le domaine d'activité, tant dans sa version philosophique que politique et culturelle. Pour autant l'objectif est celui d'un accès aux savoirs par l'éducation pour permettre l'intelligence des choix, la compréhension des situations et leur transformation, comme nous l'avons rappelé pour les deux précédentes branches initiales du travail social. Cette orientation s'affirme à une période où la diffusion des savoirs et la généralisation de l'école à tous et à toutes et surtout l'accès à l'enseignement supérieur n'est pas encore une égale possibilité pour tous et toutes.

Dans cette création, un autre élément de transformation du cadre dominant est présent. Celui de la distance prise par ces femmes vis à vis de la charité religieuse pour s'engager dans la charité laïque, c'est-à-dire sans objectif confessionnel ce qui n'exclut pas la liberté de religion. Pour Apolline De Gourlet,

« Dans les quartiers pauvres, habités presque exclusivement par la classe ouvrière, où le riche ne pénètre qu'à l'état de patron considéré comme antagoniste, pour ne pas dire plus, où l'action intellectuelle ne se fait jamais sentir aux adultes et l'action morale à ceux-là seulement que soucient les questions confessionnelles, la « Maison sociale » installe des centres de résidence ».

La Présidente, Madame la Baronne de Piérard, présente « la Maison Sociale » comme indépendante de tout groupement politique ou religieux ». Mademoiselle Le Fer de la Motte à qui il est fait le reproche de « l'absence du Décalogue comme base de la Maison Sociale », répond :

« Si la Maison Sociale était une œuvre d'enseignement, elle serait effectivement répréhensible d'ignorer le Décalogue. Mais elle se cantonne dans les choses d'ordre matériel. Elle peut même, étant donné la grande variété de ses membres, être un terrain de rencontre pour ceux qui ignorent le Décalogue et pour ceux qui le vivent ».

Ainsi, ces initiatrices affirment leur inscription dans la laïcisation de la question sociale environnante, privilégiant (au-delà de leurs convictions religieuses) un engagement de citoyennes responsables dans un environnement démocrate et républicain. Cet engagement que nous examinons en deuxième partie de recherche est une caractéristique de ces personnalités capables d'ouvrir de nouvelles voies et de nouvelles pratiques.

Cette dernière création est d'emblée une action sociale globale, signalée comme telle par différents auteurs (Guerrand, Rupp, 1978 ; Eloy, 2012 ; Pascal, 2014). En effet comme les autres engagements d'action sociale, celle-ci cherche à transformer les situations, les problèmes en s'attaquant aux sources des difficultés pour les comprendre, en modifier les causes. De plus ce projet d'intervention est déterminé à agir sur les différentes facettes d'une vie sociale prenant pour pilier le système familial. C'est à ce titre qu'il est reconnu comme un élément fondateur majeur de la pensée du travail social et de ses différentes interventions. Pour autant ce courant promoteur de plusieurs écoles de formation « d'action sociale » qui ont perduré jusqu'à aujourd'hui devra attendre 1932 - et donc bien après les infirmières visiteuses en 1922 - pour obtenir l'institutionnalisation du diplôme d'assistante sociale (Jovelin, 2008 ; Pascal, 2014).

En conclusion de cette présentation de chacune des branches initiales du travail social, soulignons la convergence des démarches. Chaque développement s'appuie sur une théorie pour fonder et promouvoir l'action entreprise et engage simultanément un processus de formation pour « faire du social » : la théorie du jeu pour la méthode fröbelienne et les jardinières d'enfants, l'apprentissage de savoirs techniques et scientifiques pour l'économie domestique, la théorie de la proximité par la résidence pour les travailleuses sociales. Ces initiatives sont portées ou portent principalement sur les femmes, à ce titre il est nécessaire de réexaminer les compréhensions, les fonctionnements étudiés à partir du concept de genre et de son historicité (Bereni, Revillard, 2012 ; Marquès Pereira, 2003) pour étudier comment un mouvement de femmes en contexte, c'est-à-dire y compris dominé ou subordonné, arrive à construire, innover, échapper aux cadres établis, et à quel prix ? Ceci

constitue une nouvelle écriture et conduit à une autre représentation de la participation dans l'Histoire. Cela nécessite de regarder simultanément, les organisations, les combinaisons, les reconfigurations qui surgissent du côté des structures qui portent l'agencement social et son renouvellement. La difficulté dans cet exercice étant de ne pas recouvrir d'un savoir dominant contemporain les pensées et faits du passé ou celles des pratiques actuelles. Pour ce faire, nous garderons en tête le terme de « pionnières » données à ces actrices par les précédentes recherches sur la partie historique (Durand, Marec, 2004 ; Fayet Scribe, 1994), terme qui vient dire la nouveauté des gestes, des pratiques là où une ségrégation pré-existe au sens de ségrégation professionnelle ou sexe des métiers utilisés dans la terminologie contemporaine.

Pour sa part, Christine Rater-Garcette insiste sur le moment de la séparation de l'Église et de l'État (1905) comme étape déterminante pour la mise en route d'un courant de professionnalisation du travail social (Rater-Garcette, 1996). Cette auteure montre comment les femmes ont investi ce champ pour théoriser et définir elles-mêmes une action sociale issue à la fois de la doctrine sociale de l'Église catholique et de l'action syndicale. Cette approche est confirmée par d'autres études sur le sujet montrant le caractère hermétique du mouvement ouvrier à l'égard des femmes (Diedolt- Fouché, 2003). Ces auteures soulignent de leur côté dans le cadre des travaux de commémoration du centenaire de la loi 1901, comment cette institutionnalisation du droit d'association fut l'occasion :

« pour les femmes d'exister en tant que citoyennes désireuses de faire entendre leurs voix et leurs positions sur le changement social à une époque où elles n'avaient pas les droits civiques. Leur présence dans les associations - dont elles sont souvent les fondatrices- leur a permis de sortir de la sphère privée pour entrer dans la sphère publique. Les femmes ont utilisé l'association comme une passerelle entre ces deux mondes très compartimentés » (Diebolt E., Fouche N., 2003, p 47-48).

La présentation de l'action des pionnières d'un social « public » est le point de départ de notre sujet et sera poursuivi au fur et à mesure des développements de la recherche. Cette première étape éclaire leurs initiatives sous l'angle de l'innovation conceptuelle et sous

l'angle de leur engagement dans les débats et savoirs des élites. Elle implique maintenant une présentation de l'État social comme institution indissociable de cette socio-histoire pour saisir les croisements ou les imbrications avant d'en comprendre les effets du point de vue de l'action citoyenne initiale.

Pour la suite de cette recherche, nous retenons comme référence principale l'action des travailleuses sociales et des maisons sociales en raison du caractère généraliste signalé qui inclut les garderies de jeunes enfants selon les méthodes nouvelles, l'enseignement ménager des filles comme les services aux adultes des familles.

1.2. L'État social, quelle invention ?

Les premiers éléments de structuration d'un travail social au sein des quartiers ouvriers de la capitale constituent le panorama initial de cette création auquel est associée celle de l'État social. Cette émergence est examinée à son tour comme l'organe structurant des relations entre des individus par un droit « commun ». L'État social est à la fois une forme d'institutionnalisation du cadre démocratique et l'instrument d'un dialogue entre la société et sa gouvernance. « A l'âge des nations, le politique remplace le principe religieux ou dynastique pour unir les hommes. Dans toute nation démocratique, le politique institue le social » (Schnapper, 1994). C'est ainsi que l'État social est une orientation au sein des États nations. Pour la France, elle résulte d'une institutionnalisation de la solidarité à la fin du XIX^{ème} siècle. Cette transformation est le fruit d'un long travail tout au long du XIX^{ème} qui veut poursuivre et reprendre le compromis sociopolitique de la révolution française avec les effets des deux périodes d'industrialisation (Pigenet, Tartakowsky, 2012). Cette réactivation peut se formuler autour de deux axes :

- 1789 : le temps de la déclaration des droits de l'Homme, c'est le pacte républicain libéral qui institue le respect de la petite propriété paysanne, artisanale, commerciale ;

- 1848 : la question posée dite question sociale concerne le droit au travail des ouvriers qui doit compléter les droits de l'Homme.

Nous sommes là face à un enjeu sociopolitique où la recherche de la paix sociale passe par la lutte contre la misère. Tout le monde discute de cet impossible : « trouver les éléments de fondations entre des individus reconnus libres et égaux en droits et la réalité d'une appartenance collective en société » comme l'explique Marie Claude Blais (2007, p 75-95), ce qui prendra forme sous le nom de lien social. Sur cette même période qui a vu émerger les figures et les lignes d'action d'un futur travail social, un mouvement anime particulièrement la société française : « Confrontés aux bouleversements et aux tensions qui, irréductibles aux clivages politiques, contribuent néanmoins à les attiser, les contemporains s'interrogent sur les conditions du « vivre ensemble » et de la cohésion nationale » (Pigenet, Tartakowsky, 2012, p. 192). Cette recherche commune est aussi signalée par Robert Durand (2004, p 15) : « Partout des hommes et des femmes réfléchissent, imaginent, débattent, écrivent : les idées et les problématiques se renouvellent ». Concrètement, il faut agir sur les effets de la seconde industrialisation où « l'intérêt de quelques-uns se révèle en contradiction avec l'amélioration du sort du plus grand nombre », c'est-à-dire sur les conditions de vie des ouvriers et ouvrières, des enfants et établir un « rééquilibrage pacifié de l'asymétrie dont pâtissent les salariés face à leurs employeurs » (Pigenet, Tartakowsky, 2012, p 184). C'est ainsi que se construit la notion de solidarité retenue en introduction dans notre problématique.

Des travaux des auteurs précités (Blais, Pigenet, Tartakowsky), nous avons retenu trois éléments qui vont converger dans l'émergence de l'État social, pour guider la compréhension des sources consultées sur le travail social de cette période. Deux sont plus particulièrement mis en évidence par Marie Claude Blais (2007, p 12-13). Il s'agit premièrement de la volonté initiale de Pierre Leroux très représentative du contexte : « la notion de solidarité comme substitut moderne de la charité chrétienne », deuxièmement du développement de l'idée de solidarité qui s'effectue aux carrefours de deux processus présidant à la formation des sciences sociales : « la transposition séculière des idées religieuses et l'appropriation

spéculative des idées scientifiques ». Ce second point concernant la formation des sciences sociales est important aussi du point de vue de la structuration de ce deuxième champ sur laquelle nous reviendrons ultérieurement avec les apports de Alice Le Goff (2013) et de Hélène Charron (2010) en matière de structuration par le genre. Retenons simplement à cet endroit que les deux champs émergent simultanément.

Le troisième élément est celui d'une toile de fond formulée par Michel Pigenet et Danièle Tartakowsky. Au prix d'une succession d'engagements politiques, la IIIe République - en son temps - a fait la preuve de sa capacité à établir et maintenir l'ordre, la paix sociale, souhaitée comme horizon commun. C'est l'objectif par exemple de la loi de 1884 autorisant et encadrant l'activité syndicale. La mise en œuvre de ce droit permet de conserver l'orientation libérale de la République face aux poussées socialistes marxistes. Sur l'ensemble du territoire national, l'action politique gouvernementale installe une pacification de la participation populaire issue de la Révolution.

Pour autant les oppositions politiques existantes sont fortes entre une ligne de clivage (mais pas de partage) autour des combats pour la laïcité qui renvoie à la liberté religieuse et instaure un gouvernement des sujets/des personnes en dehors de toute autorité ou conviction religieuse et les modèles divergent. Le contexte politique dans son ensemble voit s'installer progressivement une césure entre « cadres républicains » et mouvements populaires ou émeutes porteurs/porteuses d'un volontarisme politique liant différentes composantes émancipatrices. Selon Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky (2012, p.182), deux conceptions s'affrontent au sein du camp républicain :

- pour les uns, « Les restrictions posées à l'action politique collective renvoient aux certitudes dominantes selon lesquelles le suffrage universel et les libertés élémentaires reconnues fondent l'unique cadre acceptable, et par suite légal, d'expressions d'opinions que seuls des citoyens indépendants et éclairés seraient aptes à formuler » ;

- pour les autres, « Une autre tradition, héritée de la sans-culotterie et remise au goût du jour par la Commune, érige la démocratie directe et le mandat impératif au rang d'alternative institutionnelle. Accordée aux idéaux et aux pratiques associationnistes de

nombreux ouvriers et artisans parisiens, cette dernière séduit de larges pans du radicalisme. [...], l'un de ses principaux atouts tient à sa compatibilité avec les mobilisations collectives, vecteurs et partenaires de l'initiative politique ».

Dans ce contexte, soulignons que les dimensions du « politique » et du « social » ne sont pas encore séparées, les deux sont pensées et liées dans les mouvements collectifs dits « populaires » (et non « sociaux » dans le parler d'aujourd'hui). C'est petit à petit que le processus libéral de construction du social va se mettre en place et borner pour un temps le social à la sphère du travail.

Ainsi l'installation de la III^{ème} République se stabilise politiquement en canalisant les mobilisations sociales par des lois démocratiques tout au long des années 1880 : éducation scolaire - liberté de la presse, de réunions publiques (dans un local clos et couvert) - reconnaissance légale des syndicats professionnels. Cette ligne politique signe la fin des barricades, installe la république parlementaire et prépare de nouvelles pratiques « les stratégies électorales » (Pigenet, Tartakowsky, 2012).

Ce souhait, ce besoin de pacification « fraternelle » est une dimension de la question commune même si les formulations sont diverses. Les propos rapportés par Paul Acker (1907, p. 419), journaliste à la Revue des Deux Mondes, de l'une des pionnières du travail social, Marie Gahéry précédemment citée, vont dans le même sens illustrant cette intention volontaire :

« Je suis arrivée à Paris en 1887, j'étais originaire de Normandie et d'une famille universitaire. J'avais une nature très indépendante, j'ai beaucoup travaillé et beaucoup voyagé. Les attentats anarchistes qui se produisirent alors jetèrent en mon esprit un grand trouble... J'étais pleine d'horreur pour les misérables qui les avaient commis et cependant je ne pouvais m'empêcher d'admirer le mépris qu'ils avaient de leur existence. Elevés autrement, n'auraient-ils pas employé la même énergie pour le bien ? [...] Ainsi ce furent les anarchistes qui éveillèrent en moi le sens social. [...] Toutefois je pensais qu'on ne pouvait rien faire, si l'on ne vivait pas au milieu du peuple de sa vie même ».

Rappelons dans ce contexte que l'absence de droits politiques est la règle pour les femmes et donc le suffrage universel auquel il est fait référence, ne les concerne pas. Ce qui n'empêche pas leur intervention dans l'espace public comme ce fut le cas pour les travailleuses sociales, intervention qualifiée par Évelyne Diebold (1999, p.13) de « jeu subtil » à partir des associations vis-à-vis « des pouvoirs structurés ». C'est donc sur ce fond profondément politique que s'édifie la conception d'un État social d'abord nommé et pensé comme État Providence. D'inspiration anglo-saxonne (Welfare State), l'État Providence est conçu comme celui qui pourvoit au bien-être de chacun comme Etat protecteur (Rosanvallon, 1981).

Deux courants de pensée ont étayé la conception d'un État social : l'un politique, c'est le solidarisme de Léon Bourgeois, l'autre scientifique, c'est la méthode sociologique par Émile Durkheim. Chacun apporte des réponses en matière de rôle et conception de l'État, ils constituent les bases de son institutionnalisation aujourd'hui profondément discutée.

Dans le contexte et les débats rappelés, Léon Bourgeois (1851-1925), juriste, politicien et démocrate libéral, courant des radicaux, fait face à deux courants de pensée : premièrement résister à la doctrine naissante du socialisme marxiste (lutte conflictuelle des classes sociales) en proposant une alternative sous la forme « d'une union démocratique sociale » et tout aussi clairement se démarquer de la doctrine religieuse jugée obscurantiste ou dogmatique. Il propose la construction d'un État social, c'est-à-dire la mise en place d'une fonction de régulateur et de garant de la solidarité entre des individus égaux en droits sociaux bien qu'héritiers de liens inégaux. En cela, il s'inscrit dans la lignée de la pensée positiviste du siècle (expliquer et résoudre les problèmes par les sciences) et par cet appui sur les sciences, il lui est possible d'expliquer la solidarité par le principe d'une loi naturelle qui préexiste à la condition humaine, qu'il appartiendra d'explorer, d'étudier et d'analyser pour en comprendre les mécanismes/les effets mais ultérieurement. Conclure à la solidarité comme nécessité, c'est la loi naturelle d'interdépendance. Dans cette perspective, « les droits » des individus sont émancipateurs et précèdent « leurs devoirs ». Léon Bourgeois se démarque ici d'Auguste Comte qui défendait la primeur des devoirs des individus sur les droits et s'affranchit de cet héritage. Le vecteur de la solidarité selon Bourgeois, c'est

l'association entre les personnes : « concours et coordinations des forces » dans des actes réfléchis et volontaires. Léon Bourgeois veut soutenir la conscience moderne volontaire dans la réalisation de l'idée de justice, se référant pour cela « au fait de l'acte libre » de Kant. Sa vision est celle de porter une réponse politique à la lutte contre la misère :

- par la référence à l'acte libre de l'individu, il est possible et nécessaire d'intervenir dans l'ordre naturel pour créer un nouvel ordre,

- par le travail de la raison, il est possible d'échapper à l'inéluctable, de sortir de la loi des séries, de modifier les déterminismes naturels.

Ainsi il promeut un programme politique de réformes au service de droits individuels et de droits sociaux porteurs d'émancipation et d'une visée égalitaire entre les individus. Ce raisonnement était nécessaire pour élargir la portée de la loi naturelle d'interdépendance (théorie darwinienne de l'évolution vitale) à la loi organique volontaire puisque la première repose sur la notion d'instinct. Mais ce n'est pas encore suffisant. Si la loi naturelle permet de rendre compte de la diversité, des emboîtements d'éléments homogènes et hétérogènes, c'est aussi la porte ouverte « au laisser-faire » ou au « conservatisme objectif » tels que se formulent les débats et les enjeux politiques autour de cette élaboration de la notion de solidarité. La loi naturelle sert l'idée de progrès chère à la théorie scientifique de l'évolution mais il faut encore distinguer la vie humaine de la vie animale par la conscience d'une dimension supérieure des organismes « sociaux » et l'adoption d'un point de vue « unanime » qui soutienne la perspective recherchée d'une union. Léon Bourgeois ajoute alors à ses fondations l'apport du philosophe Alfred Fouillée, puisée dans son livre *La Science sociale contemporaine* (1880, élaboration d'un droit idéaliste et normatif). Il reprend à son compte son développement d'« une justice réparative nécessaire aux exigences de la fraternité » :

« Il y a un droit qui naît de la violation du droit, c'est celui de la réparation. Il y a toujours une certaine somme d'injustice générale qui est imputable non à tel ou tel homme en particulier, mais à la société toute entière et qui est souvent le legs du passé. De là, la nécessité de la justice réparative ». (Blais, 2007, p. 31).

A la suite de cet énoncé, Léon Bourgeois souligne le besoin qu'il y a de reconnaissance de la dette sociale selon deux voies : la voie d'un droit protecteur et garant entre les individus, la voie de l'éducation des consciences. Cela ne s'improvise pas, il y faut un travail d'éducation, de connaissance réciproque. Ainsi la doctrine est construite, son existence ainsi assemblée apporte la preuve qu'un compromis politique est possible.

Parallèlement la proposition d'Émile Durkheim (1858-1917), philosophe puis fondateur des bases de la méthode sociologique, vise à agir « techniquement » comme scientifique sur les phénomènes sociaux et pour cela il lui faut comprendre et éclairer « leurs mécaniques ». Ce qu'il fait en comparant les sociétés sur la base des liens qui régissent les rapports entre les individus, et il établit ainsi les éléments constitutifs de toute société :

- les modes d'organisation entre les membres des sociétés jusqu'à identifier la division du travail comme lien de solidarité et comme indicateur supérieur d'organisation. Ce constat ne l'empêche pas d'interroger les éléments positifs et négatifs de cette solidarité (division anormale ou division contrainte) et de parler de corps social malade dans ce dernier cas : « Si la division du travail ne produit pas de solidarité, c'est que les relations des organes ne sont pas réglementées » (cité par Blais).

- les règles de droit qui permettent au fur et à mesure de l'évolution morale des sociétés d'élever le besoin de justice entre ses membres. Son analyse met en évidence le passage d'un droit répressif « pénal » (centré sur la sanction dans un rappel des références collectives) à un droit « régulateur » ou droit contractuel, qui entérine des relations contractuelles entre des individus, qualifié aussi de restituteur puisque les conséquences pèsent sur le maintien ou la restauration du lien.

- le désir de vivre ensemble, d'association entre individus permet la charité au sens de sociabilité (différent de la dimension religieuse) et préexiste à tout système politico-juridique. Ce sentiment d'appartenance peut se construire, s'entretenir, se transmettre par l'éducation. La sociabilité elle-même est une capacité à développer car elle sert d'assise au droit contractuel.

Pour Émile Durkheim, s'il établit une différenciation entre deux types d'organisation (soit sur la base du lien de similitude qu'il nomme solidarité mécanique, soit sur la base d'un lien de différenciation où dans ce cas, la division du travail joue le rôle d'union entre ses membres, c'est la solidarité organique), il y a bien un continuum de solidarité qui s'exerce entre les deux modèles, dans chaque cas, elle existe et elle s'organise.

Les références et compréhensions rappelées ici (celles de Léon Bourgeois, et celles d'Émile Durkheim) sont essentielles à connaître pour saisir la constitution de l'État social comme processus et comme réponse à la recherche collective sur la question sociale formulée dans une perspective d'égalité. Cette perspective, nous l'avons rappelée, est alors l'horizon politique commun issu de 1789 en matière de revendication, d'espérance humaine, et de foi au progrès. La remarque qui s'impose aujourd'hui, c'est la transformation de cet objet commun en tant que postulat fondateur des liens qui régissent les rapports entre les individus dans une démocratie (Rosanvallon, 2011). Selon les auteur.e.s contemporain.e.s, les explications sont à rechercher dans l'aboutissement de la modernité démocratique nommé encore l'individualisation démocratique (Gauchet, 2017), dans l'abandon de l'égalité pour la bataille des inégalités (Rosanvallon, 2011), d'autres encore dans le renoncement à la liberté révolutionnaire et à ses utopies (Riot-Sarcey, 2016). Nous ne manquerons pas de préciser dans les développements de cette recherche les liens que nous établissons avec ces différentes options contemporaines. Auparavant, il nous faut préciser les liens entre État social et travail social et leurs transformations réciproques.

1.3. Quel travail social dans l'État social ?

Préciser davantage ces constructions nécessite de scander les périodes et les positions des différent.e.s actrices et acteurs pour chacune. Au tournant du XXe siècle, nous l'avons vu l'État social est au cœur des débats politiques et porté par ceux nommés aujourd'hui « des Grands Hommes » du fait soit de leur invention, soit de leur engagement, soit de leur ingéniosité et bien souvent de cet ensemble réuni et reconnu. Ce sont les études féministes

puis les études de genre qui peu à peu ont changé les regards et la compréhension sur les mécanismes à l'œuvre dans les différentes strates des sociétés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces études ont permis de revisiter les analyses classiques des sciences sociales. Elles ont renouvelé les compréhensions produites par l'histoire et l'étude des différentes périodes comme l'historiographie des femmes et de la République en France (Rennes, 2011, 2016).

C'est ainsi que les premières chercheuses féministes ont démystifié « la prétendue neutralité de l'État, [et repéré] en son sein les espaces d'où pouvait émaner le changement » (Jenson, 2013, p. 227) et les représentations de la citoyenneté (Marquès-Peirera, 2003, 2013). Il nous faut intégrer ces analyses pour lire les constructions séparées et pour autant liées du travail social et de l'État social. Retenons de cette première étape et de la période des pionnières (1900-1914), l'émergence d'un travail social volontairement transformateur des réalités sociales, des représentations et des rôles traditionnels des femmes mais aussi entre les hommes et les femmes. Ces dernières s'invitent dans l'espace public de la question sociale et formulent des propositions et des expérimentations à la hauteur de la culture positiviste et républicaine de leur environnement.

1.3.1. La lente institutionnalisation du travail social

Ce mouvement de femmes nécessite leur engagement complet dans des questions multiples de la vie sociale et politique au même titre que leurs homologues masculins - citoyens politiques - qui ne peut se fonder dans la qualification d'initiative bénévole (Pascal, 2014). Retenons aussi comment ces fondatrices ont saisi et associé dès le démarrage de leurs actions l'enjeu des professionnalisations comme assise de leurs initiatives citoyennes. Chacune des branches que nous avons présenté s'appuie sur des formations que l'on peut repérer qualifiante ou professionnalisante selon les âges, les tentatives. Une autre observation concernant cette période propice aux innovations est à signaler en lien avec les différences de statuts masculins et féminins.

Simultanément au secteur social que nous étudions, se développe le secteur sanitaire et la lutte contre ce qui constitue les fléaux sociaux cités par tous, la mortalité infantile et la tuberculose. Nous avons vu et nous l'indiquons à nouveau, l'action sociale et l'action sanitaire se croisent au sein des « maisons sociales ». Pour l'une, les interventions vont davantage viser la prévention, pour l'autre il s'agit bien de soins et de curatif. Dans le secteur sanitaire, il faut conserver à l'esprit l'existence d'un corps médical masculin déjà constitué. Ce sont les médecins qui créent les premiers dispensaires avec des visiteuses et mobilisent les municipalités (Lille – Paris – Marseille). Cette pré-existence et la constitution d'une république au masculin (Marquès-Pereira, 2003) peut expliquer la prépondérance citée précédemment des diplômes reconnus aux infirmières dans l'histoire des professions féminines.

Du côté du social, il s'agit de créer les registres d'action et de les faire reconnaître dans une période où le rôle de l'État est lui-même encore en phase de constitution. Ce mouvement se fonde et s'adosse à la première vague du féminisme qui se structure depuis les années 1860 et devient « indissociable des progrès du libéralisme et de la démocratisation » sous la III^{ème} République (Rennes, 2011). Pour ces femmes, au côté des droits politiques, il s'agit de revendiquer le droit de travailler. Leurs voix se font entendre dans différents espaces (congrès, conférences, salons) dont la presse féministe a transmis les échos favorables et la presse satirique les moqueries.

Cette dynamique française sera interrompue par deux conflits de nature différente mais qui vont jouer dans le même sens. L'un au démarrage individuel et privé - le procès engagé par Marie-Jeanne Bassot à l'encontre des membres de sa famille va concerner l'ensemble des « maisons sociales » et leur réseau - ; le second, la Première guerre mondiale, mobilise l'union sacrée des forces de la Nation et stoppe les velléités émancipatrices. De nombreux travaux ont montré l'effort de guerre des femmes lors du premier conflit mondial et les transformations ou ruptures qui sont attachées à cette période, notamment en matière de traumatisme et de retour aux valeurs traditionnelles (Morin-Rotureau, 2004). Concernant le travail social, le travail de relecture de « l'affaire Bassot » qui lie socio-histoire

et genre est à faire et constitue un des terrains de cette recherche, présenté en seconde partie. Cet épisode recèle selon Roger-Henri Guerrand et Marie-Antoinette Rupp précédemment cités, les éléments du mouvement féministe chez les travailleuses sociales. Mouvement qui sera clos après le congrès des institutions d'assistance et d'hygiène sociale de juillet 1921, « les autorités sociales et spirituelles leur feront comprendre que le vote familial- système où le père dispose de la voix de ses enfants - est le seul conforme à l'idéal de paix sociale – par la restauration de la famille nombreuse » (Guerrand, Rupp, 1978, p. 56-57). Lors de ce congrès, les participant.e.s avaient formulé au côté des vœux en faveur de la loi sur les assurances sociales, celui sur le vote des femmes.

Il est donc nécessaire de noter le changement introduit avec la guerre 14-18 et l'entrée dans une seconde étape pour le développement du travail social. Le gouvernement peu présent dans la constitution initiale crée l'École des surintendantes de France (1914) et fixe leur fonction : « s'occuper du bien-être physique et moral des ouvriers à l'exclusion de toute technique intéressant le travail et le salaire » (Jovelin, 2008). Les responsabilités associatives sont occupées par des hommes, les discours sur la professionnalisation du travail social et familialiste reprennent le pas (Guerrand, Rupp, 1978). Ils sont aussi le fait d'une stratégie de reconquête du social par l'Église Catholique (Pascal, 2014).

Si les écoles de « travailleuses sociales » de la première période conservent leur autonomie, et décident de se regrouper dans « un comité d'entente » (1927), leur objectif sera de poursuivre le travail de reconnaissance professionnelle rejetée par le Conseil Supérieur de l'Assistance publique en 1924. Le 1er congrès international de service social qui a lieu à Paris en juillet 1928, confirme l'existence et le fonctionnement de réseaux entre femmes sur le travail social (Il réunit des participantes des USA, d'Angleterre, d'Allemagne, ...). En 1932, après un an de travail d'une commission d'étude nommée par le ministre de la santé publique, « est institué un brevet de capacité professionnelle permettant de porter le titre d'assistant ou d'assistante de service social diplômé de l'État français » (Pascal, 2014, p 86). Le rapport présenté par le ministre de la santé publique fait alors référence à la diversité des « services sociaux » déjà existants « dans la grande industrie, le haut commerce, les administrations, les institutions de prévoyance sociale » et parle de « leurs assistantes » qui «

contribuent avec succès au relèvement du niveau social des familles de leur ressort, en faisant œuvre d'éducation et de préservation dans les domaines de l'assistance, de l'hygiène, de la santé et de la vie sociale en général» (Pascal, 2014). Cette seconde période d'après première guerre mondiale, débouche sur un mouvement d'organisation « des services » et « des formations » du travail social par la puissance publique.

Cette création que nous avons qualifiée de « dynamique française » n'est pas isolée, un détour par les États Unis apporte un regard d'extériorité à cette situation tout en révélant les similitudes.

En effet sur la même période (fin XIXème début du XXème), la ville de Chicago connaît une expansion industrielle et économique, source de nombreux conflits sociaux entre anciens et nouveaux migrants et pouvoirs locaux (Le Goff, 2013). Un « Mouvement progressiste » se développe pour « améliorer les conditions de vie et de travail de la population, démocratiser l'accès à l'éducation, favoriser le dialogue entre les différents groupes sociaux et ethniques » (Le Goff, 2013, p.13). Ce mouvement correspond à une sécularisation du mouvement évangélique et une partie des actrices et acteurs se recrute au sein de l'Université qui vient d'être créée. Ainsi en est-il de Jane Adams, jeune femme issue d'une famille aisée, élevée par un père veuf et partisan du mouvement progressiste. Ce parcours déjà singulier prend son extension à la suite du décès de son père, elle va voyager en Europe et visiter l'un des premiers settlements (Toynbee Hall) à Londres. C'est cette expérience, ce qui va l'inciter à initier à son tour une telle démarche à Chicago en utilisant les ressources léguées par son père. Comme le précise Alice Le Goff, la fondation de la résidence de Hull House (1889) «ne répond à aucun programme idéologique prédéfini que ce soit sur le plan politique ou religieux. Il s'agit de venir en aide aux habitants du quartier par des offres de services adaptés, de la crèche au cours du soir en passant par les clubs artistiques » (Le Goff, 2013, p 16).

Au-delà de cette similitude entre les inspirations des fondatrices des travailleuses sociales, l'auteure présente la reconnaissance en son temps de la démarche de Jane Adams, les liens avec l'Université de Chicago et les contributions réciproques entre pragmatiques universitaires (James, Dewey, Mead) et pragmatiques activistes (Adams) avant de souligner à

son tour la prépondérance qui a suivi de créer une distinction entre « enquêtes sociologiques » et « enquêtes sociales », dans la pensée de Jane Adams, il n'est pas question de séparer théorie et pratique. A l'opposé, pour les responsables de l'université, il s'agit « du souci de marquer plus clairement la scientificité de la discipline toute nouvelle qu'est alors la sociologie » (Le Goff, 2013, p 21).

Ainsi sur la même période, la « question sociale » a été l'objet d'observations et d'initiatives multiples tant sur le plan académique que pragmatique dans des contextes aux références démocratiques. Cette brève comparaison est utile pour rappeler comment les contextes culturels ont influé sur les recherches et sur les pratiques que nous examinons. Poursuivons donc cette étude du travail social dans la situation démocratique française en examinant les liens établis entre l'État et le travail social.

1.3.2. L'État social régulateur du travail social

Après les fondements relus et contextualisés du travail social, il est nécessaire de préciser en quelques traits ce qu'est l'État social une fois installé. Pour cela nous nous sommes référés principalement aux travaux de Robert Castel (1995) sur *Les métamorphoses de la question sociale*. Dans cet ouvrage qui réalise une fresque historique de la condition du travail et de la civilisation qui en découle, Robert Castel montre comment l'installation de l'État social et son rôle ont déterminé le devenir d'une société développée, « moderne », il en détermine ainsi les traits principaux :

« Il faut un acteur central pour conduire ces stratégies, obliger les partenaires à accepter des objectifs raisonnables, veiller au respect des compromis. L'État social est cet acteur. [...] Mais au fur et à mesure qu'il se renforce, il s'élève à l'ambition de conduire le progrès. [...] Tout État moderne est sans doute peu ou prou obligé de « faire du social » pour pallier certains dysfonctionnements criants, assurer un minimum de cohésion entre les groupes sociaux, etc. Mais c'est à travers l'idéal

social-démocrate que l'État social se pose comme le principe de gouvernement de la société, la force motrice qui doit prendre en charge l'amélioration progressive de la condition de tous. (Castel, 1995, p. 125).

À côté de cette proposition, il nous paraît intéressant d'ajouter l'analyse de Christophe Ramaux (2007) qui invite à ne pas perdre de vue au-delà du fonctionnement de l'État social, la nature proprement politique de cette construction qui vise la réalisation d'un mieux-être social. Ce mécanisme et son renforcement sont particulièrement à l'œuvre au lendemain de la seconde guerre mondiale dans les volontés de reconstruction et d'union d'une France à rebâtir et dans les années de croissance qui vont suivre.

Avec la prise en main des réglementations, des formations, des financements, les services sociaux acquièrent cette nécessaire condition du « pour tous » impulsée par l'État après 1945. En même temps, dans cette institutionnalisation et son orchestration centralisée, disparaît la place pour les capacités conceptuelles, observatrices et constructives de savoirs des actrices et acteurs professionnel.le.s. qui prévalaient dans la première période.

Dans cette configuration d'après-guerre, plusieurs logiques s'entrechoquent - reconstruction, développement, modernisation - et imprègnent la société française dans son ensemble, le tout sur fond d'adhésion maintenue dans la foi au progrès comme modèle de développement social pour tous. Ajoutons dans la suite des remarques précédentes, la construction d'un État neutre au sens de l'invisibilité des rôles et des places différenciées voire inégales des citoyen.ne.s, construction ignorante de cette question qui semble particulièrement résolue par l'attribution du droit de vote aux citoyennes françaises (avril 1944). C'est donc dans et sur cette structuration que se développent et s'institutionnalisent les différentes branches du travail social telles que nous les avons extraites « des archives » et présentées en début de chapitre auxquelles sont ajoutées les branches éducatives (enfance inadaptée et éducation surveillée).

Du point de vue du travail social, on peut préciser que cet enchâssement dans l'État social conduit à interrompre « les procès en justification » des actions et à un

développement d'un activisme de missions, la loi du 8 avril 1946 « vient souligner le caractère de service public du service social » (Castel, 1995, p 122) et en énumère les missions :

« Surveillance à domicile des femmes enceintes et des nourrissons ; protection sanitaire et sociale des enfants d'âge pré-scolaire et scolaire ; organisation des dispensaires anti-tuberculeux ; lutte contre les maladies vénériennes ; prévention des drames familiaux dus à l'alcoolisme ; orientation des familles vers des droits sociaux ; aide aux indigents, aux infirmes et aux enfants en danger » (Guerrand, Rupp, 1974).

Le tournant est pris d'une action sociale légale généralisée, d'une mise en place de dispositifs communs, règlements. Dans le contexte de l'État social installé - du lendemain de la seconde Guerre mondiale et jusqu'à la veille des années 80 - le travail social par ses différentes branches est un des bras armés de la protection sociale, de la solidarité publique, de la médiation entre des individus hétérogènes de la société, de la redistribution de la croissance vers des biens ou des services collectifs. Sous l'égide de l'État, les services sociaux diversifiés et éparpillés sur le territoire, vont devoir se coordonner (décret du 7 janvier 1959). L'État, premier régulateur de l'action sociale, confie à ses services départementaux l'obligation de création d'un service social unique (circulaire du 26 mars 1965).

Pour autant la question reste posée de comprendre davantage les effets de cette généralisation dans le processus que nous étudions. Que devient l'action sociale conçue à partir d'une « proximité relationnelle » comme source de compréhension des besoins, accès aux savoirs et aux progrès pour tous ? Cette dimension centrale dans les pensées initiales participe d'une égale dignité humaine. Force est de constater qu'elle se perd dans l'étape d'institutionnalisation du travail social et de normalisation des premières formations. Ce passage à l'administration des services sociaux par l'État, correspond pour Emmanuel Jovelin à la fonctionnarisation du service social (Jovelin, 2008). Plusieurs auteurs ont analysé ou critiqué cette période d'un État social technocratique, planificateur seul régulateur des

« partenaires sociaux » sans laisser place à la délibération ou à la participation des citoyens (Verdès-Leroux, 1978 ; Donzelot, 1984 ; Castel, 1995).

Si les subordinations du travail social à l'État social sont ainsi mentionnées, qu'en est-il des compréhensions des subordinations culturelles collectives ? Comment interroger et déconstruire ce qui relève d'une forme de nationalisation de l'action sociale associée à une standardisation des réponses là où s'était inventée la pluralité dialogique des réponses ? Comment penser une action sociale démocratique, c'est-à-dire qui soit issue d'une participation au processus de différent.e.s actrices et acteurs - au sens d'une contribution politique possible, (Zask, 2011)- ? Au plan global, il est utile de rappeler qu'il a fallu une succession de crises (la crise sociale de mai 68, le Mouvement de Libération des Femmes, la crise économique des années 70 avec le 1er choc pétrolier) pour que perce un profond mouvement de déstabilisation de cette première structuration de l'État social à la française et que de nouvelles analyses se fassent entendre notamment dans une recherche de décentralisation et de déconcentration des pouvoirs.

Le questionnement politique par un gouvernement « revient » à propos du travail social avec l'arrivée du premier gouvernement de gauche de la Vème république et par la voix de la ministre de la Solidarité Nationale, Nicole Questiaux en 1982 (gouvernement Mauroy). Ce discours-circulaire (28 mai 1982) retenu depuis comme *l'adresse aux travailleurs sociaux*, est le premier intitulé « orientations principales sur le travail social » par un gouvernement de la République, et le seul de cette nature jusqu'à celui très récent du Premier ministre – Manuel Valls – le 2 septembre 2015. De l'un à l'autre de ces discours, il est également question de la solidarité nationale, de l'engagement des professionnels dans ce travail et de leurs formations, de la citoyenneté de chacun.e (usagers, jeunes, ...) pour un « développement de la démocratie » (Questiaux, 1982), « pour l'Égalité » (Valls, 2015). La première circulaire a fait date pour les transformations annoncées et la fermeté du diagnostic :

« Les institutions d'action sociale sont des outils dont se dotent la collectivité nationale et les collectivités locales pour prendre en charge les problèmes sociaux.

Nous devons alors veiller à ce qu'elles n'assurent pas, par un mouvement propre, leur auto-croissance sans relation nécessaire avec les besoins. Les aspects quantitatifs ne constituent pas, en soi, une réforme à tout. [...] Une action sociale, inscrite dans une démarche de solidarité et de démocratie, doit donc être recentrée sur ses bénéficiaires. [...] Encore faut-il inventer, à la disposition de ces projets individuels et collectifs, des outils souples et pertinents, plus orientés à reprendre en compte les besoins des populations qu'à se développer selon une logique propre. L'hétérogénéité des besoins et la diversité des modalités du travail social ne sauraient bien évidemment être négligées. Il ne peut y avoir un modèle unique et réducteur de l'action sociale. [...] La piste a été tracée, d'une action sociale réellement libératrice. Il faut maintenant passer délibérément de l'expérimentation à une pratique reconnue et commune » (Questiaux, 1982).

Malgré la force du propos et la précisions des éléments concernés (innovation, organisation, formation) les transformations énoncées et les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Trente années séparent les deux interventions politiques et les remarques soulignent les mêmes difficultés : investissement et usure des professionnel.le.s ; valeurs républicaines et garantie des droits pour chaque con-citoyen.ne ; maquis des dispositifs sociaux ; rapprocher le travail social des autres sphères d'intervention publique ; repenser le système de formation, initiale comme continue ; ouvrir un champ de recherche universitaire à part entière.

Sur cette même durée (années 80/années 2010), il convient de signaler les nombreux travaux et publications qui ont ponctué la période et chercher leur écho dans notre société en lien avec la notoriété de leurs auteurs, les militantismes, les médiatisations de tel ou tel rapport, l'arrivée d'une nouvelle crise. Cette liste risquerait de rester inachevée avant de parvenir à réunir chercheurs, politiques et nouveaux collectifs (comme les apports du Mouvement ATD mais aussi les différents groupements d'alerte – ACLEFEU, Pas sans nous - ou de veille sociale - ALERTE), associations professionnelles, syndicats de salariés ou d'employeurs, actrices et acteurs de ces questions. Pour notre part, issue de ce champ et

l'ayant traversé de plusieurs places nous tentons de le regarder avec la distance des outils de la recherche. Nous retenons d'interroger comment se croise cette diversité non pas dans leur simple opposition mais dans le jeu démocratique institué, les évolutions entre maturation et crise.

Que vient signifier chaque expression des places occupées, des places possibles voire autorisées dans la vie sociale chargée d'une multitude d'institutions, de services ? La diversité des sources de paroles est elle-même un facteur de cette démocratie : élu.e.s – gouvernement – professionnel.le.s – cadres des institutions – « usagers » – syndicats professionnels – associations d'usagers ou de professionnel.le.s – collectifs. Citons à ce propos Michel Autès, qui propose de regarder le travail social comme « mode d'intervention de la société sur elle-même » (Autès, 1996, p.1) qui ne peut être « assigné à une fonction sociale particulière » et de préciser, cet ensemble d'intervenants sociaux « se ressemblent par leur commune proximité avec les diverses figures de l'altérité au sein d'une société où il faut, malgré tout, faire cohésion ? Ou faire lien, ce qui est la même chose ». Ainsi, il s'agit dans ces liens de regarder qui parle, qui fait parler, qui associe, s'associe (à propos du travail social en France sans méconnaître les perspectives internationales) et pour en dire quoi ?

A titre d'illustrations, nous présentons quelques unes des références significatives que nous avons retenues pour ces mises en perspective. Tout d'abord des publications régulières d'un même chercheur sur le travail social, puis deux communications émanant d'une instance politique du travail social, l'Assemblée des départements de France et celle des dirigeants de cette même action, les Directeurs généraux des services des départements :

- Jacques Ion, sociologue, appartient à la catégorie des chercheurs, il publie régulièrement les résultats de ses travaux dont une part importante suit les évolutions du travail social en France. Les titres de ses ouvrages et leurs contenus sont évocateurs des questions partagées par les différentes parties prenantes que nous avons évoquées. A partir de trois d'entre eux, il est possible de suivre la chronologie des questions telle que nous les avons retracées : *Le travail social à l'épreuve du territoire* (1990), *Le travail social au singulier* (1998, 2006), *Le travail social en débat[s]* (2005). Le premier présente les initiatives mises en

œuvre localement par l'État dans la lignée de la circulaire Questiaux (1982) et se termine sur la mise en valeur de la question de l'enjeu politique pour l'efficacité du travail social :

« Car à défaut de puissants soutiens locaux, devient plus que jamais indispensable l'appui du « haut », c'est-à-dire l'affirmation d'une volonté nationale, le souffle d'un projet explicite. A défaut de quoi, la tâche quotidienne se révèle à coup sûr épuisante et vaine, et insensée la pratique professionnelle, s'il s'agit de créer du lien social sans autre sens qu'une nouvelle technologie sociale » . (Ion, 1990, p. 159)

Le second ouvrage a bénéficié d'un sous-titre dans sa deuxième édition, « La fin du travail social ? ». Il s'agit pour l'auteur de mettre l'accent sur la transformation des appuis collectifs dont bénéficiait l'agir professionnel et sur la place croissante du processus d'individuation engageant l'émancipation des collectifs. Ainsi il interroge le déplacement du social vers de nouveaux services « d'aide à la personne » et invite à un reformatage du champ considéré, cet ensemble de constats signifie le resurgissement de La question sociale toute entière « qui n'interpelle pas seulement les praticiens de terrain, mais la politique évidemment, voire la sociologie elle-même ! » (Ion, 2006, p. 132). Quant au troisième ouvrage, il préfigure à sa manière l'annonce des États généraux du travail social présenté en introduction de cette première partie. En même temps qu'il souligne la multiplicité et le nombre de prises de positions, il dresse un vaste panorama des questions du travail social de cette décennie et du renouvellement des inégalités. Il intéresse notre recherche par le souci d'interroger les questions que pose le travail social, « plutôt que d'évaluer il faut penser l'activité de connaissance davantage comme contribuant à multiplier les éclairages » (Ion, 2005, p. 19).

- Du côté de la puissance publique, les sources émanant des Départements permettent de disposer de deux déclarations sur la même période à l'égard du travail social. Le premier texte est en fait un rapport publié en 1993 par l'Assemblée des Présidents de Conseils Généraux et manifeste les difficiles relations entre élus et professionnel.le.s - en particulier « les assistantes sociales » - à qui il est reproché :

« d'avoir du mal à s'affirmer comme travailleurs sociaux, représentants de l'institution départementale [...] une tendance à se situer en détenteur d'une mission de service public du seul fait de la possession d'un diplôme [...] Cette vision traditionnelle semble être entretenue par l'enseignement dispensé dans les écoles et par certains chercheurs en sciences sociales et auteurs publiés dans la presse professionnelle ».

Ce court extrait manifeste les attentes et les déceptions du côté des nouveaux responsables de l'action sociale décentralisée – les élu.e.s des Conseils généraux- et cible principalement les professionnel.le.s et le registre de la formation. Plus récemment la communication, *L'action sociale : boulet financier ou renouveau de la solidarité*, (2012) des Directeurs Généraux des Services des Départements, propose une nécessaire et impérieuse reprise en main du pilotage de l'action sociale dans le contexte de crise économique récurrente et de restriction budgétaire :

« En mettant au cœur de notre action les ressources des usagers de l'action sociale, en menant une politique ambitieuse de développement social qui met sur un territoire toutes les politiques et tous les acteurs au service d'un projet de maillage social, en travaillant à notre mesure à l'émergence de nouvelles sécurités économiques, les Départements peuvent jouer leur rôle d'acteurs du développement sur leur territoire, et non de simples distributeurs de prestations sociales. Ils contribueront ainsi à rétablir le nécessaire équilibre entre les trois piliers qui fondent notre pacte social : la reconnaissance de droits sociaux aux individus, l'exigence de mobilisation des personnes en regard de ces droits, la nécessaire implication de la société et des acteurs locaux au sens large pour promouvoir le vivre ensemble ».

Cette déclaration est bien une orientation de politique générale de l'action sociale décentralisée dans laquelle les professionnel.le.s du travail social ont une place importante mais aux côtés de bien d'autres actrices et acteurs du territoire. Si les auteurs ne manquent pas de renouveler des orientations en matière de formation, leur vœu est aussi dans une implication réelle des Départements au sein des établissements de formation, au titre de

chef de file de l'action sociale comme l'institue la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. A ce titre, leurs attendus relève des points d'attention comme une nécessité dans les formations initiales et continues :

« Inscrire leur action quotidienne en meilleure articulation avec tous les acteurs des politiques publiques. [...] Deux dimensions en particulier devraient faire l'objet de formations étoffées : les actions collectives et le travail en partenariat. Ces modalités sont en effet des clés indispensables à la réussite d'un projet de développement local efficient ».

Ainsi cette première analyse du travail social français et de ses articulations avec l'État social, nous a conduit à ce qui constitue maintenant l'action sociale basée sur le principe « national » de la notion de solidarité. Cette référence collective concerne un ensemble de relations dans la durée et d'orientations susceptibles de bouger, d'évoluer avec la société toute entière pour constituer l'action sociale décentralisée. La mise en évidence de ce mouvement comme une constante des liens politiques qui relient les citoyen.ne.s en démocratie est une concrétisation de l'égalité politique, égalité souvent qualifiée d'abstraite voire connotée d'immatérielle. Par l'approche relationnelle il est possible de rendre compte de cette dimension. C'est cette concrétisation que nous nous proposons d'énoncer comme pratique du travail social. Ceci requiert d'approfondir les mises en relation, les tensions qui s'expriment au sein de l'arène constituée par le travail social autour du principe d'égalité. Comment les liens politiques de la solidarité ainsi énoncés sont-ils partagés, compris, visibles ou refusés pour chaque partie prenante ? En quoi les rapports de pouvoirs existants viennent-ils stopper ce mouvement ?

En concluant ce chapitre, des précisions de langage s'avèrent nécessaires. Nous avons commencé par parler du travail social comme d'un champ d'activités, nous avons fait

apparaître au fil du temps la multiplicité des actrices et acteurs impliqués par et dans ces actions. Il nous faut retenir que le travail social est une part de l'action sociale telle qu'elle est définie aujourd'hui dans le code de l'action sociale et des familles, que ce champ concerne une pluralité de professionnels.les. mais aussi de nombreuses autres catégories de personnes que la sociologie a classées et nommées de différentes façons dans sa propre chronologie. Le terme de travail social est tour à tour employé pour désigner cet ensemble d'interventions sociales conduites au sein d'une multiplicité d'actions publiques et pour l'ensemble des différentes catégories d'acteurs (au sens sociologique) ou groupes de professionnels.les qui les mettent en œuvre. Ces derniers sont parfois les premiers à revendiquer cette appellation dans une tentative de contrôle des actions ou de monopole ?

Pour la suite de ce travail, le terme de travail social sera utilisé pour parler du secteur d'activités ou de l'action publique elle-même au sens d'un collectif d'acteurs et d'actions. Lorsqu'il s'agira de la dimension des personnes, c'est la qualité ou la qualification des personnes qui sera indiquée. En lien avec la perspective historique engagée, il est possible de poser la commune légitimité de ces interventions dans une histoire politique de l'État social.

Le travail social dans sa définition contemporaine a une portée universelle, il s'agit d'un travail qui concerne tous les individus qui composent la société au sens de sa cohésion sociale, et qui est référencé à une conception politique pacifique des rapports sociaux. Cette conception politique est celle fondée sur des principes démocratiques qui se singularisent selon les États nationaux.

En France, nous l'avons rappelé, cette dimension est première dans l'imaginaire collectif et construite sur la base de l'égalité politique entre les personnes. Dans ce sens, nous postulons que cette dimension politique impacte le travail social et affecte les relations et les pratiques de chaque actrice et acteur de cette action collective au sein de l'État social. De cette manière, elle peut s'ajouter à la classification proposée par Michel Autès (1996) concernant l'ensemble des intervenants sociaux. Dans les différences énoncées entre métiers ou groupes professionnels qu'il qualifie d'irréductibles, il retient trois dimensions communes qui fondent leur action : « une dimension symbolique, une dimension éthique, et

une dimension qui relève de l'expérience ». Pour sa part, cette thèse examine particulièrement la dimension politique du travail social, identifiée autour de l'égalité démocratique.

Le pas suivant de cette recherche va interroger une autre facette de cette activité : « la prépondérance du féminin » souvent énoncée et de plus en plus questionnée (« L'Igas plaide pour que les hommes soient plus nombreux dans les métiers sanitaires et sociaux », Article TSA du 2 mai 2017). En même temps que nous indiquons cette formulation, il convient de préciser qu'elle ne s'applique pas uniformément à tous les registres d'action du travail social mais qu'elle concerne plus particulièrement la professionnalisation et ce qui est nommé parfois le front office (Hardy, 2014) au sein des services. Pour autant ce qui apparaît comme une particularité, peut résonner comme une contradiction avec l'égalité démocratique énoncée ci-dessus par la constitution d'un domaine réservé. C'est pourquoi, le chapitre suivant examine précisément cette dominante du féminin dans le travail social.

2. Prépondérance du féminin dans le travail social, quelles logiques ?

S'intéresser de près au travail social ou y travailler, oblige à constater la forte féminisation des métiers qui s'y rattachent et à questionner cette réalité qui domine quel que soit le secteur d'activités. Selon le rapport de la DARES, « En 2010, les femmes sont majoritaires dans presque toutes les professions sociales et, au total, elles représentent près de neuf travailleurs sociaux sur dix » (MASSP, 2014). Ces constats sont de plus en plus une source de débats selon trois registres principaux : une historicité du travail social qui interroge la division sexuée du travail ; une approche par l'éthique du care qui met l'accent sur l'invisibilité d'activités sociales complexes pour reconsidérer leur statut ; une transformation de la professionnalisation de ses agents qui passe par l'ouverture à une mixité réelle des métiers.

Pour tenter d'éclairer ces débats, nous avons choisi de faire dialoguer l'historicité de la citoyenneté avec l'éthique du care. Ces deux dimensions peuvent-elles conduire à de nouvelles compréhensions de cette division du travail au-delà de l'héritage d'une division sexuée du travail ? L'analyse de la construction historique d'un ordre sexué de la société peut-elle déboucher sur d'autres indicateurs de transformations possibles, déjà à l'œuvre ? Quel(s) verrou(x) du point de vue de l'égalité politique, précédemment énoncée, peut-on identifier entre une période fondatrice d'un travail social laïc professionnalisé et une période contemporaine où l'égalité des droits entre les sexes est proclamée ?

C'est pourquoi l'analyse conduite dans ce chapitre se détache du travail engagé par les États Généraux du travail social (2013-2015), et toujours d'actualité, sur la refondation du travail social en lien avec « la gouvernance territoriale de l'action sociale » et la volonté « d'une modernisation des dispositifs de formation ». Ce travail de recherche ne méconnaît pas le contexte présent que nous avons présenté en introduction. En nous éloignant

momentanément des travaux en cours pour explorer dans une longue durée ce qu'est le travail social sous l'éclairage du genre, nous escomptons accéder à de nouvelles compréhensions des enjeux actuels. Ainsi la question de la dominante des femmes dans ce secteur professionnel est replacée dans l'ensemble des registres d'action du travail social et dans une perspective démocratique. Cette dernière sert en dernier ressort d'horizon commun pour tenir assemblées les questions posées dans ce travail de recherche. Les registres d'action se déploient quant à eux de l'intervention à la conception, en passant par l'évaluation.

Partant de la focale du genre, notre approche sociologique du travail social interroge dans différents contextes, à différentes échelles, les héritages présents et les constructions permises, d'un point de vue collectif et à partir des personnes. Que se passe-t-il réellement dans les rapports sociaux selon la période étudiée entre les hommes et les femmes qui autorise à parler de rapport de genre, de leur ignorance, voire de leur déni par une société toute entière ? A partir de la focale du genre, il est possible de mettre à distance les pratiques professionnelles, les conduites d'actrices et d'acteurs, de suspendre le jugement pour examiner les interférences avec le cadre matériel et symbolique institué.

Pour le travail social dont l'objectif principal est d'articuler « égalité des personnes » et « transformation du corps social » par l'action sociale (Chapitre 1), le genre est à la fois une donnée et un champ d'analyse : donnée par la dominante du secteur en emplois féminins et la quasi absence d'emplois masculins, champ d'analyse pour rendre compte des processus à l'œuvre en termes d'écart dans l'égalité de considération des personnes tant dans le cadre relationnel que dans le cadre institutionnel existant. Ces éléments d'analyse rappelés, ce chapitre étudie ce qui rend possible la préférence du féminin en situant la construction du travail social à l'intersection d'un ensemble de rapports sociaux dont les rapports de genre.

L'émergence et la structuration de ce secteur se sont faites dans la lenteur et la diversité par des personnes, voire des personnalités, qui ont porté pour la société entière un regard sur des situations particulières présentes à leurs yeux et révélatrices de profondes injustices, de souffrances ou d'absence de considération (de soins, de développement) en

contradiction avec les valeurs qu'une société humaine se reconnaît qu'elle soit d'origine religieuse ou républicaine. Cette recherche collective peut se retrouver en particulier dans l'histoire de la solidarité telle qu'elle nous a été transmise (Durand, 2004 - Blais, 2007- Pigenet, Tartakowsky, 2012). Mais cette lente émergence a suivi d'autres fondements sociétaux et s'est inscrite dans leurs propres assemblages comme nous avons pu l'examiner à propos de l'État social au chapitre précédent.

C'est ainsi que ce chapitre décline les éléments de ce que nous appelons la construction historique d'un ordre sexué de la société, identifiés à partir des apports des études de genre existantes. Ceci nous conduit dans un premier point à nous intéresser plus particulièrement à la question dite « des sphères séparées » pour interroger tour à tour, le partage du pouvoir et la citoyenneté politique des femmes ; ce qui amène à revenir aux conditions d'exercice de la citoyenneté pour examiner l'apport des théories du care vis à vis du travail social et du vivre ensemble en société.

Avec cet ensemble d'analyses, c'est la compréhension du travail social qui est modifiée et que nous resituons à l'intersection d'un ensemble de rapports sociaux dont les rapports de genre.

2.1. Comprendre la centralité des sphères séparées

Si le travail social est constitué aujourd'hui de plusieurs branches (aide et assistance, éducation spécialisée, animation, accueil à domicile), toutes ses activités concernent des interventions vers, avec ou pour des personnes. Ce trait principal rattache ce secteur d'activités au secteur des services dans l'économie des échanges marchands. Pour autant l'ensemble de ces activités ne relèvent pas du seul secteur économique au sens d'un développement de services en réponse à des besoins, voire en création d'une offre favorisant le développement économique d'un secteur. C'est une autre division que la catégorie économique « des services » qui a retenu notre questionnement, nous souhaitons

examiner celle de la séparation des sphères publiques et privées et leur dévolution à un sexe en particulier pour éclairer l'accès à la citoyenneté politique des femmes.

2.1.1. L'héritage d'une séparation sexuée de la communauté nationale

La formulation de « la centralité de la séparation entre sphère publique et privée » est reprise de Bérangère Marquès-Pereira dans son ouvrage de 2003 sur la citoyenneté politique des femmes. Porter attention à cette construction qui constitue une matrice de pensée et d'organisation dans le temps long de l'histoire, est nécessaire pour saisir la structuration d'un travail social qui s'est faite à l'intérieur d'un système préexistant, le genre, lui-même producteur de structures pour partie prédéfinies comme le formule Joan Scott :

« Les préoccupations théoriques relatives au genre comme catégorie d'analyse n'ont émergé qu'à la fin du XXe siècle. Elles sont absentes de la majeure partie des théories sociales formulées depuis le XVIIIe jusqu'au début du XXe siècle. En fait, certaines de ces théories ont bâti leur logique sur des analogies avec l'opposition masculin/féminin, d'autres ont reconnu une "question féminine", d'autres encore se sont préoccupées de la formation de l'identité sexuelle subjective, mais le genre, comme moyen de parler de systèmes de rapports sociaux ou entre les sexes n'avait pas apparue » (Scott, 1988, p 54).

Il nous faut donc examiner cet environnement englobant pour comprendre les innovations, les prises de risque des actrices et des acteurs de la période initiale puis de la période contemporaine, sans croire que le seul changement d'époque permet de s'affranchir de ses mœurs, de ses lois explicites ou implicites.

Se référer aux différentes dimensions d'analyse du genre est à cet égard un point d'appui pour engager une relecture des assemblages réalisés et proposer de nouvelles pistes de travail comme le précise à nouveau Joan Scott :

« Pour faire surgir le sens, nous avons besoin de traiter le sujet individuel aussi bien que l'organisation sociale et d'articuler la nature de leur interrelation, car tous deux ont une importance cruciale pour comprendre comment fonctionne le genre, comment survient le changement. Enfin, nous avons besoin de remplacer la notion d'un pouvoir social unifié, cohérent et centralisé par quelque chose qui soit proche du concept foucauldien de pouvoir, entendu comme des constellations dispersées de rapports inégaux, constituées par le discours dans des "champs de forces" sociaux » (Scott, 1998, p 55).

C'est ainsi que pour décrire et se référer à la séparation symbolique et matérielle qui a conduit à la construction de deux sphères sociales au sens de deux espaces de vie et de relations - la sphère privée ou domestique et la sphère publique ou démocratique - nous reprenons ici plusieurs des études de genre et féministes déjà produites depuis les années 1980, période retenue de leur institutionnalisation universitaire (Bereni et al, 2012).

La division indiquée qui paraît à beaucoup comme une répartition naturelle de rôles, c'est-à-dire en partie liée à des penchants propres à chaque sexe, émerge tout au long du XVIII^{ème} siècle. Elle est le fruit d'un courant de pensées porté par les milieux bourgeois et urbains et présenté comme l'idéal moderne (dans la lignée des écrits de Rousseau qui ont précédé la révolution de 1789). Cependant ce courant n'est pas l'apanage de tous les milieux sociaux, ni de toutes les femmes. Différentes études ont montré que ce modèle fonctionnel prend forme et oriente l'histoire politique, particulièrement en France où les figures du pater familias et du citoyen fusionnent pour devenir ainsi le modèle du sujet politique de référence (Fraise, 2001- Verjus, 2002- Marquès-Pereira, 2003).

Ainsi ce qui depuis plusieurs décennies fait l'objet d'une contestation - le monopole masculin du pouvoir politique – dans une conception de sujets égaux en démocratie moderne, repose sur la théorie du contrat social selon Rousseau qui articule une double logique : citoyenneté et souveraineté, attachées à deux espaces opposés (Bereni et al, 2012, p 218). Un espace public objet de l'action étatique qui nécessite l'implication et l'engagement du citoyen dans la communauté politique ; un espace privé référé aux

dimensions sociales et économiques d'un individu citoyen libre et autonome sans nuire à autrui.

Cette séparation des espaces ainsi théorisée et construite ne considère pas les dimensions domestiques et familiales portées par les femmes comme un allant de soi. Ce faisant elle les renvoie à leur assignation à des fonctions spécifiques au sein de la sphère privée. C'est cette représentation et l'organisation qui en découle, qui conduit à une éviction des femmes de l'espace public au sens de participation au pouvoir politique. Elle a comme conséquence une symbolisation durable des femmes au privé-domestique dans l'ordre politique et dans les discours qu'il produit plus que dans les activités économiques en tant que telles. Ainsi s'est construite une norme de genre qui conduit « à une spécialisation des rôles ratifiée par la société et naturalisée par l'histoire » (Bereni and all, 2012, p 107-108).

Cette norme s'apprend et se transmet par la socialisation familiale et les pratiques sexuées référées à chaque espace et elle est aussi adoptée sans discussion par l'État Social tout au long de son émergence et encore aujourd'hui comme l'étudie actuellement Hélène Périvier : « Les politiques publiques visant à contenir la misère s'appuient sur les rôles sociaux attribués à chacun des deux sexes »(Périvier, 2016). C'est cet ordonnancement que nous devons avoir à l'esprit pour comprendre la logique des sphères séparées et permettre son questionnement avec les outils d'analyse propres aux études de genre.

La vision politique « du monde » ainsi instituée et sa représentation conduisent à ce qui apparaît comme un partage du pouvoir : les unes « régnant » sur le domaine privé, la sphère domestique, les autres sur la sphère publique lieu de la vie démocratique ; partage qui se double d'une séparation d'activités entre les espaces : les activités liées à l'intérieur du domicile et celles liées à la vie à l'extérieur du domicile.

C'est cette séparation qui fait de l'absence des femmes dans les débats publics et politiques une norme légitime sans qu'il y ait explicitement d'interdits promulgués au sens d'une démocratie exclusive et non excluante formulée par Geneviève Fraisse (2001). Cette séparation fonctionne par division de l'espace en deux catégories. Une catégorie, le sexe féminin, a la charge durable, dans les représentations ou dans les faits du monde moderne,

de la vie domestique ; une autre catégorie, le sexe masculin, a la charge tout aussi durable de la vie publique, ce qui a constitué un monopole masculin du pouvoir politique.

Cette analyse des attributions de rôles conduit à une assignation des places et vaut pour les deux sexes au regard des deux sphères séparées. Chaque sexe se trouve associé à un espace particulier. Cette division des espaces se retrouve et se reproduit au sein de la représentation du monde du travail et de son organisation sous le nom de division sexuée du travail : l'un qualifié de productif et principalement assimilé aux situations de travail salarié, l'autre de reproductif et englobant les tâches éducatives et domestiques.

Cependant cet ordonnancement étudié sous l'angle du genre n'est pas seulement une séparation, il est aussi une intégration de rapports de pouvoir signifiants des valeurs différentes au profit des travaux masculins (Kergoat, 2000). Dans cette analyse, les rapports hommes et femmes ne sont plus dans une complémentarité fonctionnelle telle que retenue par la théorie des sphères séparées. La division ainsi établie dans la sphère du travail est source d'inégalités économiques et d'inégalités relationnelles. Les inégalités économiques sont régulièrement publiées en termes de filières de choix, filières d'emplois et rémunérations qui y sont attachées :

« Malgré la hausse de la part des femmes dans beaucoup de professions, leur répartition selon les métiers reste très différente de celle des hommes et globalement moins diversifiée : en 2006, dix familles professionnelles regroupent près de la moitié des emplois occupés par les femmes (46,4 %), alors que les dix premières familles professionnelles exercées par les hommes ne rassemblent qu'à peine un tiers de leurs emplois (32,9 %). [...] parmi les dix secteurs où les femmes sont majoritaires, figurent essentiellement des services (éducation, santé et action sociale, services personnels, en tête) et seulement trois secteurs industriels (habillement, pharmacie et textile). Au contraire, les dix secteurs où plus de 80 % des emplois sont occupés par des hommes, sont, en dehors du commerce-réparation automobile, tous industriels (construction, équipement mécanique, métallurgie, automobile...)» (Meron, 2008).

Au sein du travail domestique « gratuit », ce qui est mis en évidence, c'est la subordination des femmes aux hommes et son « caractère injuste par l'échange d'une disponibilité infinie contre un entretien non garanti » (Delphy, 1998, cité par Bereni and all, 2012). Cet apport des féministes matérialistes permet d'étudier la sphère privée plus souvent nommée « la famille » ou « le/les ménage(s) » et de questionner les représentations protectrices ou « idéales » de ces structures comme celles des politiques sociales.

Cette part de l'organisation sociale et son rôle structurant dans les relations sont rarement mis à distance ou interrogé dans la construction d'une politique publique ou considéré dans le travail social et ses interventions. Un exemple phare de cette situation peut être rappelé avec le projet d'ABCD de l'Égalité. Rarement une politique d'Égalité des chances avait tenté une telle prise en compte des phénomènes éducatifs et sociaux dans une perspective transformatrice de la socialisation de genre. Indépendamment des jeux d'actrices et d'acteurs dans cette arène, les manifestations et leurs résultats ont montré le déficit de compréhension et d'enjeux durables pour notre société.

C'est ainsi qu'un angle aveugle reste à explorer tant du côté des rôles attendus, confiés que des relations à l'œuvre. Pour l'heure, la question paraît dissoute ou inabordable dans le contexte contemporain. Pourtant il s'agit bien à terme de la question de l'égalité du pouvoir d'agir dans la société où nous demeurons et vivons. C'est donc du côté du pouvoir démocratique que nous poursuivons notre recherche.

2.1.2. L'illusion d'un partage du pouvoir démocratique

L'examen que nous venons de présenter de l'héritage des sphères séparées est le point de départ de l'analyse du partage du pouvoir démocratique. Comme le formule de son côté Françoise Héritier, nous héritons collectivement, par transmission culturelle entre autre, de ces habitus à des mondes séparés, à des qualités séparées, à des rôles séparés :

« [...] le travail qui a été conduit clairement depuis quelques décennies et qui continue de l'être, porte non sur la sexualité mais sur la constitution d'identités dites de « genre » : ces identités correspondent aux normes voulues par toute société,

toute culture et sont reprises à leur compte par les individus. Ces normes ne sont pas exprimées nécessairement de manière consciente – c'est d'ailleurs un des objectifs de la recherche de les désigner – mais elles le sont dans les mots, les regards, les gestes, les contacts, les comportements, les attitudes, qui sont différenciés » (Héritier, audition au Sénat octobre 2011).

Interroger cette construction socio-politique dans le temps long de l'histoire, c'est sortir de l'illusion d'un partage des pouvoirs, d'une organisation sociale « paritaire » à partir d'une répartition des rôles. C'est aussi interroger l'exercice du pouvoir. Doit-on parler de partage, de participation, de contribution ? A partir du déséquilibre d'influence et de pouvoir entre les deux sphères précédemment explicité, il est possible de comprendre et d'identifier des fonctionnements séparés mais aussi les formes d'invisibilités des rapports de pouvoir. La réflexion à distance sur ces constructions, ces expériences cumulées permet d'entrevoir les interactions réalisées, celles ayant conduit notamment à des organisations « en l'absence de » et conduisant à des exclusions des systèmes de décisions, des systèmes d'orientation du monde qu'il est possible de discuter en conservant à l'esprit le cadre démocratique comme cadre culturel de référence.

Pour illustrer les effets durables de la notion de partage du pouvoir dans un référentiel de deux sphères séparées, nous avons retenu l'exemple de l'autorité parentale tel qu'il a été mis en évidence par Jacqueline Costa Leroux (2007). L'autorité parentale en tant qu'énoncé juridique date de la loi du 4 juin 1974, elle-même remaniée le 4 mars 2002. Ce texte de loi signe la fin officielle du *pater familias* et substitue à la puissance paternelle une autorité conjointe ou autorité exercée en commun. Ce n'est pas un partage mais une accession des femmes à l'égalité en droit dans la famille et la naissance du père citoyen. C'est donc seulement depuis une quarantaine d'années que l'autorité des parents est reconnue comme un bien commun aux pères ET aux mères et demande un exercice conjoint. Cette vision de l'autorité est fondatrice, sa prescription n'est pas en premier lieu pour les parents mais pour les enfants. Son but concerne et ouvre sur les droits de l'enfant.

L'autorité parentale ainsi définie n'est pas un partage où chacun.e aurait une partie d'un pouvoir sur autrui, une moitié d'autorité mais une responsabilité entière pour chacun.e. au sein d'une communauté « la famille ». Autrement dit, la mère est en direct, le père est en direct de l'enfant. Dans ce schéma relationnel, il n'y a plus lieu d'instituer une séparation de l'un.e pour accéder à l'autre. Il s'agit d'un mouvement de démocratisation familiale qui est le moteur d'une famille nouvelle : "la famille démocratique" où l'égalité est entre deux individus également adultes, où l'enfant est également reconnu comme sujet de droit. Ce principe démocratique d'égalité a mis deux cents ans à exister dans la loi sous l'appellation "d'autorité parentale". Ce n'est pas un pouvoir souverain partagé mais un ensemble de droits établis qui confère des responsabilités - c'est-à-dire des droits et des devoirs - dans une communauté de citoyen.ne.s. eux-mêmes en dialogue avec l'État et réciproquement (Schnapper, 2003).

Ce principe d'une autorité commune illustre de mon point de vue une manière d'être en démocratie dans un côté à côté vis à vis d'un projet commun au sens formulé par Joëlle Zask dans la démocratie contributive (Zask, 2011). Ce modèle d'autorité est peu audible ou peu référencé dans la construction des rapports sociaux existants plus empreints de pouvoir sur autrui ou de hiérarchie entre les personnes. C'est cette évolution que nous nous attachons à examiner dans les situations contemporaines pour rechercher sa présence ou non dans les relations sociales mises en scène par le travail social dans des actions collectives.

Cette analyse atteste déjà d'une transformation en cours dans nos différents systèmes relationnels. Cela suppose encore une modification des schémas de pensée et pour tous l'abandon de la référence classique attachée à une hiérarchie de type pyramidale comme référentiel décisionnel dominant. A cette condition des redistributions de pouvoir sont possibles pour des opérationnalités plus complexes et circulaires, voire incertaines. Ce qu'Edgar Morin énonce ainsi :

« [...] la réforme de pensée nécessite une réforme des institutions qui nécessite elle-même une réforme de pensée. Il s'agit de transformer ce cercle vicieux

en circuit productif. La condition est que puisse apparaître quelque part une déviance fructueuse qui permette d'essaimer et de devenir une tendance » (Morin, 1998).

Dans cette configuration, il s'agit de concevoir une(des) autorité(s) au sens démocratique qui s'exerce(nt) dans un système intégrant un continuum d'activités et des espaces de régulations. C'est-à-dire selon Joëlle Zask un système qui permet d'expérimenter des accords entre des choix d'actions et non par consensus ou par décision à la majorité ou à l'unanimité : « Si "prendre part" peut accompagner un accord reposant sur un consensus intellectuel, en revanche "contribuer" s'accompagne nécessairement d'un accord de type pratique "entre les activités" » (Zask, 2011, p 183). Ces activités se justifient entre elles par leur capacité combinatoire au service de l'idée, du projet visé. Au final, c'est l'expérimentation au sens d'une mise à l'épreuve pratique qui atteste de l'adéquation ou pas à la (les) question(s) posée(s) ou à résoudre. L'intérêt de cette combinaison pratique est aussi dans l'association permise des divergences ou des controverses dès le point de départ de l'action envisagée :

« L'unanimité des idées que requiert un consensus n'est pas nécessaire à la formation d'un accord "entre les activités" dont l'atteinte est mieux assurée par l'intermédiaire d'une pluralité de points de vue convergents et d'une pluralité d'intervenants individuels ou associés » (Zask, 2011, p 191).

Ainsi adopter ce déplacement pragmatique (au sens de Dewey) de la délibération et de la décision permet de faire cohabiter du différent et de penser en dehors d'une hiérarchie entre des individus, des discours.

Cette manière de contribuer est une manière neuve de participer au jeu démocratique et renouvelle les conceptions et les organisations démocratiques héritées. Elle se fait par l'acceptation de l'avis des personnes impliquées et provoque de fait leur intégration dans la délibération et dans la prise de décision sur la situation. Cette pratique privilégie la contribution des personnes présentes au détriment des délégations ou d'un pouvoir différé. Elle correspond aux observations réalisées à différents moments de cette recherche et paraît révélatrice d'une maturité démocratique ou d'un pouvoir collectif

émancipateur. Elle peut s'exprimer dans des situations de rapport salarial comme dans des situations d'interventions sociales. Pour illustration, je retranscris ici les éléments d'une situation observée dans une séance de travail en centre de formation :

« Conviée à rejoindre une réunion programmée par des cadres pédagogiques avec leur homologue du centre de documentation pour échanger sur les ressources mobilisées et mutualisables, j'observe un singulier déroulé. Il me faut un peu de temps pour comprendre que d'une séance collaborative entre pairs et à leur initiative (message de la documentaliste), la réunion se déroule avec un ordre du jour fixé sur un point d'étape des séquences pédagogiques précédentes et les préparatifs à venir où chaque cadre est invité.e à s'exprimer sur le sujet. La présence du responsable N+1, un cadre masculin, a vraisemblablement redistribué les rôles et les échanges. C'est lui qui organise les échanges et dirige les questions. Le sujet étant épuisé, au moment où il clôt la séance, une voix s'élève pour demander si une autre date est prenable pour « échanger sur les pratiques et les manières de faire dans ces modules de configurations particulières et nouvelles ». Réponse laconique, « non, il n'y a pas d'autre date », il se lève et quitte le lieu. Quelques échanges ont alors lieu entre « collègues » pour confirmer leur souhait et leur volonté de maintenir un temps de travail entre « elles » : un seul cadre pédagogique est masculin, il se trouve en accord avec la démarche. Une autre cadre prend le parti du cadre N+1 et déclare « sa réaction normale » et « sa présence tout aussi légitime sur la thématique ». Le seul désaccord est sur le temps et l'espace octroyé à ces questions et un possible débat « entre soi ». Pour les responsables pédagogiques, « cela n'est jamais à l'ordre du jour [des réunions encadrées], seules sont traitées les questions de planning et d'organisation ». En conclusion, le groupe des cadres pédagogiques décide de prendre une nouvelle date « entre soi » pour échanger sur leurs manières de faire » (notes de carnet de bord mars 2017).

Cette brève situation retrace les croisements de logiques de faire en collectif d'adultes « responsables » mais pas forcément « autorisés à », dans une organisation où le

principe hiérarchique vaut sur tous les autres quelle que soit la temporalité. Ce point de vue sera particulièrement étudié dans des exemples de situations collectives du travail social dans la seconde partie de cette thèse. Comment se décide l'avancée de l'action, les orientations au fil du temps ?

Pour autant, cette dimension de l'expérience collective comme fondement d'un pouvoir politique démocratique est présente dans l'histoire et précisément dans les processus d'accès à la citoyenneté politique des femmes selon Marquès Pereira (2003). Comprendre cette expérience et sa mise en action nous permet d'élargir les analyses précédentes et nous l'avons intégrée dans notre modèle d'analyse.

2.2. L'exercice différé et différent de la citoyenneté politique

La citoyenneté politique n'est pas un objet de recherche en soi avant les années 80 et même 2000 en France. Cette problématique émerge à la lumière du genre pour rendre compte de l'accès différencié des hommes et des femmes à la citoyenneté et son caractère androcentré.

Auparavant ce qui domine, c'est le caractère universel d'un citoyen abstrait fondé sur la reconnaissance d'individus-sujets membres d'une communauté politique autoproclamée. D'une part la séparation du privé et du politique que nous avons présenté précédemment, a inscrit dans la généalogie des relations État-Citoyen une exclusion des femmes depuis la révolution de 1789. D'autre part, la citoyenneté est possible, à partir d'une dynamique d'individuation attachée à chaque personne. Il s'agit pour chaque individu libéré d'appartenances collectives ou sociales de se considérer et d'être considéré unique et libre par l'État et devant la loi.

Cette reconnaissance n'existe pas pour les femmes, non pas comme l'indique Geneviève Fraisse (2001) par un interdit ou une loi mais par effet de la représentation et de la conceptualisation de l'espace politique dans la logique des sphères séparées. Dès lors quel est le parcours possible d'individuation des femmes, nécessairement différent des hommes

du fait de la symbolisation attribuée et non d'une différence de nature entre les sexes ? Quels sont les chemins possibles d'accès à la citoyenneté politique en l'absence d'interdit explicite.

2.2.1. L'expérience collective de la citoyenneté politique par les femmes

Les recherches que nous avons citées ont eu pour conséquences d'interroger le caractère neutre du concept de citoyenneté tout en ouvrant un champ d'exploration :

« De telles recherches auraient toutes les chances de faire de la citoyenneté des femmes un problème non pas spécifique ou particulier mais symptomatique de processus par lesquels la visibilité, tout comme l'invisibilité des rapports sociaux sont agissantes dans le champ politique » (Marquès-Pereira, 2003).

Cette remarque toute contemporaine est néanmoins un écho à la formulation de Condorcet (1793) à propos de son engagement pour la citoyenneté des femmes : « Si vous n'établissez pas l'égalité entre les femmes et les hommes, vous ne pourrez pas l'établir entre les peuples ». Ainsi nous avançons sur cette compréhension de l'accès à la citoyenneté des femmes.

Comment se fait le passage pour les femmes, de sujet assujéti à celui d'individu-citoyen.ne ? Si nous reprenons le parcours politique des hommes dans sa construction historique, nous comprenons que « l'arrachement à l'état de nature » fonde l'entrée en politique, le contrat social (Rousseau, 1762) entre les individus-citoyens. Cette construction ayant été dissociée pour « les femmes », pour y accéder elles doivent devenir à leur tour « sujets ». Cela implique de gagner cette reconnaissance et pour cela de s'émanciper de « l'état de nature », comme de l'état de dépendance inscrit dans l'ordre politique par des hommes, et de « prendre part » à l'espace public pour reprendre la terminologie de Joëlle Zask. Ce mouvement complet entraîne lui-même des modifications, des changements dans la communauté des citoyen-nes tout entière. Dans cette mise en mouvement, ce sont les places qui changent mais aussi les représentations des un.e.s sur les autres comme sur soi-même. Ce que rencontre chaque individu-sujet dans ces transformations c'est aussi les

tensions, les conflits lié.e.s à ce dérangement. Il(s) ou elle(s) vont les rencontrer soit dans leur dimension collective (ce qui est convenu pour tous), soit dans leur dimension individuelle (le désaccord dans un rapport duo-duel), soit dans une conjugaison des deux.

Cette « bataille » pour l'égale citoyenneté s'est nécessairement construite dans ces tensions du fait entre autre de ce décalage temporel d'accès à la citoyenneté politique et de l'avance de « pouvoir démocratique » des unes sur les autres. Une sédimentation des pensées de genre est venue prendre place dans les rapports sociaux. Pour autant c'est parce que la citoyenneté est déclarée « universelle » que sa réalité est discutable, discutée dans ses apories, « L'universalisme proclamé en parlant le langage de la liberté, de l'égalité, de l'autonomie offrira les instruments d'un discours et d'une pratique d'émancipation que les femmes mettront à profit » (Marques-Pereira, 2003).

L'accès des femmes au statut de sujet est donc le point de départ de ce processus, c'est-à-dire la possibilité d'exister en dehors des statuts de mère, filles, épouses dans une libre disposition de soi. Parcours ou aventure qui ne va pas de soi dans le contexte post-révolutionnaire - les femmes sont sensées être sous la puissance masculine du père ou du mari ou dans une communauté religieuse – ni dans le code civil du XIXème qui leur attribut un statut de mineures. Période où la vocation des femmes, leur destinée, est d'abord d'être épouse et mère dans l'ordre social, comme dans le service de la nation. C'est ainsi que l'état de célibat peut rendre compte de cette conquête de femmes tout au long du XIXème et du XXème siècle pour témoigner de leur capacité matérielle, de leur droit moral et social à une existence, à avoir une vie indépendante.

Le travail de Geneviève Guilpain (2012) sur le célibat des femmes du XVIIème au XXIème siècle et plus particulièrement des femmes laïques rend compte de cette singularité et de cette « pierre angulaire de nos sociétés » qui n'a « jamais vraiment eu le droit de cité ». Un célibat volontaire, librement choisit que Marie Jo Bonnet (2012) inscrit dans la lignée des femmes émancipées des Lumières par des femmes de la modernité post-révolutionnaire. Un célibat qui n'est ni la conséquence de l'absence de mariage en raison d'une dépendance à la famille ou d'une absence possible d'appariement, ni le choix d'un engagement au motif

religieux, mais qui représente selon Geneviève Guilpain une raison d'émancipation, une voie nouvelle possible pour les personnes du sexe féminin, en dehors du service gratuit à autrui (les soins à la famille) ou de la maternité (la reproduction de la famille et de la nation). Ainsi cette conception nouvelle d'un célibat pour les femmes « afin de pouvoir un jour prendre une part active aux combats que tout homme courageux doit livrer aux abus monstrueux qui déshonorent l'espèce humaine » se tente bien comme une trajectoire nouvelle d'émancipation des rôles assignés.

Simultanément des prises d'initiatives collectives vont apparaître identifiées comme une subversion du modèle en place. Organisées par des femmes « en tant que femmes et entre femmes », ces initiatives se font à la frontière des deux espaces - privé et public - principalement sur des engagements sociaux ou civiques. Ces actions viennent offrir un terrain concret pour essayer et faire coexister un mélange de statuts « féminins ». Les assignations de célibataires par défaut, « vieilles filles » ou en attente de (sous -entendu « jeune fille à marier ») sont ainsi transgressées individuellement et collectivement par l'association de femmes mariées et de femmes « célibataires engagées dans des voies professionnelles et existentielles ». Ces transgressions mobilisent conjointement plusieurs dimensions des personnes-sujets : des dimensions intimes sur leur devenir, des dimensions sociales et économiques avec la mise en œuvre des professionnalisations (exemple du travail social) ce qui va permettre une émancipation pour des femmes et une certaine remise en cause de l'institution du mariage.

Ce qui caractérise cette phase d'émancipation, c'est la réalisation collective des transgressions par des collectifs de femmes. Ce point est mis en évidence par différent.e.s auteur.e.s (Marquès-Peirera, 2003 ; Marquès-Peirera, Pfefferkorn, 2011 ; Guilpain, 2012) qui insistent aussi sur l'articulation dans ce processus des dynamiques entre subjectivation politique et subjectivation sociale. Pour voir et comprendre ce mouvement collectif d'émancipation, il est nécessaire de reconnaître l'entrée en politique des femmes par cet engagement social issu de la sphère privée, référé à des assignations elles-mêmes transformées par cette irruption dans l'espace public, même à la marge. Cette lecture proprement genrée de la prise en main par des femmes d'une construction de leur identité

politique est à faire nôtre pour poursuivre la compréhension des initiatives ainsi portées et se défaire d'une lecture androcentrée des créations ainsi produites sur cette période, lecture qui affecte en partie une certaine critique de ces professions aujourd'hui.

C'est ainsi que pour la suite de cette recherche, nous retenons et examinons les interventions collectives en travail social comme une suite à distance de la subversion du modèle des sphères séparées par des actions collectives principalement de femmes et entre femmes, en situation de subordination. Il faut souligner à cet endroit comment la recherche et donc la posture de chercheuse adoptée, à la fois partie prenante de ce secteur d'activité, de son histoire et à la fois distanciée par les observations et les grilles d'analyse mobilisées est nécessaire et nous paraît une réelle possibilité d'apporter une compréhension aux systèmes en place, hérités ou reproduits tant le quotidien de ce secteur est peu propice à produire ces détours.

Pour conclure cette compréhension de l'historicité de la division sexuée et ses effets, il nous est nécessaire de nous intéresser aux éléments de référence qui constituent la citoyenneté au sens moderne et ses mobilisations d'usage, ce que nous abordons dans le point suivant.

2.2.2. La conception moderne de citoyenneté

Tout d'abord nous avons repris plusieurs analyses des conceptualisations de la citoyenneté moderne. Le travail reconnu de classification de Marshall Thomas Humphrey (1992), sociologue et historien britannique, a servi une première compréhension historique et politique de la citoyenneté. C'est par l'ajout de droits et des droits sociaux successifs (développement de la protection sociale) que se développe l'usage plein et entier du statut de citoyen et que se modifient les relations des citoyens dans ses rapports vis à vis de l'Etat. Mais la classification réalisée, si elle montre la construction dynamique et évolutive de la citoyenneté se trouve qualifiée « gender blinded » par les dernières avancées de recherches pluridisciplinaires (Gautier, Heinen, 1993).

Une autre approche tout aussi dynamique est proposée par Dominique Schnapper (2000) qui stipule que « La citoyenneté moderne n'est pas une essence, donnée une fois pour toutes, mais une histoire ». Cette formulation est une attention à distinguer la citoyenneté moderne comme une reconnaissance accordée à tous, c'est sa dimension universelle, et l'exercice politique de la citoyenneté qui est réservé à certains. Cet exercice que nous nommons dans cette thèse citoyenneté politique est ce que nous examinons particulièrement dans notre recherche. La dialectique entre les deux dimensions signalées par Dominique Schnapper est une dialectique entre l'inclusion toujours possible à envisager et l'exclusion comme épreuve pour celles et ceux qui la vivent ; comme contradiction avec la déclaration universelle qui permet l'abstraction des différences et l'admission de tous à la communauté des citoyen.ne.s. Cette dialectique est déjà bien développée par Bérengère Marquès-Pereira (2003).

En second lieu et en lien avec le sujet de cette thèse (le sens du travail social dans une perspective de genre), nous retenons la configuration actuelle de la citoyenneté et les interrogations qu'elle suscite du point de vue des droits qui lui sont associés (Schnapper, 2000). Pour rappel, on a coutume d'énoncer et de dissocier les droits-liberté et les droits-créances. Les uns référés à la citoyenneté politique, les autres à la citoyenneté sociale, ces derniers étant issus des premiers par décision légitime de la communauté politique de son « contrat social ». Le débat est ouvert aujourd'hui sur cette répartition-séparation des droits,

soit pour un maintien en l'état, soit pour faire évoluer les droits économiques et sociaux au rang des droits politiques.

Cette question s'inscrit bien sûr dans l'actualité de nos environnements socio-politiques contemporains et la compréhension du sens et de l'importance des droits économiques et sociaux pour un possible et réel exercice des droits politiques sans oublier la valeur y compris formelle des droits-libertés. Elle intéresse cette recherche par le rappel qu'elle porte d'une séparation entre deux grandes dimensions de la citoyenneté. Cette séparation porte-t-elle à sa manière la trace de la logique des sphères séparées ? Que peuvent éclairer les dynamiques de subjectivation portées par les femmes et leur articulation entre sujet politique et sujet social ? La mise en œuvre de l'État social conçu pour donner un contenu concret aux droits-libertés repose non pas sur le seul contrat social politique (notion de contrat du siècle des Lumières à la manière de Rousseau) mais sur le contrat de solidarité, contrat nécessaire à la vie d'individus reconnus par nature dépendant du milieu environnant (Leroux, 1863 – Bourgeois, 1896), dimension que nous nous sommes attachés à développer dans le chapitre précédent.

Ainsi le rôle de la solidarité comme fondement de l'État social est une manifestation de l'interdépendance reconnue qui existe entre des sujets libres d'une même société. Elle rend compte d'une autre réalité : la souveraineté collective du citoyen et donc le pouvoir politique des droits-libertés ne supprime pas l'ensemble des références ou des appartenances particulières, ni ne suppriment les inégalités sociales et économiques.

Que disent les agencements de solidarité dans l'État social des rapports sociaux retenus, des rapports de pouvoirs toujours à l'œuvre entre chose publique et chose privée ? La prise publique et donc politique de la solidarité par l'État social a-t-elle pour autant universalisé l'action au sens d'une abstraction des particularismes des individus ? Ou doit-on reprendre la formulation de Robert Castel (1995) à l'égard du travail social – une subordination à l'État social – et reposer par la même la question du maintien d'une citoyenneté « passive » de second rang par l'État social lui-même ? Il nous faut rappeler ici le sens défini par les premiers révolutionnaires et la Constitution de 1791 : les citoyens

« actifs » désignent ceux qui bénéficiaient de l'exercice politique des autres, les citoyens « passifs » exclus du plein exercice, donc du droit de vote (Schnapper, 2000).

Si cette continuité d'existence d'une citoyenneté passive perdure, comment s'est tissée cette histoire, comment se mettent en place ces pratiques à rebours d'une émancipation de tous et de toutes telle que nous l'avons esquissée? C'est donc en reprenant les prémices de cette histoire du travail social que nous déterminerons les impacts des sphères séparées, des qualités naturelles assignées aux femmes mais aussi les initiatives, les divergences sur les pratiques en usage, les expériences tentées dans ce parcours de construction d'elles-mêmes et de collectifs en postulant de leur volonté pleine et entière d'accéder à la citoyenneté politique.

C'est dans cette perspective et en cohérence avec les propos de Joan Scott ci-dessous, que les liens avec la construction de l'État social et ses évolutions seront rappelés chaque fois que nécessaire.

« Comment pouvons-nous rendre compte, à l'intérieur de cette théorie [division sexuelle du travail], de l'association persistante de la masculinité avec le pouvoir, de ce que des valeurs plus hautes sont investies dans la virilité plutôt que dans la féminité ? [...] Je pense que nous ne le pouvons pas sans une certaine attention aux systèmes symboliques, c'est-à-dire aux façons dont les sociétés représentent le genre, s'en servent pour articuler les règles de relations sociales ou pour construire le sens de l'expérience. Sans le sens il n'y a pas d'expérience, sans processus de signification, il n'y a pas de sens (ce qui ne veut pas dire que le langage est tout, mais qu'une théorie qui ne le prend pas en considération ne saurait saisir les rôles puissants que les symboles, les métaphores et les concepts jouent dans la définition de la personnalité et de l'histoire humaine » (Scott, 1998, p 51).

Comme nous l'avons signalé en différents points, le différé de citoyenneté des femmes est inscrit tantôt dans une différenciation de nature, tantôt dans une opposition de rôles construisant tour à tour une incapacité ou une impossibilité de fait. Si cet état de fait est particulièrement ébranlé dans la période contemporaine, il n'est pour autant pas résolu

comme en témoigne par exemple l'inégal accès des femmes à la représentation politique de la communauté des citoyen.ne.s comme aux plus hautes fonctions politiques. Ce contexte est porteur de nouvelles approches théoriques qui proposent de faire entendre les voix des femmes dans l'espace public, dans les dimensions politiques du vivre ensemble.

C'est pourquoi nous allons nous intéresser maintenant aux théories du care et examiner leur croisement avec les fonctionnements du travail social.

2.3. Les théories du care, un changement de perspective ?

C'est par un jeu de langage que nous introduisons cette dernière partie de chapitre qui nous permet de faire entendre la complexité présente : après avoir longuement exploré *les voies* d'accès à la citoyenneté politique des femmes, le care s'intéresse à la dimension laissée pour compte du travail des femmes et donc à *leur voix* dans la vie collective.

Les principales théoriciennes du care viennent des USA, et sont Carol Gilligan, première critique féministe des courants de pensée de la psychologie du développement moral (1982, traduction en français en 1986, nouvelle édition 2008) et Joan Tronto, qui analyse sa portée politique dans les sociétés occidentales contemporaines (1993, traduction en français 2009).

La première publication de Carol Gilligan, s'appuie sur une analyse du développement moral qui met en évidence une différence de « stades » entre les femmes et les hommes et ce faisant, discute la théorie de Kolberg sur le développement moral comme porteur d'un biais de genre. Son titre, *Une voix différente*, veut donner « une voix différente aux aspects de l'expérience ni parlés, ni vus [...] Mais aussi faire émerger ce qui est souvent une voix dissociée ou une voix étouffée chez les hommes » (Gilligan, 2009).

Son travail permet de remettre en scène, dans l'espace public, les éléments de la vie humaine absents de la discussion publique et donc in fine des enjeux politiques.

2.3.1. La division politique du vivre ensemble

Décrire ou définir le care ne peut se faire sans ce préalable qui fonde une question première : interroger l'absence de cette prise en compte dans les principes démocratiques, ce qui rend la démocratie prisonnière des hiérarchies de genre que l'on retrouve formulées par le concept de patriarcat. La reconnaissance de cette différence d'expériences, construites dans des situations différentes et majoritairement dans des sphères séparées, produit des connaissances, des savoirs différents et non la différence des sexes. La construction de la morale produite à partir de l'expérience de l'attention et du soin à autrui modifie le développement moral et la compréhension des responsabilités et des rapports humains. C'est cette expérience mise en évidence par Carol Gilligan qui lui permet de dépasser les catégorisations habituelles :

« Le care et le caring ne sont pas des questions de femmes ! Ce sont des préoccupations humaines. Il faut avancer vers la prise en compte des vraies questions, à savoir : comment les questions de justice et de droits croisent les questions de care et de responsabilité. L'injonction morale de ne pas opprimer – ne pas exercer injustement un pouvoir ou abuser des autres – est indissociable de l'injonction morale de ne pas abandonner – ne pas agir de façon inconsidérée et négligente, ne pas trahir, y compris vous-même. Dès lors qu'il est clair que la voix différente est une voix relationnelle qui résiste aux hiérarchies patriarcales » (Gilligan, 2009, p 76).

C'est pourquoi, cet examen fait aussi place à une éthique nouvelle qu'il convient de considérer dans la perspective démocratique que nous avons retenue :

« [...] Dans une société et une culture démocratiques, basées sur l'égalité des voix et le débat ouvert, le care est par contre une éthique féministe : une éthique conduisant à une démocratie libérée du patriarcat et des maux qui lui sont associés, le racisme, le sexisme, l'homophobie, et d'autres formes d'intolérance et d'absence de care. Une éthique féministe du care est une voix différente parce que c'est une

voix qui ne véhicule pas les normes et les valeurs du patriarcat ; c'est une voix qui n'est pas gouvernée par la dichotomie et la hiérarchie du genre, mais qui articule les normes et les valeurs démocratiques ». (Gilligan, 2009, p 77).

Dans cette différence observée et analysée, il existe une série d'expériences et d'activités qui consistent à apporter une réponse concrète aux besoins des autres, non pas sur une logique de la raison mais sur une logique de mobilisation de relations personnelles situées dans le temps (Molinier, Laugier, Paperman, 2009). Ainsi les conditions de la vie humaine en société peuvent et doivent se discuter en considérant ce double apprentissage et le réunir pour une vie humainement soutenable et dépasser le monde des sphères séparées.

Cette perspective est clairement analysée et présentée par Naïma Hamrouni dans sa thèse de philosophie politique (2012). Son travail insiste sur cette invisibilité du travail du care comme une construction fondatrice du monde du travail principalement salarié, isolé de la vie quotidienne par le jeu des valeurs et ayant donné aux hommes entre eux l'illusion d'un pacte réussi de négociation par le droit du travail et le droit syndical.

Le système politique repose sur l'acceptation tacite de l'ignorance du travail du care utile et nécessaire au maintien du care rendu aux indépendants (Hamrouni 2012). De plus son travail montre comment l'indépendance de l'ère moderne fait partie de la hiérarchie de genre héritée, d'un idéal construit peu à peu :

« La dépendance qui, dans la société préindustrielle, caractérisait une relation sociale normale vécue par la vaste majorité de la population est alors devenue un trait de caractère individuel déviant, méprisable et stigmatisé. [...] À travers la lutte des travailleurs salariés, l'indépendance économique est venue inclure l'idéal du « salaire familial masculin », un salaire suffisant versé exclusivement à l'homme ouvrier pour soutenir sa femme et leurs enfants. Alors que le travail salarié est progressivement devenu la norme (et, de plus en plus, la condition déterminante de l'accès à l'indépendance sous la nouvelle sémantique industrielle), les exclus du travail salarié deviendraient les figures typiques de la dépendance. L'une des

conséquences inévitables de la dichotomie conceptuelle indépendance/dépendance dans le contexte culturel de la montée de l'idéologie du travail salarié dans la seconde moitié du 19e siècle serait l'invisibilisation et la dévaluation du travail de care des femmes. Les femmes allaient passer du statut de «partenaires» (ce qu'elles étaient à l'époque préindustrielle, alors que la famille était encore le principal lieu de l'économie) à celui de dépendantes, voire, de « parasites » (Hamrouni, 2012).

Or donc, qu'est-ce que le care, le travail du care ? La suite de cette présentation du travail du care prolonge les ouvrages déjà cités et s'enrichit du séminaire « La dimension sociétale de la notion de service » avec Pascale Molinier et Corinne Gaudart au CNAM en 2015. Selon les auteures françaises (Molinier, Laugier, Patterman, 2009)), la traduction par le soin tronque le care de certaines de ses dimensions, notamment celle de médiation, en le cantonnant à une dimension curative et au champ de la philosophie du soin. Le care se présente à la fois comme une théorie et comme une pratique. C'est une notion applicable à tous les domaines d'activité, raison pour laquelle elles ne traduisent par le terme « soin » qui est souvent proposé en France et conservent la terminologie de care.

Cette pratique recouvre ce qui concourt à l'entretien, le renouvellement et le maintien de la vie. Ce que Joan Tronto formule ainsi « nous pouvons reconnaître le care lorsqu'une pratique a pour but le maintien, la perpétuation ou la réparation du monde » (Tronto, 2008, p 245-246). Ceci produit une série d'expériences et d'activités qu'il s'agit d'entendre comme un ensemble d'activités permanentes et quotidiennes au-delà des questions de soins ou de handicaps ou de situations vulnérables. Aussi nommée « éthique du care », cette pratique correspond à la dimension concrète du souci de l'autre à la fois par sa matérialité et par des attitudes appropriées, attitudes qui se développent dans la pratique, l'exercice de cette attention dans une relation. Par cet ancrage dans une relation, l'éthique du care ainsi énoncée diffère de l'éthique de la justice fondée sur la raison « en droits et en règles ». Joan Tronto ajoute ensuite une déclinaison de ce qu'est ou pourrait être un « bon care » entre quatre phases, chacune nécessaire. Le « caring about » met l'accent sur l'attention pour reconnaître un besoin ; le « taking care of » est le fait d'assumer la responsabilité de prendre en charge ce besoin ; le « care-giving », le fait de prodiguer

concrètement avec compétence un soin ; le « care-receiving » qui offre une capacité de réponse à la personne concernée. Cet ensemble constitue la grammaire éthique d'un bon care.

La mise en évidence de l'éthique du care appelle un nouvel examen de l'organisation de la vie en société et des modèles à l'œuvre. Le care comme travail ou travail gratuit ne peut s'envisager au XIX^{ème} siècle. Principalement associé au travail féminisé dans l'espace privé, il est invisibilisé, exclu de l'organisation qui se met en place autour d'une division du travail et du modèle de la technicité auquel s'ajoute aujourd'hui le modèle de la gestion, du management. Dès lors comment faire sens à ces activités « aux savoirs-faire discrets » (Molinier 2015) ? Selon Pascale Molinier, il s'agit de recourir à une polyglossie [Ce terme évoque le fait d'être polyglotte mais pour tout un groupe humain et non pas pour un individu], et non à une polyphonie, pour conjuguer les potentiels et entendre chaque langage en l'occurrence dans son exemple, la bienveillance du care et la bienveillance gestionnaire (Molinier 2015). L'intérêt de cette proposition est de mettre en évidence la prépondérance actuelle d'un langage sur l'autre, d'un pouvoir qui s'exerce au détriment d'un bien commun visé : « la bienveillance » dans l'exemple retenu, elle nous montre comment il s'agit de penser autrement les modèles existants.

Précisons que « l'invisibilité » nommée ne renvoie pas à l'inexistence de savoirs faire, d'apprentissage ou de transmissions de métiers. Cette compréhension demande de passer par une narrativité du travail qui révèle la mise en œuvre collective (pour faire face, pour s'organiser) du travail de care. Il y a donc des apprentissages qui ne peuvent être figés à des formes, à des techniques et qui mettent en scène des arbitrages permanents. Cette compréhension du care explique la demande de mobilisation de plusieurs intervenant.e.s et oblige à « penser des dispositifs de transmission où tout n'est pas déterminé à l'avance » (Gaudart, 2015).

Pour conclure sur cette présentation d'un care qui nous concerne tous, en ce sens qu'il révèle précisément les interdépendances communes à toute vie humaine dans ce monde vulnérable, au-delà des débats qui ont été produits ici ou là sur des divergences entre Carol Gillican et Joan Tronto, nous retenons leur convergence dans une perspective politique du care pour comprendre la dimension nécessairement politique d'une visibilité du care. Démarche qu'a poursuivie Naïma Hamrouni (dans son travail de thèse déjà cité) en discutant plus avant le modèle de citoyenneté et la norme de référence que nous avons présentés précédemment :

« La construction du concept de sujet libre et indépendant ne représentait pas la réalité de l'expérience vécue par les femmes, ni celle des domestiques ou des esclaves, toutes ces personnes laissées en marge de la citoyenneté. [...] Loin d'être une position comme une autre qui pourrait en toute justice être convoitée par quiconque, la position d'indépendance présentée comme idéal normatif dans les théories dominantes est plus précisément la position atteinte par un groupe restreint de personnes qui a su s'accaparer le pouvoir et s'en réserver le monopole exclusif en se déchargeant du care. Le degré d'indépendance possible à atteindre par une personne dépend directement de son rapport au care et lui correspond. L'indépendance n'est ni une condition naturelle non méritée ni le produit du mérite personnel. Elle ne reflète pas un trait de caractère ou une attitude. L'indépendance est un statut social » (Hamrouni, 2012).

Par cette mise en évidence, la question du pouvoir au sein des rapports sociaux devient la question première et rend sa pleine dimension politique à toute vie sociale. Pour conclure l'analyse, Naïma Hamrouni propose d'adopter le care comme « service rendu » pour mettre en évidence les rapports sociaux de sexe qui permettent son existence et distinguer un care libre qu'elle propose de nommer « care sans réserve ». Cette distinction serait la seule issue pour sortir les femmes du cycle de la domination et de sa reproduction avec ses disparités de classes, de race, d'origines nationales.

Cette contribution aux débats vient ici en écho aux questions ouvertes par les différences de citoyenneté entre les femmes et les hommes mais aussi entre des femmes elles-mêmes comme nous l'avons signalé plus haut dans ce chapitre.

Considérer alors cette éthique de la responsabilité, les pratiques du care, c'est aussi une manière de voir et de décrire des engagements assignés du fait du développement moral auquel il conduit, dont il est la source. Cette autre version du quotidien, de la réalité des relations dans une société est une dimension commune avec des attendus du travail social. Cette compréhension éclaire les formes d'engagement attachés à certains métiers et les divergences qui peuvent sourdre entre les professionnel.le.s. Considérer cette éthique comme constitutive de conduites professionnelles revient à modifier la question des engagements « personnels » au travail et la prédominance des logiques gestionnaires sur lesquelles nous reviendront dans la seconde partie de cette recherche.

Au final, nous retenons de cette exploration du travail du care et des publications récentes étudiées, les dimensions relationnelles d'attention à autrui, la capacité à exister en tant qu'espace ou modalité de résistance à un ordre autoritaire, d'un monde où les dimensions de marchandisation, de primauté de l'économique, de la gestion sont premières. Ces éléments sont à la fois une source de compréhension à l'identique d'une partie de la structuration du travail social.

Regarder ces pratiques comme des espaces de résistance, est une compréhension qui mérite attention dans le contexte contemporain :

« L'injonction morale de ne pas opprimer – ne pas exercer injustement un pouvoir ou abuser des autres – est indissociable de l'injonction morale de ne pas abandonner – ne pas agir de façon inconsidérée et négligente, ne pas trahir, y compris vous-même. Dès lors qu'il est clair que la voix différente est une voix relationnelle qui résiste aux hiérarchies patriarcales, il devient possible de saisir les raisons des diverses erreurs de compréhension et de traduction de mon travail, et de voir que ces mécompréhensions reflètent l'assimilation de mon travail précisément aux normes et aux valeurs de genre que je critiquais » (Gilligan, 2009).

Nous pouvons donc conclure en retenant des analyses du care reprises ici, qu'elles ouvrent un potentiel de subversion du modèle contemporain basé sur l'accès de tous à l'indépendance, à l'autonomie. Il ne s'agit pas ici d'une version édulcorée d'une assignation de genre au domicile (Joan Tronto critique à cet égard la romance qui peut être attachée à ces relations) ou de « bons soins » sentimentaux à autrui mais d'une résistance à l'injustice de ce monde (Molinier et Paperman, 2013).

L'ensemble du chapitre permet quant à lui d'éclairer les trajectoires et les expériences séparées des femmes et des hommes dans la société et les effets en termes d'asymétrie de genre. A l'issue de ces différentes approches, il est possible de retenir le fonctionnement séparé de la citoyenneté politique entre des citoyens du sexe masculin et des citoyennes du sexe féminin. Ceci impacte en termes de hiérarchie des valeurs et des places, le fonctionnement quotidien et politique de la société dans une division du vivre ensemble.

C'est cette situation – l'exercice différencié et différent dans l'histoire commune de la citoyenneté politique – que nous retenons comme une clé de lecture des initiatives individuelles et collectives agies au sein de l'action publique, et que nous proposons de considérer particulièrement dans les situations à dominante féminine. Cette attention sera donc poursuivie à l'égard du travail social contemporain et des pratiques d'interventions collectives de ce champ.

La mise en lumière des services à autrui et leurs multiples dimensions - morale - politique - professionnelle - conduisent à étudier particulièrement les effets de la professionnalisation dans ses interactions et ses enjeux. Que représente la mise en professionnalisation de ces activités ? Quelles sont les logiques de cette dynamique dans un système d'action publique ? La professionnalisation permet-elle le contournement du système de genre tel que nous l'avons identifié ? Vient-elle confirmer ou accentuer la ségrégation sexuée ?

Nous allons donc examiner comment les dynamiques de professionnalisation saisissent le travail social, leurs différents sens et les relations avec les dimensions politiques du secteur telles que nous avons pu les identifier dans les chapitres précédents.

3. Travail social contemporain et organisation par le genre, quels enjeux ?

Le travail social tel que nous l'avons analysé au cours des deux chapitres précédents correspond aux deux facettes principales de cette activité : le travail social comme pensée politique des liens de solidarités dans une démocratie ; le travail social comme secteur professionnel aux multiples activités. Si nous voulons explorer plus avant le potentiel émancipateur de cette activité, il nous faut comprendre les articulations ou les cloisonnements entre ces deux facettes.

Dans le système culturel occidental et particulièrement en France, la tendance est à la séparation entre théorisation et pratique ce qui conduit à une dichotomie ou même à une rupture entre les espaces de pensées, les lieux de conception et de mise en œuvre. Il en va de même pour le travail social et l'on peut ajouter que cette séparation se redouble des séparations que nous avons étudiées précédemment : la logique des sphères séparées concernant la participation des femmes et des hommes à la construction et à la gestion de la cité ; le différé et la différence d'accès à la citoyenneté politique des femmes et des hommes.

Autour de la logique des sphères séparées, nous avons hérité et construit une organisation mentale, symbolique et matérielle, porteuse d'une rupture continuée dans le temps. Cette rupture et bi-partition affecte particulièrement les femmes et les hommes dans les orientations d'activités et des professions aujourd'hui et se traduit dans la ségrégation des métiers, dans les rôles sociaux.

« Nous vivons un temps paradoxal et contrasté, qui empêche toute généralisation. [...] Tout d'abord, il est vrai que la féminisation du monde du travail a continué en dépit de la crise économique et de la montée du chômage : 6,7 millions de femmes étaient actives en 1962, elles sont 12,1 millions aujourd'hui. Dans le même espace de temps, le nombre d'hommes salariés n'est passé que de 12,6 à 14,2

millions. On a donc assisté en quarante ans à un rééquilibrage quantitatif. ... En réalité, les métiers demeurent très sexués et les femmes sont surtout venues renforcer des métiers déjà très féminisés. Quelques métiers très qualifiés font exception, comme la médecine, le journalisme ou la magistrature, où les femmes occupent désormais une bonne place. Pour le reste, la concentration des emplois féminins s'est aggravée » (Maruani, 2005).

La concentration, ou ségrégation des métiers, sera étudiée à partir des données chiffrées, mais dans un premier temps nous allons examiner les dynamiques de la professionnalisation telle que la sociologie des groupes professionnels les explicite aujourd'hui (Vezinat, 2016). Ce qui nous intéresse dans cette approche, c'est le regard porté sur les processus mis en jeu, auquel nous ajoutons l'étude du genre présent. Les liens mobilisés en matière de lutte pour la reconnaissance sociale impliquent à la fois la dimension historique d'acquisition (achevée ou non) de la qualité de profession comme les interactions entre dimension individuelle et collective au sein d'un groupe professionnel et dans ses rapports avec l'utilité sociale acquise ou en redéfinition. De ce fait, Nadège Vézinat situe les avancées de la sociologie des groupes professionnels par rapport à la sociologie des professions comme un cadre d'analyse pertinent dans le système politico-administratif français où le salariat reste la situation dominante et la question du statut prédominante.

Cette conception invite à se déplacer dans différentes échelles d'analyse (micro-méso-macro) pour croiser l'activité réelle de ce champ, la régulation de l'emploi, le positionnement du travail sur le marché en lien avec les mouvements d'institutionnalisation et de désinstitutionnalisation en cours. Dans cette perspective, ce chapitre présente trois ressources : l'analyse des différentes régulations du secteur et la question de sa gouvernance se présente comme un point clé de notre problématique ; dans un secteur emprunt de subordination, cette compréhension impacte particulièrement les logiques individuelles et les logiques collectives d'emplois à dominante féminine ; l'analyse des données chiffrées constitue la photographie du champ au sens où elle fige les activités sur un

temps pour mieux en saisir les réalités présentes et celles passées sous silence et permettre ainsi une vue d'ensemble d'un terrain habituellement morcelé.

3.1. La professionnalisation du champ et sa gouvernance, un enjeu démocratique

Après la focale à partir de la question sociale et sur la notion de solidarité formulées conjointement au tournant du XX^{ème} siècle, ce sont les évolutions contemporaines de la professionnalisation du champ qui sont à examiner dans les débats actuels pour clore notre mise en perspective du travail social. Ces évolutions et les débats qui les accompagnent s'articulent autour de la place de l'État social (ACOFIS, Colloque Marseille 2011), celle de la prépondérance du marché (Chauvière, 2007 – Gory and all., 2009, 2017), elles s'inscrivent dans les modifications en cours des représentations et des conceptions de la solidarité (Castel, Duvoux, 2013).

Le bien fondé de l'État social et des solidarités est discuté (Séminaire du Cédias, Demain, quelles politiques sociales de solidarité ? 2009-2012), la figure du pauvre réapparaît entre versant sacré et versant maudit. L'un renoue avec la notion de pauvre méritant et la part de commune humanité (au sens de potentiel ou de risque d'être pauvre), l'autre versant représente les démeritants, les fraudeurs, les indignes du commun qui sont un poids pour la société, qu'il convient de dénoncer. Ce faisant c'est la notion même de solidarité qui est transformée, puisque la division sociale entre les personnes est posée en amont de la commune appartenance, du droit inconditionnel de chaque être humain à faire société, de la commune égalité de condition humaine (vulnérabilité, aléas de la vie, ...).

Dans ce contexte, la professionnalisation du secteur c'est-à-dire le projet d'une intervention qualifiée devient un enjeu démocratique puisque cette activité porte ou non la question de la subordination des droits, de la citoyenneté. C'est donc la professionnalisation comme enjeu collectif qu'il convient d'approfondir.

3.1.1. Les dynamiques de professionnalisation

Si le terme de professionnalisation est un vocable familier aujourd'hui, il répond à de multiples usages qui occupent un pan important des débats publics tantôt comme remède, tantôt comme injonction ou comme incontournable des trajectoires de vies. Il n'en a pas toujours été ainsi et cette multiplicité nécessite des clarifications en lien avec notre recherche. Il s'agit à la fois d'en comprendre les apports théoriques et de les mobiliser dans la perspective qui est la nôtre. Ce que formulent ainsi les auteurs de l'ouvrage « La professionnalisation mise en objet » :

« La professionnalisation est considérée comme un folk concept (Becker, 1962), dont il convient à la fois de saisir la variété des significations de sens commun et des usages sociaux, et de proposer des théorisations cohérentes inscrites dans des paradigmes pluriels et explicites » (Demazière, Roquet, Wittorski, 2012).

Le terme apparaît en lui-même au tournant du XXème, il sert à préciser et fixer une activité regroupant des individus sur un marché libre et participe ainsi de la division du travail dans l'espace économique et social. Particulièrement développés du côté de la sociologie américaine, deux courants dominent ces analyses. Le courant fonctionnaliste avec les travaux de Parsons sur les professions instituées, et le courant interactionniste de la seconde école de Chicago qui se distingue des questions de statut pour s'intéresser à toutes sortes de métiers et mettre l'accent sur les organisations du travail. En France des travaux plus récents sur la notion ont établi des infléchissements avec le modèle des corps d'État. Citant Raymond Bourdoncle (1993), Richard Wittorski précise que le modèle français se différencie du modèle libéral anglo-saxon. Il s'apparente à :

« [...] une lutte politique pour contrôler les places dans une hiérarchie étatique élitiste (modèle des corps d'état) ou la constitution d'une communauté de pairs (modèle des confréries). [...] L'enjeu est donc ici la mise en reconnaissance de soi dans l'environnement à des fins de conquête d'une meilleure place dans une hiérarchie étatique » (Wittorski, 2008).

Cette première présentation de la notion et des débats suscités au sein des sciences sociales acte de la mise en visibilité d'acteurs et de l'enjeu politique du travail de reconnaissance ainsi engagé pour soi (statut social et place dans la société), pour autrui (utilité sociale). Les différentes théories de la professionnalisation intéressent notre sujet dans la mesure où elles viennent croiser les analyses des chapitres précédents sur les dynamiques d'actrices et d'acteurs au travail pour faire émerger un champ d'action - les métiers du social - au sein d'une société donnée. Chacune d'elles éclaire les dynamiques observables et permet de comprendre les logiques à l'œuvre dans une temporalité précise, ce que nous étudions maintenant.

Nous l'avons montré dans le chapitre 1, la mise en reconnaissance des activités du travail social et leur institutionnalisation sont passées par la mise en place de formations et leur reconnaissance par l'État. La première constitution de groupes professionnels s'est donc faite « classiquement » entre reconnaissance de savoirs (leur construction et leur transmission) et délimitation d'un champ d'exercice, le tout porté très rapidement par une association « professionnelle » pour chaque branche d'activité. Cette dynamique professionnelle collective est première dans le processus de constitution du secteur, elle illustre la définition donnée par Lise Demailly :

« On entendra par professionnalisation les modes de construction sociale autrement dit les processus qui transforment une collection d'individus à la fois en un groupe spécialisé dans la division du travail et en un acteur collectif » (Demailly, 2008, p 78).

Cette approche est particulièrement stimulante pour notre sujet car elle indique l'articulation explicite entre l'organisation sociale du travail et sa division, et la dimension collective pour développer ce qu'elle nomme l'autonomie et la solidarité du groupe. Cette définition qui permet de développer ce qu'elle qualifie d'axiomatique pluraliste ou française, conduit à préciser la constitution des groupes professionnels, ce sont :

« [...] des ensembles d'individus occupant objectivement des places semblables dans la division technique et sociale du travail, ces groupes ayant pour leurs membres une existence subjective plus ou moins présente, disposant d'une organisation interne et de capacités d'interventions externes plus ou moins fortes, sur la base de principes de structuration divers. La mention du plus ou moins est importante : elle évoque la force du processus de professionnalisation, qui peut être de degrés inégaux » (Demailly, 2008).

Faire référence à cette construction et à sa théorisation outre de signaler le caractère malléable des groupes professionnels, attire l'attention sur la diversité des modes de construction selon les contextes organisationnels et historiques, là où les représentations ou les discours peuvent faire penser à une homogénéité d'un champ , ici le champ social. Cette théorisation correspond à la recherche que nous menons autour de la mise en valeur des activités du travail social, elle permet de rendre compte du phénomène de professionnalisation entre la potentialité de constituer un groupe et son inscription dans l'espace social.

Les critères énoncés dans cette identification permettent aussi de situer ces constitutions « comme de simples cas particuliers d'un phénomène social plus général : la tendance générale à la constitution d'acteurs collectifs - plus ou moins consistants et dynamiques- » en fonction d'une proximité extraorganisationnelle et extraterritoriale pour ce qui concerne le travail (Demailly, 2008).

Pour Richard Wittorski, c'est l'analyse sous l'angle des forces en présence qui prévaut selon trois formes d'assemblages entre actrices et acteurs distinct.e.s. L'une constitue la professionnalisation-profession comme constitution d'un groupe social autonome, l'autre représente la professionnalisation-efficacité du travail et concerne l'accompagnement de la flexibilité du travail, la troisième correspond à la professionnalisation-formation et œuvre à la fabrication d'un.e professionnel.le par la formation. Quelle que soit la dynamique, elle « relève avant tout d'une intention sociale ».

Selon cet auteur, la professionnalisation fait « l'objet d'une charge idéologique forte. [...] elle renvoie à des enjeux qui se différencient en fonction des groupes d'acteurs qui la promeuvent (société, individus, groupes professionnels ou organisations)» (Wittorski, 2008).

Pour sa part, Nadège Vezinat précise la configuration applicable à chaque secteur d'activités. Pour chaque secteur, un espace professionnel se constitue au sein duquel une chaîne d'acteurs est identifiable : « les professionnels eux-mêmes, les destinataires de l'activité, les instances étatiques, les lieux de formations, les organisations employeuses », chaque catégorie jouant son rôle dans le développement des groupes professionnels « par le biais de différents modes de gouvernance » (Vezinat, 2016, p 95-96). Cette dernière observation constitue « l'enjeu central actuel » et oriente les analyses vers les régulations ainsi produites au sein de processus multiples et particulièrement mobiles.

A partir d'analyses empiriques, la part d'autonomie dont dispose le groupe de professionnels reste un indicateur commun pour évaluer le processus de professionnalisation à l'œuvre ou ses transformations pour les individus et leur groupe. Ensuite les jeux d'alliance entre acteurs de l'espace professionnel permettent d'identifier les régulations qui s'opèrent et celles qui se heurtent.

C'est donc cette dimension de gouvernance que nous avons particulièrement retenue pour présenter l'organisation actuelle du secteur. Organisation que nous regardons selon la focale introduite par Didier Demazières qui présente la professionnalisation selon deux versants. Soit le versant « par le bas » où c'est le groupe de professionnels qui définit les contours de la professionnalisation sous l'influence de l'institution de travail ; soit le versant « par le haut », où les influences externes (managériales, économiques) sont prépondérantes dans le pilotage ou la mise en œuvre de la professionnalisation.

Ce deuxième versant ouvre des perspectives d'analyse au croisement des institutions et des sujets sans déterminer une fois pour toutes la valeur de telle ou telle logique. Ainsi selon si « la professionnalisation par le haut est associable à une déprofessionnalisation, soit à une perte de l'expertise des travailleurs » ou si elle est « synonyme d'opportunité d'amélioration de travail et de redistribution de la division du travail », la perception des

transformations pour les personnes n'est pas identique et le point de vue des acteurs professionnels est conservé (Demazières, 2012).

Au final, cet ensemble de points de vue présentés permet de saisir la diversité professionnelle telle qu'elle s'exprime dans un secteur d'activités. A partir d'analyses empiriques, la part d'autonomie dont disposent le groupe de professionnels reste un indicateur commun pour évaluer le processus de professionnalisation à l'œuvre ou ses transformations pour les individus et leur groupe. Ensuite les jeux d'alliance entre acteurs de l'espace professionnel permettent d'identifier les régulations qui s'opèrent et celles qui se heurtent.

Dans le secteur social, il est possible de repérer au fil du temps l'émergence de nouveaux groupes professionnels correspondants à de nouveaux segments d'activités. Ces nouveaux segments viennent s'ajouter aux spécialités précédentes soit du fait de l'évolution des politiques publiques (exemple de la Politique de la Ville, encadré ci-dessous), soit du fait du travail de reconnaissance d'un groupe de professionnels (exemple des médiatrices et médiateurs ou actuellement des travailleurs sociaux en commissariat et gendarmerie), soit du fait des organisations employeurs (exemple du DEAVS), soit du fait des centres de formations (exemple des cadres intermédiaires) et parfois de convergences de plusieurs de ces forces. Pour autant, il s'agit bien dans un premier temps de mutation ou d'évolution et non de construction ex nihilo d'un nouveau groupe.

Encadré 1 : Exemple de la Politique de la Ville

L'exemple de la Politique de la ville initiée par l'État (1988), permet de clarifier l'émergence de « nouveaux » groupes professionnels et la juxtaposition de la terminologie d'intervention sociale au côté ou à la place du travail social. Ce travail a été réalisé au sein du programme de recherche de la Mire (2000) et présenté à plusieurs occasions : « Ainsi donc, les « nouvelles réalités », les nouvelles politiques auraient besoin de nouveaux professionnels, car les travailleurs sociaux ne disposeraient pas des compétences nécessaires » (Autès, 1998). Pour autant les observations sur sept départements français ont montré leur présence, « Les postes créés par les nouvelles politiques publiques sont très souvent occupés par des professionnels du travail social, notamment les animateurs et les conseillères. Mais les éducateurs et les assistantes sociales sont loin d'être absents. [...] les travailleurs sociaux sont même souvent les concepteurs et les managers de ces politiques, [...] notamment au sein des villes qui ont développé leur système d'action sociale locale » (Autès, 1998, p 70-72). Ainsi les « métiers de la ville » constituent un nouvel espace professionnel investi par des professionnel.le.s du travail social et par des diplômés de l'Université.

Cette enquête a aussi permis de révéler l'importance voire la dominante « d'intervenants » de niveau V et IV au lieu de la seule représentation des niveau III. Ensemble ils vont fabriquer un nouveau secteur d'intervention sociale et contribuer au développement d'un nouveau marché de la formation.

Simultanément dans les établissements sociaux et médico-sociaux ou les services dits périphériques au premier cercle du travail social décrit pour la période précédente (2), de nouvelles fonctions ou missions se déploient sous l'impulsion d'employeurs soucieux de s'adapter à de nouvelles situations, de nouvelles demandes.

Ce mouvement est repérable selon deux dynamiques particulières, soit la nouvelle activité s'inscrit dans ce qu'on peut appeler la généalogie du groupe initial en constituant une bifurcation possible, une spécialisation, soit elle s'affranchit de ce premier ensemble pour s'inscrire dans un nouvel espace professionnel où se croisent des institutions différentes des premières et identifier une part de marché à créer, à investir (Vezinat, 2016). Cette distinction confirme la compréhension des diversifications des exercices professionnels par le jeu des régulations qui s'y opèrent.

3.1.2. L'analyse par les modes de régulation

L'étude des dynamiques professionnelles peut éclairer la structuration du travail social selon l'antériorité des groupes qui le constitue et leur mode de régulation dominante. Nous avons retenu quatre périodes de gouvernance pour mettre en évidence les transformations issues de ces jeux de régulation. Pour cette analyse nous nous sommes inspirés de la classification selon le mode de gouvernance établi par Lennart Svensson (2010) et cité par Nadège Vézinat (2016, p 96). Il s'agit de quatre formes de gouvernance idéal-typiques – professionnelle, organisationnelle, administrative, par le marché - qui servent à désigner pour chaque configuration, le groupe d'acteurs qui peut ainsi prendre l'ascendant sur les autres.

Cette classification par le mode de gouvernance nous permet de rendre compte des changements à l'œuvre dans des interactions réunissant les actrices et acteurs de l'État social, du marché des professions, de la mise en œuvre de la solidarité et les personnes concernées. C'est ce que nous présentons maintenant en gardant à l'esprit que la dominante d'un mode de régulation n'exclut pas la cohabitation avec les formes qui l'ont précédée. Nous présentons dans le tableau ci-dessous les composantes clés du champ professionnel et leur structuration principale qui s'en dégagent pour chaque période. Ces structurations qui cohabitent font la complexité du système actuel entre acteurs et participent aux « nouvelles » conceptions de la solidarité. Pourtant le diagnostic semble là aussi avoir été posé de longue date :

« Les tensions entre acteurs peuvent avoir des aspects négatifs, dans la mesure où elles pourraient être le signe d'une domination induite d'un acteur sur un autre : mais elles peuvent inversement être lues positivement comme moyen de conserver un équilibre utile entre des formes de logiques également légitimes, comme un rempart face à des dérives propres à chacune des logiques. En ce sens, on peut considérer que la survie du champ social exige le maintien d'un équilibre des forces, sans que l'une ou l'autre des forces soient écrasées » (Bertaux, Schleret, Bernardi, in Chopart 2000, p 227).

| Tableau 1 : Les composantes structurantes du champ social par période | | | | |
|---|--|--|---|---|
| Période | Initiative | Légitimation | Régulation dominante | Dimension de solidarité principale |
| Période 1 | Organisations professionnelles et associations d'usagers | Expertise professionnelle et État | Logique professionnelle par domaine réglementaire en cours d'élaboration | Un lien constituant entre les individus et une valeur partagée |
| Période 2 | État central | État central organisateur | Logique organisationnelle par mission qui se marie avec les logiques professionnelles par secteur | Une politique nationale dans une société de croissance |
| Période 3 | Dirigeants politiques et institutionnels | État central et Élus départementaux ou communaux | Logique organisationnelle et managériale dans une recherche de rationalisation | Un budget à maîtriser dans les dépenses publiques, une charge pas toujours efficiente |
| Période 4 | Marché territorial local et Établissements de formation | État central et Élus départementaux ou communaux et Employeurs | Logique institutionnelle qui s'appuie sur une logique gestionnaire des compétences | Un motif d'activation de la participation individuelle |

- La première période (1) que nous qualifions de première institutionnalisation « par le bas » selon la formulation de Didier Demazières s'apparente à ce qui a été nommé par Emmanuel Jovelin, l'étape de la fonctionnarisation (Jovelin, 2008). Dans cette période au

lendemain de la seconde guerre mondiale, se conjuguent auto-gouvernance professionnelle et régulation par l'État dans un contexte politico-administratif fort de l'État providence. Cela correspond dans la classification de Lennart Svensson à la gouvernance professionnelle ou à une période de forte autonomie des groupes professionnels, en capacité de dialoguer et de peser dans le rapport avec les autres acteurs.

Cette période est liée à la fois aux dynamiques en présence directement issues de la première structuration du travail social dans une diversité d'axes d'intervention et de services publics (hôpitaux, municipalités, tribunaux pour enfants) ou privés (services sociaux, centres sociaux, associations et écoles de formation), au contexte d'après-guerre et d'unité nationale autour de la reconstruction du pays, d'une volonté collective à traduire politiquement pour prendre soin de la population dans son ensemble.

De fait, l'État est directement saisi pour valider ou reconnaître au coup par coup des ensembles préexistants par les dynamiques associatives présentes en nombre sur le territoire et selon les liens avec les politiques publiques de l'après-guerre : boom démographique et prévention maternelle et périnatale (nommée PMI par l'ordonnance du 2 novembre 1945, Protection maternelle et infantile), mise en place de la Sécurité sociale et intégration de la branche famille (Plan général de Pierre Laroque, 1945-1946), création de la protection de l'enfance délinquante (ordonnance du 2 février 1945).

On peut retenir de cette période une organisation de missions et de services par domaine réglementaire : code de la famille et de l'aide sociale (CFAS, transformé en Code de l'action sociale et des familles en 2000), code de la santé publique, code du logement code du travail, codes civil et pénal. Durant cette période de planification économique et sociale, il n'y a pas au point de départ la création d'une administration nationale de l'action sociale. Le premier gouvernement instaurant un ministère de l'action sociale le fera en 1953.

L'absence d'une politique de structuration territoriale et nationale des interventions sociales est peu mise en question dans les différentes études sur le sujet. Plusieurs explications peuvent être avancées au stade de notre recherche, la multiplicité d'initiatives d'actions sociales laïques présente comme plusieurs héritages invisibles : une pré-histoire mêlant initiatives publiques portées principalement par des femmes en contexte de rupture

avec la charité religieuse, le choix de l'éducation comme ciment culturel et social confié à l'école républicaine, la conviction d'un droit social structurant mis en œuvre par l'État social naissant de la III^{ème} République, la rupture créée par les deux périodes de guerre ?

Toujours est-il qu'il n'existe pas pour la période de schéma d'ensemble de l'action sociale nationale et territoriale (celui-ci n'interviendra qu'avec la mise en œuvre des circonscriptions d'action sociale de 1964). C'est donc par les premières organisations professionnelles et les associations d'usagers (principalement les parents d'enfants handicapés) que se développent les services et les formations se réclamant d'une « utilité publique » ou en ayant obtenu la reconnaissance par l'État.

Ainsi vont cohabiter des actions en faveur de la jeunesse (Foyers de jeunes travailleurs, FJT), de sa protection (Éducation surveillée au sein du Ministère de la Justice), de son éducation (Diplôme privé des jardinières d'enfants ou Diplôme d'état d'éducateurs spécialisés de l'enfance inadaptée), des actions en faveur des familles (développement des centres sociaux associatifs ou municipaux recevant des financements de la CNAF), du logement, de la santé.

Il convient de retenir qu'il n'y a pas non plus de modèle unique de construction au-delà d'une conjugaison recherchée entre un besoin (ou l'identification d'un problème social), la qualification des intervenant.e.s, l'inscription dans une politique publique. Cette hétérogénéité va se retrouver dans les unités fédératrices, tantôt sous le label d'un service (exemples : la Fédération des centres sociaux, les services de l'aide sociale) tantôt sous le label d'un public (Union nationale des Familles, Sauvegarde de l'Enfance). Cet ensemble s'il témoigne de la diversité des initiatives et des implications civiles et associatives au côté de l'État est aussi la source d'une construction hétérogène des professionnalités. Celles-ci peuvent venir selon la sociologie des professions d'un groupe d'individus qui s'attachent à faire reconnaître son expertise, ses savoirs-faire, elle peut aussi venir d'usagers « commanditaires » de l'intervention comme dans la situation des parents qui se sont regroupés autour de l'enfance inadaptée.

Ainsi la première institutionnalisation des services sociaux apparaît plutôt comme une régulation conjointe entre initiative privée et État social dans une forte dépendance à l'État

et aux politiques publiques. Par initiative privée, il faut retenir celle des groupes professionnels constitués et celle des personnes concernées par les demandes éducatives. Les associations régionales de Sauvegarde de l'enfance reconnues comme organismes semi-publics en 1945 illustrent particulièrement cette configuration. Leur transformation en Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée (CREAI) en 1964 correspond à la fois à la reconnaissance d'une capacité d'expertise auprès de la puissance publique et à la volonté de réglementer et de contenir leurs initiatives « privées ».

- La seconde période politico-administrative (2) que nous avons située autour des années 70, correspond à la montée en puissance de l'État comme maître d'œuvre de la politique sociale. A l'inverse de la période précédente, il s'agit pour l'État de structurer et d'orienter l'action sociale à partir de dispositifs publics. Cette période s'inscrit dans la continuité des années de croissance économique qui a précédé, où l'État s'attache par différentes lois à parachever un dispositif national d'action publique. Les différentes lois de 1975 impactent la santé, le handicap mais aussi l'école, la formation continue.

Du côté du travail social et de l'action sociale, on voit l'État faire converger la création de certifications professionnelles, une direction centrale de l'action sociale (DAS, 1970) et une sous-direction des professions sociales et du travail social. Plusieurs nouveaux diplômes sont créés : délégués à la tutelle, conseillères en économie sociale familiale (ancienne monitrice d'enseignement ménager), éducateurs techniques spécialisés, brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative, certificat d'aptitude professionnelle à l'animation socio-éducative, certificat d'aptitude aux fonctions de moniteurs-éducateurs, diplôme d'aide médico-psychologique, diplôme d'État de jardinières d'enfants.

C'est la période où le développement des secteurs d'intervention va s'équilibrer autour de trois grands pôles : l'assistance sociale, l'enfance inadaptée, l'action socioculturelle (Monrose, 2000). Il est intéressant d'avoir en mémoire les structures principales qui ont composé le paysage de cette action sociale. En voici, une rapide énumération :

- du côté de « l'assistance sociale », elle se répartie sur l'ensemble du territoire entre les services déconcentrés de l'Etat – DASS et circonscription d'action sanitaire et sociale - et

l'action des communes par leurs bureaux d'aide sociale (ce qui se nomme aujourd'hui CCAS), les services dits spécialisés d'organismes de protection sociale : CPAM, MSA, CAF , SNCF, Caisse des mines, ...

- du côté des prises en charge éducative, les établissements sont nombreux et principalement gérés par des associations, la comptabilité publique les a classés soit du côté du handicap avec un financement de la sécurité sociale (les instituts médico-pédagogiques et les instituts de rééducation) soit du côté des difficultés sociales avec un financement Etat (les maisons d'enfants, foyers, pouponnières, maisons maternelles, clubs et équipes de prévention).

- du côté de l'animation, si certaines des structures précédentes du secteur social et médico-social ont pu s'adjoindre des fonctions d'animateurs, c'est surtout les centres sociaux, les foyers d'hébergement, les maisons de jeunes, les foyers ruraux, ... Ces professionnels qui interviennent auprès des populations sur les bases de l'éducation populaire ont été labellisés par le Ministère de la jeunesse dans une dimension sociale et culturelle, nommée animation socio-éducative, au sein des territoires ruraux ou urbains (nouvelles cités par exemple).

Si de la période précédente (1) subsiste, la diversité des structures et donc des employeurs (associatifs, fonction publique, services de protection sociale), l'ordonnement des régimes d'intervention et des statuts sont désormais fixés pour tous dans des cadres réglementaires : soit du côté de publics destinataires des interventions, soit du côté des cadres d'emplois et des conditions d'exercice des métiers, soit du côté salarial (convention collective du secteur social ou médico-social¹, fonction publique de référence). Cette administration du secteur par l'État n'entraîne pas pour autant une disparition des services existants : « Le secteur privé continue, bien évidemment à exister mais il sera contrôlé, placé sous la tutelle administrative serrée des Directions départementales des affaires sanitaires et sociales créées en 1964 » (Astier, 2010, p 44).

Dans cette volonté d'homogénéisation d'un secteur très diversifié, les professionnels du travail social sont soumis aux paradoxes d'un exercice individualisé et individuel d'une

mission par essence collective (Autès, 1999). La mise en œuvre de la solidarité par l'État social cloisonne les professions à partir de chacun des trois pôles ciblés : les assistantes sociales sont principalement dans l'accès aux droits des personnes et le diagnostic des situations problématiques ; les éducateurs spécialisés centrés sur la prise en charge individualisée des jeunes en majorité au sein d'établissements ; les animateurs conservent la dimension collective principalement autour de l'organisation des loisirs de la jeunesse sur les bases de l'éducation populaire.

Isabelle Astier (2010) relève une unification administrative de surface jusque dans les années 1980 et d'une absence de perméabilité entre les fonctions. Sur cette période (2), la gouvernance du travail social est principalement le fait des acteurs administratifs dans un lien entretenu avec les organisations professionnelles.

- Une troisième période (3) succède à la précédente dans la continuité des dynamiques « par le haut », elle s'est construite à partir des années 80. Le changement de gouvernement en 1980 introduit une première étape de décentralisation de l'action sociale, ce qui a pour effet d'entraîner une reconfiguration de la chaîne des acteurs du secteur. D'un côté, le transfert d'une part des compétences de l'action sociale aux départements (1982) est pris très au sérieux par les autorités politiques et administratives qui vont s'employer à intervenir, orienter et réorganiser l'existant « au nom de la décentralisation ». D'un autre côté, la confrontation au chômage de masse, la première crise des banlieues, la question de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Les Minguettes, 1981), qui constituent autant d'aspects des nouvelles questions sociales vont inciter l'État à conserver une part de maîtrise d'œuvre de l'intervention sociale et à s'engager dans des politiques dites transversales où il tente de remobiliser à ses côtés communes, départements, régions.

Cette période va ainsi contribuer à la complexification du champ professionnel précédemment institué :

« Le pilotage des politiques sociales se dilue dans l'interministérialité et le partenariat local. La Direction de l'action sociale qui constituait pratiquement le pôle unique en la matière jusqu'au début des années 80, se voit disputer ses prérogatives

par de multiples administrations de mission développant des logiques spécifiques et des nouvelles compétences. [...] Il n'y a plus un interlocuteur unique, mais une multitude de décideurs aux attentes croisées, voire contradictoires » (Chopart 2000, p3).

Ceci a conduit à un morcellement de l'identité professionnelle des travailleurs sociaux. Plusieurs auteurs situent la question de la disqualification des travailleurs sociaux au moment de ce transfert de l'action sociale aux élus locaux introduit par la première loi de décentralisation (Aballéa 1996, Chopart 2000,). A l'occasion d'une étude sur les territoires publics et privés du service social à partir des assistants sociaux d'un département, Claudie Rey met l'accent sur la déstabilisation des relations entre acteurs, du fait des changements de statuts et de la modification des rapports de pouvoirs entre décideurs (élus majoritairement masculins) et professionnel-les (travailleurs sociaux majoritairement féminins) :

« Dans ce contexte, la structuration des services sociaux départementaux est devenue un enjeu politique, gestionnaire et social. Elle suscite de nombreuses questions dont les principales ont trait à la répartition des pouvoirs et des domaines d'intervention (entre l'État et les collectivités territoriales, entre les élus locaux et les salariés de la Fonction publique territoriale, entre les différents métiers du secteur social), aux conceptions du service public et des usagers » (Rey, 2009).

La régulation s'instaure entre les nouveaux décideurs de l'action sociale et les organisateurs des interventions. La prépondérance prise par les fonctions employeurs dans ce contexte d'action publique locale et de nouvelle gestion priorise les règles du management et d'un encadrement hiérarchique, renvoyant formellement les références professionnelles au second plan.

C'est ainsi que plusieurs débats et axes d'analyses prennent place dans le contexte de cette double conduite des « affaires sociales » qu'il est possible de formuler aujourd'hui selon deux dimensions : la question de la compétence des professionnel.les référencé.e.s avec l'émergence de nouveaux professionnels aux côtés de professionnels « anciens » ; la

question de l'encadrement des professionnel.les, de la conduite et des méthodes de l'action sociale, du travail social.

A partir de l'exemple de la Politique de la ville initiée par l'État (1988) présenté dans l'encadré précédent, nous avons signalé l'antagonisme construit entre anciens et nouveaux professionnels et la mise en cause des professionnalités sur la base d'une ignorance du travail social réel et de ses adaptations régulières (Autès, 1988- Chopart, 2000). Si l'identification des besoins/des problèmes et la conception des réponses a changé d'échelon professionnel (passage au niveau directionnel ou managérial), la segmentation des interventions est maintenue par la logique des missions réparties entre institutions et par les différents niveaux de compétences politiques qui fractionnent les réponses en matière d'intervenants. Six grandes logiques sont énoncées par Dominique Beynier et Jean-Noël Chopart dans le programme de recherche de la MIRE (2000) : « l'intervention à domicile, l'insertion sociale, le développement local, le travail d'interface, les auxiliaires administratifs et l'encadrement ». Face à cette multiplicité, les acteurs de la formation développent une place à part entière dans le champ professionnel et s'inscrivent peu à peu comme de nouveaux interlocuteurs dans la chaîne d'acteurs.

Dans ce contexte de décentralisation « immédiate », l'action sociale se fragmente tant techniquement que politiquement. Cette perception est partagée tout au long de la chaîne des actrices et acteurs, la création du diplôme d'étude et d'ingénierie sociale, DEIS, peut être retenue comme une tentative de réponse collective pour sortir de la segmentation identifiée. La présentation de cette construction dans l'encadré ci-dessous illustre la transition qui se dessine avec la période suivante (4). Elle rend compte de l'analyse partagée sur la période (3) décrite et révèle la mise en tension du côté des intervenants professionnels.

Encadré 2 : La création du diplôme d'étude et d'ingénierie sociale

C'est à la Commission Professionnelle Consultative (CPC) du travail social et de l'intervention sociale, qu'a été remis le mandat de création du DEIS (2006). Marc de Montalembert rapporte : « La volonté délibérée était de faire participer ce diplôme à la création d'un espace entre les directions des affaires financières et les directions des ressources humaines, particulièrement en ces temps de groupements de coopération et de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens » (Montalembert, 2011, p 8). Dans le même temps Isabelle Kittel, chargée de mission à la Direction générale de la cohésion sociale (2010), indique : « D'une façon générale, il y avait également la perspective que ce référentiel devait favoriser le passage d'une attractivité jusque-là essentiellement laissée à l'initiative individuelle à une attractivité construite sur des besoins de compétences identifiés, donc davantage portée par les employeurs » (Kittel, 2011, p 28).

Les différents points de vue vont dans le sens d'un pilotage *par le haut* du secteur et confirment l'analyse énoncée précédemment de Richard Wittorski : le groupe professionnel n'est plus le principal acteur des règles instituées, ni le maître du jeu sur l'activité à réaliser. Patrick Dubéchet décrit à son tour la mise en œuvre des cadres de l'intervention sociale : « le DEIS a été envisagé par ses promoteurs comme l'un des instruments d'accompagnement de l'évolution des modes d'intervention sociale » (Dubéchet, 2011, p 61). Par cette indication, il introduit ce qu'il qualifie de « décalage » des pratiques gestionnaires du secteur professionnel présent au démarrage des années 2000, qu'il s'agisse des collectivités territoriales ou des établissements et des services sociaux et médico-sociaux à propos de certains emplois liés à l'encadrement : « Les responsables associatifs, d'établissements ou de services préfèrent encore confier les activités d'ingénierie et les missions d'expertise à des cabinets extérieurs. Il manque du côté de ces opérateurs une politique de gestion des emplois et des compétences [...] un corps professionnel d'experts intégrés au fonctionnement même des organisations ». Il situe son propos en lien avec les mutations économiques et sociales des années 80. Pour lui, l'émergence du paradigme d'approche globale entraîne l'émergence de politiques territorialisées qui se veulent en rupture avec les logiques de segmentation et d'administration verticale et appellent des pratiques transversales : « Les traits essentiels de cette réflexion consistent à rompre avec un mode d'autorité qui ne procède plus seulement d'une logique de subordination ou d'une structure d'autorité de type hiérarchique [...] Un point d'observation réside dans la manière de penser les relations hiérarchiques/fonctionnelles, verticales/transversales [...] et d'identifier, le cas échéant, la coexistence de différentes logiques organisationnelles » (Dubéchet, 2011, p 66).

L'approche organisationnelle est à compléter des observations de Michel Autès commentant ce point de vue de l'adaptation ou de la non-adaptation des compétences professionnelles par les évolutions des transformations des politiques publiques : « Ce mouvement est d'autant plus remarquable qu'il se produit à rebours de ce qui se passe dans les métiers des services marchands et même industriels, où on valorise au contraire les dimensions relationnelles des métiers, l'implication et l'autonomie des professionnels, la réduction des niveaux hiérarchiques au profit des modèles d'organisation qualifiante du travail. Dans les métiers du social, on suit le chemin inverse, en séparant fonctions de conception et fonctions d'exécution, en spécialisant des professionnels sur des tâches étroites, en taylorisant l'organisation du travail d'après des modèles de technicisation qui rompent avec les dimensions relationnelles et d'action globale qui ont constitué le cœur du travail » (Autès, 1998, p 74).

Ainsi les deux auteurs s'accordent sur la période de rupture et sur l'approche globale, même si leurs propos diffèrent dans les analyses.

- Une nouvelle période (4) est établie avec les années 2000, qui confirme l'introduction et la prégnance des références aux logiques de marché : le social est durablement inscrit comme une charge dans le système économique néolibéral et dans une subordination à la sphère économique. Cette conception entraîne une modification des fondements de la solidarité au sein de l'État social et se cumule aux nouvelles règles de la gestion publique (New management public). La référence aux règles du marché prend le pas sur la notion de service public. La solidarité n'est plus pensée comme un droit, « le rejet de l'assistance est devenu, au cours des années 2000, un élément structurant du débat politique et des représentations sociales en France » (Duvoux, 2012, p 10). Sur fond de crise économique et d'accroissement du chômage, de nouveaux critères sont introduits au sein des politiques publiques en termes de référentiels d'évaluation et de contributions actives des bénéficiaires des interventions sociales (Castel, Duvoux, 2013).

Dans ce contexte, le principe de l'intervention sociale inscrit comme dimension « organique » de l'État social à la française est considérablement affaibli (Chauvière 2010). La prise en compte des besoins sociaux et leurs définitions font l'objet de renégociation et

redistribuent les alliances entre acteurs. Les destinataires des services sociaux présentés comme régulateurs in fine des actions deviennent eux-mêmes l'enjeu de ces alliances selon qui les mobilise et à quel titre comme s'est attaché à le souligner Michel Chauvière :

« Concrètement, depuis la décentralisation, les nouveaux pivots de l'action ne sont plus les professionnels mais des programmes à durée limitée et à géométrie variable, mis en œuvre par des opérateurs soumis à des régulations politiques de proximité et à la concurrence, avec raréfaction des ressources. Dans le même sens, la loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale reste muette sur les professionnels en tant que tels, se contentant de réguler leurs nouvelles sujétions et obligations » (Chauvière, 2010, p 24).

Le gouvernement des politiques publiques du secteur est lui-même premier dans la régulation du marché local (au plan national comme territorial du social), il s'oriente tantôt du côté d'une politique de l'emploi en raison des gisements que le secteur est supposé comporter, tantôt du côté d'une politique sociale en fonction des différents points d'attention aux populations (Famille- Personnes Âgées) et à leur prise en charge (prestations-soins-règles de sécurité- ...).

Entre les deux, se développe le marché des emplois de services mêlant toute la palette des considérations de soins aux personnes et celle des objectifs budgétaires/gestionnaires (sans que la question politique d'un « 5ème risque » n'ait pu aboutir¹). Ce marché avait été une hypothèse identifiée par la MIRE (2000), sous le terme de « marchés territoriaux du social » en réunissant deux concepts : le concept de gouvernance (concerne la construction locale de l'action publique) et le concept de marché ouvert (concerne la gestion des emplois). Ces deux notions sont utilisées dans le cadre de la restructuration des politiques publiques en tenant compte de la logique des territoires (Maurel, 2000, p 50-51).

Avec la prégnance du marché et de ces acteurs principaux, c'est la déprofessionnalisation du secteur qui est repérable plus que sa déqualification dans une confrontation entre logique de qualification et logique de compétences. L'accroissement des

métiers de niveaux IV et V, réduit d'autant le poids des organisations professionnelles constituées autour des niveaux III. Celles-ci ne sont plus en position d'intervenir sur la régulation « des prises en charge », sur la définition des besoins sociaux, leur mobilisation est centrée sur la définition des actes professionnels, le maintien d'une expertise et les conditions d'exercice des services rendus.

Les références professionnelles, parfois contradictoires, en termes de contributions aux conceptions de la solidarité, aux enjeux de définitions et de mise en œuvre de l'action sociale ne sont plus attendues des acteurs « du haut ». Ces différents éléments sont désormais du ressort de l'encadrement du travail social en lien avec le niveau politique et employeur. La séparation entre le niveau conceptuel et le niveau des interventions qui avait résisté aux segmentations diverses est devenue « opérationnelle » comme l'indique Nadège Vézinat (2016, p 112) :

« Parce que les modes opératoires sont conçus par des ingénieurs ou des managers, ils donnent lieu à une normativité imposée qui inscrit le managerialisme dans une sorte de filiation taylorienne tandis que le professionnalisme s'appuie d'abord sur les savoirs-faire des professionnels et une normativité collectivement partagée car transmise par des pairs ».

La régulation « d'en haut » demande aux premiers protagonistes de l'intervention sociale (professionnel.le.s-personnes concerné.e.s) d'agir de manière concertée aux deux endroits où ils et elles « se rencontrent » : l'espace professionnel de l'intervention sociale qui est le lieu de cette rencontre, l'espace de la formation qui est un lieu ouvert à la construction des savoirs professionnels, à la transmission des connaissances, à leur mise en perspective critique d'usage.

Si elles sont bienvenues au plan démocratique, ces nouvelles directives centrées sur la qualité du service, sur la relation aux personnes destinataires de l'intervention, sur la place faite aux destinataires des interventions dans les formations, dans les pratiques professionnelles mobilisent les discours et les orientations sans que les niveaux politiques ou organisationnels des services soient impactés par la même incitation à reconsidérer les

pratiques et les fonctionnements dans les mêmes temporalités. Ils conduisent à la considération principale du duo institué et institutionnalisé du « professionnel-usager ».

D'un autre côté, plusieurs exemples présents dans la presse professionnelle ou les colloques soulignent le recentrage des professionnel.le.s ou des groupes professionnels qui participent au processus en se le réappropriant (Demailly, 2008 - Vézinat, 2016). Celui des techniciens et techniciennes de l'intervention sociale familiale (TISF) peut illustrer le mouvement d'une quasi disparition jusqu'à un retour par l'insertion progressive, quasi au cas par cas, dans le système « flou », c'est-à-dire l'instauration d'un marché territorial activant l'usage ou le non usage de cette professionnalité par les employeurs au sein de chaque institution. Le groupe des assistants sociaux de commissariats et de gendarmeries qui a constitué sa propre association (l'Association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie, ANISCG, 2003) rend compte de l'émergence d'un nouvel espace professionnel investi à son tour par des professionnels de formation et d'horizons différents. De leur côté, des responsables de service d'action sociale de grandes ou moyennes villes rappellent leurs rencontres au quotidien avec les habitant.e.s et « discutent » les discours sur l'absence de prise en compte « des usagers », des professionnel.le.s « encadrants » de l'action sociale communale relatent leur divergence avec les élus sur les motifs de la participation des personnes concernées dans une scission entre « participation citoyenne » et « rappel des devoirs » (Labo/SIC 2017 à Montpellier, Colloque ODENORE 2017 à Grenoble).

Pour conclure cette analyse de la professionnalisation par les régulations, si aucune période n'a définitivement disparue au profit d'une autre, la période actuelle en France, se caractérise par la dominante de deux niveaux d'échelle de régulation, l'un au plan local et régional, l'autre au plan national. Le secteur social est passé d'un système relativement figé entre organisations professionnelles et organisations employeurs sous la régulation de l'État à un système plus flou sur les territoires où s'entrecroisent rapports sociaux et jeux d'acteurs au sein des nouveaux cadres réglementaires.

Au plan local et régional, l'organisation des services dépend principalement des offres sur un marché régional à « budget fermé » sous la pression conjointe des employeurs et des lieux de formations. Les rapports de pouvoir conjuguent les registres de la qualification et de l'employabilité dans un contexte où le marché de l'emploi est un baromètre puissant du modèle économique actuel en particulier dans ce secteur à fort potentiel d'emploi local.

Cette reconfiguration a été identifiée par les organismes de formation existants et a donné lieu à un travail de réorganisation entre les établissements de formation agréés de travail social (EFTS). Une nouvelle fédération a été créée au plan national (UNAFORIS, 2012) tout en proposant des plateformes de coopération au plan régional au regard des nouvelles compétences des Régions en matière de formation (Annexe 1). A côté de ce regroupement stratégique, signalons la présence d'autres acteurs de la formation pour le secteur qui mêlent formation initiale, formation continue et spécialisations. Ainsi, certains diplômes en travail social sont proposés par les universités (DUT aux carrières sociales, licences professionnelles ou Masters), des formations continues ou thématiques et spécifiques d'encadrement sont organisées par le secteur de la fonction publique (CNFPT et ENACT). Aux côtés de ces grands opérateurs, différentes structures (Cabinets, associations, ...) proposent des formations sur mesure et sur sites aux organisations employeurs en lien avec les thématiques et les préoccupations émergentes. Ces derniers moins institutionnalisés utilisent l'actualité des questions sociales et des réseaux pour intervenir en direct auprès des équipes et des institutions à partir de leur projet. A titre d'exemple citons l'Association Nationale pour le Développement de l'Approche Développement du Pouvoir d'agir (Anda-DPA, 2009). Ce positionnement au croisement des besoins des employeurs et des professionnels illustre le potentiel de marges de création par le marché au sein des formations.

Le second effet de ce niveau local de décision est celui de « la proximité » : proximité politique voulue par les premiers acteurs de la décentralisation de l'action sociale, proximité des besoins en veillant aux services adaptés et attendus par les destinataires, proximité de la réclamation et des ajustements "tout azimut". Autant de motifs de « proximité » qui ne sont pas forcément convergents entre eux faute d'une perspective commune d'action en travail

social. L'énoncé du « Département, chef de file de l'action sociale » dans la loi NOTRE reste le plus souvent traversé par les représentations hiérarchiques présentes entre catégories d'acteurs. Cet inachevé est présenté dans le rapport « Gouvernance des politiques de solidarité » de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : « Il faut concrètement mieux définir ce que recouvre cette notion de « chef de file », en l'élargissant à une approche plus globale du développement social territorialisé, en précisant aussi le cadre de concertation dans lequel elle s'exerce. Il faut également que les départements puissent jouer l'exemplarité en décloisonnant dans leur propre sphère d'interventions » (Dinet, Thierry, 2012).

Au plan national, les négociations s'effectuent entre groupes d'acteurs que nous pouvons qualifier de fédérés (Villes, Régions, Associations ou fédérations des personnes concernées, des organisations de services, des établissements de formation) et l'État encore principal détenteur du pouvoir d'édicter la règle, les règles du secteur.

La double dynamique présentée et la variabilité des composantes du champ par territoire conduisent à une pluralité des modes d'exercice des métiers de la solidarité « nationale ». Pour mémoire, l'analyse rapportée par l'équipe de recherche de la MIRE signalait déjà cette forte disparité :

« les instances dirigeantes ne sont pas homogènes et ne développent pas toutes aux mêmes degrés les mêmes tendances [...] selon ces secteurs, les professionnels réagissent plus ou moins activement face à ces modifications des politiques de leurs employeurs » (Chopart, 2000, p 222).

L'analyse ainsi réalisée souligne la bi-partition des régulations à l'échelle politique (élus et décideurs) entre le territoire national et le territoire local mais aussi le processus de transformation par le haut qui prédomine. Son objet (les pratiques professionnelles en formation initiale ou dans les services), le groupe d'actrices et acteurs cible (les professionnel.le.s), illustrent la régulation à l'œuvre qui se concentrent sur les enjeux organisationnels. Ce contexte est peu propice à produire et mettre en œuvre une solidarité nationale, de Droit et de services, qui soit aussi une politique publique de citoyens

assemblés. C'est la dimension politique globale qui s'affaiblit faute de savoir clarifier les tensions et les enjeux des différents niveaux.

Les changements d'échelle préconisés par Nadège Vézinat pour saisir les effets de chaque niveau dans le système du monde professionnel de référence ont éclairé notre problématique. Nous poursuivons l'analyse en recherchant les effets cumulés du genre au sein du travail social - disparité de la représentation des femmes et des hommes dans les assemblées politiques et les sphères de décisions, plafond de verre ou escalator de verre dans les organisations et les institutions de travail, sexuation des métiers à l'entrée en formation - afin d'examiner plus avant le système professionnel ainsi assemblé. Pour ce faire nous revenons sur la préférence du féminin dans le secteur du travail social (CH2), pour rechercher les liens et les compromis, les tensions entre subordination et autonomie dans l'exercice d'un travail social émancipateur ou non des personnes concernées et des professionnel.les. du secteur.

3.2. Le croisement des logiques individuelles et des logiques collectives, un enjeu politique

L'analyse de la professionnalisation du travail social que nous avons présenté, a permis d'éclairer les enjeux présents par groupe d'actrices et d'acteurs. « Ce déplacement de focale qui resserre l'analyse sur le niveau intermédiaire de groupes, d'espaces ou de marchés professionnels déterminés montre que, même en dehors des grandes classes sociales et du niveau macrosociologique, il demeure du collectif » (Vezinat, 2016). C'est donc à partir de cette constante du collectif et des « niveaux inter-reliés » ((celui de l'Etat, de l'organisation du secteur professionnel, des personnes) que nous poursuivons notre travail de recherche entre « intérêt individuel » des sujets professionnels et « intérêt collectif du groupe d'appartenance » qui constituent les logiques professionnelles. Selon François Aballéa :

« Il est habituel d'opposer les logiques professionnelles et les logiques institutionnelles. Les premières réfèrent à la capacité du groupe professionnel à

définir d'une façon autonome les règles de l'art du métier et ses références normatives et éthiques ainsi qu'à en assurer le respect. Les secondes s'inscrivent dans un rapport de subordination et de soumission du professionnel à l'institution qui l'emploie et lui impose ses objectifs, ses valeurs, sa culture » (Aballéa, 2014).

C'est ainsi que choisissant d'explorer plus avant les logiques des actrices et acteurs professionnels, il est important de conserver une référence aux cadres institutionnels présents. Nous l'avons rappelé précédemment, le processus de professionnalisation du secteur s'est appuyé sur l'État pour acquérir reconnaissance et légitimité et gagner en autonomie et indépendance (notamment vis à vis de l'Église). Cette première légitimité construite par le bas, si elle persiste au plan de ce qui caractérise un groupe professionnel (son objet, ses interventions pratiques, ses valeurs), se trouve fortement concurrencée aujourd'hui à chacun de ces niveaux.

Du point de vue de l'analyse sociologique des professions, la capacité à créer et à mettre en place des formations est souvent considérée comme l'acte fondateur d'une profession, cette capacité initiale des fondatrices des différentes branches du travail social (début du XXème siècle, voir CH1) s'est trouvée de fait partagée lors la reconnaissance par l'État (période 1) puis diluée voire a disparu par la séparation des rôles (période 2 et 3) et la montée en puissance d'autres acteurs (période 4) dont ceux de la formation comme nous l'avons indiqué.

Le pouvoir instituant de l'État sur cet objet a été transféré majoritairement aux Départements et aux Régions au fur et à mesure des lois de décentralisation (1982, 2004, 2015), le pouvoir central conservant la dimension législative et certifiante. Cette dimension réglementaire de l'État s'appuie toujours sur la part d'expertise et de dialogue avec les groupes professionnels. Mais cette première légitimité, « historique », n'est pas « nécessaire » aux autres groupes d'acteurs situés au plan local comme nous l'avons indiqué, puisqu'ils sont centrés sur les dimensions du marché dans un lien entre services rendus ou à offrir, et production d'une main d'œuvre qualifiée sur un territoire.

Cette redistribution de l'attention en cours sur le marché de l'emploi et le marché de la formation contribue à la transformation de l'environnement politique de la solidarité. Ainsi ce que François Aballéa a qualifié de « confiance partagée » dans la construction initiale n'est plus la complète réalité. La dynamique a changé :

« [son] origine dans la similitude des principes et des valeurs professées par le groupe professionnel et l'institution de référence. [...] Les principes et les valeurs étaient pour une large part partagés de part et d'autre, voire co-produits » (Aballéa, 2013).

Ce premier constat autour de la dissonance des valeurs se formule dans une fragmentation de la perspective initiale (la solidarité entre tous) en plusieurs parties, ou segments de pensées et d'actions dont « les inter-relations » ne sont plus lisibles voire recherchées. C'est cette dissonance que nous explorons maintenant au sein des logiques collectives d'une part et des logiques individuelles ensuite.

Au plan collectif, la fragmentation nommée, est présente dans le morcellement actuel qui s'exprime par la diversité des angles d'analyses produites sur le sujet, à propos du travail social. Tantôt la question du travail social est exprimée du côté d'une crise identitaire et du malaise de ses professionnel.le.s, tantôt du côté des coûts de ces interventions et d'une responsabilité vis à vis de populations devenues dépendantes, tantôt ce sont les questions de la recherche en travail social qui animent les débats, tantôt la nécessité d'une refondation ou encore des appels aux changements de pratiques (l'intervention collective, l'empowerment, la participation des usagers). Cette énumération reflète les différentes prises actuelles du sujet « travail social » qui peuvent être reliées aux différentes formes de pouvoir présentes et revendiquées (autonomie professionnelle, financement public, légitimité de la production des savoirs, orientations institutionnelles et politiques, employeurs).

Les différentes organisations professionnelles font référence à ces tensions et rendent compte chacune pour leur part de ces déplacements en termes de « mise à l'écart des

débats ». Ces points de vue sont présentés maintenant comme l'expression actuelle de différents groupes professionnels.

L'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (ONES), une des plus récentes (2008) s'inscrit dans une filiation à l'association qui a précédé (ANEJI, 1947- 1993. Pour l'ONES, c'est la volonté de définir et qualifier l'éducation spécialisée qui est le moteur d'une recréation d'un espace professionnel de débats et de délibération permettant à l'organisation d'être l'organe représentatif de la profession :

« Ce vide que l'ANEJI avait laissé derrière elle n'a pas été comblé. Il manquait aux éducateurs une voix qui puisse faire valoir leur point de vue dans la sphère publique et ce déficit a pu laisser le champ libre à une dévalorisation progressive du métier par certains bateleurs politiques. Mais, il manquait surtout un espace où les éducateurs puissent se retrouver pour échanger. Notre profession est morcelée entre de très nombreux champs d'interventions qui ne se recoupent pas » (ONES, 2009).

Du côté de l'économie sociale familiale, l'Association France ESF (Économie Sociale Familiale) est aussi le résultat d'une restructuration d'une organisation précédente, la Fédération nationale des professionnels en économie sociale familiale. Pour ces membres, l'objectif était de « s'adapter aux évolutions du contexte et d'offrir une image cohérente de la profession » (France ESF, 1997).

Pour l'Association nationale des assistants de services sociaux (ANAS), dont la continuité d'existence est tenue depuis 1944, c'est l'impossible accès à l'instance de consultation nationale, le Conseil supérieur du travail social (CSTS), institué en 1982 par Nicole Questiaux, qui est discuté :

« les décideurs et employeurs auront plus de poids qu'auparavant. Ceci au moment où des enjeux forts bousculent le champ de la formation, où la règle institutionnelle tente de s'imposer comme seule référence possible, où la logique gestionnaire pèse de tout son poids sur les réalités professionnelles et les publics [...] » (ANAS, 2010).

Cependant depuis juillet 2016, le Haut conseil en travail social (HCTS) a succédé au CSTS en tant qu'instance interministérielle et plusieurs organisations professionnelles ont obtenu de siéger. Sont ainsi représentés les assistantes et assistants sociaux, (ANAS) ; les éducatrices et éducateurs spécialisés, (ONES) ; les éducatrices et éducateurs de jeunes enfants, (FNEJE) ; les conseillères et conseillers en économie sociale familiale, France ESF ; les médiatrices et médiateurs sociaux, France MÉDIATION ; les directrices et directeurs d'action sanitaire et sociale, (ANCASD), et les directrices et directeurs d'action sociale et de santé des départements (ANDASS).

Pour la Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (FNEJE), c'est la nécessaire concertation et cohérence des forces entre échelon ministériel et autorité départementale (services de PMI) qui a mobilisé les prises de positions. Il s'agissait d'agir sur les inégalités « réglementaires locales » pour accompagner et répondre de manière égale d'un territoire à l'autre, et ce dans la durée, aux besoins d'accueil des jeunes enfants (FNEJE, AG 2017). Sur cette voie, un travail de concertation piloté par les ministères a semble-t-il abouti pour la satisfaction des différentes parties. Cette situation témoigne d'un possible dialogue entre légitimité professionnelle, légitimité réglementaire et légitimité organisationnelle des services rendus.

Créée en 2008, l'association France médiation est un nouveau réseau qui regroupe les acteurs de professionnels de la médiation sociale dont la reconnaissance a été actée par les différents opérateurs publics de de la Politique de la ville. En effet, ce réseau a montré sa force et sa capacité d'action collective en réalisant sur l'année 2007, une évaluation collective sur l'utilité sociale de la médiation sociale dans les territoires de leurs interventions (quartiers urbains ou secteurs ruraux).

Cette diversité des organisations converge vers une fonction interlocutrice à l'encontre des pouvoirs publics, perçus par les organisations professionnelles comme principaux ordonnateurs du travail social. Ce positionnement des organisations professionnelles bien qu'inscrit dans un rapport de dépendance, correspond à ce que nous avons énoncé comme une des dimensions de la participation démocratique définie par Joëlle

Zask, c'est-à-dire la possibilité et la volonté de « prendre part » à la construction collective. Dans ce cadre, le commun est à regarder non pas,

« comme une entité extérieure aux mouvements de sa création et de sa reprise par les uns ou par les autres, le commun au sens participatif ne peut être que cette zone fluctuante dont les contours sont définis par l'assemblage des positions personnelles et dont seule une reconstitution historique peut donner une idée précise » (Zask, 2011, p 174).

Il permet l'instauration d'un espace collectif repérable et mobilisable à des degrés divers par des individus professionnels. Nous entendons par là, la diversité de référencement qui peut aller de la simple connaissance, à la référence symbolique en passant par l'adhésion militante. L'existence de ce type d'appartenance constitue un point d'appui valant pour tous au sens d'un horizon collectif présent, un potentiel commun à disposition.

Ce premier constat autour de la place d'une fonction collective d'interlocution autour des valeurs et du sens de l'intervention professionnelle joue aussi comme garantie individuelle commune aux groupes professionnels, à chacun de leur membre. Cette fonction mise en évidence montre une première continuité entre logique collective et logique individuelle pour les membres du groupe professionnel.

D'autres dimensions de la professionnalisation ont aussi évolué. Parmi elles, la finalité de l'intervention sociale et l'orientation de ses missions ont subi la principale transformation. Ainsi que l'a indiqué Isabelle Astier, il y a un « renversement » de la notion de dette sociale du principe de solidarité, ce n'est plus la société qui a le principal devoir et donc la responsabilité collective vis à vis de sujets isolés nommés les individus, ces sujets, les personnes elle-mêmes sont appelées « individuellement » à faire preuve de leur contribution (Astier, 2007).

C'est bien d'un renversement de perspective politique dont il est question ici, perspective qui n'est pas discutée en tant que telle « par » et « entre » les différents groupes d'acteurs comme l'avait mentionné Robert Castel en son temps (Castel, 1995). La

transformation des conceptions de l'intervention sociale dans une perspective de solidarité active, modifie de fait les manières de faire et d'agir des professionnel.le.s avec les personnes concernées (Castel, 2009). Elle rend cruciale le point nodal de cette intervention : l'accès aux droits des personnes dans une dimension d'égalité de considération de la personne. Comment interagir avec l'autre dans cette injonction paradoxale qui fait de l'autre un sujet égal/un sujet de droit et rendre effectif l'accès à des droits qui lui font défaut, voire à des droits réparateurs, à des droits de « seconde chance » ?

C'est dans ce contexte et sur cette question centrale du travail social telle qu'elle est formulée au plan professionnel que se renouvelle le questionnement politique du travail social aujourd'hui. A cet endroit plusieurs remarques s'imposent : si la dimension politique des enjeux est saisie par les différentes organisations professionnelles au sens du repérage des acteurs et de leur rôle comme de la tentative de participer aux décisions, qu'en est-il d'une stratégie « politique » des organisations elles-mêmes ?

La question d'une fédération de ce groupe d'acteurs se pose pour peser dans les débats politiques au-delà d'une position « défensive » des critères de l'intervention sociale et de ses valeurs. Il apparaît que ce niveau d'intervention n'est pas mobilisé « collectivement » par les organisations professionnelles sans qu'il soit possible de préciser davantage si cette absence est le reflet d'une subordination inscrite dans la construction des politiques publiques, dans la construction genrée des professions, dans la division du travail au sens de ses segmentations, dans la jeunesse de certaines associations professionnelles, dans le croisement de plusieurs de ces logiques ? Il paraît important de signaler les formes collectives de réseaux institutionnels qui existent en nombre et par segments soit de missions (FAS, UNIOPS, Collectif de l'IAE...), soit d'associations ou de coordinations de personnes concernées (ATD, Pas Sans Nous, UNAPEI , ...). L'absence de forme collective reliant la diversité professionnelle au plan local comme au plan national résonne d'autant dans le contexte actuel.

Le morcellement des discussions, des lieux d'interpellation possible servent de révélateur de l'absence d'unité et de pensée collective de l'intervention sociale entre les groupes d'actrices et d'acteurs de cette action publique. Au regard des organisations

professionnelles, l'absence de fédération ou de plateforme commune du secteur questionne sur la volonté ou la capacité à sortir d'une juxtaposition des forces sous le regard de tutelles historiquement construites. La comparaison avec d'autres secteurs professionnels serait à ce titre un terrain d'investigation possible mais n'a pu être envisagée dans ce temps de recherche. Ainsi l'évolution du paradigme « d'éducation nationale » ou celui du droit à la santé et de l'accès aux soins de tous pourraient constituer des éléments d'éclairage des débats actuels sur le travail social et l'avenir de la solidarité, tant les questions de définitions communes (au sens d'orientation politique), de professionnalisation du secteur et les conditions d'accès des personnes traversent simultanément ces champs (Gori, 2017).

Au plan individuel, c'est le constat autour de la question des valeurs et du sens de l'intervention sociale pour les professionnels et pour les personnes concernées qui retient notre attention. Cet attachement, bien que morcelé, nous sert de point de repère pour décrypter les pratiques sociales à l'intérieur de la sphère du travail social tel que Danièle Kergoat a pu le réaliser à propos de l'univers des ouvrières (Kergoat, 1978).

A partir des liens établis entre la connaissance de l'univers de travail, les pratiques d'emplois et de mobilité professionnelle dans le salariat, c'est-à-dire l'ensemble des « mécanismes sociaux de domination », il est possible de « dire le redoublement dans le temps et dans l'espace des caractéristiques sociales propres au travail féminin » qu'il soit salarié ou domestique. Pour le travail social, ces mécanismes existent entre stratification, hiérarchisation sexuée, management administratif de régulation, critique de l'autonomie des professionnel.le.s par les autorités politiques, cloisonnement des statuts et des filières.

C'est ainsi que l'opposition parfois présentée ou mobilisée entre catégories professionnelles est aussi une tension entre deux modèles d'organisation du travail : un modèle qui serait a-hiérarchique, hérité des premiers groupements de femmes sur un mode collaboratif au sens où les contributions de chaque participant.e.s sont attendues dans une perspective égalitariste ; un modèle managérial fondé sur une organisation hiérarchique du travail, au sens d'un ordonnancement entre décision et exécution d'un travail professionnel. A propos de cette différenciation des modèles, il est nécessaire de rappeler l'ancienneté du terme « collaboratif ». S'il apparaît aujourd'hui en force dans les discours, que ce soit à

propos du travail, de l'économie, des modes de gouvernance, de la recherche, la notion est ancienne au sens des pratiques collaboratives. Nous le prenons ici au sens pragmatique, « Ce terme est plutôt utilisé pour désigner les différentes formes de partenariat impliquant la coopération entre des acteurs sociaux, intervenants et chercheurs principalement » (Lefrançois, 1997, p 82). Ainsi se référer à deux modèles d'organisation du travail correspond à la multiplicité des configurations du travail contemporain, ce qui renouvelle les analyses du travail selon le point de vue adopté, notamment en termes de rapports sociaux (Dujarier et al, 2016).

A l'intérieur de la sphère du travail social, les tensions repérées s'expriment dans deux directions. Une tension par le haut autour de la « préférence » du féminin est l'expression conjuguée de la sexuation des filières d'emplois et de la stagnation des mobilités professionnelles (« plafond de verre » ou « escalator de verre » précédemment cités), une tension par le bas qui privilégie le maintien de pratiques concertées et coopératives propres aux principes d'action du travail social et à ses définitions.

Cette analyse par les tensions à l'œuvre est à enrichir des travaux plus récents de Danièle Kergoat et Elsa Galerand sur « le rapport paradoxal que nombre de femmes entretiennent au travail salarié », pour parvenir « parfois à construire un rapport positif au travail bien qu'il soit fortement dévalorisé » (Galerand, Kergoat, 2008, p68). Cette approche nous paraît convergente avec les analyses du travail du care présentée au chapitre précédent. Préalablement, il est nécessaire de redire qu'il s'agit là d'approfondir la question des sphères séparées au sein du travail social. Pour ce faire, nous retenons comme vrai le postulat de la dominante féminine construite, organisée et reconduite dans et par le système politique androcentré hérité.

Dans l'univers du travail social, les professionnels masculins présents en minorité, peuvent investir ces emplois selon plusieurs trajectoires : participer à des valeurs politiques et/ou humanistes de la solidarité, accéder à un emploi ouvert et « prometteur » sur le marché de l'emploi local. Quel que soit le motif initial, ils auront l'opportunité dans le déroulement de leur trajectoire professionnelle de conjuguer mobilité, promotion,

engagement professionnel, conciliation vie privée/vie publique dans une confrontation à des choix (Ferrand, 2005 – Bessin, 2005 – Causer and all, 2007).

Du côté des professionnelles, l'entrée dans les métiers est plus facilement considérée comme un « allant de soi » du fait de l'environnement sociohistorique, les expressions d'engagement « participatif » sont formulées et attendues sans qu'elles soient valorisées comme des contributions au plan politique, la tendance commune et collective est à la naturalisation du processus sans véritable interrogation. Les opportunités de mobilité ou de promotion sont moindres en proportion, en offre directe, en conciliation vie privée/vie publique puisque les choix sont quasi établis avant l'entrée dans le secteur professionnel (Duru-Bellat, 1990 ; Vouillot, 2007).

C'est cette dichotomie des trajectoires sociales dans une sphère professionnelle qui invite à reprendre l'indissociation public-privé des femmes et la spécificité des rapports au travail qui en résulte, selon Danièle Kergoat et Elsa Galerland (2008).

« Pour notre part, nous pensons que l'hypothèse de l'intériorisation des rôles est insuffisante pour expliquer les pratiques. Il faut faire intervenir la construction active, par certaines femmes, d'une représentation de ce qu'est – ou devrait être – le travail » (Galerland, Kergoat, 2008, p 73).

Le travail professionnel n'est pas à lui seul émancipateur malgré l'accès à des parts d'autonomie (spatiale-temporelle-financière...). Il est surtout, pour certaines femmes, la possibilité de valoriser des savoirs faire, des compétences acquises dans le travail domestique en les transférant dans la sphère professionnelle. Cette transformation des valeurs et de leur lieu d'usage constitue une spécificité qualifiée de continuité pour les femmes et seulement pour elles entre travail domestique et travail salarié. Cette continuité sert « des formes positives d'investissement au travail » particulièrement dans les travaux du care où la continuité matérielle des tâches requièrent conjointement des savoirs faire et des savoirs être psychologiques appris ou expérimentés.

La compréhension des mécanismes « de non-disjonction » des sphères professionnelles et domestiques ne sert pas « à enfermer les dominées dans la domination »

par une explication d'une tolérance à des places disqualifiées ou de moins grande *valence* dans le monde professionnel, pour ces auteurs, elle est une manière :

« de prendre au sérieux ce que disent les femmes de leur travail, de les considérer comme sujet probable de résistances au travail et non comme objet d'analyse pour penser l'aliénation au travail : les conditions de leur situation sont aussi celles de leur émancipation» (Galerand, Kergoat, 2008, p 77).

L'analyse en termes de logique individuelle - pour certaines femmes - fait lien pour nous avec les effets sur les personnes au plan individuel énoncés par Claude Dubar. De notre point de vue, il y a concomitance des logiques et convergence des analyses vis à vis de personnes-sujets. L'examen du processus de professionnalisation des premières travailleuses sociales comme des candidat.e.s contemporain.e.s rend visible la construction d'un parcours de professionnalisation comme processus d'intégration dans le corps social.

Ce processus d'intégration dans le corps social est reconnu aujourd'hui, au point qu'un mouvement de professionnalisation est inscrit dans les politiques publiques tant comme potentiel d'inclusion d'une jeunesse que comme processus de maintien dans l'emploi tout au long de la vie de sujets actifs. Dans la continuité des dynamiques des groupes professionnels, Claude Dubar (1991) a mis en évidence la notion d'identité attachée et produite par cette appartenance, ces structurations. Ainsi il parle de socialisation professionnelle pour définir les identités au travail. Ces identités ne sont pas de simples mécanismes psychologiques mais conjuguent un double processus d'appartenance et d'attribution dans des jeux de négociation et renégociation.

Cet assemblage lie des processus biographiques d'une identité pour soi à des mécanismes structurels de reconnaissance d'identité pour autrui et implique des processus relationnels de reconnaissance d'identité par autrui. C'est ainsi que l'importance des interactions avec d'autres acteurs et l'environnement social et institutionnel de l'individu est mise en évidence et met en jeu un processus de transformation, versus subjectivation des personnes impliquées. Il y a un travail de transformation/construction des identités, tant

vécues que subies. Cette production/construction permet une double reconnaissance elle-même collective : celle d'un entre-soi à la manière d'un corps (au sens premier de corps d'État que nous avons indiqué) ou en regard d'une activité égale ou de même nature et celle reconnue par autrui vis-à-vis desquels l'activité s'exerce.

En conclusion, le processus de constitution d'un groupe professionnel « même au féminin » s'inscrit dans une étape d'émancipation collective, de mise en visibilité d'activités. Il acte de la construction d'un dialogue entre le travail de la sphère domestique à la sphère du public professionnel et politique. Il met en mouvement des personnes dans « un travail utile socialement, bref, un travail dans lequel on se sente exister, qui redonne une cohérence globale à la vie » (Galerand, Kergoat, 2008, p 74). D'un autre côté « l'assignation dissymétrique » des hommes et des femmes au travail gratuit de la sphère domestique est souvent formulée comme un problème de socialisation différenciée et la continuité d'une éducation genrée. Cette seule référence omet la construction politique des temporalités de vie selon le référentiel de l'emploi établi au masculin. Cette analyse issue des travaux de Joan Acker (1990) veut indiquer comment les « critères » de l'emploi tels que le temps plein, la disponibilité au travail, l'absence de contraintes liées au travail domestique ou éducatif familial, sont une intégration de références pensées au masculin. À ce stade de notre recherche, il nous faut considérer à ces éléments de compréhensions comme un frein aux dynamiques émancipatoires recherchées par le travail social.

La présentation que nous ajoutons maintenant des données chiffrées vient compléter cette vision « statique » du secteur professionnel. Elle est nécessaire pour étayer si besoin est à partir d'autres bases les constats formulés précédemment.

3.3. Ce que disent les chiffres, un enjeu de société

Les chiffres utilisés sont ceux obtenus à partir des activités de service, ils sont issus du rapport de la DRESS publié en 2014 sur la base des sources INSEE 2011. Ils permettent de

situer l'importance du secteur social en emplois sur l'ensemble du territoire. En 2011, le nombre de travailleurs sociaux en activité (14 diplômés selon la classification du Code de l'action sociale et des familles, CASF, Article L.451-1, Livre IV, Titre V, Annexe 2) peut être établi à 1,2 millions de personnes, soit 1,7 millions de salariés en incluant des personnels hors travailleurs sociaux (professions paramédicales, éducation, administratives). Cette première donnée permet de souligner le poids représenté par ce secteur. A titre indicatif, les secteurs grands pourvoyeurs de mains d'œuvre que sont en France, le tourisme et le bâtiment offrent respectivement 1,310 millions d'emplois en France métropolitaine (sources 2011, INSEE et HORECA1) et 1,265 millions de salariés (source 2017 Action BTP). Sur la même période, une publication INSEE à propos de la Région Nord-Pas-de-Calais, aujourd'hui Hauts de France, indiquait pour sa part :

« Plus d'un actif sur dix, en général une femme, est un professionnel de santé ou du travail social. [...] Ces 168 000 professionnels représentent 11,4 % de l'emploi total régional, part très légèrement supérieure à la moyenne nationale hors Île-de-France, soit à titre de comparaison deux fois plus que de professionnels de l'enseignement » (INSEE, Profils 2010).

C'est le secteur des services à la personne (tout public) qui est actuellement le principal employeur avec 40 % de particuliers employeurs (assistantes maternelles ou aides à domicile). Puis le domaine de la prise en charge des personnes âgées est le plus important en matière d'emplois, 53 % des professionnels, soit 383 000 personnes. Ce secteur - quelle que soit la catégorie d'employeurs (particuliers, associatifs, collectivités, entreprises privées)- se caractérise par la pratique importante du temps partiel comme en témoigne l'écart entre le nombre d'emplois et le chiffre traduit en Équivalent Temps Plein (ETP). Pour le secteur des personnes âgées et dans les structures prestataires, 330 000 emplois correspondent à 197 000 ETP, les données du secteur particuliers-employeurs ne sont pas connues.

Le deuxième secteur important par les effectifs est celui du « handicap » avec 123000 salariés soit 109 000 ETP. C'est un secteur assez diversifié du point de vue des emplois : aides médico-psychologiques, moniteurs-éducateurs, éducateurs spécialisés, éducateurs

techniques, éducateurs techniques spécialisés, moniteurs d'ateliers. Puis vient le secteur concernant « la prise en charge des personnes en difficultés sociales » avec 51 000 salariés (soit 48 000 ETP). Ce secteur condense une part importante de professionnels de l'éducation spécialisée : 51 % des éducateurs spécialisés et 22 % des moniteurs éducateurs auxquels peuvent s'ajouter 30 000 éducateurs spécialisés travaillant directement pour les collectivités locales. Dans une enquête plus ancienne (Beynier, 2006), ce secteur était désigné comme concentrant les postes les plus qualifiés : 9 salariés sur 10 ayant un diplôme équivalent à Bac +2 (niveaux I, II, III) les assistants sociaux représentaient près de 80 % de ces métiers. Cette comparaison des sources INSEE à 5 ans d'intervalle (2006-2011) confirme le commentaire de Rémy Marquier :

« Figure emblématique du travail social, les assistants de service social – plus communément appelés assistantes sociales – ne représentent qu'une minorité des travailleurs sociaux : 5 % environ, pour 5 % des ETP. Les CESF, quant à eux, ne représentent que 1 % des emplois et 1 % des ETP » (Marquier, 2014, p 4).

Enfin le secteur « d'accueil des jeunes enfants » correspond à 55 000 salariés (soit 37000 ETP). Rappelons que cet ensemble de professionnel.le.s intervient à partir de structures ou d'établissements. Ainsi le réel de « la prise en charge des jeunes enfants » se répartit officiellement entre 33 000 assistantes maternelles en crèches familiales, 14 000 éducatrices de jeunes enfants dans des établissements d'accueil (EAJE) et 308 000 assistantes maternelles employés par des particuliers, chiffres auxquels il conviendrait d'ajouter les données des congés parentaux pour identifier l'ensemble de ces «prises en charge ».

Si l'on poursuit maintenant l'analyse morphologique des activités, on observe un étalement des professions élevé entre les différents diplômes du travail social : 61 % correspondent à des niveaux Vbis et VI (Brevet, Certificat ou sans diplôme, et V (CAP et BEP), 12 % au niveau IV (baccalauréat), 23 % au niveau III (bac+2), et 4 % au niveau II (au moins bac+3). Les classifications dans le monde professionnel se sont faites sur la base d'une hiérarchisation des tâches issues de la division scientifique du travail dont la taylorisation

constitue une traduction, une mise en ordre. Les arrêtés Parodi (1946) en constituent l'institutionnalisation et la première mise en œuvre. Ils sont aussi la trace de cette culture de la hiérarchisation des catégories professionnelles importée du monde de l'industrie et du rôle de L'État dans ces négociations (Castel, 1995 – Saglio, 2007). L'autre classification de référence est celle des catégories socio-professionnelles (CSP) de l'Insee.

Ces classifications permettent de positionner un emploi dans une grille à partir des données de qualification (niveau de diplôme) mais pas nécessairement d'en fixer la valeur, cette part étant renvoyée aux négociations professionnelles. Ce qui nous intéresse ici c'est de regarder comment dans les secteurs du travail social se répartissent et se développent les catégories, ce qui constitue la hiérarchisation de ces catégories et une forme d'encadrement du travail social. En effet le phénomène de hiérarchisation est repéré comme « une permanence entre les pays » et rend compte « d'un continuum hiérarchisé des positions sociales » (Vezinat, 2016, p 89).

Dans un premier temps, nous avons retenu la double dynamique des professions du point de vue de leur capacité d'intégration sociale des individus et de leur capacité d'exclusion dans les groupes professionnels, nous portons maintenant l'attention sur les possibilités et modalités d'entrée au sein du secteur. Cette orientation s'appuie sur l'énoncé de Nadège Vezinat, « Le groupe professionnel n'existe pas comme un donné mais comme une construction sociale à étudier grâce à une analyse historique des processus qui l'affectent et des acteurs qui le gouvernent ». Parmi les différents « principes organisateurs » identifiés (Demazière, Gadéa, 2009), deux constituent principalement des motifs de la ségrégation professionnelle, la qualification et le genre, examinons ces éléments à l'œuvre aujourd'hui dans le secteur professionnel.

Concernant la concentration des emplois, Monique Meron rappelle la stagnation des évolutions dans l'emploi entre les femmes et les hommes en indiquant les nuances actuelles :

« Malgré la hausse de la part des femmes dans beaucoup de professions, leur répartition selon les métiers reste très différente de celle des hommes et globalement moins diversifiée [...] Hommes et femmes ne travaillent pas non plus dans les mêmes secteurs d'activité » (Meron, DARES, 2008).

Les dix secteurs majoritairement féminins répertoriés « invariants » depuis de nombreuses années sont dans les secteurs des services (éducation, santé et action sociale, services personnels) et seuls l'habillement, la pharmacie et le textile sont des secteurs industriels. A l'inverse, « les dix secteurs où plus de 80 % des emplois sont occupés par des hommes, sont, en dehors du commerce-réparation automobile, tous industriels (construction, équipement mécanique, métallurgie, automobile...) » (Meron, DARES, 2008).

En poursuivant l'examen des données à partir de la classification par niveaux de formation (niveau VI à niveau I), l'exploration montre des transformations en fonction des niveaux de qualification et de l'âge qui vont vers une concentration de la ségrégation indiquée :

« Les hommes et les femmes les plus diplômés et les plus jeunes occupent des emplois de plus en plus similaires contrairement aux moins diplômés et aux plus âgés où la différence de répartition par métier s'est renforcée aux cours des deux dernières décennies. [...] En 2002, ce sont les postes d'assistants maternels et d'agents d'entretien qui contribuent le plus à la ségrégation comme à la concentration des emplois féminins des plus âgés ; en effet, les emplois familiaux et de service à la personne, très féminisés, ont pris beaucoup d'importance au fil du temps, notamment dans cette tranche d'âge » (Meron, Okba, Viney, 2006).

Ces constats se croisent avec l'enquête sur « Les intervenantes à domicile des personnes fragilisées » de la DREES :

« En 2008, 515 000 intervenantes travaillent au domicile des personnes fragilisées selon différents modes d'exercice : en emploi direct, en mode mandataire, salariées d'organismes prestataires ou sous plusieurs modes à la fois. Elles ont en

moyenne 45 ans et celles qui sont en emploi direct sont un peu plus âgées que les autres (47 ans). En revanche les différences de formation sont plus marquées selon leur mode d'exercice : les salariées d'organismes prestataires disposent plus souvent d'un diplôme en relation avec le métier d'aide à domicile tandis que 85 % de celles qui exercent en emploi direct n'ont aucun diplôme du secteur sanitaire et social. L'emploi du temps des aides à domicile est souvent variable d'une semaine à l'autre. Moins d'un tiers occupe l'emploi d'aide à domicile à temps complet » (Marquier, 2008).

Pour les premiers niveaux de qualification, l'absence d'obligation de diplôme pour exercer ou le passage par l'agrément départemental sur la base de reconnaissance de capacités validées (pour les assistantes maternelles) constitue le premier principe d'accès à l'emploi. Ainsi le secteur des services à la personne qui concentre les emplois féminins, peu ou pas qualifiés, à temps partiel, représente pour la main d'œuvre féminine potentielle un chemin d'accès à l'emploi, de manière similaire au secteur des agents d'entretien comme l'a montré l'enquête de Florence Aubenas à propos des emplois par les agences d'intérim et les sociétés de nettoyage (Aubenas, 2011).

Cet ensemble de données confirment les observations de l'éducation des filles et celles de la socialisation scolaire sexuée qui installe une ségrégation sexuée au fil du temps de l'école (Duru-Bellat, 2004). Les modalités d'accès à l'emploi permettent de saisir la ségrégation sexuée construite dans un temps long et qui se reproduit entre métiers d'hommes et métiers de femmes. Cette ségrégation se tisse entre reconnaissance de qualités valant entrée dans l'emploi et attribution de ces qualités comme valeurs (attachées aux femmes) ou comme expériences (dites d'activités féminines).

L'absence de barrière formelle d'accès à l'emploi du point de vue des candidates rejoint la propension à sous-évaluer des capacités, des potentiels et la reconnaissance implicite de savoirs naturels dévolus aux femmes par elles-mêmes et par les référentiels culturels. Cet implicite constitue un ensemble de présupposés qui conduit des femmes à privilégier des emplois compatibles avec leur rôle familial ou ses exigences, ce que Marie

Duru-Bellat a qualifié de complexe de Cendrillon (Duru-Bellat, 1990). Ce même ensemble constitue de l'autre côté, des « critères » excluant dans une projection de métiers d'hommes.

A ce stade la continuité des sphères séparées se trouvent reconduite dans la professionnalisation du secteur et les propos de Margaret Maruani citée en début de chapitre raisonnent à nouveau : « On a donc assisté en quarante ans à un rééquilibrage quantitatif. [...] En réalité, les métiers demeurent très sexués et les femmes sont surtout venues renforcer des métiers déjà très féminisés ».

Le constat est donc celui d'un maintien des secteurs « historiques » entre les femmes et les hommes. La dimension structurante du genre dans ces secteurs n'est pas interrogée tant dans son aspect qualifiant que dans son aspect hiérarchique, ce qui est la situation du travail social en particulier (Bessin, 2005-2009).

Les hiérarchies des positions sociales qui s'expriment à l'intérieur d'un groupe professionnel ou entre groupes professionnels se mêlent aux hiérarchies de genre. Elles servent de moteur pour définir des pratiques et les faire reconnaître dans le monde du travail. Ces dynamiques contribuent à structurer l'espace professionnel, ses stratifications et son institutionnalisation.

Aussi après avoir examiné l'entrée « par le bas » dans le secteur professionnel, il importe d'examiner les données disponibles en matière d'encadrement.

Hakima Mounir (2011-2012) à propos des chefs de service du travail social et le genre (2013), rappelle l'existence du « plafond de verre » (Laufer, 2005). Cette expression sert à désigner les inégalités hiérarchiques : « Dans une profession donnée, les femmes sont de moins en moins présentes au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie, et elles ont très rares aux postes de plus haut niveau » (cité par Bereni et al, 2013, p 205). Son enquête commentée souligne les similitudes des chiffres avec d'autres secteurs d'emplois :

« 90 % des professions sociales qui interviennent directement auprès des publics (assistants de service social et métiers de la petite enfance, DREES 2007) sont des femmes, la proportion s'équilibre dès qu'on atteint le niveau de chef de service et s'inverse dans les postes de direction. [...] Dans notre échantillon, les femmes mettent

en moyenne 12 ans avant de devenir chef de service, les hommes six ans » (Mounir, 2013).

Ce deuxième différentiel est un mécanisme décrit par Christine Williams comme «un escalator de verre » qui joue en faveur des minorités masculines au sein de professions à dominante féminine (Bereni et al, 2013). C'est-à-dire qu'à l'inverse de leurs collègues femmes d'un même secteur, ils ne rencontrent aucun obstacle dans leur déroulement de carrière et sont même sollicités pour progresser. Ce mécanisme renforce les inégalités statutaires et hiérarchiques au fur et à mesure des postes présents dans la classification et dans les postes de plus haut niveau. L'analyse de Caroline Helfter (2011) conduit aux mêmes tendances :

« En termes d'encadrement, la division sexuée est sans doute moins nette dans le social qu'elle peut l'être ailleurs. Cependant, le taux des femmes directrices ou chefs de service ne reflète pas leur prépondérance globale - ni le fait que les femmes sont aussi souvent que les hommes titulaires d'un diplôme universitaire de niveau I ou II ».

De son côté, Patrick Dubéchet (2010) comptabilise deux tiers des postes de direction occupés par des hommes sauf en ce qui concerne la petite enfance où les femmes dirigent à 97 % les établissements. Dans le secteur des personnes âgées, les hommes dirigeants le sont à 86 %, à 72 % pour l'enfance en situation de handicap, à 65 % dans la protection de l'enfance. Côté chefs de service, tous secteurs confondus, les hommes sont présents à 61 %.

Par ailleurs, la construction de l'encadrement de ce champ professionnel vient compléter ce tour d'horizon. Plusieurs sources d'information sont disponibles, soit par les diplômes existants, soit par les travaux portant sur la présentation de ces fonctions.

L'entrée par la formation et les diplômes indique trois possibilités de certification des cadres du social et leurs référentiels : le Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'interventions sociale (CAFERUIS), de niveau II pour devenir chef de service ou piloter des projets de service ; le Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur

d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES), niveau I destiné aux directeurs ; le Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS), niveau I destiné à former des cadres experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale.

L'architecture des formations de cadre dans le champ social, a fait l'objet d'une rétrospective et constitue une deuxième source de présentation à partir d'un séminaire conjoint entre les fédérations des centres de formation (AFORTS, GNI), et le Réseau universitaire des formations sociales (RUFFS) en 2010. Une première communication venue de Paule Sanchou et Geneviève Crespo indique comment les pionnières de ces activités sont avant tout dans « des fonctions de cadres développeurs et organisateurs [...] ayant eu l'initiative des premières structures ... et des premières formes de professionnalisation du travail social », pour signaler tout aussitôt comment la première qualification reconnue (1938) sera majoritairement « femme » et établi dans un lien direct avec les personnes vulnérables, sans la reconnaissance d'un niveau cadre ou ingénieur.

C'est la réglementation, le cadre juridique seul qui sert de cadrage des activités. Ensuite, « Il faudra attendre 20 ans (1956) pour voir apparaître les premières formations dites de perfectionnement destinées pour partie aux encadrants, et quarante ans (1978) pour que le Diplôme supérieur de travail social soit créé » (Sanchou, Crespo, 2011).

En conclusion, les données d'activités du secteur professionnel mettent en évidence deux aspects : un premier qui met l'accent sur le lien direct des emplois avec les politiques publiques ou les réglementations, un second qui met en évidence la dominante quasi exclusive d'emplois féminins. Retenons que le premier niveau de qualification (niveau VI, sans diplôme ; niveau V, CAP – BEP avant l'année terminale), concentre le plus d'emplois du travail social, faiblement ou non qualifié au sens statutaire, et gardons en mémoire les volumes : 515 000 intervenantes à domicile (les hommes de cette profession représentent 2 % et gagnent un tiers de plus que les femmes, DREES 2008) ; 468 000 personnes en emplois directs par des particuliers (tout public) (DREES 2011) ; 383 000 personnes employées par

des structures uniquement en direction des personnes âgées dont 87 % sont en situation de dépendance. Globalement, ce sont les interventions à domicile qui sont réparties le plus également sur le territoire et qui bénéficient d'une croissance soutenue, +7 % en 2008, (DARES), ce qui n'est pas le cas des autres domaines d'activités. Ce dernier constat est à rapprocher des analyses du care du chapitre 2 en matière de services et d'attitudes qui concourent à l'entretien, le renouvellement et le maintien de la vie.

La non-reconnaissance des compétences nécessaires aux différentes fonctions et l'absence de valorisation signalées par les analystes sont des traits caractéristiques de l'emploi féminin commun à d'autres secteurs (Maruani, Nicole, 1989).

Dans cette continuité, les questions de requalification des niveaux III, situés à « bac+2 » malgré trois ans de formation post-bac sont une illustration de ces empêchements en termes de « pouvoir » du genre. Cet objet de revendications de longue date (passage au niveau L) inscrit dans les mesures du Plan gouvernemental en faveur du travail social et du développement social (2015) précédemment cité ne s'applique qu'aux futur.e.s diplômé.e.s entrant en formation en septembre 2017 sans effet rétroactif.

Au final, l'état des lieux ainsi dressé fait écho aux questions de régulation du secteur professionnel analysées plus haut et à la faible capacité de « participation » des groupes professionnels. La structuration du secteur se conclut provisoirement sous cet angle de la hiérarchisation des compétences par le genre. Comment ces éléments peuvent-ils « se dissoudre » selon l'expression de Françoise Héritier non pas dans une invisibilité de micro-situations mais dans une sortie de la ségrégation ignorée et par là reconduite ? C'est cette question clairement formulée à l'issue de ce chapitre qui ouvre les perspectives de la suite de notre recherche.

Conclusion première partie

Cette étude nous a permis de revenir sur les éléments précurseurs d'un travail social laïc et sur le contexte qui a orienté la société dans son ensemble, des actrices et des acteurs en particulier. La compréhension de l'émergence de la notion de solidarité et sa mise à l'épreuve au sein du travail social et par l'État social, constituent les éléments clés de cette histoire.

La prise de la question sociale par l'action publique, c'est à dire la mise en œuvre de la solidarité pour toutes et tous, fait se croiser émancipation individuelle et émancipation collective d'un groupe social particulier (des femmes en devenir sujets) et celle d'un corps social dans son entier. Le mouvement d'émancipation engagé par ces femmes implique une dialectique entre individu et collectif et révèle la part historiquement collective de l'accès à la citoyenneté des femmes (Marquès Pereira, 2003). Il rend compte de la transgression collective engagée pour l'accès à la professionnalisation et permet de saisir la difficile autonomie conquise dans ce champ et une part des enjeux des régulations actuelles.

Par ailleurs les éléments mis à jour au début du XXème siècle rejoignent la période actuelle par « la frénésie des débats » et nous pouvons dire que le sujet « solidarité » est de nouveau dans toutes les discussions politiques. Comme l'indique de son côté Nicolas Duvoux : « Le rejet de l'assistance est devenu, au cours des années 2000, un élément structurant du débat politique et des représentations sociales en France » (Duvoux, 2012, p 10). La vivacité des questions et des oppositions sont bien présentes même si celles-ci se sont renouvelées avec par exemple les débats sur un revenu minimum ou sur un revenu de base.

Sur fond de crise économique et d'accroissement du chômage, de nouveaux critères sont introduits au sein des politiques publiques en termes de référentiels d'évaluation et de contributions actives des bénéficiaires des interventions sociales (Castel, Duvoux, 2013). La référence aux règles du marché a pris le pas sur la notion de lien social. Il ne s'agit plus maintenant comme lors de la première période de construire la notion pour faire société « tous ensemble », option à partir de laquelle science et gouvernance « se réunissent » et

tendent de faire tenir des pensées différentes. Il s'agit de déconstruire la notion soit pour l'enrichir et lui permettre de renouer dans le contexte actuel avec l'idée politique de l'égalité des citoyens.ne.s., soit pour d'autres de rompre avec cette préséance et ses conséquences jugées négatives pour la marche de l'économie (Supiot, 2010 - Rosanvallon, 2011). Les affrontements qui s'expriment concernent la notion de solidarité elle-même et le fondement de l'égalité entre tous les citoyens.ne.s.

Après la période de relative stabilisation par l'État social et la construction de la protection sociale sous le générique « d'État Providence », la disharmonie reprend le dessus entre les tenants d'une économie dominant les débats et les orientations politiques, et les tenants d'une politique garante d'une égalité régulatrice des inégalités sociales et économiques. Le débat formulé aujourd'hui associe et remplace « solidarité » par « assistance » selon deux versants, l'assistance qui produit de la dépendance, l'assistance qui produit de l'autonomie. Dans les deux cas, cette formulation conduit à une référence implicite à des manques et seulement à eux ; elle gomme et méconnaît la compréhension de la solidarité comme une donnée vitale humaine qui est la source d'un droit issu du droit des obligations, de l'expérience de l'espèce humaine et de ses égarements pouvant conduire à des conflits mondiaux (Arendt, 2009 - Supiot, 2010). C'est donc la dimension même d'interdépendance qui demande à être travaillée et reliée au principe d'égalité.

La dimension d'égalité démocratique a été explorée par Pierre Rosanvallon et étudiée dans notre monde contemporain, en termes de relations . Pour lui, il s'agit ni plus ni moins de reconceptualiser « l'esprit révolutionnaire de l'égalité, articulé autour des principes de similarité, d'indépendance et de citoyenneté », pour les adapter aux transformations contemporaines. C'est ainsi qu'il propose de retenir de nouveaux mots d'ordre permettant d'élargir la conception de citoyenneté : la singularité comme expression du développement et de l'attachement au processus d'individuation ; la réciprocité des échanges dans un monde où les interactions sont quotidiennes entre les personnes ; la communalité pour rendre compte du caractère communautaire, social de la citoyenneté au-delà de la dimension juridique.

Dans ce travail, il se réfère à l'essence de la démocratie grecque à savoir, « l'organisation délibérée d'une vie commune entre des gens différents » et la mise à distance du principe d'homogénéité. Ainsi l'auteur dépasse l'ordre hiérarchique dominant qui préexiste dans les assemblages étudiés. En s'inscrivant dans la perspective de Jacques Dériida, il propose « de penser une altérité sans différence hiérarchique pour reconstituer la démocratie ». C'est ce qui le conduit à réduire les catégories de relations avec autrui en contexte, c'est-à-dire par des citoyens singuliers assemblés. Dans ce cadre démocratique, il est possible de développer simultanément et d'optimiser trois formes de relations : « l'affirmation des singularités, l'attention à la réciprocité, le développement de la communalité », en précisant qu'aucune d'elles n'entrent en concurrence et qu'elles sont donc cumulatives (Rosanvallon, 2011, p 405).

Cette formulation, qu'il appelle « l'égalité-relation » permet de rendre compte du caractère composite de l'égalité comme cela peut se faire de certains matériaux ou se dire de certaines roches non naturelles. Ces compositions sont des assemblages ou des alliages qui ont des propriétés intéressantes et durables (exemple la céramique). Ce n'est pas anodin de souligner le caractère durable des procédures d'association ni de renouer de cette façon avec les compréhensions scientifiques des sciences de la nature et des techniques. Ce sont ces apports qui ont servi à Emile Durkheim pour penser en termes d'unité organique la vie en société.

En conclusion, adopter la déclinaison de Pierre Rosanvallon, c'est retenir que l'égalité démocratique est autant une forme de vie sociale qui permet la liberté des sujets (l'égalité-relation) qu'une question de justice individuelle, justice qui oscille dans notre monde contemporain entre deux pôles, égalité-distribution et égalité-redistribution. Pour autant les trois facettes de ce qu'il formule dans une théorie générale de l'égalité nécessite bien un ordonnancement. Les deux pôles de la justice individuelle sont eux en situation de concurrence. L'un, égalité-distribution, postule d'une mise à disposition de ressources de manière équitable pour tous et institutionnalise à terme le mérite individuel comme base légitime d'inégalités en négligeant les formes sociétales des inégalités (exemples actuels : les questions urbaines et certaines zones rurales) ; l'autre pôle, égalité-redistribution, repose sur

l'acception philosophique et politique d'individus interdépendants dans une société, tous héritiers d'un déjà là, la notion de citoyens-solidaires à la manière de Léon Bourgeois.

Dans cette mise en débats de la justice individuelle, c'est la primauté de l'individu sur le commun, la pensée « séparatrice » qui prévaut dans un monde où les interdépendances individuelles et collectives sont pourtant reconnues. A l'inverse, nous reprenons l'approche cohésive proposée dans l'égalité-relation pour la continuité de construction qu'elle permet d'établir avec notre recherche (discussion des sphères séparées, hiérarchie de genre). Pour tenir ce modèle, en connaissance de la dualité de la justice individuelle, cela oblige à positionner l'égalité-relation comme principe premier et universel avant l'égalité-distribution et l'égalité-redistribution. Le ré-ordonnement formulé par Pierre Rosanvallon rend la compensation possible, comprise par la première des égalités, l'égalité de relation. Elle reprend le postulat initial de la dette sociale pour tout un.e chacun.e dans une société donnée (voir chapitre 1-1-3). Cette obligation est prise dans une perspective de généralisation, de partage philosophique et culturel car la notion d'égalité-relation (empruntée et développée à partir de l'observation des liens d'amitié), existe déjà en tant que telle en plusieurs lieux de la société (voir par exemple *Les créatifs culturels*, Worms, 2006).

De cette première partie (logique des sphères séparées, citoyenneté politique, travail du care, préséance du Droit), nous apportons des éléments à ce travail de discussion en partie sous l'angle du genre pour reconsidérer les deux composantes présentes dans la notion de solidarité et qui lui sont inséparables : l'interdépendance des personnes-sujets, l'égalité entre « tous ». Cet exercice de la solidarité se pense entre les membres de la communauté nationale comme premier cercle et se confronte à l'égale dignité des femmes et des hommes reconnue au-delà des frontières nationales ou communautaires.

Le caractère androcentré des assemblages réalisés au sein des différentes constructions historiques du travail social et de l'État social comme dans l'ensemble des institutions républicaines, invite à produire un nouvel examen des réalisations. C'est ainsi que la fonction de solidarité nationale et son organisation dans les politiques publiques

peuvent être examinées. Les avancées se font aujourd'hui du côté de la lutte contre les stéréotypes et les discriminations avec le risque d'une nouvelle normalisation des rapports sociaux. Les fondements de ces mécanismes et leurs effets du point de vue de la démocratie ne font pas partie du bagage culturel commun. Les liens avec l'histoire politique des sphères séparées sont absents au profit de débats pour ou contre « le genre ». L'exemple rapporté dans l'encadré ci-dessous illustre cette difficulté.

Encadré 3 : Concertation locale à propos des ABCD de l'Égalité

A la rentrée 2014, les « mères » d'une école de quartier en ZUS découvrent que leurs enfants vont expérimenter le projet des ABCD de l'Égalité. Mises devant le fait accompli et devant les livres utilisés par les enfants (un imagier où garçons et filles jouent ensemble avec une image de jupe habillant un garçon), elles contestent d'être « territoire et objet » de cette expérimentation. Pour quoi faire ? Que va-t-on faire ? Qui peut leur expliquer et leur demander leur avis ?

L'inspecteur contacté répond que c'est un ordre qu'il n'a pas d'explication, que ce n'est pas lui qui décide. Les parents se retournent vers l'éducateur de rue sollicité à son tour sur ce caractère « expérimental » du quartier, de la population, sur l'absence de consultation des personnes. L'éducateur relate son ignorance du sujet et son incapacité à répondre aux questions formulées mais comment il a été saisi « par les mères » comme interlocuteur de la question et comment il s'est trouvé chargé d'ouvrir le débat, d'organiser la rencontre avec les responsables locaux.

Ici la proximité et la connaissance mutuelle entre travailleur social et habitant.e.s ont servi à créer un temps de dialogue entre « destinataires » d'une politique publique et « responsables ». Les références relationnelles ont été premières dans la mise en œuvre d'une communication indépendamment de la question « des savoirs » (Récit d'expérience, DEIS 2016).

Notre recherche sur le genre et le travail social nous conduit à porter l'attention sur les « pratiques sociales inédites », ces pratiques sont nécessairement collectives pour s'inscrire dans une subversion du modèle dominant. Dans la continuité des analyses réalisées par Elsa Galerand et Danièle Kergoat, la subversion implique de rompre avec la dichotomie

travail salarié/travail domestique car de leur point de vue « le travail est le seul champ social où se nouent véritablement ces deux univers du privé et du public » et tout particulièrement dans « les pratiques des femmes travailleuses ».

C'est donc dans cette perspective que nous avons souhaité poursuivre notre travail de recherche concernant le genre et le travail social, un enjeu pour l'intervention collective en travail social. Des pratiques sociales subversives des premières travailleuses sociales aux pratiques sociales collectives contemporaines et potentiellement inaudibles, nous souhaitons étudier le fonctionnement de l'univers professionnel des solidarités dans un monde du travail construit par le genre.

A partir de réalisations concrètes, nous allons examiner les assemblages réalisés : Quelle(s) continuité (s) de la solidarité politique comme résultat d'une double volonté collective divisée par le genre (masculine dans l'État social, féminine dans l'intervention sociale) ? La ségrégation professionnelle « ignorée », au sens de laisser pour compte, conduit-elle à d'autres ségrégations « invisibles » ? Du point de vue du genre, l'intégration d'un modèle masculin de l'emploi est-elle la seule voie possible ou peut-on percevoir des formes de résistances voire imaginer de nouvelles conceptions ?

Rappelons que la mise en œuvre de la solidarité pour tous, telle que nous l'avons étudiée au chapitre 1 est une orientation de nature politique. Elle oblige au nom de l'idéal démocratique, à rechercher et trouver les conditions de l'association politique des individus à cette pensée, à sa traduction, faute de quoi elle ne peut produire une solidarité républicaine. La solidarité politique qui s'est construite avec et dans l'État social, est mise en œuvre comme conséquence de l'égalité retenue entre les membres de la société. A ce titre, elle est à la fois une pensée au sens d'une représentation de l'autre/des autres différent.e.s et une action de traduction et de visibilité de cette pensée. Il y a donc un travail de construction et d'alimentation permanent de ces différentes facettes. Ce travail qui est au fondement du travail social, est parfois dispersé ou tronqué dans les mises en œuvre segmentées et institutionnalisées actuelles. Ceci dit il ne s'agit pas de mettre en cause le seul fonctionnement institutionnel mais de poursuivre la compréhension des mécanismes

séparateurs, diviseurs des pensées installées dans des hiérarchies successives et des actions produites en conséquence.

Parler de solidarité politique, c'est convenir sur les pas de Marie-Claude Blais, qu'au-delà de l'usage polyvalent du terme où chacun.e peut arguer d'une solidarité de fait et de choix individuels, il y a lieu de poursuivre le travail d'explicitation de cette référence et sa traduction possible en us et coutumes dans la communauté politique de notre époque. La solidarité comme lien social, c'est-à-dire lien politique entre des individus, implique une conception de l'égalité citoyenne entre tous les sujets, qu'ils soient porteurs ou sujets destinataires de l'initiative sociale. Ce fut le moteur et les obstacles des premières Maisons sociales dans leur époque sur lesquelles nous allons revenir dans une des études ci-après. Le développement et le passage par l'État d'une solidarité nationale a permis de travailler le versant d'une solidarité de droit et non plus du seul fait libre et privé pour « tous ». Dans cette mise en œuvre, il est possible d'identifier « après coup » les impasses ou les manquements, au sens de l'expérimentation démocratique ainsi réalisée (Zask, 2011). Ces limites ne doivent pas nous conduire à rejeter l'ensemble mais à remettre l'ouvrage sur le métier pour aller plus loin dans la réalisation de l'idéal démocratique .

Deuxième partie

Le travail social, des choix genrés inscrits dans
une histoire collective

Introduction deuxième partie

Plusieurs questions se croisent autour du travail social et de son objet, après avoir exploré un ancrage dans la notion de solidarité, l'inscription dans l'État social, les raisons d'une dominante d'emplois féminins, il est possible de poursuivre le travail de recherche en associant aux questions de départ les rapports de genre tels que nous les avons croisés au fil de la première partie de ce travail. En nous basant sur les analyses des trois points de repère retenus (émergence de l'action sociale laïque – construction genrée de l'espace politique – professionnalisation des intervenant.e.s), nous pouvons suivre le mouvement dynamique de la fabrication du travail social. Cette mise en mouvement se déroule à plusieurs niveaux, à plusieurs échelles et fait la complexité du travail social et des politiques de solidarité.

Dans cette perspective, il s'agit de comprendre les effets (tant négatifs que positifs) d'une prédominance étatique et perçus comme tels par les tenants de cette action comme par ces opposants. Pour cela, ce sont les différentes dimensions de la participation démocratique (prendre part - contribuer - bénéficier) de tout un.e chacun.e que nous recherchons comme source d'autonomie et d'émancipation.

Cette conception implique de reconnaître à chacun.e la capacité de prendre part et de recevoir une part au titre de la citoyenneté politique reconnue à tous. Séquencer ces possibilités, les différer, c'est déjà morceler, différer le potentiel politique de contribution de chacun.e au tout, qu'il soit de la nation, du public, de la cité. Il ne peut y avoir dans cette perspective de préalables, la participation démocratique ne peut se concevoir dans une succession de conduites justifiant a posteriori le statut de citoyen ou de contributeur. L'égalité entre tous est un a priori non discriminant, fondateur d'une possible voix délibérante et participante. C'est ainsi que chaque dimension de la participation démocratique est nécessaire au tout.

Notre posture de chercheure tantôt impliquée, tantôt mise à distance dans un secteur professionnel à dominante féminine, nous a permis d'observer comment la résolution des questions sociales, leurs évolutions dans ces dernières décennies ou leurs

impasses, sont visibles par chacun-e, et pas seulement par les professionnel-les du travail social. A partir de ce constat, il est possible de souligner la continuité du questionnement partagé par les membres de la société malgré les cloisonnements opérés successivement dans le temps et la non résolution de la question sociale formulée au cours du XIXème siècle et ses transformations successives. De cette formulation est née la complexité de l'action sociale que nous avons étudiée en première partie de la thèse, ceci nous permet de retenir la diversité des actrices et des acteurs présent.e.s dans des échelles d'interventions différentes et en situation d'interdépendance quasi constante.

Après avoir renouvelé la compréhension de cette complexité, nous avons choisi de poursuivre l'exploration des mécanismes identifiés (par la prise en compte des rapports de genre) en repartant de territoires d'action des intervenant.e.s. Cette seconde approche permet de croiser l'analyse d'actions réalisées ou en cours avec les éléments de connaissance retenus en première partie pour progresser dans la production d'une connaissance située.

Pour engager cette seconde phase de la recherche, nous avons repris les apports de Joëlle Zask sur la méthode expérimentale selon John Dewey en matière d'État démocratique. Dans cette méthode, il s'agit de considérer « le public » comme actif aux questions qui le concerne, un public constitué d'individus hétérogènes au plan des statuts, des idées, du rapport à la situation commune. L'hétérogénéité est par ailleurs un trait constitutif d'une démocratie comme le précise de son côté Pierre Rosanvallon, « Un groupement humain qui ne se pense que sous les espèces d'une homogénéité donnée, quels qu'en soient les ressorts, n'est pas seulement non démocratique, il est aussi non politique ». (Rosanvallon, 2011, p 388). A cet égard, la description de la condition humaine par Hannah Arendt, fait de la pluralité humaine la condition de toute vie politique et inscrit l'action humaine comme conséquence de cette pluralité :

« L'action serait un luxe superflu, une intervention capricieuse dans les lois générales du comportement, si les hommes étaient la reproduction à l'infini d'un seul

et unique modèle, si leur nature ou leur essence était toujours la même, aussi prévisible que l'essence ou la nature d'un objet quelconque. (Arendt, 2009, p 42)

L'action humaine est alors prise au sens d'une liberté politique propre à chaque individu-citoyen.ne. Cette considération fait lien avec la référence à John Dewey et sa conception « d'un public » telle que Joëlle Zask la présente. Dans cette conception politique, il ne s'agit nullement d'un public assemblé et représenté de manière passive ou captive « face » à un ou des élu.e.s, il s'agit d'admettre le potentiel participatif d'individus assemblés à des questions qui les concernent et qui motivent leur ré-union. Cette formulation déplace les représentations concernant la légitimité politique, la capacité de jugement et d'appréciation des enjeux en dehors d'une élite ou d'un temps donné pour considérer les aptitudes à former des jugements politiques non pas comme des conditions antécédentes, mais dérivant d'activités à la fois sociales et cognitives (Zask, 2008, p 170).

Cette primauté du public acteur et divers - comme préalable de participation - converge avec les observations réunies ici à partir du travail social et repose sur l'acceptation de l'exercice de la citoyenneté pour chacun.e. De ce fait, nous avons retenue cette donnée comme une caractéristique constitutive des entités collectives étudiées au sein des interventions sociales, ce qui peut constituer par ailleurs une réponse aux questions de méthodologie de l'intervention collective en travail social : « Soit un public se constitue à travers l'acquisition par ses membres des compétences requises pour localiser, en toute indépendance, leurs intérêts partageables, soit il n'y a pas de public » (Zask, 2008).

Selon Joëlle Zask, le principe de l'expérimentation collective est contributif pour chacun.e et pour l'ensemble car l'action existe, se déroule dès lors qu'elle repose sur la formation d'un accord « entre des activités » diverses pour constituer des « formes d'associations satisfaisantes et solides ». En conclusion, le public existe, se constitue dans un double mouvement. Il se rend visible lui même par sa capacité associative et dispose alors d'un pouvoir dans l'État. Pour cette auteure, « c'est aussi de cette manière que les membres du public peuvent individuellement reconstituer la cohérence de leur existence » (p196) et avoir prise sur les interdépendances locales ou planétaires. Ces analyses concordent avec l'approche des interventions collectives en travail social telles que nous avons pu les

entendre formuler et les étudier au sein d'un espace de recherche collaboratif co-construit à partir d'un centre de formation en travail social (voir plus loin la présentation du Labo/SIC).

Ces co-constructions observées constituent le premier lien de continuité avec le présumé des travailleuses sociales étudié au chapitre 1, que nous rappelons ici : « C'est le travail de conception pacifique et égalitaire d'une démocratie sociale initié durant la III^{ème} République, qui a présidé à l'émergence des Maisons sociales et à laquelle leurs fondatrices se rattachent par leurs choix d'intervention. Le processus de création d'un travail social laïc s'est inscrit dans le cadre démocratique avec sa propre logique d'action : s'émanciper d'une organisation sociale et construire conjointement une autre réponse ». Cette orientation audacieuse est issue de l'idéal démocratique pris comme référence commune, idéal pris au sérieux qui impose d'intégrer les citoyens, tous les citoyens, dans la fabrication des motifs de l'action publique (Zask, 2011).

Cette compréhension est devenue vive et expresse dans certaines configurations contemporaines. Par exemple face à la revendication de jeunes de certains quartiers urbains qui s'expriment sur le droit au respect. Dans ces contextes et en s'inscrivant dans la perspective énoncée, agir ou réagir sur les conséquences des manquements à l'une des parts de la participation nécessite de s'assurer de l'assemblage préexistant ou de sa réalité locale dans tel ou tel bassin de vie. Cela peut devenir, ce que Jo Siegel qualifie de Haute Exigence Démocratique (2013) ou encore d'ambition pragmatique. Nos organisations institutionnelles et leurs articulations permettent-elles d'agir et d'inter-agir comme des individus-citoyens d'une nation démocratique dans laquelle chaque sujet est le dépositaire d'un pouvoir d'agir effectif, d'un droit d'intervention collective ? Ou sommes-nous d'abord des éléments-humains et indifférenciés dans des dispositifs, des organisations qui prévalent et dominent tout un chacun.e ? Un exemple de femmes, parents d'élèves réunis en collectif local pour réclamer la mixité sociale dans les écoles de leur quartier peut faire écho à ce questionnement à propos de la carte scolaire des collèges (Revue de presse 2015). Ces parents d'élèves, des femmes preneuses de paroles dont une majorité porte un foulard, n'ont pu accéder dans un premier temps aux différentes autorités publiques responsables

des établissements et des orientations scolaires. La presse a titré en demandant qui était derrière ces femmes, supposition jugée méprisante pour elles, « parce qu'on est des femmes, on ne saurait parler ou penser en notre nom propre ? » (carnet de bord, janvier 2018). Dans un premier temps, les enseignant.e.s du secteur concerné ont été isolé.e.s, empêché.e.s de communication avec les parents. Peu ou pas de professionnel.le.s du social sont allés vers ces parents pour les rencontrer, les écouter et soutenir une volonté d'agir sur leur quotidien jusqu'à l'ouverture d'un dialogue avec les responsables concernés. Cet exemple illustre à sa manière le constat d'une action sociale absente du quotidien des vies, c'est-à-dire qui prene part à la construction du problème, à la question sociale qui s'exprime dans l'espace public.

A côté de ce constat, la position d'observatrice impliquée pouvait rendre compte d'actions inter-actives et participantes. C'est sur ce type d'observations que nous avons construit la seconde partie de cette thèse pour faire apparaître les conditions de réalisation, les freins rencontrés, les empêchements à leur développement. Comment ces actions, identifiées au démarrage comme des actions collectives, rendent-elles compte des éléments retenus et cités plus haut : un point de vue solidaire basé sur l'égalité entre « tous », un travail d'émancipation, des liens d'interdépendance ? Cette présentation de situations d'actions sociales et les analyses développées dans cette seconde partie, nous permettent de contribuer à la connaissance déjà produite en matière de modes « d'organisation sociale et de leurs transformations. Elle est plus précisément partie intégrante de la sociologie politique, dans la mesure où elle a pour but d'analyser les modes d'exercice du pouvoir et de la domination dans leur dimension politique » (Dubois, 2009).

En effet, les compréhensions produites dans la première partie ont permis d'éclairer les dynamiques d'actrices et d'acteurs au sein d'une arène politique en construction, en prise avec les dimensions politiques de la solidarité. Cet ensemble de relations font système dans un monde social pensé à partir de hiérarchies organisatrices que nous avons énoncées : hiérarchie de genre, hiérarchie des emplois, hiérarchie de normes. Aujourd'hui ces différentes hiérarchies aussi identifiées comme des dominations, de l'économie sur le politique, du masculin sur le féminin, de l'encadrement sur les professionnel.les (auxquelles

pourraient s'ajouter celle de l'âge, de l'origine...) sont les premiers supports dans nos organisations sociales et dans nos modes de pensée des inégalités démocratiques, c'est-à-dire politique. Ainsi nous pouvons constater une dérive vers la dominante d'une égalité de droits au sens où tout peut être une question de « droit à » et donc soumis à réglementation commune, là où la question première est de s'associer toutes et tous en personnes-sujets égales pour convenir, décider d'une politique commune « de la cité », de « la nation ».

Cette dérive peut se formuler dans la définition de l'intérêt supérieur, dans la capacité à dire le bien commun pour tous, dans le droit à décider pour la collectivité, et l'absence de prise en compte d'individus-sujets qui souhaitent participer politiquement aux décisions qui les concernent. Au fil du temps de ces constructions, les individus-sujets n'ont pas tous bénéficié du même pouvoir d'exercice de la citoyenneté politique ou n'en bénéficient pas encore. Nous l'avons rappelé en ce qui concerne la citoyenneté politique des femmes (chapitre 2), c'est aussi la situation d'un certain nombre de résidents étrangers sur le territoire national.

L'élargissement de la notion d'égalité, ou l'égalité-relation formulée par Pierre Rosanvallon (2011), a été et est mise en œuvre de manière pragmatique avant d'être théorisée, c'est ce que la première étude des Maisons sociales sur les fondements du travail social a mis à jour. Elle en est la marque initiale et contribue ainsi au travail de construction démocratique à reprendre et à continuer dans les perspectives réalistes empruntées à chacune des références présentées (Ion, 2012. Rosanvallon, 2011. Zask, 2011).

Dans l'étude socio-historique tant du point de vue d'un État social que des initiatives convergentes en faveur d'un travail social, les dynamiques à l'œuvre rendent compte d'une matrice commune, et de la perception partagée d'une société démocratique à construire. au-delà de ces assemblages tentés en commun pour faire société, nous avons discerné des points de tensions ou des compromis. C'est pourquoi nous avons souhaité approfondir l'enquête sur différents niveaux d'actions et dans des temporalités différentes pour examiner les transformations engagées, celles encore à venir. Comment autour de la notion de solidarité fondée sur une égalité de relation, se pensent et se transforment les relations de

genre, l'accès à la citoyenneté politique pour tous, la professionnalisation du travail social ? Ces trois registres d'analyse ont été identifiés comme faisant système à l'issue de notre première partie. Nous avons postulé qu'une approche microsociale des situations pouvait être porteuse à son tour de compréhensions de ces phénomènes dans le contexte contemporain. Cette analyse est développée dans les chapitres qui suivent.

Le chapitre 4 reprend l'expérience des Maisons sociales au début du XXème siècle. Il permet d'éclairer les liens entre les conceptions démocratiques de la solidarité, de l'égalité entre tous et leur mise en acte. A travers ces histoires singulières, c'est l'émancipation des sujets mais aussi leur promotion qui émergent comme première conséquence d'une participation politique. Cette dimension est particulièrement présente dans cette construction initiale.

Le chapitre 5 étudie plus précisément la nature et la forme actuelles des actions collectives en travail social du point de vue des personnes impliquées : professionnel.le.s, public concerné, commanditaires. Cette analyse conduite à partir d'un espace de recherche-action illustre les prises d'autonomie possible et rend compte d'écarts en matière de construction démocratique ou de participation politique. Ces éléments font échos aux analyses d'Elsa Galerand et Danièle Kergoat concernant la construction d'un dialogue entre le travail de la sphère domestique à la sphère du public présenté au chapitre 3-2.

Le chapitre 6 revient sur la question de la professionnalisation dans une tension entre la dimension fonctionnelle représentée par la structuration des formations et la dimension politique qui intègre une créativité continuée au service du travail du social. Cette étude s'appuie particulièrement sur l'analyse des capacités à l'intervention collective du secteur professionnel et de son management. L'examen de trajectoires d'étudiant.e.s en cours de formation au DEIS (diplôme de cadre du social présenté au chapitre 3), les itinéraires et les perspectives actuelles de ces candidat.e.s à l'encadrement du travail social, constituent un indicateur des axes de structuration actifs du secteur professionnel.

L'ensemble de ces trois analyses spécifiques met en perspective les questions travaillées en première partie de la recherche. Grâce aux apports récents des études de

genre, l'identification des rapports de genre dans les différents niveaux de structuration du travail social et dans les interventions contemporaines est accessible. C'est ainsi que le chapitre 4 réexamine les éléments fondateurs de l'intervention sociale au début du XXème siècle, alors que les chapitres 5 et 6 étudient des configurations contemporaines de cette intervention publique. Le choix particulier de conserver une diversité des temporalités étudiées s'explique par différents motifs. Comme nous l'indiquons au commencement de cette première partie, le passé pèse sur le présent, si les rapports sociaux de genre au sens académique actuel sont absents des préoccupations théoriques et politiques du contexte initial ainsi que nous l'a rappelé Joan Scott (1988), ces rapports singuliers entre les personnes sont présents et ont constitué une manière de penser, d'agir, de décider. Aussi le déplacement dans les différentes temporalités permet de soutenir la question du genre telle que nous l'avons mise à jour pour notre sujet tout au long du chapitre 2, et correspond à la construction méthodologique de notre recherche.

En effet il est communément admis en France, que l'égalité entre les femmes et les hommes est une affaire réglée avec la mise aux normes des libertés individuelles des femmes (droit de vote des femmes en 1944, droit d'exercer une activité professionnelle sans l'accord de leur mari en 1965, droit à la contraception en 1967, à l'avortement en 1975). Pour autant, cette égalité présumée constitue un champ d'études, il est aujourd'hui possible d'éclairer sous un jour nouveau des phénomènes a priori étrangers aux questions de genre ou réputés neutres du point de vue du genre. Ainsi en est-il de la solidarité et de ses mises en œuvres dans un État où les lois ont instauré l'égalité entre tous.

La première partie de cette thèse a rappelé à la fois les apports des femmes à la construction de la solidarité nationale en même temps que leur exclusion de la citoyenneté politique. Ce premier point est une contribution aux connaissances que nous pouvons aussi qualifier d'élargissement des perspectives au-delà des seules références androcentrées dans la mémoire collective concernant la solidarité laïque, avec principalement comme auteurs les figures d'Émile Durkheim et de Léon Bougeois. Le second travail abordé maintenant, concerne la mise à jour empirique d'inégalités pensées en termes de genre (au plan matériel

comme au plan symbolique). Ainsi il est possible de présenter une lecture renouvelée des rapports sociaux établis dans le cadre du travail social et de comprendre à partir de l'exemple de cette action publique et de ce secteur professionnel, comment notre modèle social est encore emprunt de conceptions « traditionnelles », notamment en matière de rapports de pouvoirs, peu enclines aux transformations sociales.

4. L'émergence d'un travail social laïc au féminin, un conflit fondateur

L'étude de l'émergence de l'action sociale laïque au tournant du XX^{ème} siècle, débouche rapidement sur l'histoire d'un conflit, l'Affaire Bassot. Ce procès est peu connu bien qu'il signe l'acte d'émancipation d'une jeune femme « rebelle à l'autorité de ses parents ». Nommée dans un premier ouvrage qui tente une « brève histoire du service social en France », cette filiation est par trop révolutionnaire, si bien que « cet acte inqualifiable » est par la suite « systématiquement occulté » dans les écoles de Service Social (Guerrand, Rupp, 1978). De même les résonances féministes de ces premières initiatives sont ignorées. Ce n'est qu'en 2001 qu'un nouvel examen du conflit fait l'objet d'une présentation lors d'un colloque à l'initiative de l'association « Mémoires vives - Centres sociaux ». A cette occasion Brigitte Bouquet reprend l'étude du procès pour en présenter les enjeux du point de vue des représentations de l'époque (Bouquet 2004). De son côté, Françoise Tétard signale lors de ce même colloque, comment les esprits ont adopté « le consensus du silence » sur l'événement pour sauver l'essentiel : la création de « l'entraide sociale » par des travailleuses sociales attentives aux personnes comme à leur communauté de vie. Les silences de l'Histoire selon l'expression de Michèle Perrot (1998), sont associés au scandale du procès dans une époque. Ces recherches ne font pas encore de liens avec les études de genre. C'est pourquoi la transmission du silence sur cette fondation et le conflit qui s'y rattache, constituent un motif de croisement avec les questions rencontrées en première partie.

Si le conflit est une donnée de la vie humaine, sa présence est révélatrice de différences et peut être un outil de lecture de la transformation à l'œuvre, de la volonté de renforcer une position (Rapport Médiation communautaire et transformation sociale, 2005). Mais le scandale ou l'affaire sont aujourd'hui considérés par certains auteurs comme un « moment de transformation sociale en soi » (De Blic et Lemieux, 2005) ou une épreuve par

la transgression des valeurs qu'il implique (Boltanski, Chiapello, 1999). C'est donc sur les conseils de Federico Taragoni lors d'un séminaire de doctorant-es (2016) que j'ai utilisé les archives consultées pour formaliser ce qui pouvait constituer pour les actrices concernées, les différentes logiques de l'émancipation associées au genre, à la citoyenneté politique et sociale. Par la mise à jour des espaces de tensions, des articulations tentées et les contradictions potentielles entre les différentes logiques rencontrées en même temps, il est possible de repérer les compromis, les renoncements voire les abandons. Sous cet angle particulier, l'étude du scandale que constitue le procès de Marie Jeanne Bassot nommé par la presse « l'Affaire Bassot » permet de mesurer les expressions et les réactions du point de vue de l'émancipation en jeu.

Découvrir que l'émergence du travail social à son démarrage est associée à un conflit qui va prendre une dimension publique, modifie la compréhension première d'une création novatrice en soi et invite à considérer l'initiative au-delà des actions mises en œuvre. La notion de conflit dès lors qu'elle s'invite dans cette histoire nécessite de s'intéresser aux relations en jeu, d'en élargir le spectre de compréhension pour revenir sur les transgressions à l'œuvre et les rapports de pouvoir au sein de l'initiative décrite en première partie (CH 1).

En ajoutant les rapports de genre à la lecture de l'émergence du travail social (au début du XX^{ème} siècle), il s'agit de reconsidérer plus précisément « la tentative d'émancipation collective » réalisée et l'ambition énoncée : vouloir construire une autre réponse aux questions de lutte contre la pauvreté. Si l'invention d'un nouveau mode d'action est bien identifiée par différents auteurs (Guerrand et Rupp, 1978. Rater-Garcette, 1996. Jovelin, 2008. Eloy, 2012), l'impact des rapports de genre dans cette innovation est peu étudié.

L'émancipation des personnes qui concerne les sujets en propre, est aussi l'affaire d'un « tout collectif » tel qu'il représente et autorise cette émancipation. Ce qu'Étienne Balibar formule par « on ne saurait concevoir un devenir citoyen du sujet (le sujet comme être en commun) sans penser du même coup un devenir sujet du citoyen (le citoyen émancipé dans un processus de subjectivation) » (Balibar, 2012). C'est ainsi que nous avons

rassemblé les éléments du conflit fondateur entre les différentes parties impliquées comme autant d'éléments de contexte pour analyser les débats qui entourent ces événements selon trois dimensions : initiative sociale et initiative politique ; principe d'action et savoirs mobilisés ; autonomie des sujets féminins sur la période.

La consultation des archives a été déterminante et révélatrice de la diversité des commentaires et réactions : enthousiasmes, questionnements scientifiques et conflits. Indépendamment des faits tels que l'approche socio-historique pouvait les établir, nous sommes passés d'une recherche d'éléments de réalisations à une étude de la diversité des discours pour saisir les dimensions relationnelles dans cette construction.

Dès lors, en intégrant le genre dans cette analyse nous abordons des perspectives inédites et nous tentons de renouveler la compréhension de mécanismes historicisés. Quelle part ces pionnières ont-elles prise dans l'histoire de la solidarité (sa pensée, sa mise en œuvre) ? Quels savoirs de nature politique sont expérimentés, issus de ces expériences malgré l'absence de droit politique de ces citoyennes ? L'approche de la situation initiale, telle que nous l'avons reconstituée sous l'angle du genre, nous a permis de nous défaire des représentations principales d'un travail social intervenant sur/vers autrui pour reconsidérer la simultanéité des émancipations engagées : celles pour autrui, celles pour soi. Cette compréhension fait sens avec la formulation que nous avons relevé de Federico Taragoni (2013):

« Les concepts d'émancipation et de subjectivation politique désignent une même dialectique indépassable entre l'individuel et le collectif : on devient sujet politique et l'on s'émancipe dès lors que l'on remet en question les certitudes phénoménologiques ancrées dans un certain rapport au monde, socialement produit et engageant des corps, des identités, des découpages de lieux et de temps ».

Ainsi nous quittons les points de vue sectoriels pour examiner le système qui réunit les actrices et les acteurs et les possibilités de jeu entre les parties constituées au sein d'une même entité « démocratique » constituant un public. Ceci nous engage à étudier tant

l'Affaire Bassot que le processus de socialisation politique des actrices impliquées. Les récits successifs et leur interprétation contextualisée montrent la mobilisation collective réalisée par ces femmes sur la période étudiée et les engagements réalisés. À partir de la constitution du travail social, c'est aussi la multiplicité des appartenances pour une personne-sujet qui apparaît et la place des rapports de genre présents dans cette structuration comme dans l'ensemble du monde social. Ce travail s'ajoute aux analyses ayant permis de sortir du non-politique un certain nombre d'actions sociales féminines. Il souligne le rôle de ces expériences pour la suite de l'histoire politique et de l'État social (Bereni, Revillard, 2012 - Della Sudda, 2013).

L'étude de ce chapitre se base sur la consultation des archives des fondatrices des maisons sociales, c'est-à-dire sur une période qui peut être regardée comme celle d'un premier assemblage d'expériences volontairement capitalisées par les actrices. Elle met l'accent sur les éléments caractéristiques de cette structuration. Une fois les traits de cette initiative rappelés, il s'agit d'examiner le procès de Marie Jeanne Bassot sous l'angle du scandale produit puis ignoré.

4.1. Une action collective initiée par des femmes

En première partie (chapitre 1-2), nous avons rappelé les débats du tout début du 20^{ème} siècle et les oppositions politiques fortes autour des combats pour la laïcité qui renvoie à la liberté religieuse (c'est-à-dire instaure un gouvernement des sujets/des personnes en dehors de toute autorité ou conviction religieuse) et les modèles divergents entre lutte des classes sur la base des conflits d'intérêts et recherche de cohésion sociale (dans une perspective de pacification des oppositions et de sortie des conflits sanglants de la Commune de 1870). Dans ce contexte, nous avons présenté les deux constructions parfaitement identifiées et transmises jusqu'à nos jours pour installer la paix sociale et la justice sociale : l'approche politique de Léon Bourgeois, l'approche technique et scientifique d'Émile Durkheim.

A ces deux approches, il convient maintenant d'ajouter l'approche opérationnelle des travailleuses sociales, fondatrices du travail social. Une approche qui a été fondue dans

l'institutionnalisation d'un État social androcentré (chapitre 2) et que nous tentons de dégager du « bloc de représentations qui les recouvrent et qu'il faut nécessairement analyser » (Perrot, 1998). En cela il s'agit de comprendre la mobilisation des personnes impliquées au-delà de leur seule appartenance sociale, ou de leur conviction religieuse ou encore de leur catégorie sexuée pour les regarder agir comme des actrices à part entière ayant une intelligence des situations rencontrées et exprimant une volonté d'intervention dans la sphère publique. Il s'agit aussi de repérer comment les actions commencées simultanément avec la première phase d'institutionnalisation de l'Etat social, se heurtent aux questions de légitimités de leurs auteures.

La recherche d'Hélène Charron sur *Les formes de l'illégitimité intellectuelle des femmes* dans le champ des sciences sociales françaises entre 1890 et 1940 éclaire cette dimension (Charron, 2009). Ce travail sur la période montre comment les sciences sociales à leur démarrage utilisent et tiennent à distance les contributions et expérimentations féminines du début du XXème siècle. Nous pouvons retrouver cette analyse dans l'examen de l'article du numéro de La Réforme sociale du 16 mars 1906 qui s'applique à notre sujet. Il rend compte de l'audition de deux des fondatrices des Maisons sociales – La Présidente de l'association, Madame la Baronne Piérard et Madame Le Fer de La Motte - par la Société d'études et d'économie sociale lors de sa séance du 15 janvier 1906. Le texte consulté est une transcription de cette audition, des propos tenus comme des échanges qui ont suivi.

Pour Madame la Baronne Piérard qui fait l'exposé, ses propos indiquent la conscience de la reconnaissance en jeu :

« C'est pour notre groupe, un honneur très apprécié dont il vous remercie. [...] Il vous remercie encore de lui permettre de s'exprimer[...] et il me semble qu'en venant vous parler de la Maison Sociale, je vous exprime un des faits dont à l'exemple de votre fondateur Le Play, vous recherchez l'étude et vous chercher à dégager des lois ».

Son discours exprime avec finesse la conscience de leur action et de leur contribution à la question sociale dans toute son actualité. Son exposé très descriptif des actions, s'il s'attache à dire la petitesse et la simplicité de l'entreprise n'en est pas moins assuré :

« La Maison sociale est maintenant - légalement- une association ayant pour but l'éducation et l'assistance sociale, et, dans le fait, un centre d'action créé dans les quartiers populeux, si lointains, si étrangers même aux nôtres ».

La référence explicite au cadre légal tout nouveau de l'association 1901 indique leur légitimité à penser et agir et l'assurance de cette action : « son œuvre, juste, récemment créée est déjà faite pourtant, car l'idée juste et vraie, quand elle a pu s'incarner, devient vite riche de réalités qui sont sa preuve ». C'est ainsi que l'énoncé des propos paraissent modestes mais les faits sont affirmés et sans équivoque possible, la Présidente poursuit sachant tenir le double discours d'un rôle « modeste » et de points de vue construits attestant de savoirs mobilisés sur la famille, de l'étude qu'implique la compréhension des phénomènes sociaux :

« Je voudrais vous rendre sensible la simplicité de sa conception en vous disant les modes nombreux de ses réalisations, mais devant cette tâche qui me trouve si novice, j'aurais reculé Messieurs, si je ne savais votre bienveillance. [...] La famille est la première unité sociale que nous voulons reconstituer, aider, et c'est la Maison qui centralise et abrite la vie de la famille. [...] Au point jugé le plus central d'un quartier, près des écoles, là où les voyages de découvertes ont révélé le plus d'enfants. [...] Épreuves du sentiment, angoisse du travail, inquiétudes de santé, pour lui répondre efficacement, il faut que le cœur sache des mots utiles qu'il a demandés à l'intelligence. Il faut être initié aux problèmes de la vie ouvrière, aux mille faces de la question du travail, pour cela les enquêtes sociales commencées dans chaque maison sont précieuses et, après avoir documenté les résidentes, serviront à tous ».

L'action ainsi engagée n'est pas de la seule bonne volonté, elle mobilise et implique de la méthode et un travail de l'intelligence ».

Un autre article issu de la Revue des deux mondes signé de Paul Acker, intitulé « Œuvres sociales des femmes » rend compte de plusieurs interviews de personnalités (Melle Chaptal ; Mme Edwards-Pilliet) dont celui de Madame la Baronne Piérard. Il insiste sur l'implantation réalisée de manière continue au sein du faubourg et la confiance qui s'établit par la permanence des relations. L'auteur rapporte ensuite un propos de Madame Piérard où celle-ci termine sa présentation de l'organisation des maisons par la référence à Louise Michel, « Nous avons peut-être réalisé la Maison du peuple que rêvait Louise Michel ». Cette source confirme l'implication et le lien des créatrices avec les idées de leur temps.

Les sources étudiées nous permettent de relever les convergences sur l'utilisation des idées nouvelles et l'invention pratique qui en découle. Elles étayent la compréhension du contexte des fondatrices tout en illustrant les termes précédemment cités de « démocratie mono sexuée et masculine » ou encore de sphères séparées : celle politique et publique d'une intelligence du monde et celle des pratiques sociales renvoyées au privé et aux affaires domestiques. Comme y invitait J Scott, cette analyse fait émerger le fonctionnement du genre dans les discours tenus entre « petites » et « grandes actions », entre personnes « mineures » et « grands hommes ». Le travail laborieux qui a présidé à l'émergence de l'action sociale est ainsi densifié et devient contemporain des sciences sociales comme de l'État social.

L'Œuvre sociale établie sous le nom de Maisons sociales, cherche explicitement à construire des liens de solidarité entre des personnes de milieux sociaux aisés, bénéficiant de l'accès aux savoirs de leur temps et des personnes des quartiers ouvriers de Paris, ne disposant pas des mêmes ressources : « A l'avare charité de la visite, au voyage du quartier riche au quartier pauvre, à l'aumône d'une heure prise dans une vie distraite par mille autres soucis, on a substitué un admirable appareil de solidarité » (Guerrand R-H et Rupp M-A, 1978, p 30).

Cette présentation faite à partir de l'étude des archives citées est proche des revendications ou recherches contemporaines de mixité sociale, la formulation connue est « la recherche de l'amélioration de la vie de tous par la pénétration mutuelle des classes ».

C'est sous le tout nouveau statut de la loi 1901, le 13 sept 1905, que se créent les Maisons sociales. Leur statut précise les actions et initiatives dont « l'inspiration et la direction sont absolument indépendantes de toutes les associations politiques ou religieuses, de toutes les ligues et de tous les partis » (Audition de Madame la Baronne Piérard, 1906). Cette orientation présente dans la démarche rejoint les propos de Léon Bourgeois affirmant que le vecteur de la solidarité, c'est l'association entre les personnes pour « un concours et une coordination des forces » dans des actes réfléchis et volontaires (Blais, 2007). En ce sens, cette action est une œuvre de solidarité pensée et agit collectivement. En voici maintenant les caractéristiques formalisées à partir des sources consultées.

4.1.1. Une approche pragmatique dont la méthode et les hypothèses de travail sont issues d'expériences successives

De l'Œuvre sociale (1894-1898) à la Résidence sociale (1913) en passant par les Maisons sociales (1899-1909), des femmes veulent par leur intervention, apporter la preuve d'une possible transformation des liens sociaux, et cherchent à attester par l'action d'une faisabilité de cette cohésion sociale. La continuité des liens et des expériences entre les trois formulations a été présentée par Jacques Eloy dans plusieurs exposés et publications (Eloy, 2004, 2012). Il s'est attaché à étudier cette continuité et à souligner les éléments de méthode à travers les discours des personnes impliquées dans chacune des réalisations.

Pour notre part, nous avons privilégié les « maisons sociales » que nous avons identifiées comme charnières dans cette innovation pragmatique. Elles reposent sur un fonctionnement clairement énoncé par les fondatrices elles-mêmes dans les sources étudiées : la proximité permanente avec les personnes concernées, l'utilisation et la diffusion des savoirs scientifiques nouveaux, la considération et le respect du point de vue des personnes aidées, la perméabilité entre les classes sociales. Sur la base d'une proximité avec les familles, leur cadre de vie, leurs charges, une diversité d'actions simultanées vont être mobilisées et constituées le programme des Maisons Sociales : permanences de « secrétariat

du peuple », garderies scolaires, consultations médicales, conférences populaires sur les bases « d'une éducation nouvelle ».

Cette description est établie en différents lieux : dans les salons qui constituent des lieux d'éducation collective des femmes (voir chapitre 1), auprès de la Société d'études et d'économie sociale, dans différentes revues (La revue des deux Mondes, La Française, Le Conseil des femmes). La méthode d'implantation est énoncée comme telle : des voyages de découvertes, la recherche d'un point jugé central pour le quartier, la proximité des écoles et la présence d'enfants en nombre. Ensuite vient l'installation proprement dite :

« Nous cherchons et emménageons d'abord deux salles très grandes, vites garnies de tables et de bancs : c'est la garderie où les enfants sont reçus à la sortie des classes pour faire leurs devoirs, et qui devient le soir salle de cours, de conférence, de fête ; à côté d'elle un bureau, de petites pièces ; les résidentes s'y campent avec tout le pittoresque d'une installation où le goût et l'imagination remplacent bien des choses ».

Puis c'est la spécificité de l'action qui est nommée :

« Mais ce qui constitue l'originalité propre de la Maison sociale, c'est la résidence organisée : je viens de vous en dire les éléments : autour des résidentes, ces maîtresses de maisons, se groupent tous ceux qu'elles aident ou stimulent ».
(Audition de Madame la Baronne Piérard, 1906)

Dans les différents discours rédigés par les actrices comme dans leurs interviews, la philosophie de l'action est toujours rappelée : partage et diffusion des savoirs dans un principe de liberté des personnes. Ainsi,

« Au premier rang de ses principes, la Maison sociale met le respect de la liberté d'autrui. Elle sait combien est douloureuse cette sensibilité du peuple qui si souvent s'exaspère, et de laquelle jaillissent des mots comme celui-ci : « je croyais que quand on est pauvre, il faut toujours faire que ce qu'on ne veut pas ».

Cette adresse reçue et citée par la Présidente lors de son audition marque cette volonté de conjuguer choix d'intervention et respect de l'autre. Le choix de privilégier l'éducation des enfants pour un avenir meilleur dans le respect des parents se fait dans la demande et la considération de leur avis.

4.1.2. Un travail en réseau basé sur une approche globale de la vie des familles sur un quartier entendu comme un territoire de vie

L'approche globale comprend les conditions de logement et de vie familiale, les conditions de travail, les conditions de santé et les conditions éducatives. Pour cela, les « résidentes » vont effectivement intervenir sur l'ensemble des dimensions de la cellule familiale retenue nous l'avons dit comme « première unité sociale », par ces pionnières et considérée dans les approches scientifiques comme la base de la société. Elles ont parfaitement saisi l'enjeu de l'éducation des jeunes générations et proposent une aide aux devoirs et des apprentissages divers (cours de couture, de chants et d'anglais).

A cela s'ajoutent les soins et hygiène en matière de santé des populations et des consultations médicales et infantiles. A ce travail qu'elles qualifient de proximité, elles ajoutent des recueils de données sur le quotidien des familles. Tout un travail d'observation et de transcription dans le but de découvrir, d'inventorier les mécanismes observés, les modifier et aussi de former de futures intervenantes.

Cette approche reconsidère la vision des questions de pauvreté précédemment classée en pauvreté dangereuse et pauvreté méritante, elle témoigne d'une démarche qui s'affranchit des codes précédents et veut enrichir la conception organique de la société moderne. Elle s'inscrit dans la conception politique de ce temps : la recherche de l'égalité en société, ce qui s'exprime dans faire « œuvre de réorganisation sociale, non un foyer de propagande religieuse » selon la présentation d'Apolline de Gourlet en 1904 dans le journal de l'Action populaire.

Le modèle tranche avec la vision instituée et héritée de l'action sociale charitable comme avec la place des femmes dans cette mise en œuvre. En effet le modèle hérité fonctionne avec une place assignée de femmes de la bourgeoisie ou de la vieille noblesse, c'est-à-dire des classes dirigeantes, dans des actions ponctuelles de bienfaisance vers des classes pauvres sans perspective attendue de transformation sociale. Cette différence de perspective associée à une différence de rôle et de temporalité pour les femmes constitue une rupture et l'innovation instituée par la création des maisons sociales.

Un troisième et dernier point caractérise cette mise en œuvre. Il s'agit de la mobilisation de leurs relations, de leurs interventions pour établir des circulations soit vers l'extérieur des quartiers d'interventions (travail, financement, ...) soit vers l'intérieur en faisant pénétrer dans les quartiers les progrès de la médecine, les activités éducatives et culturelles. A cet effet, elles organisent des consultations médicales dans les Maisons sociales et invitent des « étudiants masculins » à tenir des conférences sur leurs sujets d'études ou à partager des « causeries ».

Leur conception de la liberté comme première égalité entre les personnes se traduit dans l'organisation par l'initiative des résidentes, laissant toute latitude à chaque maison. Cet élément fait partie des points de présentation de leur action soulignés par les fondatrices elles-mêmes, et figure comme un nouvel inattendu dans la recherche. Dans leur présentation ou les interviews, elles attirent l'attention sur cet attachement à l'indépendance et à l'autonomie entre les maisons comme le signe d'une volonté et d'une donnée organisatrice nécessaire à chaque Maison. Cela est rapporté par un journaliste de la Revue des Deux Mondes :

« Au reste, chaque maison sociale, s'adaptant aux besoins du quartier où elle est installée, a son originalité propre. Celle de Ménilmontant a organisé un abri où elle recueille les petites filles de trois à quatorze ans pendant une maladie des parents, un chômage forcé » (Acker, 1907).

De son côté, Louis Dausset, conseiller municipal de la ville de Paris, s'exprime lors de l'Assemblée générale de l'association (14 juin 1904) et précise la philosophie des maisons sociales qui de son point de vue rendent « l'action nécessaire et sa vie durable », ce qu'il nomme la manifestation d'une nouvelle forme de conscience sociale :

« Non seulement elles (les résidentes) sont désintéressées au sens le plus noble, mais, libres elles-mêmes, elles ont au plus haut point le respect de la liberté d'autrui. Voilà le fait, le fait social que je dois examiner et étudier devant vous. Il ne s'agit pas, vous le sentez bien, d'un autre office d'assistance ni de quelque fondation charitable qui viendrait dans chaque quartier s'ajouter aux institutions de bienfaisance laïque ou confessionnelle ».

Les créatrices des maisons sociales sont des personnes qui lient autonomie et liberté des sujets pour elles-mêmes comme pour les habitant.e.s des quartiers ouvriers. Cette lecture est possible en conservant la distance avec le référentiel assistanciel issu de la protection sociale et de la généralisation des politiques d'insertion. Dans cette période initiale, il s'agit d'un trait du siècle précédent qui se poursuit et qui cherche la marque moderne d'une égalité de relation entre les personnes encore à réaliser, à manifester dans une vision politique qui cherche à unir tous les citoyens.

Des caractéristiques que nous indiquions du point de vue de l'approche globale découle une compréhension de l'égalité recherchée. Leur engagement est celui d'une égalité de relation basée sur les relations de voisinage, d'amitié libre et volontaire. Cette conception croise l'analyse de Pierre Rosanvallon présentée en introduction de cette seconde partie. Leur action est une traduction de leur recherche empirique pour une « réorganisation sociale ». Cette compréhension attestée par l'étude des archives est sûrement difficile à reconnaître à partir d'une pensée contemporaine qui privilégie le progrès comme une marche en avant toujours possible et peine à imaginer des avancées écartées ou oubliées dans les créations précédentes. Pour notre part, cette compréhension de la primauté d'une égale liberté dans une égalité de relation illustre les conceptions développées dans les analyses de Pierre Rosanvallon. Elles confortent l'ancrage de la création des Maisons sociales

dans un travail de résolution des inégalités en se référant au principe de liberté entre les personnes, au sens de Kant, comme point commun entre les personnes. La liberté de la volonté est directement héritée de la Révolution Française et de la pensée philosophique de Kant.

Une dernière donnée est à considérer dans cette approche égalitaire « moderne », c'est un autre dépassement de l'assignation sexuée dans une œuvre « sociale ». Cette intention est bien inscrite dans le projet et attend son développement. C'est Monsieur Dausset qui en témoigne cette fois, lors de l'audition à la Société d'économie sociale (SES, 15 janvier 1906) : « Aussi faut-il espérer que dans l'avenir, il y aura deux Maisons sociales côte à côte avec chacune des résidents de chaque sexe. Pour le moment, beaucoup de jeunes gens ont formé des cercles qui se distinguent des patronages : car les jeunes gens du monde comme les ouvriers y viennent au même titre pour y donner et recevoir un enseignement mutuel. On y fait des lectures, de la musique, on y échange des connaissances ». Ce dernier point confirme la vision d'ensemble de cette action sociale et les perspectives d'avenir déjà pensées.

4.2. Le procès de Marie Jeanne Bassot

En différents traits nous avons pu nommer une action collective publique au féminin et montrer comment elle constitue une réelle nouveauté dans l'univers républicain de la III^{ème} République. L'interrogation du projet d'intervention sur la pauvreté se double d'une modification simultanée des rôles et statuts assignés par le fait de l'autonomie manifestée par ces jeunes femmes et par la proximité instituée entre jeunes gens et jeunes femmes au sein des Maisons Sociales.

C'est peut-être cet effet qui est le plus difficilement tolérable du point de vue des mentalités en place et de la vision paternaliste (Guerrand, Rupp, 1978). C'est ce qui va provoquer les oppositions violentes soit dans l'entre-soi de ce qui se réfère à la sphère privée - catholicisme traditionnel face aux modernistes, autorité parentale contre la liberté d'une

jeune femme majeure (Bouquet, 2004)- soit dans le contexte socio-politique de ce qui correspond au domaine public – installation de la laïcité, transformation de l'action sociale.

C'est ainsi que cet évènement fait scandale par la transgression que constitue l'appel à la justice « publique » d'une affaire supposée de famille (convictions religieuses et relations parents-enfants) qu'il serait d'usage de régler dans l'espace privé. Cette « première » que nous découvrons dans l'examen des archives de presse (Annexe 3) et dans l'étude des minutes du procès, dessine à la fois l'initiative volontaire et émancipatrice de personnes concernées et révèle le mouvement collectif à l'œuvre. Le scandale est à la fois dans cette publicisation et nous le verrons dans la contradiction sociale et politique qu'il dénonce à savoir l'impossible accès à la liberté pour une jeune femme majeure.

Les précisions que nous apportons ici sur la notion de scandale et la transformation en affaire se réfèrent aux travaux de Damien De Blic et Cyril Lemieux cités en début de chapitre. Ils invitent à considérer le scandale sous l'angle anthropologique. Il s'agit de se défaire de la vision pathologique ou d'épiphénomène pour envisager les raisons sérieuses de s'indigner et « saisir positivement les logiques de la dénonciation et de la provocation publique » (De Blic, Lemieux, 2005).

Ainsi le scandale au sens de son universalité humaine, est une manière d'agir en société. Cette manière d'agir est porteuse de risque car la mise à jour dans l'espace public n'est aucunement une garantie de résolution de la question ouverte. À ce titre, elle exprime avant tout la transgression engagée par rapport à un état des lieux « dominant » et le désir d'une prise en compte différente par la société jusque-là non réalisée ou impossible. La prise de risque correspond à l'incertitude du/des résultats et lui confère le sens d'épreuve. Le scandale peut prendre trois directions : soit il est « avéré » à travers l'unanimité du jugement public, soit c'est un « non-lieu », soit il se transforme en affaire, c'est-à-dire en partition du public en deux camps. C'est pourquoi les auteurs retiennent le scandale comme le moment même d'une transformation sociale :

« Le scandale, malgré hâtives conclusions, ne laisse jamais les choses en l'état.
[...] il conduit à des repositionnements, à une redistribution des cartes

institutionnelles, voire à des remises en cause brutales des rapports institués. Raison pour laquelle le chercheur doit faire l'effort de le saisir sous sa dimension performative ou, pour mieux dire, instituante ».

C'est ainsi que nous avons étudié ces éléments de l'histoire du travail social et compris les mobilisations d'actrices dans une dimension politique instituante. Cette perspective est venue compléter ce que nous avons retenu des mobilisations collectives au chapitre 1 où nous les avons présentées comme « des vecteurs et des partenaires de l'initiative politique » d'après l'étude des mouvements sociaux en France de Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky (2012).

A partir de ces deux approches, nous sommes invité.e.s à élargir le regard et à interroger la transformation de nature politique engagée. Qu'est-ce qui dans la création des maisons sociales et leurs pratiques reconnues comme fondatrices du travail social a été tenté, empêché, abouti ? En d'autres termes, que disent les parties en présence d'un droit à l'initiative collective, de l'associationnisme ouvert par la Loi de 1901 pour de jeunes personnes majeures du sexe féminin en 1909 ? Si le contexte de violences à l'égard de Marie Jeanne Bassot est attesté à plusieurs reprises, nous pouvons souligner l'exercice d'une volonté et d'une distanciation dont elle fait preuve pour conserver la détermination face à son choix d'action. Pour autant, Marie-Jeanne Bassot (1878-1935) comme ses compagnes, Mathilde Girault (1883-1973), Apolline de Gourlet(1869-1952), Marie Diemer (1877-1938) pour ne citer que les pionnières sont quasi inconnues de l'histoire politique française comme des professionnel-les d'aujourd'hui.

4.2.1. Les faits ou l'histoire singulière de Marie Jeanne Bassot

Le nom de Marie-Jeanne Bassot est associé à l'histoire du travail social et des centres sociaux, mais son entrée dans le monde adulte et les démarrages de sa vie publique sont peu connus. Elle est née en 1878 et décédée en 1935. Son contexte social et familial est celui d'une famille de la haute bourgeoisie du début du 20ème siècle. À ce titre elle a reçu une éducation supérieure, ce qui n'est pas la généralité pour les filles et jeunes femmes de son

époque¹ dans une période où les femmes n'ont pas de droit politique. « J'ai été élevée absolument à la maison, en suivant des cours, en ayant d'excellentes leçons de musique, de langues étrangères, etc... » (Mademoiselle Bassot, audience du 2 mars 1909). Comme l'indique l'historienne Marie-Josèphe Bonnet si la République veut soustraire les filles à l'influence de l'Église (loi Camille Sée de 1871 sur l'enseignement secondaire des filles), elle ne s'en donnera pas les moyens (Bonnet, 2012, p 64-65).

L'éducation de Marie-Jeanne Bassot, dernière fille d'une fratrie de 5 enfants, est centrée sur la famille, catholique par tradition. Marie-Jeanne Bassot est « pensée » par son environnement comme la jeune fille de la maison qui doit s'occuper de la tenue de la maison, de l'attention et des soins aux personnes qui la composent :

« J'ai une sœur aînée, mariée depuis 6 ans à Monsieur Léon Bertrand, professeur de géographie à l'École Normale. Elle a deux charmants enfants et se trouve heureuse. J'ai trois frères plus jeunes que moi : l'un a été malade dès sa naissance et n'a pas un développement cérébral normal, il vit chez mes parents. Le second a 24 ans et sort de l'Institut agronomique cette année ; le troisième a à peine 18 ans et se prépare à l'École Polytechnique, il a jusqu'ici toujours suivi les cours du lycée comme externe, revenant le soir chez mes parents » (Mademoiselle Bassot, audience du 2 mars 1909).

Ses parents sont déjà âgés au moment des faits dont il est question : un père de 67 ans, général et directeur des services géographique de l'armée, une mère de 60 ans au foyer et souffrante. Pour autant, Marie-Jeanne Bassot alors âgée elle-même d'une vingtaine d'années mais pas encore majeure, a d'autres idées, d'autres ambitions comme elle l'exprime lors du procès :

« Il me semblait que j'avais en moi un monde qu'ils ne comprendraient jamais. Je ne luttais pas car j'avais très fort le respect de l'autorité paternelle et le goût de l'harmonie, mais je gardais envers et contre tout mon indépendance de cœur et d'esprit ».

¹ pour rappel l'accès à l'éducation publique secondaire des filles n'existe que depuis 1880- Loi de Camille Sée

Elle sort, assiste à des conférences, s'intéresse aux débats de son temps qui animent la société, débats présentés précédemment et tout particulièrement aux réunions concernant les Maisons Sociales (voir à ce sujet chapitre 1, le rôle des salons dans l'éducation collective des femmes).

Désireuse de s'engager comme « résidente sociale », c'est ainsi que se nomment les jeunes femmes qui décident de vivre à temps plein dans une résidence de proximité aux côtés des familles ouvrières des quartiers ouvriers de Paris, elle se confronte et se heurte à ses parents. Elle va devoir résister à l'organisation pensée pour elle contre sa volonté en tentant patience et négociation. Elle attend en retour compréhension et liberté d'action : cela va durer 4 ans. De 1903 à 1905, ses parents qui s'opposent à sa liberté de choix de vie, à son engagement dans la société, vont la séquestrer à Nice, là où réside professionnellement son père, puis la faire enlever et interner à Genève (1907), l'accusant tantôt de folle, tantôt de mœurs dévoyées :

- soit parce qu'elle serait soumise à l'autorité d'une autre femme (Mercédès De La Motte ancienne religieuse d'une congrégation),
- soit parce qu'elle fréquente dans ces activités des jeunes hommes engagés dans la même cause.

C'est en 1909 que Marie-Jeanne Bassot intente un procès à ses parents pour faire valoir son droit au libre choix, c'est-à-dire « mener ma vie d'une façon utile » (Déclaration à l'audience du 2 mars 1909, p34). Le procès fait débat et scandale, toute la presse relaie l'affaire. Lorsqu'à l'issue de multiples audiences, son père déclare enfin qu'elle n'est pas folle, Marie-Jeanne Bassot retire sa plainte. Elle demande alors au ministère de La République d'abandonner le procès, le Substitut répondra :

« Cependant, j'ai le regret de ne pouvoir suivre Mademoiselle Bassot jusqu'au bout de l'indulgence plénière qu'elle vous adresse pour sa mère [...] J'estime que la loi et l'intérêt même de Mademoiselle Bassot exigent une sanction à ce procès ; il faut que la peine que vous prononcerez soit pour Mademoiselle Bassot, comme je le disais

tout à l'heure, la garantie absolue que rien désormais ne sera tenté par sa famille ni contre sa personne, ni contre sa liberté » (Conclusions de Monsieur le Substitut Gail, 30 mars 1909).

Ce déroulement juridique confirme l'atteinte à la liberté de la personne pour le Ministère public comme pour la plaignante. Le procès se termine par la condamnation de Madame Bassot à un franc d'amende avec sursis. Cependant les discours et la « disparition » de Marie Jeanne Bassot de la scène publique dès la déclaration de son père attestent d'une double réalité que nous examinons maintenant.

4.2.2. Les enseignements du procès

Le procès a pu être étudié dans les minutes du procès consultées au sein des archives privées de La Résidence sociale de Levallois-Perret. Cette lecture des auditions est riche d'enseignements à la lumière de différents travaux de recherche contemporains. C'est donc sur la base de ces connaissances ajoutées que nous avons repris les événements relatés pour analyser cet événement transformé en affaire publique par les oppositions manifestées et en épreuve pour Marie Jeanne Bassot et ses compagnes. C'est dans cette lecture qu'il s'agit de comprendre l'émancipation à l'œuvre (de qui, de quoi), les soutiens reçus et ceux manquants.

a) Du point de vue de la personne-sujet, Marie Jeanne Bassot s'inscrit dans l'Histoire de l'émancipation des femmes déjà citée (Bonnet, 2012). Par sa décision, tout juste majeure d'engager un procès à ses parents, (pour avoir été enlevée par sa famille à la sortie de la messe et internée en Suisse avant d'être libérée), elle se présente comme membre à part entière de la société. Elle énonce la capacité à se définir elle-même et non plus d'être définie par autrui (ici le cadre familial et ses membres), tout en manifestant la volonté de conserver des liens filiaux. Par ces affranchissements conjoints, elle s'inscrit dans la lignée des femmes émancipées des Lumières auxquelles elle ajoute la nouveauté des femmes de son temps (modernité post-révolutionnaire) : le célibat volontaire, librement choisi. Cette conception a été notamment affirmée par Jenny De Roin (Jeanne Deroin) dès 1832 « afin de pouvoir un

jour prendre une part active aux combats que tout homme courageux doit livrer aux abus monstrueux qui déshonorent l'espèce humaine » et citée par Geneviève Guilpain (2012, p 71) à partir des travaux de Michèle Riot Sarcey (1994). Un célibat qui n'est ni la conséquence de l'absence de mariage en raison d'une dépendance à la famille ou d'une absence possible d'appariement, ni le choix d'un engagement au motif religieux. En cela, elle ajoute avec d'autres femmes une raison d'émancipation, une voie nouvelle possible pour les personnes de son sexe, en dehors du service gratuit à autrui (les soins à la famille) ou de la maternité conçue comme la reproduction de la famille et de la nation (Guilpain, 2012).

En tenant à cette conception nouvelle d'un célibat pour les femmes, Marie-Jeanne Bassot manifeste une intelligence instruite et capable d'engagement libre. Il semble que pour sa famille et son milieu cela constitue trop d'affirmations, trop d'affranchissements. De son côté, elle ne souhaitait pas rompre avec sa famille, ni lui porter atteinte. Le conflit vient du fait d'un libre-choix manifesté comme nous pouvons le retrouver dans une des audiences du procès (voir encart ci-dessous). Ce libre choix est double, en premier lieu vis à vis de l'autorité paternelle puis vis à vis de l'organisation sociale privée comme publique (place des femmes dans la famille et dans la vie publique).

Encadré 4 : Déposition du Général Bassot, mars 1909.

« Et alors les difficultés commencent (année 1906). Quand elle est rentrée le soir, nous avons eu une explication, elle fut un peu orageuse. Elle me dit : Hé bien oui, je vais être résidente à la Maison sociale, je ne veux pas revenir à Nice.

- Tu ne veux pas revenir à Nice, reprendre ta place ? - Non, je veux rester à Paris ; et à quelques jours de là, il fallait l'intervention d'une personne amie qui s'interpose et dit : Voyons Marie-Jeanne, vous ne pouvez pas laisser votre père s'en aller seul, il faut retourner à la place que vous devez occuper .

Elle me dit : - Voyons, père, qu'est-ce que tu as pour me refuser l'entrée à la Maison Sociale ? Je répondis : - Il y a une chose que je ne peux admettre : c'est que vous soyez à la Maison sociale jeunes gens et jeunes filles ensemble, que vous ayez des conférences, que vous ayez des thés que vous prolongez très tard, jusqu'à dix heures du soir. C'est un motif suffisant, je ne donnerai jamais mon consentement ».

Tribunal correctionnel de la Seine, Chambre 9ème. Audience du 9 mars 1909.

b) Du point de vue de l'action collective, il nous faut retenir qu'en ce début de siècle, « social » et « politique » ne sont pas dissociés. Ces deux pôles constituent un seul domaine public de nature masculine au sens d'une naturalisation des rôles sexués dans la société : aux femmes les maternités et l'éducation des enfants, le soin du domicile et des personnes ; aux hommes l'organisation « délibérée » de la vie publique, sociale et politique. Aussi la volonté collective énoncée par ces personnes du sexe féminin est une réelle transgression des sphères séparées et des assignations de rôles sexués. Cette transgression vient brouiller les habitudes reconnues, attendues et manifestent la dynamique collective à l'œuvre.

L'initiative des Maisons sociales qui implique majoritairement des femmes se démarque sur deux points :

- la dimension collective : cette pratique est inusitée des femmes en dehors de la sphère religieuse ou d'une autorité masculine ; la loi du 26 juillet 1848 est toujours en vigueur et elle « interdit aux femmes d'être membres d'un club et d'assister à tout débat public » (Bonnet, 2012, p 61).

- son objet socio-politique : cette intervention féminine prend son essor sous le statut de la loi 1901, et c'est une femme qui en est la Présidente en dehors de toute autorité et autorisation masculine même si les conseils et les ressorts d'un avocat ont été mobilisés (Maître Clunet).

Pour approfondir cette analyse sur l'innovation collective produite, nous nous sommes intéressé.e.s aux discours tenus au sein des différents cadres sociaux existants. Ils sont révélateurs de la reconnaissance portée ou des écarts de pensée et d'interprétation qui en résultent.

Du côté de la presse féminine en faveur d'une autre place pour les femmes, presse féministe, l'auteure - Jane Misme - souligne la nouveauté et l'intelligence mobilisée sans craindre de qualifier avec assurance l'initiative décrite :

« L'ŒUVRE SOCIALE dont il est question ici est, par excellence, l'œuvre de charité moderne. L'idée, en France, en est récente et l'application pratique plus récente encore. Par leur initiative énergique et personnelle, des femmes l'ont fondée et par leur travail incessant la développent chaque jour [...] Le Conseil des Femmes veut, lui, raconter cette histoire de l'œuvre en exposant la marche des idées, et en montrer le développement pratique » (Jane Misme, Le Conseil des Femmes, 1903).

Puis suit le descriptif des activités et de l'organisation de la maison, l'indication des ouvertures similaires dans d'autres quartiers populaires de Paris (Ménilmontant, Montrouge et Montmartre) comme nous les avons indiquées. Journaliste et fondatrice de différentes revues à destination des femmes, elle cherche par ses écrits à mettre en valeur le rôle social des femmes, leur implication ancienne dans la société comme les nouvelles carrières possibles.

Elle utilise ici le terme de « charité moderne » qui nous permet de faire le lien avec les termes de la sociologie naissante tels que leurs contemporains pouvaient les entendre. Il convient de rappeler ici que Durkheim utilisait le terme de charité au sens de sociabilité (Blais, 2007), en la différenciant de la dimension religieuse, lorsqu'il désignait les éléments constitutifs de toute société (les modes d'organisation - les règles de droit - le désir de vivre ensemble). Il indiquait ainsi que le désir de vivre ensemble, celui d'association entre individus permet la charité au sens de sociabilité et préexiste à tout système politico-juridique. Ce sentiment d'appartenance se construit, s'entretient, se transmet par l'éducation. Dans ses analyses, la sociabilité est présentée comme une capacité à développer car elle sert d'assise au droit contractuel.

Du côté de la Haute Bourgeoisie, les minutes du procès constituent un éclairage important sur l'atteinte ressentie vis à vis de l'autorité paternelle en usage, à la primeure donnée au cercle de la famille comme sur les relations mobilisées pour tenter d'endiguer ce mouvement.

Pour le Général Bassot, père de Marie-Jeanne Bassot, la situation est impensable voire ingérable. Homme de droits, représentant de l'autorité, il ne veut pas se dire contre les droits de sa fille mais il ne peut admettre l'autonomie, l'indépendance de vie à laquelle sa fille fait référence :

« Quand j'ai vu ma fille demander à entrer à la Maison sociale, je n'y ai pas vu d'inconvénient a priori. Puis, quand j'ai vu qu'elle voulait continuer, s'y donnait tout à fait, j'ai pris des renseignements, et ces renseignements dès lors ont fait naître dans mon esprit cette résolution que je ne pouvais pas la laisser entrer dans ce milieu-là [...] Je n'ai pas à donner mon consentement, oui, elle a tous les droits ».

Sa désorientation est manifeste, sa recherche d'appuis le fait se tourner du côté de l'institution de l'Église catholique sans davantage de succès :

« Je suis allé voir cet homme, l'abbé Giraudon, je lui ai dit : Comment ! Moi qui vous confie ma fille, moi qui m'en remets à vous, vous allez me la prendre ainsi et la détourner de ses devoirs vis à vis de sa famille ».

Puis le récit du Général se poursuit et celui-ci fait part de son entrevue à l'Archevêché :

« J'ai fait cette démarche auprès du supérieur, ce personnage qui me dit : Non, il n'y a rien à faire, la Maison sociale est en dehors de ma juridiction. Cependant quelques mois avant, j'avais parlé de cela avec un de mes confrères [...] Il fit son enquête et me dit : Ah ! Mon pauvre Général ! Mais votre fille est dans la maison des déséquilibrés. Il faut la retirer le plus vite possible [...] nous avons eu un autre avis (d'un Père Dominicain) qui a dit : La Maison Sociale ? Oh ! Gardez-vous en : j'en ai retiré cinq ou six de mes pénitentes. Mais il y en a qui m'ont échappé. On ne peut plus les reprendre et plus vous la laisserez, moins vous aurez des chances de la revoir ».

L'ensemble de ces dialogues extraits des minutes du procès confirment les divergences de pensées entre les membres de la société de ce début du XXème siècle et les nouveautés qui se tentent face à d'anciennes traditions. Dans ce contexte, des autorités traditionnelles perdent de leur prépondérance mais les nouvelles règles ne sont pas encore établies pour autant comme les suites du procès nous l'indiquent.

c) Du côté du droit, si le procès est gagné pour Marie-Jeanne Bassot, si l'assurance de son « juste » droit est reconnu, le scandale reste. Une fille « peut », au nom de la liberté du sujet, s'élever contre sa mère, contre ses parents, contre le modèle attribué à son sexe pour autant la justice qui lui est rendue en droit ne l'est pas en fait. Lors des audiences, Madame Bassot (mère) a qualifié la Maison Sociale comme « un milieu de vice, d'immoralité et de mensonge ». Le dépôt de plainte de Mercédès Le Fer de la Motte pour diffamation (accusée de détournement moral) sera rejeté par le tribunal.

Dans cette affaire, si la mise en œuvre du droit individuel est sauvegardée, le rôle d'un magistrat, sa rigueur ne précède pas l'évolution des mœurs, à savoir : la liberté d'agir

pour des femmes de ce temps, « socialement et publiquement ». Ses conclusions sont elles-mêmes empruntées de morale filiale. En voici l'introduction :

« Messieurs, Je crois être ici l'interprète du sentiment général de tous ceux qui ont suivi ces pénibles débats, en vous disant quel soulagement nous apporte le geste de Mademoiselle Bassot, ce geste que nous espérons lorsque nous entendons sa mère nous dire tristement les étapes de son douloureux calvaire, ce geste que nous souhaitons plus encore peut-être pendant la déposition si simple et si émouvante de Monsieur le Général Bassot, ce geste si joli de l'enfant qui va se jeter aux genoux de sa mère et lui demande pardon des chagrins et du mal qu'elle lui a causés » ;

et puis l'ultime phrase fort peu juridique :

« Enfin, Messieurs, je dirais encore à Mademoiselle Bassot, si elle était ici, qu'il faut qu'elle sache ce que nous savons tous, hélas ! Par la triste expérience : c'est qu'au moment où la vie nous sépare de celle qui a entouré notre enfance de toute sa sollicitude, et qui protège de sa bonté sans cesse en éveil et de son amour la si frêle petite chose qu'est une toute jeune enfant, à ce moment suprême, quelque affectueux qu'on ait pu être pour sa mère, on se dit toujours qu'on n'a jamais assez aimé sa mère ».

Cet ensemble de propos tenus au sein d'un Tribunal correctionnel de la République nous instruit sur l'émancipation qui se tente à armes inégales entre les sujets de droits et sur la distance entre le principe du droit et son effectivité pour les personnes. Si la sanction a bien été prise contre Madame Bassot et son complice Monsieur Médard, la morale de « l'Affaire » conduit à la dissolution de l'action collective engagée. C'est le Comité (instance décisionnelle de l'association des Maisons sociales) qui en prendra la décision le 19 octobre 1909 :

« Le Comité, après avoir pris connaissance de la situation actuelle, considérant l'opposition faite à la maison sociale, déclare se refuser à laisser plus longtemps dénaturer son action. En conséquence le comité prononce la dissolution de

l'association et la fermeture des maisons sociales, rejette la responsabilité de l'effondrement de cette œuvre essentiellement populaire sur les calomnieux et exprime à la classe ouvrière des cinq quartiers de Paris où étaient établies des maisons sociales, sa douleur d'abandonner les garderies d'enfants et de la priver de ces centres de réunion et de travail».

Cette analyse révèle la diversité d'orientations qui s'expriment et se confrontent mettant en péril des décisions prises en toute légitimité par des personnes dans une société donnée. Elle nous informe sur la dimension sous-jacente de personnes qui se veulent indépendantes, à savoir l'autonomie.

Selon le Dictionnaire critique de l'action sociale, « l'autonomie, c'est la capacité, la liberté et le droit à se gérer seul dans un environnement donné et la capacité, la liberté et le droit à se donner des lois pour vivre ». Revenir à la définition, c'est avoir en tête les différentes composantes de cette notion qui associe à la fois la référence à des possibilités individuelles (capacité-liberté-droits), ce qui renvoie aussi à l'éducation/l'apprentissage, à un système culturel, donc à un existant ou à un environnement préexistant qu'il convient d'examiner comme favorable ou non, propice ou pas. Ceci conduit à retenir l'autonomie comme un possible, un potentiel qui va s'exprimer ou non du fait de cette nécessaire combinaison entre un sujet et un environnement approprié ou non. Reconnaître cette double facette de l'autonomie converge avec la critique du modèle de citoyenneté « indépendante présenté au CH 2 à partir des travaux de Naïma Hamrouni(2012).

Ainsi, l'autonomie n'est pas seulement un but, une valeur attendue des individus, un indicateur de savoir-vivre en société où celle ou celui qui n'en dispose pas est vite méjugé (Ehrenberg, 1995), c'est aussi un indicateur de l'environnement de la personne ou des personnes selon le milieu, la période, la société considérée. C'est pourquoi l'histoire de ce procès s'avère révélatrice de la question de l'autonomie des personnes dans la double dimension de la notion, elle souligne comment cette émergence d'un travail social laïc est arrachée à un contexte défavorable pour ses auteures et se gagne par l'exercice de la volonté, d'un libre choix tenu.

4.3. Une émancipation passée sous silence

La conclusion de l'Affaire Bassot confirme le désaccord initial, son affirmation publique. Elle marque comme dans toute affaire, la division sociale et la discorde civile sur le sens du juste (De Blic, Lemieux, 2005). L'atteinte à la liberté du sujet est reconnue en droit, mais sur la liberté d'une jeune femme vis à vis de son milieu familial, de sa place sociale, le droit est silencieux laissant parler les opposants au changement. Ces opposants dominent l'affaire et permettent au scandale de changer de camp par un cumul de situations : le statut social des personnes, leur attachement à un ordre social qui les rassure et les sert.

Ce qui a fait scandale (l'enlèvement d'une jeune femme majeure) puis affaire (droit du sujet/droit de la famille), a changé de figure par le rapport de force présent et celui manquant. Nous avons indiqué les forces présentes, nous présentons maintenant les forces manquantes. Nous avons précisé comment une affaire apparaît dans la constitution de deux camps là où le scandale fait l'unanimité. Dans le procès de Marie-Jeanne Bassot, le public présent des deux côtés de l'affaire n'est pas de même force. Du côté des forces dites manquantes, c'est-à-dire des Maisons sociales, de leurs représentantes, nous pouvons observer comme l'ont indiqué Damien De Blic et Cyril Lemieux que « les tendances à la division sociale ne sont pas exploitées publiquement ». Rappelons que Marie-Jeanne Bassot quitte la scène du procès après le revirement de son père à son égard. A cette absence d'exploitation de la situation, nous pouvons apporter quelques éléments d'explication en rappelant que le scandale comme l'affaire mettent en jeu le rapport aux normes de la société, leur transgression.

Ainsi dans ce moment de l'affaire Bassot, plusieurs contradictions animent le procès. Au regard des mises en causes par les parties adverses (la conception des Maisons sociales, les personnes y œuvrant), le procès gagné est celui d'une personne et de son droit individuel à la liberté de sujet, non celui d'un mouvement (les Maisons sociales). Ce mouvement pourtant repéré n'a pas trouvé d'appui public, ni de la part de l'État social naissant, ni d'un

collectif laïc lui-même balbutiant. Il n'est pas non plus la marque de l'entrée collective des femmes dans l'arène publique.

Pendant le procès comme à son issue, les actrices des Maisons sociales expriment leur vigilance face à la situation : dépôt de plainte pour diffamation et son rejet, refus de laisser dénaturer leur action et cessation d'activité. Ce qui a été nommé « le consensus du silence » par Françoise Tétard (2004) révèle ainsi le prix payé pour sauvegarder la création de l'entraide mutuelle par des travailleuses sociales attentives aux personnes comme à leur communauté de vie. Le procès terminé, Marie Jeanne Bassot s'installe à Levallois Perret secteur où qu'elle avait été chargée d'ouvrir une maison en 1907. Elle loue deux pièces dans une maison d'ouvrier avec son amie fidèle, Mathilde Giraud, et comme source de revenus, donne des leçons de piano. Devant l'affluence des habitants du quartier, elles s'installent dans un pavillon indépendant (acheté en 1913 avec quelques appuis) pour y reconstituer les services d'une maison sociale qui deviendra La Résidence Sociale de Levallois Péret. Elles réunissent en mars 2019 un comité financier avec le soutien d'industriels actionnaires et créent une société anonyme « La Résidence Sociale ».

La reprise d'une « résidence sociale » à Levallois Perret, puis le développement de « centres sociaux », l'ouverture de l'École d'action sociale (cours au Musée Social et à Levallois) et la création d'une fédération sont avérés, mais ces créations se feront avec la transmission du silence sur les origines. Sur l'épreuve traversée, aucune trace ou référence ne sont mentionnées. La mémoire transmise (et plus récemment celle étudiée) concerne les personnalités, leur statut de pionnières, leur engagement dans la durée, autant de traits reliés à des portraits soulignant des individualités. Ainsi le silence sur cette histoire porte aussi sur l'invisibilité de la dimension collective tentée et portée, il prolonge de fait les représentations hégémoniques de personnalités individuelles créatives là où l'expérience réalisée privilégiait des groupes, des communautés de vie. C'est l'absence de compréhension et de considération de la part collective nécessaire à la portée émancipatoire ainsi tentée qui nous paraît à souligner ici. Cette part collective de l'initiative est bien celle qui vient étayer

l'autonomie à construire dans le contexte défavorable que nous avons identifié au point précédent.

Par ailleurs, l'absence d'écho de la communauté politique dans cette situation est un élément dissonant dans le contexte socio-historique, plusieurs pistes d'analyses sont possibles. La première serait la faiblesse ou l'incertitude d'un État social débutant comme le souligne l'article de presse ci-après : « Créée par des femmes du monde - du monde où l'on comprend, où l'on pratique la charité - qui ont collaboré à une action à la fois morale et sociale, pénétrées du plus large esprit de solidarité ; voulant que l'inspiration, la direction de leur œuvre fut absolument indépendantes de toutes les associations politiques ou religieuses, de toutes les ligues et de tous les partis, n'ayant qu'un souci : celui de s'associer à la famille, en se substituant qu'en celle-ci ne peut se livrer entièrement à sa tâche.... L'État en vertu d'une négligence coupable, ignore, méconnaît jusqu'ici cette œuvre. » (Charles Doury, L'intransigeant, 24 octobre 1907).

Ou bien s'agit-il de l'impossibilité de reconnaître l'action charitable laïque dont l'initiative vient de personnes issues de milieux catholiques dans une République en cours d'affranchissement du religieux ? S'agit-il de faiblesse, de prudence, d'ignorance de savoir-faire de la part d'un jeune État laïc dans ce qui pouvait apparaître comme une querelle entre milieux catholiques progressistes et intégristes au sein d'une République en cours de laïcisation ?

Dernière piste enfin, cette absence est-elle le légitime résultat d'un ordre patriarcal associé à une démocratie exclusive, un environnement qualifié par Bérangère Marquès Pereira de « démocratie mono sexuée et masculine » (Marquès-Pereira, 2003). Les jeunes femmes « du monde » dont il est question ici sont les filles, les nièces de notables, élus ou autre élite masculine qui tiennent les rênes du monde économique et politique de leur temps. Comment cette génération de « pères » peut-elle concevoir une place « émancipée » c'est-à-dire égale à la leur dans leur société d'hommes ? L'héritage de la philosophie des lumières et de la pensée républicaine convergent dans une assignation des femmes à une place « inégale » aux hommes et à une place « spécialement dédiée » à la maternité, au

foyer au sein de la famille. Cette distribution des rôles adoptée comme « naturelle » et « fondée » en droit, malgré quelques voix opposées, est peu propice à un élargissement des rôles, à des « autorisations » nouvelles en faveur de citoyennes égales des citoyens.

Quelles qu'en soient la ou les raisons, les autorités politiques, le gouvernement malgré une connaissance de l'activité des Maisons sociales ne se saisissent pas du débat, évitent de s'en mêler, laissant eux aussi le silence faire son œuvre. Les forces masculines qui auraient pu faire contre-poids, appuyer cette innovation se taisent, laissant ainsi une domination se maintenir face à une émancipation nouvelle. En conclusion, le procès gagné ne permet pas de franchir le pas de « l'affaire » et de gagner en légitimité. C'est la liberté des personnes qui subsiste et se développe par le seul engagement de leur volonté sans le soutien de la communauté politique. La légitimité restante est celle de leur « immunité » gagnée par le procès, à laquelle elles ajoutent la force des recommencements, leur dynamique de réseaux et de formation.

En conclusion de cette étude, ce qui a fait « scandale » est venu du dérangement produit dans l'ordre établi par des personnes « sans autorité, sans pouvoir » mais effectivement détentrice d'un savoir ou de l'accès aux savoirs de leur temps.

A travers ces récits successifs et l'interprétation contextualisée de l'innovation qu'ont constitué les maisons sociales, il est possible de rendre compte du processus de socialisation politique des actrices par leur participation démocratique. Ce que Joëlle Zask identifie comme la dimension contributive de la participation. Ceci nous permet aussi d'interroger ce qui se passe aujourd'hui pour des personnes à leur tour « sans autorité, sans pouvoir » et dont les savoirs ou les points de vue ne sont pas considérés, pris en compte dans le processus démocratique hérité et mis en débats aujourd'hui.

Cette affaire nous a permis de rendre compte de l'entremêlement des trajectoires individuelles et collectives pour penser les processus d'émancipation tels que nous les indiquions en début de ce chapitre 4. L'émancipation des individus, n'est pas qu'une

question d'appartenance ou de « qualité personnelle », elle est aussi dépendante du « cadre de vie » qui l'entoure, ce cadre est à la fois un régime de droits et un régime de normes que seul des collectifs peuvent aider à déplacer, transgresser. Cette compréhension nous permet de souligner comment les dynamiques d'individuation ont partie liée avec les cadres collectifs présents ou hérités malgré une invisibilité ou une ignorance souvent proclamée.

Par ailleurs la montée en puissance d'une action sociale, dans et par l'État, recouvre un mouvement préalable de femmes engagées dans une action publique collective. Cette invisibilité de la place des femmes, de leur rôle dans cette action publique est une caractéristique de l'histoire déjà énoncée (Bonnet, 2012 - Bereni and all, 2012). Est-elle encore la règle dans l'action sociale contemporaine qui conduirait à une invisibilité d'un travail collectif ? Si oui, quel est le travail d'émancipation engagé aujourd'hui et comment ? C'est ce que nous étudions dans le chapitre qui suit.

5. La participation collective dans un espace professionnel au féminin

Dans ce chapitre nous proposons de revenir sur la notion de participation dans sa dimension politique telle que Joëlle Zask a permis de la redéfinir, c'est-à-dire en soulignant la nécessaire articulation des trois phases constitutives de la participation démocratique (prendre part-contribuer-bénéficier) et cela pour tout individu (Zask, 2011). La participation ainsi définie permet de rendre compte du possible exercice de citoyenneté politique tel que nous l'avons rappelé dans l'introduction de cette seconde partie à partir des recherches de Jacques Ion sur les formes d'engagement et d'implications des individus (Ion, 2012). Ceci est à mettre en relation avec ce que Dominique Schnapper a défini comme l'ambition d'une nation démocratique ou l'intégration de toutes les populations dans une communauté de citoyens et l'exigence de citoyenneté concrète, c'est-à-dire « le fait de disposer des moyens nécessaires pour exercer concrètement leurs droits » (Schnapper, 1994). Cela nécessite le droit d'être entendu, celui d'être considéré.

Cet exercice fait partie des motifs de l'intervention sociale tant du point de vue des professionnel.le.s que des publics concernés et constitue le point de départ de l'action collective initiée à partir des Maisons sociales présentées aux chapitres 1 et 4. La compréhension de la participation comme exercice de la citoyenneté politique commune à tout individu modifie la lecture et la conception de l'action sociale telle qu'elle s'est subordonnée au sein de l'État social (Castel, 1995). En effet, de manière schématique, l'action sociale institutionnalisée est principalement pensée comme un outil de l'action publique au service d'une administration des besoins des individus et des populations sans leur participation. Dans la conception politique initiale, l'action sociale est conçue comme une manière de produire un mieux vivre de tous les individus dans un cadre démocratique où les éléments de la participation de tous et de toutes sont recherchés puis introduits par la

mise en œuvre d'un droit réparateur et l'attention au lien social d'interdépendance (chapitre 1-3).

La mutation actuelle de la société dans son ensemble et de l'État social, rappelle par certains côtés l'effervescence qui animait la société des années 1900-1910. Rien n'est seulement figé ou définitivement adopté. Un ensemble de modifications sont en cours, en débats. De ces modifications, des oppositions, des incompréhensions et des refus s'expriment selon les points de vue d'actrices et d'acteurs, les objectifs priorités, les échelles d'intervention telles que nous les avons signalées au chapitre 3 en première partie de ce travail. Nous retenons que le travail social est particulièrement impacté de cette situation et qu'à sa façon, il constitue un bon observatoire des dynamiques à l'œuvre dans ce processus qui concerne toute la société contemporaine.

Le cadre de cette observation posé, c'est donc la participation en tant que manifestation de la citoyenneté politique des personnes que nous croisons avec l'étude des pratiques en usage dans l'espace professionnel du travail social contemporain constitué au féminin dans le temps long de l'histoire. Nous postulons que cette participation est porteuse d'un mouvement d'émancipation qui concerne aussi bien les professionnel-le-s du travail social (majoritairement des femmes) que les personnes concernées par ces interventions, souvent elles-mêmes disqualifiées socialement et politiquement.

Pour ce faire nous avons retenu un élément qui est conflictuel et source de tensions depuis quelques années dans l'exercice professionnel contemporain, à savoir les interventions collectives. En effet depuis le début des années 2000, la faiblesse des interventions collectives est régulièrement soulignée et fait débat au sein du secteur. Comme nous avons pu l'identifier, ce débat s'inscrit dans la continuité des discours disqualifiant les professionnel.le.s et privilégie deux modes de régulations : d'un côté les régulations des commanditaires de l'intervention sociale et des opérateurs de formation, de l'autre le professionnalisme des instances professionnelles (voir point 5-1 ci-après). Considérer la participation comme un exercice politique nécessite de quitter ces points de vue énoncés majoritairement pour porter l'attention du côté des personnes à l'initiative de ces

interventions et les contributions ainsi produites dans une perspective démocratique. Ce faisant ces observations s'émancipent des points de vue disqualifiant les personnes dans un exercice professionnel ou dans une dimension citoyenne. C'est pourquoi nous les présentons dans ce chapitre (point 5-2), du point de vue des pensées de l'agir collectif telles que nous les avons reliées à la citoyenneté politique tout au long de la première partie de notre travail. Ces observations enrichissent la dimension collective de la citoyenneté politique là où notre héritage politique et les discours dominant sur la dimension individuelle.

En considérant les dimensions collectives à l'œuvre dans la citoyenneté du sujet et la pluralité des personnes actrices, c'est aussi la lente évolution des questions de société qu'il est possible de lire. Là où le mode de pensée privilégie la société comme un système établi à faire tourner, à réparer, à consolider, nous avons observé le système en train de se modifier à plusieurs niveaux, à plusieurs endroits par les effets d'actions collectives locales. Poursuivant l'hypothèse d'Elsa Gallerand et de Danièle Kergoat présentée au chapitre 3-2, nous avons repris le rapport potentiellement subversif des femmes à la société salariale du fait de la continuité pour elles des sphères professionnelles et domestiques. Ceci nous a conduit à considérer les espaces d'interventions collectives du travail social (cadre professionnel) comme des lieux d'une indissociation privé-public porteurs d'une continuité émancipatrice pour toutes les personnes participantes (point 5-3 de ce chapitre).

5.1. L'intervention collective du travail social en débats

Plusieurs rapports et journées d'études ont abordé cette question des interventions collectives du travail social et différentes analyses internes ou externes ont été proposées : *Rapports du CSTS* (1988, 2010), *Rapport IGAS* (2005), *Le travail social en débat[s]* (Ion, dir. 2005), *3èmes Journées de la recherche sociale* au CNAM (2012), *Vie sociale* (2012/2), *Cahiers du Travail Social* (2013), *La Revue Française de Service Social* (2013). Les discours convergent sur le déficit de ce mode d'action et fournissent différents motifs d'explications. La question est aussi à replacer dans un contexte plus vaste, le travail social ne pouvant être considéré hors-jeu ou extérieur au développement du capitalisme tel qu'il s'est déployé à l'échelle

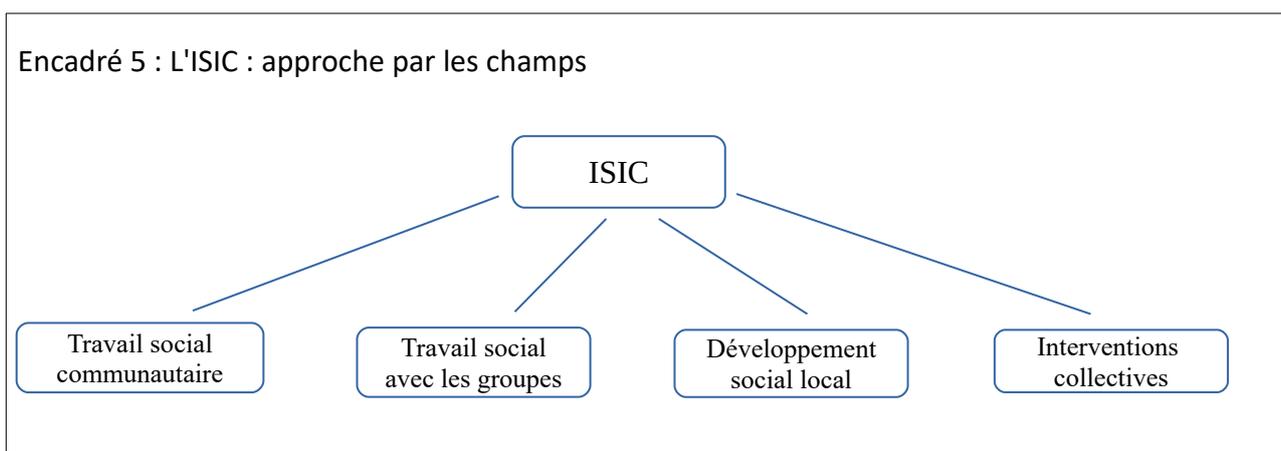
internationale depuis les années 1980. C'est ainsi que nous présentons ci-après, les différentes composantes de ce débat.

5.1.1. Les composantes professionnelles

Dès 1988, le Conseil Supérieur du Travail Social s'est attaché à préciser l'intervention sociale collective : « L'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) prend bien, comme finalité de son action, une population donnée. C'est en effet la promotion, le renforcement ou la restauration d'objectifs d'intérêt général et de bénéfices collectifs qu'elle va s'efforcer de produire ». Mandaté en 2017 par le gouvernement pour « comprendre et connaître les éléments qui n'ont pas permis le développement de l'ISIC, le CSTS s'engage dans un nouvel examen des situations d'interventions collectives et constate un élargissement de la pensée et une diversité des pratiques sur le territoire. Cette intervention,

« se donne pour objectif la prise en compte d'intérêts collectifs entendus comme des facteurs susceptibles de faciliter la communication des divers groupes et par là, d'aider à la maîtrise de la vie quotidienne, dans ses diverses dimensions» (Rapports CSTS, 2010).

Elle est définie comme un mode d'action professionnel à développer selon une typologie référencée et développée au sein du rapport à travers différents exemples :



Source : Rapport du CSTS 2010, p 47.

Le travail social communautaire d'inspiration anglo-saxonne est la forme la plus minoritaire en France. Le travail social avec les groupes et le développement social local font davantage partie du référentiel d'intervention et sont adossés le plus souvent aux orientations institutionnelles des services. Le travail social avec les groupes s'apparente assez aisément avec les premières interventions des travailleuses sociales :

« Le travail social avec des groupes désigne une pratique d'intervention qui s'appuie simultanément sur la personne et son environnement afin de créer les conditions de transformation dans le champ social et sociétal. Cette pratique complète l'approche individuelle par une démarche collective fondée sur le travail du groupe pour résoudre des situations aux multiples dimensions » (Massa, 2006 in CSTS 2010, p 58).

De son côté, le développement social local revendique clairement une dimension politique locale dans le croisement des actrices et des acteurs, le partage des diagnostics autour de la ou les questions identifiées. La dernière catégorie ajoutée au rapport de 2010 sous le terme englobant « d'interventions collectives » ou « d'actions collectives » veut rendre compte du déplacement des actrices et des acteurs sur le territoire. L'initiative n'est pas forcément le fait d'un.e professionnel.le du travail social, les ressources mobilisées débordent le cadre classique de réunions ou d'informations recherchées ou mutualisées, ces initiatives se situent « au carrefour de pratiques pluridisciplinaires convergentes au sein de quartiers ou de territoires » :

« Leur prise en considération participe de la lente écriture du social par les habitants eux-mêmes, par des professionnels d'institutions sans lien pré-établi, et constitue des contributions directes au développement des territoires tel que les pratiques de développement social ou du travail social de groupe peuvent les initier par des savoirs institués » (Rapport CSTS 2010, p 65).

A l'issue de ce travail de recensement et d'analyse, si la diversité des pratiques est repérée et attestée, deux observations dominent quant aux motifs d'interventions collectives :

- « les questions sociales sont portées par des associations et des mouvements où les travailleurs sociaux sont présents mais de façon individuelle et sur leur temps personnel, sans être légitimés pour agir de façon collective dans des cadres institutionnels » (CSTS, 2010, p38) ;

- le principal écueil à la diffusion de ces interventions vient de l'absence de place reconnue aux professionnels dans les textes législatifs et d'un ciblage dans les mêmes textes sur les droits individuels des personnes.

De son côté l'IGAS interpelle sur la faiblesse des interventions collectives ou leur cantonnement à des espaces spécifiques et constate un réel déficit pour l'ensemble des actions du travail social, ce qui pose la question de son efficience (IGAS, 2005).

L'ensemble de ces analyses concernent principalement le travail social dans ses pratiques professionnelles, son positionnement. Sous cet angle, les modes opératoires sont questionnés tant vis à vis des populations concernées que des commanditaires des interventions. Cette focale a l'avantage d'interroger « l'évidence » de la prédominance des interventions individuelles, le manque d'articulation avec des interventions collectives et d'attirer l'attention sur le déséquilibre engendré. Cependant les préconisations faites visent principalement le rappel des complémentarités entre les différents modes d'interventions, au mode opératoire de la permanence et de l'accueil individuel est opposé le mode de l'intervention collective comme autre mode opératoire ; la solution met l'accent du côté des formations initiales et continues.

A partir de cet ensemble, les diagnostics repris et commentés ciblent majoritairement le registre des « acquisitions » professionnelles, que ce soit du côté du vocabulaire commun ou des compétences nécessaires. Didier Dubasque souligne « l'absence de langage commun susceptible de nommer les dimensions collectives de leurs interventions » (2009) ; Patrick

Legros de son côté retient une double compétence : « des savoirs managériaux et des savoirs d'actions » et propose « la prise en compte de cette dimension managériale dans la formation initiale et continue des travailleurs sociaux » (2012). Du côté des professionnel.le.s auditionné.e.s sur le territoire du Languedoc, le conflit est vif entre partisans de l'intervention collective et non partisans. Les propos ciblent très vite le rapport au temps : « Faire du collectif c'est toujours après le traitement individuel des situations, on a pas le choix », « Si vous faites du collectif, c'est que vous avez le temps ou un secteur moins chargé disent les collègues !».

Afin d'illustrer cette diversité professionnelle, l'encart ci-dessous présente deux interventions réalisées dans un cadre collectif de travail social. De nombreux exemples sont par ailleurs présentés dans le rapport du CSTS cité (2010).

Tableau 2 : Exemples d'interventions collectives en travail social

| Institution concernée et professionnel.le.s impliqué.e.s | Résumé de l'action |
|--|---|
| Conseillères en économie sociale et familiale de la MSA (Mutualité sociale agricole) | Les professionnelles CESF rencontrent sur leur secteur d'intervention des viticulteurs en grande difficulté financière. La récurrence des situations individuelles et le mal être des personnes les conduisent à proposer un appui collectif associant soutien psychologique, analyse économique indépendamment de l'appui individuel (exemple : instruction du RSA). Cette initiative a débouché sur la constitution d'un groupe de pairs qui s'est ensuite ouvert sur le territoire à d'autres participant-e.s au fur et à mesure que les questions se sont développées (exemple : usage du numérique) et en favorisant une réassurance des personnes concernées. Cette intervention professionnelle s'est développée localement à partir du cadre institutionnel MSA qui favorise la prise en compte de questions locales. Il a permis de diagnostiquer précocement les effets de la crise viticole du secteur et de trouver des relais au-delà du territoire. |
| Éducatrice de jeunes enfants | La mission d'un des services est centrée sur le soutien à la parentalité en |

| | |
|---|--|
| <p>(EJE), Assistante sociale (AS), Enductrice spécialisée (ES) d'un Conseil Départemental</p> | <p>direction de publics cibles (familles mono-parentales, suivis PMI ou ASE). L'initiative de la professionnelle EJE, plus spécialisée vers la petite enfance, consiste à repérer le besoin commun de jeunes/nouveaux parents dans la relation au jeune enfant pour des motifs différents (isolement générationnel ou familial, perte de confiance, ...). Elle imagine et propose un cadre « ludique » et innovant pour tous : « se mettre à l'eau avec l'enfant ». Cette activité nécessite organisation, déplacement, temps du bain et temps du goûter. Père et mère sont également conviés, seul l'âge maximum des enfants est posé comme le nombre par séance. Toutes ces séquences sont vécues mutuellement par les participant.e.s quels que soient leurs statuts par ailleurs et libèrent les échanges, les paroles, les conseils professionnels ou profanes. Le cadre institutionnel permet la sécurisation de l'espace, régule les nombres et les frais de l'activité. Dans cette mise à l'eau au sens propre et au sens figuré, c'est le développement des ressources et des relations qui émergent, le public s'élargit au voisinage des parents « cibles », de nouvelles activités se créent en dehors des séances piscine et en dehors des professionnel.le.s.</p> |
|---|--|

Sources : Labo ISIC, 2014-2018

Pour notre part et dans la suite du travail de recherche engagé en première partie, nous proposons de changer d'échelle d'analyse et de regarder au-delà des enjeux de formation et d'opérationnalité des interventions pour intégrer les dimensions démocratiques du travail social et par là même interroger les dynamiques citoyennes qui interagissent au sein de cet espace d'intervention.

Pour illustrer notre propos, nous invitons à faire le lien avec l'émergence de la nouvelle terminologie de « société inclusive » qui traverse simultanément différents champs de la société. L'analyse de cette notion permet de montrer l'effectivité de ce portage tant par la société civile, que par des professionnel.le.s que par la communauté scientifique (Colloque du GIS RÉACTIFS à Toulouse, mars 2018). L'intérêt de ce terme et de cette notion réside dans la juxtaposition de l'énoncé de société et du qualificatif inclusif. Il s'agit bien d'un concept qui tend à considérer la vie de tous et à l'orienter selon un axe non plus à géométrie variable

selon une catégorie de personnes ou de difficultés mais d'un axe englobant pour tous. Cette terminologie et ses différents auteurs complètent, enrichissent ainsi la vision d'une société démocratique pour en décliner les effets et les conséquences d'un point de vue pragmatique (Gardou, 2012).

C'est ainsi que nous proposons d'étudier et de croiser ce qui du côté du travail social en France est nommé l'intervention collective et que pour notre part nous avons resitué dans le cadre démocratique de la vie en société.

5.1.2. Les composantes économiques et gestionnaires

A la suite de l'analyse de la professionnalisation du secteur réalisé au chapitre 3, nous pouvons postuler que l'intervention professionnelle du travail social est impactée par le management des politiques de solidarité et par le cadre fortement hiérarchisé mis en place au cours de la première décentralisation. Ce cadre contrecarre les visées émancipatoires et inclusives inscrites dans les fondements de l'action collective initiale du fait de la primauté donnée simultanément à la gestion des moyens humains et financiers par ce qui est nommé « la modernisation de l'action publique » et par l'absence d'inclusion au sein des dispositifs opératoires d'espaces de « concertation publique » des intérêts collectifs.

Plusieurs auteurs ont analysé les sources de ces modifications et certains les impacts de cette « modernisation » sur le travail social en termes de nouvelle gestion publique, « NGP ». Au cours des années 1990, nous assistons à une modification des politiques sociales des États. Même si plusieurs courants cohabitent ou se juxtaposent, le contexte économique qualifié d'ultralibéral (Stieglitz, 2012) modifie les politiques sociales dans le sens non plus d'une résolution des questions sociales mais comme des instruments de régulation des problèmes sociaux. C'est ce contexte qui produit une mutation du travail social par la mise en objectifs des services. Ceci conduit à envisager les interventions sociales comme des « services » pour les administrer en termes de résultats, de mise en concurrence et de mise en flexibilité. Ainsi que le notent Maryse Bresson, Christian Jetté et Céline Bellot, « l'avènement de la NGP implique à la fois de soutenir une mise au pas économique de la

protection sociale et de développer un ancrage de proximité et un renforcement de la participation des bénéficiaires à leur mieux-être » (Bresson, Jetté, Bellot, 2013, p3-5). Pour autant ces auteurs notent que les évolutions ne sont pas unilatérales.

Simultanément et particulièrement en France, au Québec et en Belgique, des organisations associatives ou de l'économie sociale et solidaire, s'emploient à développer des pratiques alternatives avec les populations qui mettent en œuvre des principes de participation, de solidarité et de réciprocité. Ainsi la concertation publique que nous mentionnions précédemment peut trouver sa place dans cette dernière tendance.

La concertation publique est un principe d'action collective qui prend ses bases sur l'ambition démocratique d'une nation avant son ambition économique. Elle correspond à la possibilité d'établir un dialogue entre des parties prenantes que nous avons rappelées et la prise en compte des intérêts contradictoires ou convergents sur un territoire dans un choix délibéré en connaissance de cause. Des avancées se poursuivent dans ce sens et s'inscrivent dans des modifications législatives encore récentes (création des conseils consultatifs du RSA en 2008), par des revendications démocratiques (Coordination Pas sans nous, 2015). Pour autant le constat peut être fait de la diversité des opérationnalités d'un Département à l'autre et montre les difficultés à « instaurer » un mode d'action publique entre actrices et acteurs de poids et d'autorité différents.

Les Départements sont ici pris comme référence, au titre de leur responsabilité de chef de file de l'action sociale :

- « Le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent. Il organise la participation des personnes morales de droit public et privé mentionnées à l'article L. 116-1 à la définition des

orientations en matière d'action sociale et à leur mise en œuvre (article L. 121-1 du code de l'action sociale et des familles) »,

- « Le Département définit et met en œuvre l'action sociale en faveur des personnes âgées. Il coordonne, dans le cadre du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale mentionné à l'article L. 312-4, les actions menées par les différents intervenants, définit des secteurs géographiques d'intervention et détermine les modalités d'information du public (Article L. 113-2 du code de l'action sociale et des familles)».

A travers l'examen de ces possibles concertations, c'est la représentation de la valeur des personnes sur l'ensemble du territoire ou au sein de la communauté nationale qui est en jeu. Elle s'exprime dans les crises de légitimité, crises qui viennent dire l'absence de respect mutuel ou d'égalité « à prendre part » aux fonctionnements collectifs engageant les vies individuelles.

Pour illustrer cette difficulté ou ce déficit démocratique dans une action publique, nous prenons l'exemple de l'accès à l'alimentation sur le territoire national. Ce sujet commun à tous sur lequel nous avons travaillé par ailleurs montre le glissement de considération possible et d'autorisation entre les personnes de la communauté nationale. La mission de l'alimentation de tous est confiée logiquement au Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, est redéfinie dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010 (Loi n°2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, LMAP). C'est ainsi qu'on peut y lire :

« La politique publique de l'alimentation vise à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables. Elle vise ainsi à offrir à chacun les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé ».

Cette même loi définit pour la première fois l'aide alimentaire en France : « L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies » (Article L. 230-6 du Code Rural). Le texte de loi se poursuit en donnant le cadre de fonctionnement de l'aide alimentaire en France, avec l'habilitation des structures percevant des contributions publiques et par la mise en place d'indicateurs d'activités. L'objectif visé devient clairement logistique :

« garantir la fourniture de l'aide alimentaire sur une partie suffisante du territoire et sa distribution auprès de tous les bénéficiaires potentiels, d'assurer la traçabilité physique et comptable des denrées et de respecter de bonnes pratiques d'hygiène relatives au transport, au stockage et à la mise à disposition des denrées ».

Ainsi le même texte de loi attentif « à offrir à chacun les conditions de choix de son alimentation » oublie cette annonce quand il s'agit de « fournir des denrées alimentaires aux personnes les plus démunies », le passage à bénéficiaire fait perdre « les conditions de choix ». L'écriture du droit et celle de l'organisation qui en découle peuvent différer et perdre la commune référence à « l'égalité-relation » (Rosanvallon, 2011). Entre l'accès par le choix (en référence aux libertés de la personne-sujet) et l'accès par la distribution (en référence au système de gestion de l'action publique), s'inscrit une différence de traitement qui rend possible la disqualification des personnes par la simple perte du libre choix.

Cette analyse nous éclaire sur les changements de statuts des personnes à partir de la question de la délibération (individuelle ou collective) et sur le poids de l'organisationnel dans la mise en œuvre de la disqualification. Cet exemple particulier autour d'un droit commun illustre la difficulté à garantir la nécessaire continuité pour chaque personne entre les trois états de la participation démocratique rappelée par Joëlle Zask. C'est ainsi que la disqualification devient partie prenante de l'action produite et vient s'ajouter à celle formulée à l'égard des professionnel.le.s.

L'indissociation des sources et des effets de la disqualification est une manière d'isoler et de stigmatiser les interventions professionnelles sans autre forme de débat.

5.1.3. Les composantes politiques

Les interventions collectives ont la particularité de s'occuper de questions communes, de besoins partagés par un groupe, une communauté. Par ce fait, leur empiètement ou leur intersection avec le pouvoir politique dans sa forme démocratique contemporaine française est compréhensible et peut donner lieu à ce que Jacques Ion formule comme de nouvelles implications « tout azimut » d'individus-citoyens, là où la notion d'intérêt général est parfois revendiquée par « ceux qui ont le monopole du pouvoir de la représentation » (Ion, 2012). Cette complexité toute contemporaine est illustrée dans le récit d'expérience d'une jeune professionnelle assistante sociale (Notes de carnet de recherche 2013). Installée dans le bureau habituel (et spacieux) de son travail sur la commune, elle est en réunion avec plusieurs jeunes femmes, mères de jeunes enfants éprouvant la question d'un mode de garde sur le village. Le téléphone sonne, c'est le député-maire de la commune. Il est au courant du rendez-vous, de son motif et demande à la professionnelle en quoi ce sujet concerne son travail. Cette interpellation d'un élu à l'égard d'une professionnelle du travail social située au démarrage de ce qui pourrait devenir une intervention collective pose la question de la concertation publique, de son monopole ou non et s'intéresse au cadre de cette concertation comme à sa mise en œuvre, son partage et la praxis qui en découle. La référence à la particularité jacobine française sert de primauté pour justifier sans l'interroger la consultation démocratique aux élus jusqu'à surresponsabiliser cette mission. Ce cadre est régulièrement cité sans modification de ce récit, de cette écriture et de sa transmission, là où d'autres formes collectives pourraient co-exister, se croiser (IGAS, 2005- CSTS, 2010).

Comme nous l'avons examiné en première partie de cette recherche et en reprenant les apports de l'approche genrée de cette construction, nous tentons de sortir de l'explication reconduite qui omet de s'interroger sur les manquements de cette conception. Ceci nous invite à discuter la référence au cadre législatif et réglementaire souvent présenté dans ce contexte comme le frein au développement des interventions collectives. Pour cela, nous nous arrêtons sur la conception majoritaire de la démocratie participative qui nous conduit à fondre dans un seul mouvement la maîtrise des affaires et leur direction au

détriment d'une délibération consultative et explicite sur le souhaitable et le souhaité (Castoriadis, 2010).

Les manquements se matérialisent au plan de la participation démocratique de tous et de ses effets durables dans des rapports de pouvoirs entre les membres de la communauté nationale, au plan de la constitution d'une pensée élitiste tantôt supérieure (par les savoirs), tantôt dominante (par les pouvoirs) entre sujets devenus libres et égaux ; au plan de la relégation du respect mutuel à la seule référence d'humanisme au détriment d'une conception démocratique et exigeante du pouvoir commun de faire société. Ce dernier point est particulièrement important au sein du travail social car il sert souvent à brouiller intelligibilité des interventions sociales et à renforcer l'image d'une bonne volonté humaine de personnes individuelles ayant ce don, cette capacité, là où il s'agit d'abord de relier un savoir commun (la solidarité), construit et nommé au fil du temps par l'espèce humaine (exemple du XIXème siècle dans notre sujet).

Nous soulignons ici l'enchaînement des représentations qui impacte les différent.e.s actrices et acteurs d'une action publique écartelée entre décision politique et contribution démocratique. Cependant des ouvertures se dessinent lentement dans le processus démocratique qui conduisent à modifier l'hégémonie du « personnel politique » dans les décisions et à introduire des espaces de délibérations collectives. C'est l'exemple notamment des Conseils consultatifs des allocataires du RSA inscrits dans la loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion dispose que :

- « Art. L. 115-2. [...] la définition la conduite et l'évaluation [de la politique d'insertion] sont réalisées selon des modalités qui assurent une participation effective des personnes intéressées »

- « Art. L. 262-39. – Le président du conseil général constitue des équipes pluridisciplinaires composées notamment de professionnels de l'insertion sociale et professionnelle, en particulier des agents de [Pôle Emploi] de représentants du Département et des maisons de l'emploi ou, à défaut, des personnes morales gestionnaires des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi et de représentants des bénéficiaires du revenu de solidarité active ».

Pour autant les mises en œuvre qui s'en suivent relèvent d'une nouvelle praxis qui gagnerait à se formaliser (au sens de repères communs), à s'échanger et se mutualiser dans une logique innovante de co-construction mais les questions de gouvernance partagée font encore problème (Communiqué IRDSU, Inter Réseau des professionnels du développement social urbain, 2012). A cet égard, les préconisations de formations-action interacteurs ont souvent été énoncées (notamment dans les orientations de la politique de la ville ou dans celles du développement local en particulier par l'ODAS, voir publications du site) mais les dispositifs eux-mêmes restent segmentés et cloisonnés (Rapport Autant-Dorier, Jouve, Théron, 2013). Le croisement des idées et des perspectives se réalisent à l'occasion de « forums locaux ou nationaux de la participation » et se révèle disparate à l'échelon du territoire.

La lecture de cette diversité donne une représentation de ce qui constitue aussi des « inégalités territoriales » : en 2010, 54 départements seulement étaient signataires des Contrat urbain de cohésion sociale, CUCS (Avenel, 2013) ; elle requiert d'explorer chaque groupement ou fédération d'actrices et d'acteurs ou d'activités (élus, cadres, professionnels et structures porteuses) pour cerner la prise en compte ou non de ces évolutions et l'échelle de leur mise en œuvre.

Sur cette base diverse et fluctuante, l'unité d'analyse des orientations politiques tend à se faire dans un double discours : la disqualification des professionnel.le.s du fait d'interventions jugées « manquantes » et la subsidiarisation de l'égalité considération des sujets en démocratie à des considérations économiques et gestionnaires. Cette deuxième considération empêche l'égalité prise en compte du développement social à parité dans les politiques publiques, dans les esprits managériaux, au côté du développement économique et du développement écologique.

La parité énoncée ici entre les différents modes de développements correspond au développement durable tel qu'il est défini par la communauté internationale depuis 1987 (Rapport Brundtland) et adopté en Conseil interministériel en France en 2006. Dans la logique du développement durable, il s'agit d'élargir la vision entre les différent.e.s actrices et

acteurs d'une problématique. Cet objectif permet de renouveler les pratiques de gouvernance et nous paraît propice à sortir des subordinations inscrites notamment dans la hiérarchie des valeurs et des interventions professionnelles au détriment d'objectifs partagés.

Ainsi les contributions les plus récentes au débat présenté, émanent du groupe de travail « Développement social et travail social collectif » dans le cadre des États Généraux du Social (2015). Tout en les reliant, le groupe de travail différencie « le développement social » comme démarche interactive et multi-acteurs sur un territoire, et « le travail social » comme pratique professionnelle d'un secteur, là où des discours plus anciens pouvaient conduire à un remplacement de l'un par l'autre créant des confusions voire des oppositions d'actrices et d'acteurs. Nous avons indiqué au chapitre 3, comment le développement social a été mobilisé pour ouvrir une nouvelle voie ou se substituer au travail social institutionnalisé en se présentant comme une alternative aux pratiques d'assistance individuelle (Autès, 1988). Simultanément la présence et l'implication de certain.e.s professionnel.le.s dans cette nouvelle politique (Développement social urbain, Développement social local) a permis d'inscrire le développement local ou social comme une composante du travail social collectif (CSTS 1988- 2010, Dubasque 2009).

Actuellement, après plusieurs décennies de coexistence, de tensions, d'adaptation réciproque et de croisement des analyses, la convocation des États Généraux du travail social a permis de montrer les convergences des acteurs (élu.e.s, directions, professionnel.le.s, habitant.e.s) dans un cadre politique et décentralisé.

Par les définitions retenues, il est fait état du lien entre des orientations politiques volontaristes et les actions du travail social :

« Le développement social est un processus de développement des ressources humaines et des initiatives des individus, des groupes et des territoires visant des objectifs de cohésion sociale, de solidarités, de proximité, de développement des services à la population et de création d'activités et d'emploi. [...] Il a la même valeur que le développement économique et le développement écologique. Il est un des

piliers du développement durable. Il constitue une volonté politique dont le travail social peut être « le fer de lance » avec le soutien de l'éducation populaire, l'animation, du sport, de la culture et de l'ensemble des politiques publiques» (Rapport Développement social et travail social collectif, EGTS, 2015, p 5).

Ces déclarations signent une avancée au sens d'une maturation des liens en société de différentes composantes déclarées ou présentées incompatibles selon les auteur.e.s. L'inscription au sein du Code de l'action sociale et des familles en mai 2017, d'une définition du travail social (cité au chapitre 1-1), confirme cette avancée d'un nouvel horizon politique ainsi tracé.

Dans ce contexte, il nous paraît temps d'interroger la construction hiérarchique plusieurs fois évoquée au sein des chapitres qui précèdent « au lieu de l'accepter comme réelle, comme allant de soi ou comme étant dans la nature des choses » comme y invitait Joan Scott (1988). Cette construction, nous l'avons repérée particulièrement à deux endroits (sans exclure d'autres lieux comme celui du statut, de l'âge, ...). Premièrement dans la déclinaison des rapports sociaux de genre, ce que Françoise Héritier a nommé par la valence différentielle des sexes et qui nécessite un travail sur les mentalités pour être modifié (Héritier, 1996 ,2002) et en deuxième lieu, ce qui est issu de la distinction établie entre les professions au lendemain de la seconde guerre mondiale et dont nous avons hérité (voir chapitre 3-3).

Le système de pensée qui établit une hiérarchie entre les personnes, entre les fonctions est un des mécanismes instituant des rapports de pouvoirs entre les personnes et justifie une reconduction de rapports de domination sur les personnes. Ce constat ou cet héritage mérite une mise en discussion qui permette d'inclure les élargissement de la pensée issue des diverses temporalités contemporaines. Précisons que le débat ici évoqué se réfère à ce qui constitue l'action politique commune au sens de « l'activité collective qui se veut lucide et consciente, et qui met en question les institutions existantes de la société » (Castoriadis, 2010, p 47). En cela le travail des études de genre appliqué aux différentes disciplines des savoirs scientifiques et aux différents champs professionnels est une

contribution à l'exercice démocratique institué. Pour ce qui concerne le système professionnel qui a permis d'établir une classification utile pour un fonctionnement dans un temps donné, il est aussi celui qui a figé des subordinations, des rapports sociaux là où des changements de regards et de valeurs s'imposent aujourd'hui dans le débat ouvert par les interpellations qui surgissent du cadre démocratique.

D'une manière concomitante, ces deux modèles se trouvent interrogés, déstabilisés par de nouvelles formes de rapports sociaux induits par de nouvelles pratiques sociales d'accessibilité, de mobilité, de diversité incluant de fait des dimensions collaboratives ou égalitaires et par le capital transmis de génération en génération bon an mal an lors du passage obligatoire par l'éducation nationale. Ces nouvelles interactions éduquent et transforment notre sens du social et du politique sans que n'émerge une réelle redistribution ou un élargissement dans l'organisation des rapports de pouvoirs au sens du pouvoir choisir/orienter les différentes échelles des situations (Serres, 2012).

Par ailleurs la prépondérance numérique des femmes dans le champ professionnel que nous avons étudiée au chapitre 3, se solde par une disparité dans les fonctions d'encadrements (UNIFAF, 2012) avec le maintien d'un plafond de verre pour le secteur. De même si nous nous déplaçons du côté de l'exécutif des politiques, il nous faut retenir l'absence de majorité des femmes dans les assemblées électives, particulièrement en tant que cheffe de leur exécutif. Seule avancée réelle de la composition paritaire, les assemblées départementales où l'élection se fait sur un scrutin binominal (binôme composé d'une femme et d'un homme, loi n° 2013-403 du 17 mai 2013), cependant seuls 10 % des Conseils départementaux sont présidés par une femme.

Pour illustrer le besoin d'une nouvelle perspective qui pourrait être a-hiérarchique, deux exemples nous montrent les déplacements attendus. Dans une société où la consommation des matières premières devient un enjeu économique et écologique, la chaîne de traitement de ces productions, de leur traitement et de leur recyclage (incluant leur réutilisation) conduit à réinterpréter les usages mais aussi les affectations de priorités. Ce qui était jugé inépuisable devient limité jusqu'à penser une économie circulaire

permettant l'inclusion des déchets en lieu et place d'un stockage ou d'une relégation. Ce déplacement des priorités entraîne à terme un changement de regard sur la chaîne des acteurs de ce secteur et les professionnel.le.s au point qu'une nouvelle terminologie apparaît dans le domaine de l'action publique avec les termes de « transition », « d'alternatives ».

De la même manière, dans une société où l'allongement de la durée de la vie s'accroît, plusieurs modifications de la conscience collective se produisent en lien avec le nombre croissant de personnes âgées, avec la possibilité du passage du plus grand nombre par ce stade, avec le sens du vieillissement et des attentions qu'il peut nécessiter. C'est à la fois un champ de connaissances qui s'ouvre et un champ de responsabilités nouvelles pour la société dans son ensemble. À partir de ces deux exemples, nous comprenons qu'il n'est pas possible ni envisageable de méconnaître les nouvelles questions sociétales sans chercher collectivement les options et les choix possibles. Ces évolutions et les nouveautés qu'elles impliquent, compréhensibles par le plus grand nombre, sont autant d'occasion de se remettre à l'école de la vie au sens des études de situations engagées par les premières travailleuses sociales avant de concevoir d'y porter ou d'y appliquer des solutions .

Ce qui reste « à inventer », « à penser » dans la continuité d'un régime démocratique, c'est l'accès à la délibération collective des personnes concernées ou dit autrement leur contribution « au droit de cité ».

Au final, nous proposons de formuler la trame d'un agir collectif démocratique à partir des expériences d'interventions collectives en travail social comme un « travail de commencement ». Il s'agit d'associer diagnostic et ressources mutuelles (ou à mutualiser) avec les personnes concernées avant de décider « quoi » et « comment » faire ensemble. A petite échelle, cet exercice pratiqué dans le cadre des interventions collectives du travail social, sans bruit et sans médiatisation, dans un silence que nous pouvons qualifier de protecteur (en référence à l'histoire des fondatrices) ou d'ignorance (en référence à une forme de déni de valeur) constitue une contribution au cadre démocratique.

Plusieurs exemples pourraient illustrer cette praxis régulièrement énoncée par les professionnel.le.s qui témoignent et transmettent ce savoir-faire sur leur territoire. Ces

témoignages ont en commun la capacité de tenir une présence dans la durée et de permettre une expression authentique : une professionnelle expliquait à un groupe d'étudiantes : « j'ai accepté de manger des gâteaux pendant un an avant que le groupe formule un intérêt et une orientation puis un désir d'action qui vienne de lui » ; une autre indiquait avoir renoncé à son projet : « je voulais monter une action sur le bien-manger des personnes à partir d'un appel à projet sur l'équilibre alimentaire des repas. Les personnes m'ont fait comprendre que ce n'était pas le problème mais la question de l'accès aux aliments avec un faible budget. Nous avons retravaillé le projet pour faire intervenir un cuisinier et la conséquence a été de modifier les représentations sur les lieux d'approvisionnement de l'environnement et un meilleur accès à des produits avec un petit budget » (Carnet de notes de recherche, 2017- 2015) .

Appelé aussi philosophie de l'action, ce travail de commencement permet d'orienter selon un cap démocratique et avant toutes méthodologies, le fait d'intervenir en travail social. Cette orientation concorde alors avec la formulation du Conseil économique, social et environnemental : « que chacun ne soit pas consommateur d'une aide publique mais puisse être acteur d'une vie collective » (Audition de Jean-Paul Delevoye, par le groupe de travail Développement social et travail social collectif des États Généraux du travail social, 2015). Elle est aussi clairement formulée par un allocataire du RSA membre d'un comité participatif du RSA dans l'Hérault : « Je considère que c'est mon devoir de participer à ce comité et je me sens utile, pourtant je ne vote pas mais là c'est mon devoir » (Carnet de recherche, février 2018).

Ainsi, l'orientation du travail social que nous avons « retrouvée » dans l'étude des archives correspond à un savoir particulier construit au démarrage du travail social dans une finalité de la participation de tous. Cette finalité réhabilitée permet l'élaboration continue de pratiques d'interventions collectives en contexte. Ce savoir devient utile dans une société organisée en spécialités, en spécificités et en sommes de différences. C'est à ce titre que les études de genre ont été particulièrement utiles et éclairantes dans la compréhension des hiérarchies de valeurs que nous avons relevées, vues à l'œuvre. Nous nous sommes

confronté.e.s aux articulations pensées entre savoirs professionnels, savoirs citoyens, savoirs scientifiques et la structuration des interventions sociales à partir de l'État social pour proposer une analyse qui tienne compte de l'imbrication de ces rapports dans la société.

A ce premier niveau de discussions des savoirs en présence, s'est ajoutée la production des discours scientifiques sur le travail social. Ceux-ci ont privilégié l'étude des interventions sociales et l'action des praticiens comme des acteurs/auteurs vecteurs de contrôle social, indépendamment du monde social qui les portait ou avec lequel elles et ils se sont construits (Verdès-Leroux, 1978 ; Donzelot, Roman, 1988). Ce n'est que récemment que de rares auteurs (Bessin 2005, 2013 ; Bayer 2013 ; Mounir, 2013) ont interrogé au-delà des attributions sexuées, les valeurs et les normes sociales qui sont attendues, à l'œuvre, en mobilisant l'analyse du genre à l'œuvre.

Véronique Bayer (2013) indique comment l'hégémonie des théories managériales n'est pas appréhendée dans une perspective sexuée, ce qui renforce de mon point de vue l'absence de discussion de ce principe très actif dans les organisations de travail (voir en suivant, chapitre 6). De son côté, Marc Bessin rappelle dans différents articles (2005, 2013) comment le genre permet d'interroger les pratiques et les objectifs de l'intervention sociale tout en renouant « avec une tradition critique qui remet en cause les hiérarchies entre les savoirs académiques et les pratiques professionnelles » (Bessin, 2013, p 23). Hiérarchies auxquelles il convient d'ajouter celle concernant les savoirs d'usages ou celle des savoirs citoyens (particulièrement à l'œuvre dans la sphère du domestique). Puis Marc Bessin souligne l'absence de construction genrée des objets de recherche des chercheurs « spécialistes du travail social, sur lesquels il serait possible de s'appuyer dans les enseignements ».

Ces observations de chercheur.e.s qui relient comme nous le développons tout au long de cette thèse « genre et travail social », complètent la compréhension des tensions que nous avons identifiées autour de l'égalité de relation dans la participation. C'est pourquoi, nous avons poursuivi l'étude des interventions collectives pour repérer les pratiques qui s'émancipent des normes de l'intervention sociale ou du cadre préexistant des institutions. C'est ce que nous présentons dans le point suivant.

5.2. L'égalité de relation dans les espaces d'intervention collective en travail social

L'analyse d'une égalité de relation dans les espaces d'interventions collectives en travail social est issue de plusieurs observations. Les premières concernent la construction d'un espace de recherche-action construit au carrefour de rencontres d'actrices et d'acteurs en Languedoc-Roussillon, dénommé le Labo/SIC (laboratoire de recherche et d'expérimentation des interventions sociales d'intérêt collectif à l'IRTS Montpellier). Les suivantes reposent sur les études de situation qui ont pu s'y présenter au fil du temps. Ces observations s'ajoutent à des actions publicisées dans d'autres espaces qui présentent les mêmes mécanismes soit que les auteur.e.s aient pu être rencontré.e.s, soit que leur description permette de s'y référer comme nous le faisons au point 5-3 de ce chapitre. Dans tous les exemples étudiés, nous avons repéré des continuités en termes de prise de paroles, de multiplicité des publics, de choix des thématiques traitées. Ces observations nous ont permis de comprendre le travail de transformation des valeurs et de leurs lieux d'usages de la sphère privée à la sphère professionnelle, tel qu'Elsa Galerand et Danièle Kergoat l'ont identifié et spécifié, à savoir « la continuité pour les femmes et seulement pour elles entre travail domestique et travail salarié » (2008, p 75).

A partir de ce repérage, nous avons repris le fil d'analyse genré de ces activités professionnelles. Le genre n'est pas que la division sexuée entre les femmes et les hommes présentée dans les médias ou inscrite dans les représentations individuelles ou collectives. Le genre est aussi une différenciation de rôles ou de pratiques, issu du régime des sphères séparées. Ce régime que nous proposons de retenir comme la conclusion issue des débats philosophiques, politiques et des sciences naturelles sur l'égal accès des femmes au savoir, à l'éducation. Ces débats ont couru sur plusieurs décennies, de Molière contestant des femmes savantes (1672), au discours de Condorcet à l'Assemblée Nationale en faveur du vote des femmes (1793), au refus de Proudhon d'admettre l'égalité civile et politique des

femmes (1849). Ils ont conduit à établir pour les temps modernes une répartition - hiérarchisée et de différence de valeur - entre la sphère du domaine public-politique et la sphère du privé-domestique. Cette répartition que nous peinons à transformer pour l'ajuster au référentiel égalitaire contemporain déclaré, est régulièrement questionnée dans les débats à propos du travail domestique, tout au moins dans les parts d'organisation et de temporalité de ce travail. Plus rares car plus complexes se font les approches philosophiques, relationnelles et éducatives de cette reconduction, c'est le cas notamment au sein du travail social et des politiques de solidarités.

Dans ces sphères, des façons de faire se sont construites et développées à partir des personnes présentes en nombre et des assignations de rôles ou de places. De la même façon qu'un milieu peut déterminer ou conduire à des usages, le régime des sphères séparées produit au sein de chacune des constructions de savoirs, de compréhensions, de regards, de réponses. Les milieux n'étant pas étanches entre eux, de la diffusion, de l'interconnaissance peuvent se construire, s'établir ou s'ignorer aussi. Le point de vue particulier qu'apporte le genre réside dans la mise en lumière d'une hiérarchisation des valeurs entre l'une et l'autre des sphères et par conséquence entre les pratiques d'une sphère et de l'autre dans une perspective démocratique.

Cette perspective interroge pour la France la concordance avec le principe d'Égalité, ce que nous avons développé sous le terme d'une égalité-relation emprunté à Pierre Rosanvallon. Ainsi il est possible d'observer pour chaque sphère des pratiques de gouvernance (exemple pyramidale ou horizontale, hiérarchisée, coopérative, etc...), d'apprentissage (par des maîtres, par des pairs, des réseaux, etc.). L'apport des recherches incluant la perspective de genre met à jour des pratiques ignorées et invisibles car non admises comme des pratiques éligibles par le biais hiérarchique présent. Ce biais masque ou invalide les hybridations réalisées ou envisageables en ne posant pas la question des pratiques dominantes ou la construction d'une égalité-relation. En ce sens, la continuité entre les sphères – théorie de la non-disjonction- comme condition de transformation et de valorisation des pratiques construites au féminin devient le support créatif de pratiques et le lieu d'un apprentissage ou d'une transmission possible de savoirs. C'est cette expérience

compréhensible dont peut rendre compte le laboratoire de recherche et d'expérimentation du Labo/SIC au sein duquel nous avons été à la fois actrice et observatrice.

A contrario, cet espace de recherche-action est simultanément le lieu d'une expérimentation collective de la recherche-action et le lieu d'une production de savoirs à partir d'expérimentation d'individus-citoyens ou de collectifs. Un lieu qui dans le fonctionnement établi pour tous et à chaque séance, permet de faire l'expérience de la non-disjonction entre savoirs individuels et savoirs collectifs. Cet ensemble constitue pour les participant.e.s une pratique concrète d'émancipation au sens d'implications plurielles se mobilisant. Ceci illustre les observations de Jacques Ion concernant les changements d'expression de la participation politique et des formes d'engagements présentés en introduction de cette seconde partie : « Ici on est dans la démarche de co-construction ... ailleurs on en parle. On change de place même temporairement, on expérimente... on trouve des moyens pour que les hiérarchies disparaissent » (Paroles du Labo/SIC, carnet de recherche 2017).

A partir des différentes communications (journées d'étude, site, compte-rendus internes du Labo/SIC), nous présentons maintenant les modalités qui permettent cette réalisation pratique avant de revenir sur les transformations produites. Selon notre angle d'observation, il s'agit de préciser le point de départ de l'action, son motif et la continuité ou non des prises d'initiatives.

5.2.1. Le choix des modalités de la participation au Labo/SIC

A la rentrée 2017, le laboratoire de recherche et d'expérimentation de l'intervention sociale d'intérêt collectif nommé dans cette présentation « Labo/SIC », a fêté ses dix ans d'existence sur le territoire du Languedoc, IRTS-Montpellier ((Institut Régional de Travail Social du Languedoc-Roussillon). Voici en quelques points clés le chemin parcouru et les continuités tenues à travers la démarche collective instituante, la constitution du public, les règles du jeu expérimentées.

Au point de départ de cette création, un problème à résoudre à partir des missions d'un espace de formation (IRTS-Montpellier) : comment former à parité au travail individuel

et au travail collectif selon les futures dispositions réglementaires du DEASS ? Les prémices de la situation ont très vite révélé les tensions présentes tout en confirmant la réalité de ces interventions sur le territoire. Les détails de cette situation ont été présentés lors d'une séance du cycle de séminaires du CERTS/ERCSW (Bousquet, 2012, publié en 2014). Il importe ici de situer le processus de résolution-crédation : fin 2003, identification du problème par les différent.e.s protagonistes (professionnel.le.s, étudiant.e.s, formatrices, chefs de service et direction du travail social) ; 2004, étape de concertation-délibération sur le problème rencontré au sein d'une commission pédagogique mixte et création d'un parcours de formation en trois ans compatibles avec les diverses réalités des lieux de stages, le respect des publics rencontrés et l'initiation à une démarche méthodologique présentable pour un DE (Document consulté : Annexe pédagogique de formation à l'Intervention Sociale d'Intérêt Collectif au DEASS, IRTS-LR, 2005) ; rentrée 2005, un dispositif de formation est en place mais les craintes professionnelles sont toujours présentes et le groupe de travail pense qu'une continuité doit être trouvée entre professionnel.le.s du travail social, lieux d'exercice et de stages et le centre de formation. C'est sur cette analyse que la proposition est faite de maintenir un espace de travail commun et de lui donner une dimension recherche et expérimentation à la manière d'un laboratoire dédié à l'ISIC. Sur la base de rencontres trimestrielles inter-institutionnelles et interprofessionnelles, le Labo/SIC est ainsi institué en 2006 au sein du centre de formation avec l'aval de plusieurs cadres d'institutions partenaires (CPAM, Conseil Départemental, Caisse des Mines, SNCF).

Au fil du temps le travail de recherche-action s'est approprié et développé. La création du PREFIS (Pôle Ressources recherche-formation-intervention sociale), développé par l'IRTS-LR depuis 2008 en partenariat avec des laboratoires universitaires et des associations professionnelles ont permis l'inclusion du Labo/SIC dans cet ensemble, de reprendre les objectifs de départ et de formaliser un premier axe recherche. A la demande du conseil scientifique du PREFIS, les deux entités territoriales - Labo/SIC sur Montpellier et PRDS sur Perpignan - ont été invitées à proposer un axe de recherche commun. C'est ainsi que les observations réunies ont permis d'opter pour la question de « l'initiative collective » : son émergence, sa construction dans les contextes socio-éco et politiques des territoires de

notre zone d'influence (le Languedoc-Roussillon). La problématique formulée est le résultat de ce travail conjoint. Nous en présentons ci-dessous l'orientation principale, un document plus complet est proposé en annexe :

« Dans les actions collectives, le croisement du social et du politique suppose une appréhension de la complexité. Car celle-ci interpelle un mode d'analyse où il s'agit de penser les mises en tensions, les antagonismes complémentaires, les crises et les conflits. Ainsi, dans notre démarche, nous nous intéressons à saisir comment les actions collectives peuvent tendre à la fois à la démocratisation du social tout en ciblant des populations, comment elles peuvent représenter un espace d'expression de la militance des acteurs du social tout en valorisant l'ingénierie sociale, comment elles peuvent être un accompagnement à la construction d'un espace public d'expression tout en revendiquant la neutralité politique ? » (Axe de recherche N°2 du PREFIS- Languedoc Roussillon, 2010, Annexe 4).

Discrètement et puis régulièrement depuis 2015, les personnes concernées par les interventions collectives du travail social se sont jointes à des séances de travail. Aujourd'hui, le Labo/SIC poursuit son existence et fait partie du paysage professionnel en matière d'intervention collective. Il s'est élargi à d'autres formations présentes dans l'espace de formation (TISE, CESF) et accueille une pluralité de professionnel.le.s : animateurs, médiateurs, psychologues, chefs de service ... Il permet de croiser différentes interventions et institutions présentes localement : santé et services de protection sociale (des mines, des chemins de fer, du régime général, du milieu agricole) ; enfance et jeunesse en prévention ou en protection ; différentes problématiques collectives telles que l'accès à l'alimentation, à l'hébergement,... Ainsi au moment de la publication du travail sur les institutions facilitantes, c'est 20 institutions qui sont recensées comme ayant permis un exposé et 73 organismes différents qui sont impliqués dans ces actions. La communauté des membres du Labo/SIC est constituée des personnes présentes lors des séances qui acceptent de s'inscrire sur la liste des destinataires de la lettre d'information, soit un peu plus de 200 personnes actuellement.

Le public constitué, la philosophie de l'action présentée, revenons à la définition des règles de travail. Elles ont été testées lors des séances, ont pu évoluer et constituent maintenant le cadre des échanges. Le postulat de départ était d'utiliser la démarche de recherche action pour favoriser l'implication « égale » des personnes venant au Labo avec comme intuition première : la recherche « ensemble » par les différent.e.s actrices et acteurs concernés pouvait être le moteur d'un développement de l'intervention collective en travail social. L'objectif qui a présidé à l'élaboration de règles de travail était à partir d'une posture impliquée quelle que soit la place des participant-es, de produire ensemble des éléments de références communes, de participer à leur enseignement et à leur transmission en attestant d'une pratique existante. Cette démarche s'est appuyée sur les principes de recherche-action qui postule d'intégrer les apports collectifs d'une séance de travail sur l'autre, et permet de penser une mutualisation des acquis pour chaque question de recherche. Le choix a été d'opter pour une posture de recherche commune à l'ensemble des membres du groupe – établis comme pairs en séance- quelle qu'en soit la nature : recherche de savoir(S), de méthode(S), d'expérience(S) ; quel qu'en soit le statut : un espace de travail ouvert au professionnel-le-s des sites qualifiants, aux équipes pédagogiques, aux étudiant-e-s sous forme de laboratoire de recherche et d'expériences, puis aux usagers ou habitants du territoire. Ce travail de recherche collective, cette démarche est soumise à la co-construction permanente pour reprendre les termes de Philippe Missotte (2003) :

« Loin d'être seulement une méthode, la recherche-action collective est un processus de production, de valorisation et de diffusion de savoirs collectifs d'acteurs sur la base de leur expérience et de leur action commune dans le but de théoriser cette expérience, de la concrétiser dans une écriture qui tend à la communiquer et s'en servir pour communiquer leur expérience » (Missotte, 2003).

De notre point de vue, elle constitue un exemple d'une première étape de démocratisation des rapports entre usagers/habitants - experts/professionnels - étudiants - chercheurs. Nous parlons à ce titre du Labo/S/C comme d'un espace ouvert car il se tient dans un lieu de formation avec toutes les représentations qui s'y rattachent dans le rapport

au savoir, et le pari d'y faire venir des personnes « étrangères » à ce lieu ou non inscrites, puis celui plus récemment de déplacer le Labo lui même (c'est-à-dire une séance de travail) sur le territoire des actions, à la rencontre des actrices et acteurs. Cette dimension d'espace ouvert a été introduite à la suite du travail d'un étudiant en master d'anthropologie, Guilhem Lautrec (2011). Il a montré à travers différentes observations comment l'usage des espaces professionnels et institutionnels se transformaient dès lors que le public y accédait, soulignant ainsi l'effet transformateur des interventions collectives par le seul fait de la participation des publics, ou selon le langage actuel par leur inclusion.

Le fonctionnement d'une séance de travail se reproduit à l'identique tous les deux mois selon un calendrier établi en début d'année auquel des séances peuvent s'ajouter ou se modifier (localisation, ajout d'un RV). Sur chaque matinée, le déroulement établi est présenté par l'animatrice de séance (une cadre pédagogique de l'IRTS missionnée sur cet axe). Cet énoncé institue pour la séance le cadre de travail et redonne aux participant.e.s (habitués ou nouveaux) les règles du jeu. Les participations sont libres d'une séance à l'autre et ont constitué dès le départ un défi pour organiser et produire une continuité d'action et de recherche. Ceci a débouché sur une prise de notes « à trois voix » pour constituer les données-ressources du Labo dont l'exploitation vient en son temps, ultérieurement :

- 1) le récit de l'expérience exposée ou de l'intention, qui sert de PV de la séance.
- 2) le relevé des concepts et des méthodes, références utilisé-es : un simple listing.
- 3) le regard « du naïf » : ce qui a fait question, naïve, à reprendre ultérieurement, à approfondir.

La séance démarre quand cette répartition est faite ou à l'issue du tour des présentations. La méthode retenue une fois testée est devenue le contenant et le premier fil conducteur du travail d'une séance à l'autre, à laquelle s'est ajoutée une question de recherche principale tenue le temps de constituer un corpus d'analyse suffisant (voir exemple en Annexe 5, *Les institutions facilitantes de 2011 à 2015*). La méthode ainsi élaborée constitue aussi un rituel de travail auquel chacun.e se rallie pour le temps de la séance :

- l'ouverture de la séance autour d'un café : l'accueil des membres de la séance avec une présentation des modalités de fonctionnement, suivi d'un tour de table pour se présenter et dire brièvement le motif de sa présence, les questions apportées, un souhait particulier, puis un tour des actualités et des informations à échanger.
- un temps commun de définition de l'ordre du jour et des temps impartis, les objets à prévoir, à reporter.
- un ou plusieurs exposés de situations/questions rencontrées (à partir des inscriptions volontaires) et/ou la reprise d'un travail engagé la séance précédente auquel sont associés les participant.e.s du jour. C'est ainsi que des séances d'exploitations des données et leur présentation ont été travaillées en ateliers de 3/4 personnes pour produire des communications écrites ou orales compréhensibles au plus grand nombre.
- clôture de la séance par un bref tour de table sur les acquis, ressentis de la matinée de travail.

La méthode ainsi rodée est à contre-courant des critères majeurs du travail et de la recherche académique. Elle associe lenteur et fractionnement des auteur.e.s/des contributions mais elle réalise ainsi son objectif initial au point de perdurer dans l'ambition énoncée à une échelle modeste : attester de savoirs faire, produire des éléments de connaissance, les transmettre et les partager entre actrices et acteurs en produisant des résultats, en les publiant (PREFIS, Labo/SIC, 2013, 2015, 2017). Cette méthode basée sur l'expérimentation collective de façon pragmatique est aussi ce qu'il y a de commun avec la méthode de l'intelligence collective présentée par Irène Pereira (2007) : « La méthode de l'intelligence collective consiste en une expérimentation qui n'est pleinement réalisée que dans le partage et la communication. Dans la philosophie politique de Dewey, ce n'est pas l'Etat qui est l'agent du changement social, mais le public. La situation produit son propre public qui est constitué d'entités diverses... ». Ainsi à la manière de Dewey, nous pouvons dire que la situation produite et répétée par le Labo/SIC en tant qu'espace de recherche

participatif permet ce qu'Irène Pereira qualifie d'expérimentation démocratique et qui substitue à la méthode de l'autorité la méthode expérimentale pour aboutir collectivement dans la résolution des situations vécues. Irène Pereira ajoute ainsi à la question de la participation démocratique par l'expérimentation (Zask, 2011), la question de l'autorité, de l'autorisation.

En conclusion bien des personnes ont contribué, participé à cette initiative collective depuis son point de départ. Si cette existence se poursuit aujourd'hui avec des départs et des nouveaux porteurs de grandes mobilités, c'est l'ensemble [méthode de participation et énoncé du cadre de la participation démocratique] qui est compris comme le cadre de la durabilité. Celui-ci doit être visible et tenu par un-e permanente qui en accepte la mission, le sens explicite et par une inscription institutionnelle dans une dimension ressource et recherche. Pour autant, ce travail n'est pas achevé en soi au sens où cette expérimentation collective conçue comme méthode de recherche-action produit des interrogations, des confrontations pour de nouvelles expérimentations.

5.2.2. L'expérimentation par le public et les contributions

Nous présentons ici des éléments issus des séances ou des productions du Labo/SIC à partir du cadre établi présenté ci-dessus. Plusieurs exposés ont eu lieu concernant les travaux de cet espace de recherche (Journée du CLICOSS 34, 2007 ; Journée d'étude du Labo/SIC, 2009, Séminaire CERTS, 2012, Journée CRITIS, 2016). Ce qui nous intéresse ici c'est de montrer les étapes franchies en termes de réalisation et de sujets traités. Ces étapes nous permettent de rendre compte d'un processus d'émancipation et de transgression vis à vis du cadre environnant pour les participant.e.s, acteurs et auteures dans et à partir de cet espace. Elles confirment le mouvement à l'œuvre entre dimension individuelle et dimension collective dans un processus de réassurance porteur d'imagination, de créativité par la situation collective démocratique.

L'analyse des documents existants, les observations continues ou fractionnées des séances (sur la période 2014-2018) ont permis d'identifier des phases de ce travail

émancipateur. Une première période autour de l'installation du Labo fonctionne avec la présence d'un collectif fondateur formé de professionnel.le.s et de cadres pédagogiques auquel s'adjoignent ponctuellement quelques étudiant.e.s., il se mobilise pour faire advenir l'intervention collective comme réalité professionnelle et lui donner corps au-delà de savoirs faire d'initiés. Cette première période sera donc centrée sur les prises de parole publique, le recueil et le partage d'expériences issues du territoire, la mise en réseau des actrices et acteurs, soit au sein des séances du Labo, soit en réalisant des journées d'étude. Cette dynamique se déploie principalement de 2006 à 2010 avec comme point d'orgue la mise en œuvre de deux journées d'étude conçues sous un mode participatif avec l'ambition collective d'une trace écrite de ce travail. Ce projet s'est tenu et concrétisé par une publication en 2014, « ISIC et marges de création » aux éditions Champ Social avec un texte charnière pour la démarche et pour les participant.e.s : *S'autoriser à ...* (Annexe 6).

Ce texte exposé lors de la première journée d'étude est à la fois la communication de ce que le travail en commun a permis de révéler et l'invitation pour chaque participant.e à s'en saisir, à faire à son tour. Il porte explicitement sur la liberté de chaque individu-professionnel et cible la question de l'autorité évoquée précédemment par Irène Pereira. C'est en ce sens que cet énoncé public (oral puis écrit) fait charnière entre un temps d'élaboration collective et la concrétisation d'un projet rejoignant les professionnel.le.s et leurs institutions (110 personnes présentes). Cette compréhension a été reprise par Jacques Ladsous :

« À travers quelques exemples simples pris sur le vif : l'agence départementale de la solidarité de Montpellier, l'acteur de la MSA à Saint-Afrique..., les auteurs montrent l'intérêt d'une démarche progressive où tous les acteurs finissent par concourir à une transformation d'un existant que l'on croyait immuable. À condition que l'on s'autorise à : donner la parole, faire confiance et réinterroger l'institution sur ses orientations » (Ladsous, 2014, p 139).

Autour de cette mise en forme des interventions collectives, de leur identification et de leur nécessaire pluralité, la priorité était d'offrir un espace sécurisé pour parler entre gens

« égaux » de l'ISIC et de toutes les questions soulevées dans les différents secteurs professionnels, en misant avec assurance sur les capacités existantes. Du point de vue de la recherche-action, si les formulations professionnelles étaient négatives : « nous ne sommes pas formés », « nous ne savons pas faire », l'hypothèse était qu'il fallait dépasser la question « des formations ou de l'acquisition de méthodologies » pour examiner la question sous l'angle de s'autoriser à agir dans cette forme d'intervention et croiser les expérimentations avec celles et ceux qui se reconnaissaient dans ces pratiques pour échanger et mutualiser les savoirs.

Passée la première phase de l'installation avec une première publication, qui a permis d'accréditer la démarche effective d'un laboratoire de recherche et d'expérimentation par les pairs et par les cadres institutionnels employeurs sur le territoire local avec un centre de formation se positionnant comme espace ressources et recherche en travail social (PREFIS-LR, 2009), la deuxième phase s'avère tout aussi laborieuse. Si « la légitimité ne se quémante pas, donc elle ne s'octroie pas, elle peut éventuellement se négocier dans un objectif de compromis, mais surtout elle se démontre et se conquiert » (Autès, 2014, p 292), il est possible de qualifier cette nouvelle étape de celle du compromis. Compromis et négociations multiples : en premier lieu celui du cadre gestionnaire des temporalités des professionnelles selon l'autorisation et l'organisation employeur (qu'elle soit de l'IRTS ou des services sociaux et médico-sociaux). Dans les différentes institutions employeurs du travail social, les changements de direction ou de personnel d'encadrement pèse sur les possibilités : participer au Labo/SIC dans un espace-temps recherche se négocie au cas par cas et ne fait pas partie de la fiche de poste des professionnel.le.s de l'intervention sociale. Pour autant des orientations institutionnelles sont prises en la matière par un département soit en suscitant dans ces subdivisions territoriales des espaces-temps dédiés aux actions collectives, soit en engageant des formations par équipe territoriale autour d'un projet d'action.

De façon discrète et non officielle, passée l'étape de publicisation du Labo/SIC, il devient difficile pour les professionnel.le.s de « libérer » du temps pour cette recherche

commune alors que les discours sur le changement du travail social et la nécessité des interventions collectives s'amplifient (Rapport IGAS 2005, annonce des États Généraux du travail social fin 2012). Départs successifs aussi de cadres pédagogiques du centre de formation, le « tiers- professionnel » si présent au démarrage n'est plus garanti à chaque séance. La mobilisation change de point d'appui. Les actions existantes sur les terrains professionnels vont être le moteur de la recherche. Les formatrices s'associent aux étudiant.e.s pour réunir les matériaux de la recherche et poursuivre avec les terrains professionnels le travail d'investigation des pratiques et des savoirs faire. Les présentations d'expériences sont maintenues par un ou une professionnelle, par un.e étudiant.e avec l'aval de son terrain de stage, parfois par les deux.

La présence des professionnel.le.s reste effective et importante (entre trente et quarante personnes) lors de la journée annuelle de sensibilisation à l'intervention collective. Soit de nouveaux professionnel.le.s rejoignent à cette occasion la communauté de recherche, soit des habitué.e.s viennent contribuer avec des habitant.e.s à des présentations (Annexe 7). Mentionnons à ce propos, que ce travail de diffusion s'est rapidement élargi aux Lycées du secteur assurant la formation d'étudiant.e.s et enseignant.e.s CESF qui s'associent ponctuellement à l'occasion des pratiques de stages aux séances du Labo/SIC.

Plusieurs expérimentations ont été étudiées au Labo/SIC sous l'angle de la problématique des « institutions facilitantes ». Cet axe de recherche décidé lors d'un bilan annuel avec les participant.e.s a été tenu de septembre 2011 à juin 2015. Il a permis d'identifier les transformations à l'œuvre pour le public impliqué, et de saisir les initiatives présentes dans ces actions. Les éléments retenus et présentés ci-dessous sont extraits des communications du Labo/SIC déjà réalisées (Bousquet, Pont, Journée PREFIS sur *La participation*, Montpellier 2015 ; Bousquet, Colloque CRITIS, Marseille 2016). Il s'agit d'une traduction des observations rassemblées selon différents points de vue :

- Du côté des destinataires des interventions au sens des politiques publiques, les actions répertoriées présentent toutes un croisement des habitants au sens d'une mixité sociale ou des catégories administratives à l'inverse d'un public cible ou identifié comme seul

ressortissant d'une intervention sociale. Selon les actions étudiées, cette diversité est présente soit dès le démarrage, soit chemin faisant par l'ajout d'une relation, d'un voisin ou d'une voisine à l'initiative de personnes déjà présentes. Les professionnel.le.s signalent à cette occasion les difficultés avec l'encadrement hiérarchique et budgétaire : le maintien de « publics divers n'est pas garanti, le public cible doit rester la majorité/la priorité des personnes participantes ». (Labo/SIC, 2015-2016). Cette discussion est importante dans une perspective de développement social et dans le contexte actuel des politiques de solidarités. Il repose les possibilités d'intervenir au sein d'un territoire en mobilisant les capacités disponibles pour faire ensemble indépendamment de catégories d'appartenance figées ou établies réglementairement. L'intérêt collectif ou la question commune est partageable par une part importante, hétérogène, de la population d'un territoire. Elle peut « se nommer » : soutien à la parentalité, relations intergénérationnelles, sortir de l'isolement, nouer des relations sociales et dépasse nécessairement les catégories administratives pré-établies ou de références pour engager une action commune.

- Du côté des professionnel.le.s, ce sont les notions de temps et de compétences qui se sont transformées. Le questionnement introduit par les étudiant.e.s dans leur parcours d'alternance vient interrompre le temps ordonné et fractionné de multiples parts des professionnels « pour provoquer un travail à plusieurs, interrompre l'impossible. Dans ce passage émerge un partage d'idées, une réassurance sur des questions reconnues ensemble. Cette étape porte en elle le point de départ possible d'une mise en route de l'intervention collective au sein d'une équipe, d'un service, d'une institution ». Plutôt que l'absence de compétences en intervention collective, les professionnel.le.s peuvent alors interroger l'espace de travail professionnel :

« Comment qualifier les interventions à court terme, reposant sur la mobilisation de dispositifs individuels pré-établis ? Comment rechercher de nouvelles modalités d'intervention, de nouvelles réponses à créer avec les personnes rencontrées, sans que soit définie a priori la réponse apportée ? » (Labo/SIC, 2015-2017).

Cette marge de manœuvre nécessaire aux interventions collectives, inclurait alors la dimension participative préconisée par les politiques publiques. Cela nécessite de reconnaître au sein des institutions des espaces de mise en discussion, des temps de mise en recherche. Cette analyse est par ailleurs présente dans le Rapport Bourguignon (2015).

- Du côté de l'encadrement au sein des institutions, il s'agirait de « penser les professionnel.le.s comme « une mise à disposition de ressources », soit dans la capacité à identifier des questions partageables, soit dans le repérage de moyens mobilisables et de ressources mutualisables, soit dans l'appel à des partenaires/experts spécifiques. Cette « mise à disposition » est problématique au sens où elle n'est pas généralisée dans les faits et ne présente pas une unanimité dans les conduites des politiques publiques par les directions et l'encadrement :

« Plusieurs formes sont repérées qui constituent autant d'axes de recherche complémentaire. Cela va de la position du professionnel pilote/animateur de la dynamique, du démarrage de l'action à son aboutissement, au passage à d'autres intervenant-es/partenaires dès la constitution d'un collectif, avec toutes les nuances et variantes possibles d'une institution à une autre, parfois y compris au sein d'une même institution » (Labo/SIC, 2015-2017).

Ainsi petit à petit et dans la durée, l'ISIC et le Labo ont trouvé leur public à la manière théorisée par les auteur.e.s précédemment cités mais aussi à la manière des premières travailleuses sociales : par des volontés impliquées qui acceptent de s'associer à cette recherche collective dans un espace de temps de travail, et en reliant des espaces de vie. Une nouvelle compréhension des interventions collectives se partage, est appropriée et permet le pas de côté de la création, de la prise d'initiative :

« Cette intervention sociale est au quotidien une pratique de l'incertain, de l'imprévu dans des espaces institutionnalisés, coordonnés, orientés par des politiques publiques. Cette pratique (l'intervention sociale collective) repose sur l'intégration, chemin faisant, des apports des différentes parties concernées : des habitant-es/ des personnes réuni-es autour

d'une question commune – des professionnel-les ou des institutions du TS – des partenaires du TS plus ou moins proches de ses orientations » (Source : Labo/SIC 2015, repris par Bousquet 2017).

C'est le cadre ainsi constitué qui autorise une sortie des disqualifications de statuts, de savoirs faire pour identifier des savoirs être dans une égalité de relation. Cette mise en évidence permet de soutenir l'exercice d'une égalité de relation dans les espaces d'intervention collective à la fois comme moteur de l'action et comme frein. Moteur au sens d'une libération créatrice de l'action à venir, co-construite et co-portée ; dynamique qui apporte sécurité et soulagement en même temps que l'abandon du modèle de la performance individuelle. Frein car perte d'un statut, d'une place apprise dans une subordination acceptée ou reçue sans questionnement de sa valeur ; s'émanciper c'est aussi risquer pour soi comme pour les autres, la perte, l'inconnu, l'incertain.

5.3. Les cadres collectifs d'émancipation du sujet

A partir de l'observation des conditions de création, de transformation et de valorisation des pratiques construites au féminin (expériences du Labo/SIC ci-dessus), nous avons élargi l'analyse à d'autres lieux d'interventions collectives en travail social sur la base de la continuité des sphères privé-public présente dans ces espaces professionnels. L'expérience contributive et créative d'un espace de recherche-action se retrouve-t-elle ailleurs, dans quelle dimension et à quelles conditions ?

5.3.1. Une échelle micro-sociale

Du premier terrain d'investigation, nous avons retenu que la mise en œuvre des interventions collectives contemporaines en travail social, les pratiques de cet espace de travail au féminin poursuivent « à petite échelle » et sans bruit, une expérimentation démocratique dans un cadre professionnel. En se décentrant du regard sur les « populations

concernées » dans un face à face avec les professionnel.le.s. pour regarder les points de vue associés des unes et des autres, il est possible de parler d'un ensemble de personnes concernées constituant « le public » (au sens de John Dewey repris par Joëlle Zask) dans une égalité de relations au sein de l'expérimentation engagée.

C'est pourquoi certains cadres de l'intervention sociale comme des professionnel.le.s pratiquant les interventions collectives s'incluent dans la terminologie dominante actuellement de personnes concernées (Consultation régionale UNAFORIS, 2016 ; Labo/SIC 2017) et contestent à leur encontre les discours mettant en cause leur capacité à associer ou à faire avec les habitants, les usagers dans les actions qui les concernent (Labo/SIC, 2015-2018 ; ODENORE, 2017). Ces cadres comme ces professionnel.le.s expriment les tensions qu'ils doivent contenir pour être garants du cadre démocratique reconnu comme lieu de la parole possible entre tous et pour chacun.e. : « Parfois, il faut le reconnaître, les difficultés sont avec les élus peu accessibles à ce discours » ou « Défendre le point de vue des personnes en difficultés dans une collectivité c'est pas le plus glamour, ni sexy. » (Carnet de bord de C. Bousquet, 2018). C'est là que les « gestes professionnels » sont d'abord la mise en acte d'une culture démocratique d'égalité de relation avant tout autre principe de hiérarchisation.

Cet ordonnancement est le socle de la relation qualifiée de professionnelle. C'est-à-dire que les actions telles que nous avons pu les observer, puis analyser leur développement dans des temporalités différentes (de la gestation à la réalisation) sont effectivement des actions de transformation sociale d'individus ou de groupes par *l'entremise* de professionnel.le.s capables de faire dialoguer sans les dissocier le travail individuel d'aide à la personne « privée » et le travail collectif d'accès à la sphère du « public » professionnel et politique.

Cette capacité de dialogue est utile si elle s'exerce à son tour « tout azimut », c'est-à-dire sans réglementer ou rigidifier l'ordre du mouvement, le pilotage de l'action, la succession des étapes d'un processus qui par autorisation démocratique (individuelle ou collective) engage une transformation-transgression d'un plan pré-établi. Ces actions

conçues comme des expérimentations collectives, permettent de conserver ou de reprendre la main sur « la cohérence globale de la vie » selon l'analyse du rapport au travail qualifié de potentiellement subversif précédemment cité (Galerand, Kergoat, 2008, p74). Elles correspondent à la conception globale de l'intervention sociale des fondatrices ou à ce que Joëlle Zask a repéré de son côté : « C'est aussi de cette manière que les membres du public peuvent individuellement reconstituer la cohérence de leur existence » (Zask, 2011, p 196).

Ce travail de mise en acte d'une culture démocratique d'égalité de relation a été exprimé à différentes reprises par des professionnel.le.s du travail social en situation de responsabilité (mission ou service) dans des collectivités territoriales. A partir des auditions de ces personnes et des publications sur site - Direction des solidarités du Département de la Gironde, Pôle de cohésion sociale et solidarité de Cugnaux, commune de 17000 hb de Haute-Garonne, Direction des politiques d'insertion de l'Hérault – nous avons observé des points communs entre les pratiques mises en œuvre et les personnes en charge de ces actions/missions, et celles du LaboSIC. Le premier point commun entre les cadres de ces collectivités, c'est une première qualification comme professionnelle du travail social. Cette étape dans leur parcours professionnel conduit à revenir et préciser la question des gestes professionnels évoqués précédemment.

Comme l'explique Dominique Bucheton à propos des gestes professionnels des enseignant.e.s :

« Le choix du bon geste n'est pas une affaire de technicité, mais traduit en actes une culture. Cette compétence à observer et entendre l'autre, à faire preuve d'empathie pour agir avec lui n'existe qu'en référence à des valeurs, à un projet pour l'élève, une visée démocratique » (Bucheton, 2009).

En prolongeant cette analyse dans un espace collectif professionnel (nommé intervention collective), les faits et gestes « utilisés et publicisés » deviennent eux-mêmes des sources d'apprentissage en tant que manière d'être, de faire culture commune. Ils sont les premiers éléments constitutifs de l'égalité-relation, ce que la règle des référentiels de

formation/certification peut masquer en offrant le risque d'imposer un code de « bonnes pratiques » par absence de référence à la culture de l'égalité de relation. L'apprentissage « professionnel » devient l'accent mis à ce travail des gestes d'une condition humanité de pluralité (Arendt, 2009) comme à la recherche du sens de l'action à construire avec les personnes présentes. Dans cette attention, les observations répétées des mises en relation ou leur formulation ont permis de comprendre le mécanisme de non-disjonction des sphères professionnelles et domestiques comme spécificité d'un espace professionnel au féminin énoncé précédemment.

Dans la sphère du privé-domestique des gestes sont appris pour tenir ou faire exister une relation dans une continuité, une préoccupation d'autrui au sens des activités du care (voir chapitre 3, Molinier-2005, Hamrouni-2012). Dans un espace professionnel ouvert à des interventions collectives, la non-disjonction entre les sphères est tenue par des professionnel.le.s. tant par les « thèmes » de travail que par les gestes produits et reproduits. La continuité qui s'y manifeste sert la relation d'égalité entre personne-sujet, elle est aussi une pratique de traduction qui permet la valorisation des gestes utiles et semblables. Cette continuité est présente sous différentes facettes qui installent une fluidité de la relation : dans l'accueil entre personnes, dans les gestes de salutation et d'attention à autrui, dans l'occupation des espaces eux-mêmes, dans la possibilité de laisser libre le choix du « sujet de parole ». C'est-à-dire en prenant le risque de modifier ce qui est d'actualité ou non, important ou pas.

La conduite des gestes « professionnels » au sens de gestes « appris et valides » pour le métier tels que nous les avons nommés ci-dessus fonde une reconnaissance mutuelle, un apprivoisement réciproque pour agir en égalité de relation. Les mêmes gestes sont nécessaires, mobilisés comme savoirs faire et savoirs être en collectif « institutionnalisés », dans un cadre public. D'un côté les gestes « du domicile-privé », de l'autre les gestes « professionnalisés » d'une acceptation qualifiée d'inconditionnelle de l'autre-inconnu. Mêmes attentions à l'autre dans la conduite et la construction d'une relation humaine. Ainsi sortir de la disqualification personnelle vécue par des sujets peut commencer avec le service

d'un café ou le changement d'une couche dans un espace professionnel et collectif où des gestes peuvent s'échanger, se mutualiser, passer à des pratiques ayant de la valeur. C'est dans cette expérience que se construit, s'exerce l'égalité de relation. C'est là que les gestes professionnels sont effectivement la mise en acte d'une culture démocratique et une résistance « à l'ordre autoritaire, d'un monde où les dimensions de marchandisation, de primauté de l'économique, de la gestion sont premières » comme nous l'indiquions en conclusion du chapitre 2 à propos des pratiques du care (Ch2, p 71). Cette seconde analyse des gestes professionnels met en évidence ce que nous avons nommé les résistances collectives à la société « marchande ».

5.3.2. Un cadre professionnel

Cet exercice professionnel autorisé, soit par co-construction (exemple du Labo*SIC*) soit par orientation politique (exemples des collectivités locales) est le point de départ du cadre de participation démocratique pour tous que nous avons présenté. Rechercher « les formes positives d'investissement au travail » (Galerand, Kergoat, 2008, p 77) sert de décrypteur de la continuité construite, réappropriée par le public entre vie sociale et vie professionnelle dans une subversion du modèle dominant de l'emploi. Redisons-le, cette analyse compréhensive ne sert pas « à enfermer les dominées dans la domination » par une explication d'une tolérance à des places disqualifiées ou de moindre grande valence dans le monde professionnel, elle est une manière « de prendre au sérieux ce que disent les femmes de leur travail, de les considérer comme sujet probable de résistances au travail » (Galerand, Kergoat, 2008, p 77) et comme sujet détenteur de savoirs professionnels.

Ainsi, examiner les pratiques permet de comprendre les pratiques de résistances non pas dans des oppositions « conflictuelles » tels que les rapports sociaux du travail en France ont été principalement étudiés mais dans l'assurance de gestes professionnels à tenir qui fassent travail social dans des espaces professionnalisés et donc public. Cette compréhension permet de faire le lien avec le sens initial du travail social (Ch 1 et Ch 4) et avec le sens politique d'un développement durable pour tous (Ch 5). Ceci clarifié, nous avons poursuivi

l'analyse des points clés à retrouver sur toute la chaîne d'action de l'expérimentation collective pour permettre ce travail d'émancipation individuelle et collective des personnes-sujets.

L'expérimentation collective ainsi conçue peut constituer une réelle émancipation, elle permet de sortir de la disqualification individuelle ou collective.(NB, ce constat est aussi le moteur des actions du mouvement ATD). Dans notre analyse, le cadre professionnel sert d'espace transitionnel et de lieu d'accès au public.

Si nous avons retenu comme premier point la possibilité effective de s'autoriser à, cette possibilité doit concerner et s'exercer pour toutes les catégories d'actrices et d'acteurs de la chaîne d'action dans un mouvement réversible de l'élus décideur à l'individu-citoyen participant-e d'une action collective en passant par les cadres ou les professionnel.le.s. Si pour Elsa Galerand et Danièle Kergoat, la transformation du potentiel subversif [du rapport au travail salarié des femmes] nécessite de trouver des formes de lutte collective qui contestent la déqualification du travail féminin simultanément sur les deux fronts du travail salarié et du travail domestique » (Galerand, Kergoat, 2008, p 68), nous pouvons ajouter à partir de notre analyse des interventions collectives en travail social qu'une forme de contestation existe au sein du travail social dans ses modalités d'intervention.

Pour celles et ceux qui l'expérimentent, elle permet effectivement de sortir de la disqualification individuelle et collective et mobilise de la qualification, des savoirs-faire professionnels. Pour exister ces interventions doivent savoir faire avec la dimension politique de la participation de toutes et tous, ce qui conduit à rejouer en local et aux différentes échelles de l'action le décroisement entre sphère professionnelle, sphère politique et sphère sociale, à en assurer la continuité. C'est en ce sens que cette première transformation est de l'ordre du genre. Cette disposition « l'autorisation à » doit se trouver, au-delà de la permission individuelle et /ou hiérarchique, dans la possibilité réelle d'expérimenter à plusieurs, d'agir en collectif.

Comme nous l'avons compris soit dans l'étude de la citoyenneté politique des femmes (Chapitre 2), soit dans la non-dissociation de l'émancipation individuelle et collective (Chapitre 4), le modèle de citoyenneté d'un sujet individuel-autonome comme sujet politique et forme dominante de la participation démocratique invalide les personnes disqualifiées du fait de « leur nature » ou d'une subordination statutaire ou historique. Ce modèle et ce cadre de pensée ôtent la perspective ou le potentiel commun d'action. Il est aussi une expérience consciente ou non de la culture dominante : l'expérience de la disqualification dans une société pourtant fondée sur le principe de l'égalité des individus. Ce que nous a montré l'étude de la continuité entre les sphères privées (rapportées à ce qui ne peut faire commun ou semblable) et les sphères publiques (ce qui est référé comme pouvant être partagé et délibéré) dans un cadre professionnel, c'est la dynamique retrouvée, libérée entre des personnes aux capacités et aux statuts divers.

Cette jonction, nommée « continuité », permet ou oblige à associer au fil du déroulement des questions ou des actions, des considérations venant troubler les classifications, les ordres de pensée qui habituellement deviennent des empêchements ou des autorisations pré-établies. Cette continuité est présente dans les formes et les objets retenus pour faire intervention collective en travail social. La possibilité de cette continuité représente à proprement parler une réalité politique au sein de l'action publique ainsi engagée. Elle permet l'inscription dans l'action publique du travail sur « la solitude », « le mieux être », « les compétences parentales », « les violences faites aux femmes » ... ou dans les orientations des politiques locales de ces « objets ». Ces pratiques comme manières de faire spécifiques contreviennent à l'ordre managérial institué, aux pratiques gestionnaires appliquées à cette action publique.

C'est dans ce sens que nous avons compris et retenu le constat formulé par la représentante de l'Association des directeurs d'action sociale et de santé (ANDASS), Marie-Paule Cols :

« Dans un contexte d'augmentation de la précarité et du nombre de personnes bénéficiaires de droits sociaux, cette logique de gestion par dispositif s'est

accompagnée d'une segmentation, spécialisation de plus en plus fine au service d'une meilleure efficacité supposée, qui dans les faits se traduit trop souvent par la gestion de « stocks » d'individus mis sous contrôle de manière implicite sans que soit véritablement ni voulu, ni énoncé cet objectif. Cette réalité est aux antipodes des valeurs qui sous tendent l'entrée des travailleurs sociaux dans ce métier. L'écart devient insoutenable individuellement et collectivement et constitue l'un des éléments essentiels de la perte de sens. [...] Il ne s'agit pas de remettre en cause les dispositifs qui constituent un progrès social pour de nombreuses personnes en situation de précarité ; il s'agit surtout d'interroger la place à laquelle ont été mis les travailleurs sociaux dans ces dispositifs et les pratiques gestionnaires qui les ont accompagnés » (Rapport EGTS, 2015).

En interrogeant les places et les pratiques de références, ce point de vue rejoint l'analyse de la perspective politique qui sous-tend l'intervention sociale conçue et comprise comme un élément constitutif du développement durable. Cette perspective implique une construction démocratique de la proximité entre sphère politique, sphère sociale et sphère professionnelle. Ce réagencement nous paraît présent sous l'angle de la publicisation des interventions collectives et constitue le second point clé identifié pour la continuité entre les sphères.

5.3.3. La publicisation des actions

En effet, c'est dans le rapport à la dimension politique des interventions collectives et dans l'effectivité d'exercice de la citoyenneté politique des personnes/du public que se jouent l'autorisation et le développement des interventions collectives en travail social (conclusion du Ch 4). Nous avons donc poursuivi l'exploration de la participation politique des personnes/du public du côté de la publication ou la publicisation de cette action publique.

Entre effet d'annonce et affichage, la participation politique s'apprécie localement c'est-à-dire dans la continuité manifestée entre la sphère politique et la sphère sociale. La construction de la proximité que nous avons qualifiée de démocratique entre les sphères

implique des apprentissages réciproques issus de connaissances et de compréhensions partagées des enjeux et des objectifs des personnes/du public. Cela nécessite de décroiser « la proximité du travail social » comme lieu dévolu au face à face professionnel.le.s – usagers ou comme délibération confisquée par des élu.e.s politiques ou des directions institutionnelles. En retenant « la continuité » comme principe de communication, il est possible de relier les différentes échelles d'actions (initiatives collectives, cadres de l'intervention sociale, directions et politiques des départements) et de suivre les synergies à l'œuvre ou non.

En ayant compris les incidences du travail de publication des données du Labo/SIC réalisé en atelier collectif, nous avons postulé que les modes de publication et de publicisation des actions collectives portent la trace de cette dimension et font évoluer les espaces. En effet l'objectif et l'exigence maintenue d'une production alliant l'implication des participant.e.s ou destinataires du Labo/SIC a débouché sur une nouvelle expérimentation collective. L'expérimentation d'une écriture à plusieurs et fragmentée dans le temps a fait une nouvelle expérience participante. Les étudiant.e.s s'en sont saisi.e.s et questionnent le cadre institutionnel de formation qui sépare selon les filières l'accès au Labo/SIC. Pour les un.e.s la participation est inscrite et possible dans le temps de formation en centre et en stage, pour les autres elle est silencieuse sur le sujet. Les débats sont ouverts sur le maintien ou le changement de dénomination du Labo/SIC. Les cadres pédagogiques impliquées dans ce travail ont modifié leur présentation de l'espace de recherche comme les invitations à participer et leur entrée dans la question des interventions collectives. A l'occasion des 10 ans du Labo/SIC, un travail conjoint a été fait avec un atelier de rue pour centrer l'approche à partir des collectifs existants ou non, en questionnant ce qui fait collectif dans la société (Site du PREFIS, <http://www.prefis-lr.fr/group/labo-istic>).

L'examen de sites des collectivités et les échanges avec différent.e.s responsables ont permis de confirmer cette hypothèse. Nous avons ciblé les départements pour leur responsabilité de chef de file de l'action sociale (Loi du 13 août 2004) et les communes pour leurs responsabilités de première proximité avec les habitant.e.s. Les modalités de

communication des actions collectives (et donc de l'action publique de la collectivité) prennent des options de publicisation en lien avec les outils de l'éducation populaire : ateliers de rue, forum des initiatives, théâtre forum, repas citoyen ... C'est le cas des trois départements consultés : Gironde, Forum des actions collectives, 2014, 2017 ; Hérault, Pôle des politiques d'insertion et Comité consultatif par territoires des allocataires du RSA ; du Val de Marne. Parmi les exemples cités, certains annoncent sur leur site les actions collectives des professionnel.les comme un axe de travail des solidarités départementales. C'est le cas du Val de Marne pour qui les actions collectives « se déclinent en 7 thématiques : économie, habitat, prévention éducative, prévention des violences conjugales, culture-loisirs, lien social, dynamisation » en précisant le sens politique de ces actions :

« Le principal bienfait de ces actions réside dans la dynamique de groupe qu'elles enclenchent. Si les participants n'y trouvent pas nécessairement l'emploi ou le logement recherchés, ces actions contribuent à redonner à chacun toute la place qu'il mérite dans notre société. [...] Enfin, l'action engagée nécessite que chacun s'inscrive dans le projet, élabore des objectifs, prenne des décisions, agisse pour la réalisation concrète du projet. Cette confiance retrouvée dans ses propres capacités aide chacun à renouer avec une dynamique bien souvent perdue » (<https://www.valdemarne.fr/le-conseil-departemental/solidarites>).

Pour des communes et leur CCAS, le travail s'engage autant dans la réorganisation d'organigrammes que des groupes de travail sur des thématiques engageant une évolution des pratiques d'accueil. Ceci se joue aussi bien pour des communes de taille moyenne que des métropoles. Exemples rencontrés : la Direction du Pôle cohésion sociale et solidarité à Cugnaux en Haute-Garonne (31 000 hb) et la Direction du Département Solidarité et Vivre ensemble de Montpellier (257 000 hb) dans l'Hérault (Direction qui inclut le CCAS).

Ainsi les différentes modalités relevées construisent un échange des paroles, des compte-rendus et des suivis de leur intégration dans la politique publique. Ces manifestations « communicantes » servent à la fois d'assemblée plénière des personnes concernées et de manifestation publique valorisant les questions traitées. Elles contribuent à

un exercice renouvelé de la citoyenneté politique et construisent chemin faisant la culture commune dans une échelle de proximité locale (commune, pays ou intercommunalité, département) capable de mobiliser ensemble les différentes parties prenantes d'une action collective. Elles deviennent les indicateurs d'un développement local en actes. Parallèlement à ces orientations, les cadres de ces collectivités expriment leur attachement à construire une transversalité entre le champ de l'action sociale et les autres champs de l'action publique de leur collectivité d'appartenance. C'est ainsi qu'ils ou elles construisent une proximité des domaines d'intervention au sein des actions publiques dans une vision globale entre les différentes directions. Ce faisant, ils et elles s'émancipent des cloisonnements établis et de l'héritage d'un fonctionnement dit « en tuyaux d'orgue » qu'ils et elles souhaitent modifier.

Ces observations confirment l'existence d'une mise en mouvement d'institutions et d'un changement de posture dans le travail social qui implique et impacte toute la chaîne d'acteurs et d'actrices de l'action sociale. Ceci se formule non plus dans un changement de posture des seul.e.s professionnel.le.s mais dans un changement de posture institutionnelle comme nous avons pu l'entendre formuler lors du séminaire de l'ODENORE (novembre 2017). La nouveauté ainsi exprimée par des cadres du travail social énonce clairement une continuité de posture attendue et recherchée « à plusieurs » dans la cohérence des énoncés, dans les mises en œuvre. La « posture institutionnelle » ainsi nommée exprime une implication des acteurs dans une réussite collective de la mission confiée et non plus une sur-responsabilisation de personnes liée à l'isolement dans la tâche ou du service. Elle implique un travail actif de décroisement au sein des institutions et entre elles sur un territoire d'actions ou reconnu de développement local.

Cette orientation mise explicitement sur le choix politique de la participation démocratique et valorise des pratiques de proximité avec les habitants ou les personnes concernées (groupe de pairs ; forum de discussion), la perspective étant l'augmentation des capacités d'autonomie des personnes. Elle s'appuie sur les capacités professionnelles qui « savent accompagner avec et par » le tissu social et économique. Les démarches ainsi

conduites font de « la mise en valeur » de l'existant, de l'environnement présent au sens d'aider à voir les ressources disponibles. Elle conjugue la capacité dialogique de managers-encadrant.e.s de proximité avec les savoirs-faire professionnels et réciproquement, elle reconnaît et indique une proximité ou des croisements avec les lieux d'apprentissages d'une posture professionnelle qui favorise la prise en compte de demandes singulières, leur possible traduction dans le temps, les lieux du territoire et dans les agendas professionnels (Annexe 7).

C'est ce travail conjoint qui dans le paysage institutionnel français est à engager pour transformer l'action sociale et répondre aux besoins et aux enjeux de démocratisation contemporains. Ce travail de posture institutionnelle demande un changement collectif du rapport à la personne-sujet « usager potentiel ou réel de l'action sociale » qui est absent des mises en œuvre des politiques de solidarité, dans ce que nous avons nommé les étapes de la décentralisation. Les pratiques (puisque c'est de cela dont il s'agit) ainsi mises en valeur, intègrent la conception française d'une égalité citoyenne comme préalable d'une intervention sociale.

Cette posture collective oblige à considérer chaque paramètre d'un développement local à la lumière de ce préambule et devient la garantie d'un travail politique d'inclusion sociale. Dans cette compréhension, les professionnel.le.s ne sont plus la cible du changement à opérer mais doivent redéployer leurs pratiques et leurs compétences pour y contribuer avec les autres membres de la communauté, du territoire, concernés par la situation retenue. Ils sont « les alliés de l'intérieur » (Ilunge, Alliance Citoyenne, Marseille 2016). Pour Alliance citoyenne, la posture institutionnelle est celle « d'une capacité de notre démocratie à écouter les colères sur le terrain, à les mettre en lien, à organiser les mises en commun : on a des choses à demander ensemble, tout le monde à quelque chose à donner. Il faut démocratiser l'information, les choix, les réponses » (Marseille 2016).

Dans cette perspective et en compréhension du contexte genré que nous avons décrit, les analyses de Marc Bessin sur une conception différenciée de la temporalité prennent une acuité pour tous et viennent s'ajouter à ce qui compte ou ne compte pas, ce qui est important ou secondaire dans les débats publics. Ainsi une des manières dont se

produisent les rapports à autrui dans un registre genré, repose sur le rapport au temps dévolue à chacun des sexes :

« C'est en effet dans une disponibilité à l'autre et une responsabilité quant à la perpétuation de la relation que s'élabore le féminin, à l'encontre d'un rapport plus immédiat et basé sur l'efficace de la relation, établissant le masculin » (Bessin, 2013).

Pour autant comme nous l'avons rappelé, cette conception au féminin du rapport au temps s'est construite dans des expériences et est utile au travail du social :

« Car les valeurs temporelles du travail social, privilégiant la modulation et la recontextualisation, la prise en compte du passé pour agir au présent et envisager un futur plus émancipé pour les usagers, s'appuient sur la durée qui érige un rapport féminin au temps » (Bessin, 2013).

C'est donc cette temporalité – la durée nécessaire à la relation sociale pour l'action sociale - qui doit prendre place dans les politiques publiques de solidarité pour faire « développement social » et qui est admise en termes de savoirs-faire dans les collectivités que nous avons citées.

Cette intégration nécessite effectivement un changement de posture des institutions prises dans le mouvement gestionnaire en vigueur actuellement (Chauvière, 2007 ; ANDASS, EGTS 2015). Elle repose sur une synergie de toutes les forces dans une participation politique. C'est ainsi que l'intégration de l'action sociale dans toutes les dimensions du développement d'un territoire est un enjeu collectif et démocratique malgré les mises à mal actuelles. La prise en compte de la durée nécessaire à l'action sociale se révèle dans une non-opposition d'une référence sur l'autre et dans son efficience à produire le résultat escompté en termes de société inclusive.

En conclusion, ce chapitre nous a permis d'explorer le cadre de la participation au sens politique dans un espace professionnel, celui du travail social et de l'action sociale, ayant développé des pratiques inclusives, des savoirs-faire au féminin. Nous avons ainsi

compris comment ces pratiques s'inscrivent dans une continuité de la citoyenneté politique au féminin en prenant appui sur des actions collectives, nommées aussi interventions collectives dans le vocabulaire professionnel et institutionnel. Ces actions sont des vecteurs d'émancipation (individuelle et collective) pour les personnes parties prenantes de ce travail, qu'elles soient habitant.e.s, élu.e.s, professionnel.le.s, cadres dirigeants, dès lors que les pratiques s'appuient sur le principe de l'égalité-relation comme point de départ et comme posture professionnelle. Dans ce contexte et pour notre monde contemporain, c'est le changement de « posture institutionnelle » qui devient le déterminant d'un cadre émancipatoire.

Ainsi en prenant pour vrai dans la durée, les difficultés de mise en œuvre de l'intervention collective au sein d'un espace professionnel au féminin « par nature » ou « par histoire » subordonné, il est possible de reconsidérer les compréhensions concernant la faible part des pratiques d'intervention collective, comme celles de leur soutien et de leur développement. Ce nouvel examen des éléments de réalisations ou d'invisibilité des pratiques d'interventions collectives en travail social dans le cadre de cette thèse conduit à ajouter des éléments en termes d'autonomie et de liberté d'action des personnes concernées (au sens élargi dans ce chapitre) dans les cadres institutionnels existants entendus au sens professionnel et politique.

Les expérimentations étudiées (*Labo/SIC*) comme celles présentes au sein de collectivités publiques qui en font un choix politique plus que social, ont comme point d'appui un cadre de travail autorisant la création collective, inscrivant les transformations collectives comme objectifs. Ce faisant, elles autorisent ou prennent le risque de la transgression du cadre pré-établi en incluant au démarrage du travail la constitution d'un public. A l'inverse du discours misant sur l'autonomie d'un sujet individuel, rejoindre un collectif, faire en collectif permet de sortir des assignations ou des disqualifications pour s'émanciper. L'expérience collective dans l'égalité-relation étudiée sert bien de support créatif aux pratiques et de lieu d'apprentissage ou de transmission possible de savoirs.

L'analyse ainsi conduite permet de comprendre et de soutenir l'usage du cadre démocratique pour mobiliser de manière efficiente l'intervention de professionnel.le.s du

travail social. C'est l'ensemble de la chaîne d'actrices et d'acteurs qui doit bénéficier de la participation politique. Ceci clarifié, il nous faut revenir à l'examen des formations professionnelles du point de vue de la compréhension et de l'accès à la citoyenneté politique. Comment les formations en travail social préparent-elles à des interventions collectives créatives et émancipatrices des personnes et de leur environnement ?

6. La formation professionnelle à l'épreuve du genre

Les chapitres 4 et 5 nous ont permis de comprendre comment se tissent les questions de participation à partir des pratiques et de l'histoire du champ professionnel du travail social en prenant pour vrai le dire des personnes sur leur situation. Nous avons compris comment le cadre collectif constitué par et avec les personnes concernées autorise une sortie des disqualifications de statuts et de savoir-faire pour s'attacher au savoir-être d'une égalité-relation au sens développé par Pierre Rosanvallon (2011). Ce faisant ces pratiques adoptent le point de vue de la participation politique au sens de Joëlle Zask (2011). Ces réalisations reposent sur l'acceptation de l'exercice de la citoyenneté politique des personnes comme potentiel émancipateur, elles renouent avec la dimension collective du sujet-citoyen telle que nous l'avons explorée dans les chapitres qui précèdent.

D'une invention à l'autre, chaque réponse imaginée ouvre un parcours de transgression collective pour produire à plusieurs une compréhension appropriable au cadre de vie ou au cadre de travail des participant.e.s. C'est ce processus qui fait œuvre de transformation sociale dans les situations d'interventions collectives. Dans cet exercice chaque fois renouvelé par des sujets-individus assemblés volontairement, se construisent des réponses en contexte qui font leur justesse tout en leur conférant une valeur d'expérience constitutive d'un savoir commun.

Cette compréhension du mécanisme des expériences traduites en savoirs qui permettent l'accès à des connaissances utiles et contextuées, comment est-elle intégrée, reprise dans le champ professionnel ? Il s'agit maintenant d'examiner les questions de transmission et donc de formation malgré les assignations de genre. Cette perspective ouverte par les travaux coordonnés par Isabelle Collet et Caroline Dayer (2004) nous a permis d'imaginer une possible transgression du genre dans les parcours de formation tels qu'ils sont établis par ailleurs.

C'est ce que nous avons examiné à l'échelle des formations en travail social et que nous développons dans ce chapitre.

Des travaux d'Elsa Gallerand et Danièle Kergoat, nous avons retenu la nécessaire attention aux conditions de la situation de l'emploi des femmes par secteur comme conditions aussi de leur émancipation, ce que nous avons particulièrement décrit dans le travail du Labo/SIC. Cette compréhension fait écho à l'attention portée par Fabienne Brugère aux conditions d'émergence favorisant les possibilités d'agir des êtres humains (Brugère, 2014). Ces deux points de vue nous ont conduit à nous interroger sur la prise en compte des connaissances et des savoirs issus des interventions collectives observées précédemment dans le champ professionnel voire au-delà. Au préalable nous rappelons en quelques lignes la compréhension retenue.

Le travail social est compris comme une action collective de la société sur elle-même au moyen de politiques publiques de solidarité et de professionnel.les dédié.e.s à cette intervention. Cette action telle qu'elle est définie au Code de l'action sociale et des familles, reconnaît pour toute personne l'ensemble des droits fondamentaux attachés à la dignité humaine dont l'égalité d'inclusion à la société et l'exercice de la citoyenneté en constituent l'effectivité (article D. 142-1-1 du CASF, décret n° 2017-877 du 6 mai 2017) :

« Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement ».

Le rappel fait du positionnement du travail social dans l'action publique et de sa légitimité inscrite dans le cadre réglementaire des institutions démocratiques, nous

poursuivons notre travail de recherche (socio-historique et du genre) afin de discuter la notion d'intervention collective en travail social telle qu'elle est promue aujourd'hui.

A partir des clarifications produites sur les similitudes et les convergences entre les termes d'action collective et d'intervention collective en travail social, nous souhaitons prêter attention à leur développement. Comment se réalise ce travail de l'égalité de relation entre des personnes adultes faisant société ? Comment se poursuit le travail de transmission de la culture d'une égalité-relation, ce possible exercice pour tous dans une société d'adultes ? Nous pouvons dire au terme des chapitres qui précèdent, qu'il s'agit à la fois d'un entretien et d'un exercice qui là où il existe, se développe et se réalise envers et contre le genre.

Les dernières observations réalisées à partir du travail social au sein d'espaces de formation, permettent de conclure sur un double effet des interventions collectives : ces interventions agissent directement sur les valeurs genrées des processus d'encadrement, et sur celles de la participation en autorisant une cohabitation de valeurs, une mixité de références à l'intérieur des dispositifs, l'adoption d'une éthique du care. Les cohabitations sont génératrices à leur tour d'un potentiel de transformation sociale et démocratique. Pour autant, elles nécessitent une prise de conscience des sphères d'encadrement et un travail volontaire à engager, ceci en raison même de l'ordonnancement hiérarchique institué entre les professions après la seconde guerre mondiale. Cette culture de la division scientifique du travail importée du monde industriel (voir chapitre 3 sur la construction de la professionnalisation) est un empêchement au processus de continuité nécessaire entre les actrices et acteurs des interventions collectives dans une perspective émancipatrice.

Dans un premier temps, nous présentons la formulation des interventions collectives pour la discuter et permettre de repérer son insertion dans les référentiels de formations du travail social. Puis nous nous intéressons plus particulièrement au niveau de l'encadrement pour examiner comment se décline ou non cette notion dans le champ professionnel. En conclusion, nous montrons comment ces observations peuvent rejoindre les débats et évolutions proposées dans le cadre du travail des EGTS par le groupe « Développement social et travail social collectif » en vue de promouvoir un développement durable (EGTS, 2015).

6.1. L'intervention collective pour quelle perspective professionnelle ?

La formulation d'intervention collective appartient au langage professionnel du secteur. Des analyses de situations des chapitres qui précèdent nous retenons que cette formulation emboîte malgré elle sous l'appellation technique et méthodologique une infériorisation politique invisibilisée. Cette infériorisation correspond à la non valeur politique de cette action publique au moment de son émergence, entérinée par l'absence de citoyenneté politique des femmes. De ce fait la structuration du travail social en France faite par le champ professionnel dans une subordination-domination à l'Etat social se reproduit au sein de la division sexuée du travail femme/homme. La subordination seule pourrait être en soi un mode d'organisation et d'articulation des relations des politiques publiques au sein de l'État social, ce qui est discutable « en égalité de relation » c'est le caractère dominant de cette relation qui produit et reconduit l'infériorisation des personnes dans un même ensemble (professionnels-bénéficiaires).

Cette construction inscrite dans l'histoire du travail social, installe le silence sur la dimension politique de cette action dans les formations du travail social et sur la dimension nécessairement collective de ce travail. Comme nous l'avons montré, le travail social est à la fois l'émergence d'une politique publique de solidarité nationale et le travail d'émancipation d'un corps social composite qui ne peut être réduit à une catégorie qu'elle soit celle des femmes, des professionnel.les d'un secteur, des pauvres ou des exclus, des ayants-droits. La dimension contributive de cette participation « seule » omet la dimension prendre part des parties-prenantes de l'action et les inscrit dans une conception des bénéfices inégale. C'est la participation démocratique pourtant recherchée qui est ainsi empêchée.

La dénomination intervention collective développée depuis plusieurs années au sein du secteur par le CSTS (1988, 2010), par l'IGAS (2005) et par les réformes des DE (depuis 2004) peut se lire comme une tentative collective de réhabilitation et de réappropriation de la capacité collective de cette action publique. Pour autant la démarche de légitimation de cette intervention s'inscrit dans le régime des techniques et des méthodologies

d'intervention. Cela n'est pas faux en soi mais limite la portée de cette intervention en passant sous silence la capacité politique directe à savoir, la capacité transformatrice liée à la liberté d'action collective et à l'imaginaire créatif qui va avec. Dans le premier cas, il s'agit de qualifier des intervenant.e.s en savoirs pratiques (y compris conceptuels) pour savoir intervenir avec des publics souvent désignés ou déjà catégorisés ; dans l'autre, il s'agit de concevoir une action ouverte à la pluralité des actrices et des acteurs d'un territoire dans une dimension première de contribution citoyenne. Il ne s'agit pas ici d'opposer une dimension à l'autre mais de souligner la nécessaire considération du référentiel d'égale contribution citoyenne et de sa puissance. C'est cette référence qui permet d'activer l'émergence d'initiatives collectives porteuses de leurs propres logiques d'action capables en retour d'interroger les politiques publiques comme cela a pu être précisé dans le rapport du CSTS (2010, p 64).

A contrario, l'appellation « d'intervention sociale d'intérêt collectif, ou encore ISIC » (CSTS, 1988) fortement nourrie au sein de l'espace professionnel et défendue comme une spécificité française (Bouquet-Dubasque, 2009) poursuit le travail de légitimation dans le registre professionnel. Ce faisant, elle laisse le travail social à la place d'échelon intermédiaire dans la représentation collective instituée : celle d'une action collective professionnalisée valorisant une technicisation de cette intervention sociale, au côté de l'intervention individuelle, dans la hiérarchie des rapports sociaux admise et reconduite.

Cette énonciation sous l'angle de deux formes d'intervention est dommageable, elle alimente la pensée duelle, le régime des complémentarités ou des oppositions entre l'une ou l'autre de ces formes en lieu et place d'une valorisation politique de l'intervention sociale et sa mise en discussion contemporaine. C'est ainsi que l'adoption sans préambule de cette terminologie au sein d'un séminaire de doctorant.e.s suscita le questionnement d'un chercheur présent : « Peut-il y avoir de l'intervention sociale sans intervention collective ? ».

Arrivée au terme de cette recherche, l'interrogation de Serge Ebersold a su trouver sa place dans toute l'analyse du travail social produite sous l'angle du genre. Cette dénomination est possible du point de vue d'un travail social genré, elle intègre la

disqualification politique initiale de l'initiative citoyenne (au sens du non-droit d'agir en collectif public au féminin). Pour autant elle cherche ainsi sa requalification dans une dimension contributive plutôt que réparatrice. C'est cette énonciation qui est le travail engagé de part en part aujourd'hui et qui participe d'une émancipation collective et individuelle continuée.

Comment cette énonciation se réalise-t-elle ? Est-elle réellement publicisée ? Où peut-elle être effective ? Comment - en contexte de disqualification - attester de productions d'actions contributives ou facilitatrices d'espaces collectifs publics de création-résolution de questions sociales locales conflictuelles ou non ? Nous l'avons vu, ce potentiel existe dans un volontarisme de nature politique qui pense la continuité dans la chaîne des acteurs des interventions sociales collectives au chapitre qui précède. Il nous a semblé nécessaire de rechercher cette dimension dans les contenus des formations en travail social, ce dont nous rendons compte à partir de l'étude des référentiels de formation. En effet, notre recherche poursuit l'approche privilégiée par les sciences humaines et sociales, à savoir l'étude des matériaux disponibles et constitués par les actrices et acteurs du domaine concerné, ici le secteur de la formation.

Les référentiels de formation ont constitué une nouvelle source d'exploration pour repérer la transmission des savoirs ou leurs apprentissages dans une perspective que nous qualifions d'utile au développement d'un travail social inscrit dans une visée démocratique, ce qu'Edgar Morin appelle « une connaissance pertinente », c'est-à-dire « capable de saisir les problèmes globaux et fondamentaux pour y inscrire les connaissances partielles et locales » (Morin, 2006). Pour notre sujet, il s'agit de poser comme principale la dimension collective de la citoyenneté aux côtés de la dimension individuelle dans l'exercice politique. Nous avons donc élaboré une grille de lecture nous permettant de rendre compte d'une échelle d'attitude à partir de ce que nous avons retenu comme composantes principales. Ce faisant, nous précisons cette utilisation dans les lignes qui suivent selon les recommandations d'Alain Degenne (1972) : « Chaque échelle est le résultat d'une

élaboration théorique qui lui donne son sens et qu'il convient de retourner à la source pour y trouver cet élément indispensable à l'interprétation des résultats ».

Dans un premier temps nous avons identifié dans les référentiels d'activité et de formation de niveau V au niveau I des formations du secteur, quels intitulés permettaient de faire référence à un travail collectif dans le sens où nous l'avons établi : exercice d'une citoyenneté politique ; fabrication ou contribution à une politique publique ; co-élaboration ou partenariat.

Cette première lecture permet d'étudier les énoncés en matière d'intervention collective en regard des items retenus pour chaque niveau de formation. Selon les textes réglementaires de chaque formation, pour une référence les éléments correspondants ne sont pas inscrits au même endroit dans la déclinaison des référentiels. La graduation va donc d'un énoncé dès le référentiel d'activité à un domaine de compétences clairement nommé en passant par une déclinaison au sein d'un domaine de compétences. Pour illustration, la référence « Permettre/favoriser l'exercice de la citoyenneté politique » présentée dans le tableau ci-dessous, se trouve présente soit dans le référentiel d'activités (exemple des TISF, Technicien et technicienne de l'intervention sociale et familiale), soit dans l'intitulé du domaine de compétence (exemple pour les AES, Accompagnant éducatif et social), soit comme un élément constitutif d'un domaine de compétences référencé sous une autre activité (exemple chez les ME, Moniteur et Monitrice Éducateur, ou pour le CAFERUIS, Encadrant/Encadrantes et responsables d'unité d'intervention sociale), soit éventuellement absente (exemple DEIS) comme le montre le tableau ci-dessous.

| Tableau 3 : Formulations par niveau de formation de la référence à l'exercice de la citoyenneté politique | |
|---|---|
| Niveau de la formation | Déclinaisons par formation |
| Niveau 5 – | AES, référentiel d'activités 4 : « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne », point 4.3 « Soutenir la participation citoyenne et l'inscription dans la vie de la cité » et point 4.6 : « Rappeler les règles d'activités |

| | |
|------------|---|
| | <p>dans les lieux de vie considérés pour faciliter une inscription citoyenne dans la vie de la cité » ; domaine de compétences 4, et les 4 items du socle commun : « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne », 4.1 « Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne », 4.2 « Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface », 4.3 « Accompagner la personne dans la mise en œuvre des activités collectives en suscitant sa participation », 4.4 « Accompagner la personne dans son affirmation et son épanouissement ».</p> |
| Niveau 4 - | <p>TISF, référentiel d'activités 3 : « Aide à l'insertion dans l'environnement et à l'exercice de la citoyenneté » ; domaine de compétences 4 : « Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur la vie quotidienne » et point 4.2 « Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie ».</p> <p>ME, point 2.1 du référentiel d'activités : « garantit la place et la parole de chacun au sein du collectif » et point 2.4 : « favorise l'autonomie et la promotion des personnes et des groupes en créant des situations et des opportunités d'interaction avec l'environnement social » et 2.4.1 « inscrit les personnes et les groupes dans une dimension citoyenne ».</p> |
| Niveau 3 - | <p>ASS, points 1.1 et 1.2 du référentiel d'activités 1 : « Entrer en relation/se mettre à disposition d'une personne et recueillir des éléments de connaissance permettant la compréhension de sa demande », « Informer la personne sur les procédures, les différents acteurs, l'accès aux droits, à la santé » ; dans le domaine de compétences 1 : 1.1.2. « Savoir clarifier les difficultés et les aspirations d'une personne », 1.1.3. « Savoir identifier les potentialités d'une personne », 1.2.3.« Savoir mettre en œuvre des stratégies (environnement, ressources, contraintes, etc.) », 1.4.4.« Savoir développer l'aide mutuelle », 1.5.1. « Savoir faire émerger les demandes d'une population », 1.5.2. « Savoir négocier les priorités d'action avec tous les partenaires pertinents et en formuler les objectifs », 1.5.3. « Savoir apporter un appui technique à l'action des groupes et populations mobilisées », 1.6.3. « Savoir traduire les attentes des habitants en actions », 1.6.4. « Savoir comprendre les enjeux politiques et institutionnels ».</p> <p>CESF, référentiel d'activités 1 : « Conseils et/ou actions pour améliorer et gérer les domaines de la vie quotidienne », « Repérage, analyse et élaboration de</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>propositions pour la gestion quotidienne de l'environnement » ; domaine de compétences 1, points 1.3 et 1.5 « Assurer auprès des personnes, des groupes, des institutions, des actions de conseil et/ou d'information pour aider aux prises de décision », « Concevoir, élaborer des projets pour la gestion locale de l'environnement avec les habitants et les institutions ».</p> <p>EJE, référentiel d'activités 2, « Établir une relation, élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif en coopération avec les parents », points 1 et 2 : « Accueillir les familles dans leurs singularités, travailler les liens et les relais avec les parents », « Reconnaître et faciliter au quotidien la place et la responsabilité des parents. Valoriser ou soutenir les compétences parentales » ; domaine de compétences 1 « Accueil (et accompagnement) du jeune enfant et de sa famille », et point 1.2. « Reconnaître et faciliter au quotidien la fonction parentale » développé dans les quatre items : « Savoir reconnaître à tout parent une place éducative », « Savoir définir, avec la famille, le projet d'accueil et d'accompagnement dans une démarche de coéducation », « Savoir créer les conditions d'accueil et d'échange avec et entre les familles », « Savoir soutenir (faciliter, encourager, valoriser) chaque parent dans sa fonction d'éducation».</p> <p>ES, points 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 du référentiel d'activités 2 (accompagnement éducatif de la personne ou du groupe) : « Mobilise les ressources de l'environnement de la personne ou du groupe », « Mobilise les ressources de la personne ou du groupe et développe ses capacités », « Exerce une fonction symbolique permettant la distinction des rôles et places dans une société ; rappelle les lois et règles sociales permettant à la personne ou au groupe de s'y inscrire en tant que citoyen », « Accompagne la personne ou le groupe dans la construction de son identité et de sa singularité dans le respect le plus large possible de ses choix et de son intimité » ; points 1.1, 1.2, 1.3 du domaine de compétences 1 (accompagnement social et éducatif spécialisé) : « Instaurer une relation », « Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités », « Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique ».</p> <p>ETS, points 1.1, 1.2, 1.3 du domaine de compétences 1 : « Instaurer une relation », « Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités sociales et professionnelles », « Assurer une fonction de repère et d'étayage ».</p> |
|--|--|

| | |
|------------|---|
| Niveau 2 – | CAFERUIS, points 1.2 et 1.2 du référentiel d'activités 1 (Concevoir et mettre en œuvre le projet du service ou de l'unité) : « Animer le repérage des besoins des usagers, des ressources de l'environnement, des moyens », « Élaborer le projet en concertation avec l'équipe et la direction en prenant en compte le projet de la structure et l'expression des usagers » ; point 2.3 du domaine de compétence 2, (Expertise technique) : « Être en capacité d'apporter un appui technique aux intervenants en référence aux cultures et aux pratiques professionnelles, aux problématiques liées à l'éthique et à la déontologie ». |
| Niveau 1 - | <p>CAFDES, points 2.2 et 2.5 du référentiel d'activités 2 (Définition et conduite d'un projet d'établissement ou de service à visée stratégique et opératoire) : « Identifier les besoins et les attentes des usagers et mettre en œuvre des réponses adaptées », « Promouvoir et garantir l'expression des usagers et l'exercice effectif de leurs droits » ; points 1.1 et 1.5 du domaine de compétences 1 (Élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service) : « Élaborer un projet d'établissement ou de service en cohérence avec le projet de la personne morale gestionnaire et avec les besoins et attentes des usagers », «Garantir l'exercice des droits et des libertés des usagers ».</p> <p>DEIS, référence esquissée dans le contexte de l'intervention professionnelle (préambule à tous les référentiels), « Ces fonctions et les compétences associées ont pour caractéristique de s'appuyer sur des démarches de coproduction, à l'interne et à l'externe des organisations » puis non mentionnée.</p> |

Légende des sigles :

AES : accompagnant.e éducatif et social ; TISF : technicien.ne de l'intervention sociale et familiale ; ME : Moniteur.trice éducateur.trice ; ASS : assistant.e de service social de service social ; CESF : conseiller.ère en économie sociale familiale ; EJE : éducateur.trice de jeunes enfants ; ES : éducateur.trice spécialisé.e ; ETS : éducateur.trice technique spécialisé.e; CAFERUIS : Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ; CAFDES : certificat d'aptitude aux fonctions de directeur/directrice d'établissement ou de service d'intervention sociale ; DEIS : Diplôme d'État d'ingénierie sociale.

Plusieurs étonnements sont apparus à la suite de cet examen approfondi de chaque référentiel. Tout d'abord un décalage concernant les références identifiées et l'effectivité de leur traduction dans les référentiels de formation. Il y a donc bien un écart entre une référence implicite de citoyenneté qui se décline plus ou moins dans la compétence partagée

« établir une relation ». Cet écart confirme les orientations variant selon les réseaux, les trajectoires des personnes et les options des équipes pédagogiques en local (Jouffray, Bousquet, 2008). D'après notre travail et la littérature sur la citoyenneté, il ne peut y avoir de dissociation entre subjectivation des personnes et exercice de la citoyenneté. Pour autant le terme de citoyenneté est absent de certains référentiels quand bien même le travail de subjectivation est énoncé à des fins éducatives ou de socialisation.

Cette analyse serait à poursuivre plus finement par des entretiens, cependant elle confirme à ce premier niveau « le silence » sur la dimension politique du travail de subjectivation des personnes dans la formation professionnelle. Pour mémoire, rappelons que la finalité « exercer une pleine citoyenneté » est énoncée dans la définition du travail social signalée au démarrage de ce chapitre (CASF, 2017).

L'analyse des formulations par références a ensuite permis de mesurer la place prise dans la formation pour chaque élément, son importance première ou sa subsidiarité. Si les différentes références sont présentes dans les formations, leur positionnement différencié est une manière de souligner les orientations de chacune d'elles. Plusieurs facteurs peuvent avoir joué sur ces variations. A titre d'indication, nous pouvons signaler l'année de production des textes ou l'antériorité acquise sur la déclinaison entre référentiels d'activités, référentiels de compétences et référentiels de formations. Nous savons aussi que le jeu des acteurs compte dans cette distribution au sein de ces travaux, leur attachement à certaines valorisations « identitaires » d'un métier a aussi été un déterminant au détriment d'une visée plus transformatrice de la collectivité dans son ensemble. Ces dissonances se retrouvent encore aujourd'hui dans les fluctuations de la réforme en cours (Réingénierie des diplômes adoptée par la CPC en janvier 2018, applicable en septembre 2018).

Ainsi nous avons supposé à partir du système de graduation en usage, qu'une référence présente dès l'énoncé dans le référentiel d'activité pouvait trouver une continuité dans les différentes strates de la construction de ladite formation. Inversement, une référence ou sa déclinaison trouvée « seulement » à l'intérieur d'une strate de la construction pouvait difficilement jouer une fonction d'entraînement sur les autres. Ceci

nous a conduit à repérer la valeur prise par chaque intitulé dans les différentes formations, leur présence cumulée ou non, pour déterminer au final un indice de chaque référence en matière de savoir agir en collectif, au sens d'une compétence construite.

Puis nous avons établi une grille de notation de 6 à 1 qui nous permette de considérer la valeur attribuée dans une formation et de comparer ces valeurs entre les formations. Si l'intitulé est au plus proche de la référence que nous avons retenue et déclinée dans les trois strates identifiées (énoncé dans le référentiel d'activité, d'un domaine de compétence, d'un item de compétence), la notation sera de 6, soit 2 points par strate plus 1 point de majoration pour souligner la visibilité réelle. Si la référence est présente dans plusieurs items de compétences mais absente dans l'énoncé d'une des strates, elle est plafonnée à 2 points quel que soit le nombre d'items. Si la référence est présente en énoncé de strate mais absente ensuite dans les items, elle ne bénéficie que d'1 point. Cela nous a obligé à étudier les différentes formulations pour rester sur la notion en tant que telle.

Exemple : la référence directe à l'exercice de citoyenneté est à distinguer de notions socialisantes ou pédagogiques. Très vite, nous nous sommes aperçus que seule la référence à l'exercice de la citoyenneté était soumise à des variantes importantes dans les énoncés. Ensuite le consensus est fort pour l'ensemble des trois autres composantes et s'exprime dans des termes récurrents selon les différents échelons professionnels :

- se situer en tant que professionnel dans le champ de l'action sociale, contribuer à la mission institutionnelle, participe au dispositif institutionnel ;
- participer, contribuer ou élaborer et conduire un projet d'établissement ou de service ;
- instaurer une coopération avec la famille et les proches, co-élaborer un plan d'action avec la personne, s'inscrire dans un travail d'équipe, assurer en équipe la cohérence de l'action en coopération.

Au final, pour ces trois dimensions de l'intervention collective, seul le niveau de responsabilité (« contribuer » ou « définir») dans l'action modifie parfois l'énoncé toujours clairement présent comme le recense le tableau ci-dessous.

| Tableau 4 : Construction d'un savoir agir collectif par la formation en valeur comparée | | | | | |
|---|-----------------|-----------------------|-------------------------------------|----------------------|-------------------------|
| compétence | Niveau 5 AES | Niveau 4 TISF - ME | Niveau 3 ASS-CESF-EJE- ES-ETS | Niveau 2 CAFERUIS | Niveau 1 CAFDES-DEIS |
| Permettre/favoriser l'exercice de la citoyenneté politique | 7 | 6 - 1 | 3 - 3 - 4 3 - 2 | 2 | 3 - néant |
| Fabrication ou contribution à une politique publique | 7 | 7 - 7 | 7 - 7 - 7 7 - 7 | 7 | 7 - 7 |
| Fabrication ou contribution à un projet collectif | 7 | 7 - 7 | 7 - 7 - 7 7 - 7 | 7 | 7 - 7 |
| Intervenir en situation de coopération | 7 | 7 - 7 | 7 - 7 - 7 7 - 7 | 7 | 7 - 7 |
| Total de points cumulés par niveau de formation | 28 | 27 - 22 | 24 - 24 - 25 24 - 23 | 23 | 24 - 21 |

Légende des sigles :

AES : accompagnant.e éducatif et social ; TISF : technicien.ne de l'intervention sociale et familiale ; ME : Moniteur.trice éducateur.trice ; ASS : assistant.e de service social de service social ; CESF : conseiller.ère en économie sociale familiale ; EJE : éducateur.trice de jeunes enfants ; ES : éducateur.trice spécialisé.e ; ETS : éducateur.trice technique spécialisé.e ; CAFERUIS : Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ; CAFDES : certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale ; DEIS : Diplôme d'État d'ingénierie sociale.

Ainsi il y a bien une construction des formations dans la référence aux politiques publiques et dans leur mise en œuvre par des savoirs fonctionnels. Cette déclinaison unanime et l'écart avec les variantes de « l'exercice de la citoyenneté » repéré en premier lieu, nous renvoie à la construction des professions selon les fonctions (celles-ci précédant le référentiel d'activités).

Dans l'analyse de ce que nous avons identifié comme constitutif d'un savoir agir collectif, paradoxalement la référence « exercice de la citoyenneté » diminue avec la montée en hiérarchie. Il importe de souligner ici que cette mention n'est jamais absente des référentiels, mais qu'elle procède dans les niveaux 3 et au-delà comme d'un allant de soi qu'il suffit de rappeler dans un préambule ou de nommer à l'intérieur d'un domaine de compétences nécessitant cette implication. Afin d'approfondir la compréhension de cette observation, nous avons recherché les mécanismes du processus de référentialisation que nous avons mobilisé.

Ce processus est étudié par les sciences de l'éducation et Jean-François Marcel et Marie-Hélène Bouillier-Oudot parle « d'un hiatus entre valeurs et technique ». Sans développer ici l'ensemble de leur recherche, nous avons retenu deux éléments de clarification. Le premier élément permet de déployer la complexité d'un référentiel tout autant que sa validité opérationnelle. Ils soulignent l'articulation entre « trois processus contributifs », ceux de prescription, d'appropriation et d'interaction. Le second élément indique l'improbable articulation entre valeurs et technique si l'accord ne préexiste pas sur les valeurs :

« Lorsqu'un désaccord axiologique existe, il fait irruption dans la phase technique et parvient à la bloquer. Tous les efforts consentis pour aboutir à un consensus se sont avérés caduques : aucun accord n'est possible au niveau technique en cas de désaccord au niveau axiologique. La seule voie serait de prétendre dissocier le technique et l'axiologique, couper le projet des valeurs, ce qui non seulement est illusoire mais lourdement pernicieux ». (Marcel, Bouillier-Oudot, 2011).

Cette analyse est à retenir de notre point de vue pour expliciter les tensions, voire les conflits qui s'expriment dans la chaîne des actrices et acteurs de l'intervention sociale autour du sens de l'action et des priorités revendiquées de part et d'autre. La difficulté ainsi énoncée peut s'ajouter et enrichir l'analyse des dynamiques professionnelles que nous avons décrites au chapitre 3, à savoir examiner comment la professionnalisation « par le haut » associe une perte d'expertise des professionnel.le.s ou si à l'inverse elle associe opportunité d'amélioration ou de redistribution dans la division du travail (Demazières, 2012). Dans cette perspective, les référentiels « mobilisés » comme cadre de l'exercice professionnel sont-ils une opportunité pour contribuer à un savoir agir collectif ?

En gardant en mémoire cette perspective, et l'analyse compréhensive de la difficile appropriation d'un savoir agir collectif au sein des différentes formations, nous avons repris l'étude de la formation au DEIS présentée au chapitre 3, énoncée comme une tentative de réponse collective pour sortir de la segmentation identifiée, harmoniser des logiques reconnues disjointes afin de mieux saisir son positionnement, ses apports possibles dans l'encadrement .

6.2. La formation au DEIS, pour quel encadrement ?

Ce dernier questionnement dans le cadre de la thèse nous a conduit à revenir sur la particularité du diplôme d'ingénierie sociale que nous avons évoqué au chapitre 3 pour examiner plus précisément son potentiel par rapport au secteur professionnel et pour lequel nous avons formulé une nouvelle hypothèse : « L'ingénierie sociale serait-elle propice à une construction des interventions collectives ? En plus et en dehors des « savoir-faire » en intervention collective des professionnel.le.s du travail social, existe-t-il une manière de penser un encadrement a-hiérarchique de ces actions ? La formation au DEIS a-t-elle cette dimension ? Comment peut-elle répondre à cette fonction ? Nous avons tenté d'analyser la situation en croisant les données du groupe de travail de la DGAS sur ce diplôme et les données recueillies sur un terrain d'enquête accessible localement.

Cette enquête complémentaire a été possible à partir de l'initiative de la responsable de formation DEIS à l'Institut de formation des cadres de l'économie sociale (IFOCAS) de Montpellier. Celle-ci a souhaité proposer un enseignement sur les études de genre dans la recherche en travail social pour favoriser une prise en compte de cette dimension dans les études de terrain et les mémoires à venir. L'opportunité ainsi formulée a permis de mener l'enquête auprès de 5 promotions (de septembre 2015 à février 2018) et de construire une enquête micro-locale. Sur les 33 étudiant.e.s dont 17 femmes et 16 hommes rencontré.e.s, les données exploitées concernent 4 promotions soit 28 fiches parcours pour 14 femmes et 14 hommes (le premier groupe promotion ayant servi de test).

Dans cette enquête, il s'est agi d'identifier les motivations d'entrée en formation de candidat.e.s déjà expérimenté.e.s en travail social. En effet l'accès des candidat.e.s à la sélection du DEIS nécessite pour les titulaires d'un diplôme de niveau 3, post-bac, entre 3 et 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale. Ceci concerne 84 % des entrants en formation DEIS selon *L'enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions sociales* (DREES,2014). Les motivations ont été recueillies à partir d'une fiche trajectoire proposée à chaque promotion au démarrage du cours (Annexe 8). En souhaitant interférer le moins possible du point de vue du genre sur le remplissage des données, il s'agissait d'obtenir des informations sur les trajectoires professionnelles des étudiant.e.s DEIS.

Les données rassemblées (sur un total de 28 fiches) ont permis de disposer d'un matériau pour établir des items de motivations. Dans un second temps nous avons analysé les items présents pour examiner leur congruence ou non avec les indicateurs genrés issus de notre propre recherche : promotion professionnelle et émancipation, promotion professionnelle et hiérarchisation. Il est certain que l'analyse nécessiterait des approfondissements en termes de nombre et de croisements avec d'autres formations à l'encadrement du secteur, pour autant cette première approche est porteuse d'indicateurs enrichissant notre recherche. Elle permet d'énoncer l'existence d'un choix motivé par les

candidat.e.s (28 volontaires) et la notion d'une continuité d'action - versant actualisation ou approfondissement - avec le métier de départ.

Les items (présentés ci-dessous) ont été établis en conservant la formulation principale des répondant.e.s. Il était en effet possible de rassembler toutes les réponses de motivations sous un seul terme générique de « besoin de formation ». Cependant la lecture attentive des verbatims retraçant le point de vue des personnes a permis de repérer des nuances. Les formulations font la distinction entre un besoin de formation pour comprendre et agir dans un environnement qui a évolué et qui évolue de manière constante : se former pour s'adapter, acquérir de nouveaux outils ou de nouvelles connaissances, soit autant d'arguments qui indiquent explicitement un maintien ou un développement des compétences professionnelles de personnes en poste. Autant d'autres formulations ciblent directement des enjeux spécifiques qui pouvaient se croiser ou non avec des enjeux de mobilité professionnelle et de promotion sociale, ce pourquoi nous les avons dissociés pour les réunir dans un second temps.

Nous avons donc retenu trois orientations : un besoin de formation réflexive et approfondie adossé aux politiques publiques – un désir de changement de poste ou de mission nécessitant des connaissances ou des compréhensions supplémentaires – une volonté d'agir sur les dispositifs en conservant voire « en restaurant » une éthique professionnelle.

| Tableau 5 : Formation DEIS/ Motivations par items et par ordre de priorité | | | |
|--|------------------------|----------------------|----------------|
| | 1 ^{er} énoncé | Item nommé en second | Total par item |
| Besoin de formation - approfondissement | 15 | 5 | 20 |
| Changer de mission, de place | 9 | 2 | 11 |
| Faire évoluer les dispositifs en lien avec l'éthique professionnelle | 4 | 1 | 5 |
| Total des énoncés | 28 | 8 | 36 |
| Avec la mention d'une obligation réglementaire ou de l'employeur | 0 | 2 | 2 |

Le nombre de fiches recueillies a permis d'examiner attentivement chaque groupe ainsi constitué. C'est ainsi que le besoin de formation complémentaire est relié pour plus d'une personne sur deux « aux politiques publiques » ou à leurs « conducteurs » (20 fiches sur les 28), dont voici quelques extraits. Pour toutes ces personnes, il s'agit « d'en comprendre davantage », « d'aller plus loin dans ma pensée », « d'acquérir un langage plus politique », « d'innover, de trouver de nouvelles synergies », « de collaborer avec des collectivités » dans une référence à la dimension globale des phénomènes, des problèmes rencontrés, de leur complexité tout en indiquant par ailleurs l'attachement à l'exercice professionnel « par rapport aux personnes accompagnées ». Une citation représente bien les différentes expressions : « besoin d'avoir un éclairage sur les enjeux socio-économiques-politiques au sein desquels j'évolue mais il me manque les clefs pour permettre la concrétisation de projets aux enjeux problématiques » (Femme, promotion 9, CESF).

Ces expressions renvoient à un plafond de connaissances à dépasser, à franchir ; associées à la démarche volontaire de ces candidat.e.s, il est possible de leur attribuer un caractère émancipatoire vis-à-vis du cadre d'exercice. Certaines personnes l'expriment clairement : « Dorénavant, je souhaite aller plus loin dans ma pensée réflexive et développer

de nouvelles compétences afin de répondre à des problématiques complexes comprenant des enjeux territoriaux, financiers voire politiques ». Par ailleurs, par le lien formulé entre approfondissement d'une qualification et attachement aux personnes accompagnées, ce groupe s'exprime selon l'éthique du care présentée au chapitre 2. Les professionnel.les articulent besoin de formation-approfondissement aux situations et aux personnes rencontrées dans une fidélité à leur attention. Ces formulations ont modifié nos représentations vis-à-vis des motivations d'accès à ce parcours de formation, peut-être orientées par les discours sur le malaise professionnel dans le secteur. En effet pour ces promotions et cette formation, il ne s'agit pas de quitter une activité ou un secteur professionnel, mais de se doter de savoirs supplémentaires pour continuer un travail social choisi.

Ensuite nous avons regardé la répartition Femmes/Hommes selon les items (Voir le tableau ci-dessous) et découvert avec étonnement les catégorisations ainsi construites. L'absence de l'item explicitement promotionnel (obligation réglementaire ou de l'employeur) pour les femmes n'est pas une surprise en soi au vu de l'effectif concerné (2 personnes sur 28) et en connaissance de la tendance à « l'escalator de verre » pour les carrières masculines dans un secteur à dominante féminine (Christine Williams citée par Bereni and all, 2012, p 205). Par contre l'absence complète de candidates à « la transformation des dispositifs » nous a incité à étudier plus précisément les groupes ainsi constitués.

Auparavant, nous avons noté que la majorité des femmes en formation DEIS (86%) formulent d'emblée un besoin de formation-approfondissement là où moins de la moitié des hommes se positionnent dans ces termes (43%). Cependant cette dimension est partagée par les un.e.s et les autres dès lors qu'on associe l'ensemble des énoncés. Ensuite les hommes se répartissent sur les quatre items repérés, là où les femmes se répartissent sur deux items. Cette réduction des choix fait écho à celle identifiée au moment des choix professionnels entre filles et garçons dans les différentes filières de formation au sens d'une réduction des potentiels mobilisés (voir chapitre 3). Par ailleurs pour les femmes comme

pour les hommes, les candidat.e.s a un changement de poste ou de mission représentent un peu plus de la moitié du groupe précédent.

| Tableau 6 : Répartition Femmes / Hommes selon les items et la priorité énoncée | | | | | |
|--|-------------|----------|-------------|----------|----------------|
| | Femmes (14) | | Hommes (14) | | Total par item |
| | Énoncé 1 | Énoncé 2 | Énoncé 1 | Énoncé 2 | |
| Besoin de formation- approfondissement (b) | 9 | 1 | 6 | 4 | 20 |
| Changer de mission, de place (c) | 5 | 1 | 4 | 1 | 11 |
| Faire évoluer les dispositifs en lien avec l'éthique professionnelle (d) | 0 | 0 | 4 | 1 | 5 |
| + Obligation réglementaire /de l'employeur | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 |

La répartition des premières observations des données invite à un approfondissement des réponses. Les items ayant été construits à partir des verbatims formulés par les répondant.e.s, c'est dans un second temps que nous avons repris les formulations communes ou différenciées à l'intérieur d'un groupe pour tenter de comprendre les répartitions recueillies. Dans la première construction des données étudiées, ce sont les formulations des personnes que nous avons considérées porteuses du sens des motivations. Il y a bien une formulation commune Femmes/Hommes autour d'un enjeu de formation professionnelle aux politiques publiques dans le travail social. C'est ce qu'exprime d'une manière générale le besoin de formation-approfondissement énoncé régulièrement de part et d'autre, soit en première motivation, soit en deuxième. Pour le groupe c (changer de mission, de place), toutes les personnes expriment la volonté de se former à nouveau, de donner une nouvelle dimension à la pratique professionnelle, à leur parcours et mentionnent leur perception de la complexité du secteur. Il s'agit maintenant de saisir la diversité exprimée dans la répartition des « mobilités » ou des souhaits envisagés.

Une nouvelle lecture des fiches parcours s'est faite en utilisant les données d'ancienneté dans l'exercice professionnel et le positionnement énoncé (voir tableaux ci-après). Les réponses à la question précédent les motivations à la formation du DEIS font toutes références à l'engagement professionnel, aux valeurs « d'humanité », aux tensions présentes dans l'exercice professionnel pour « rester en accord » avec l'éthique professionnelle du métier : « L'exercice de ma profession m'a mené à constater des tensions de plus en plus importantes entre le terrain et l'orientation des politiques publiques et sociales » (Hb2). A partir de cette lecture, il est possible de repérer pour ces quatre promotions une convergence des candidat.e.s autour de trois items qui sont ensuite mobilisés pour formuler des perspectives professionnelles. Nous l'avons dit, le premier d'entre eux est celui du rapport à une éthique professionnelle. C'est ce qui nécessite d'élargir la compréhension « des systèmes », des « autres acteurs » dans une visée collaborative et interventionniste au sein des politiques publiques, et donc le recours à une formation complémentaire où chacun.e accepte de « se décaler de sa pratique » actuelle. La compréhension attendue doit permettre de « concevoir des projets d'utilité publique en collaboration avec les acteurs de terrains et avec les personnes concernées » (Fb2, 10 ans d'activité).

Tableau 7 : Répartition F/H par durée d'exercice professionnel et par items

| items | [3 à 5 ans] | + de 5 ans et <10 ans | [10 ans à 15 ans] | + de 15 ans |
|-------|--------------|-----------------------|--------------------|-------------|
| b | 0 Fb - 1 Hb | 0 Fb - 1 Hb | 7 Fb - 1Hb | 2 Fb - 3 Hb |
| c | - | - | 4 Fc - 0 Hc | 1 Fc - 3 Hc |
| d | - | - | 0 Fd – 1 Hd + 1 Hd | 0 Fd - 1 Hd |
| Total | 1H | 1 H | 11 F – 2 H | 3F – 7 H |

Légende des sigles :

F = femme, H = homme ;

b = groupe besoin de formation-approfondissement

c = groupe changer de mission, de place

d = groupe faire évoluer les dispositifs

Ensuite c'est la durée dans l'exercice ou le positionnement des personnes qui est déterminante pour un changement de place ou un maintien en poste avec de nouveaux « outils » de compréhension pour agir. Une seule personne a une durée d'activité inférieure à cinq ans et c'est un homme ; idem dans la durée de plus de cinq ans et moins de 10 ans. C'est ainsi qu'aucune femme n'est présente dans ces promotions avant dix ans ou plus d'activité. Cette répartition s'inscrit dans le déroulement de carrière « habituel » des femmes où vie familiale et vie professionnelle s'entremêlent et pèsent sur les évolutions professionnelles. Une des répondantes l'exprime ainsi : « J'ai engagé cette formation maintenant parce que c'était le moment le plus opportun tant dans ma vie privée que dans les propositions de formations qui se faisaient au sein de la structure où je travaille » (Fb5, 11 années d'exercice).

L'attachement au métier de départ est présent dans toutes les fiches et souligne une recherche de continuité dans les trajectoires professionnelles. Cette continuité s'exprime pour « apporter aux politiques » en y contribuant par « une capacité d'expert du travail social en complément des autres postes de direction » (Fc1, 12 ans d'activité), « Quitter le terrain et poursuivre dans d'autres sphères de décision. Approcher les décideurs, participer aux changements, contribuer à l'innovation » (Fc3, 15 ans d'activité). Dans ce cas, la formation vise « à satisfaire les exigences des partenaires institutionnels tout en respectant une éthique de travail » (Fb1, 15 ans d'activité). Pour ces personnes, l'analyse du fonctionnement hiérarchique régulateur de l'intervention sociale est perçue et s'exprime de manière principale. C'est le cas de tout le groupe c (changer de poste), de même chez quelques personnes du groupe b (besoin de formation-approfondissement). Par ailleurs, cette orientation implique toutes les femmes du groupe b. Une deuxième orientation consiste à chercher de nouveaux outils (approches, concepts) dans une perspective annoncée : « pour restaurer le sens de l'action éducative malgré les contraintes externes » (Hb3, 23 ans d'activités, chef de service), « pour faire évoluer les dispositifs dans le sens des valeurs humanistes qui m'habitent » (Hd1, 12 ans d'activité), pour « collaborer avec des collectivités sur la mise en place de la médiation comme mode alternatif de résolution des conflits [par rapport au mode classique judiciaire] » (Hd3, 12 ans d'activité). Cette dernière

orientation concerne majoritairement les hommes : tout le groupe des hommes d, deux hommes sur trois du groupe c et seulement deux hommes du groupe b.

C'est ainsi que l'étude approfondie de ces expressions fait apparaître la formulation sexuée des motivations. Une tendance à dominante « femmes » s'inscrit dans le fonctionnement existant et vise une intégration des règles du jeu pour intervenir avec la référence aux valeurs professionnelles. Une autre tendance à dominante « hommes » s'exprime en désaccord avec les orientations des politiques publiques toujours en référence aux valeurs professionnelles, et formule à l'entrée en formation des axes de changement ou de transformation.

Cette analyse nous permet de repérer le rapport à la transformation sociale dans notre société du point de vue des places occupées et de ce qui peut correspondre à des autorisations incorporées ou à l'inverse à des interdits incorporés. Au sein d'une unité d'orientation - agir sur les politiques publiques- les avancées « égales » au sens d'une même formation engagée montre la diversité des pratiques et des marges de manœuvre de chaque groupe (femmes – hommes). La différence des énoncés renseigne sur ce qui est réellement accessible pour un groupe et exclu pour l'autre. De ce point de vue, l'entrée plus tardive des professionnelles en formation DEIS et l'explicitation de leur trajectoire en cours retrace une transgression de place et de destin : rester sur le terrain ou devenir cadre, se dégager ou être dégagée des charges domestiques.

A cet égard nous retenons le caractère émancipatoire de la formation du point de vue des personnes comme du point de vue du cadre des politiques publiques institué. L'extension de cette analyse aux autres formations de cadres pourrait informer sur une forme de « révolution respectueuse » qui s'engage dans le secteur par la formation des cadres à l'instar de celle des femmes ingénieures issue des travaux de Catherine Marry (2004). Cette formulation sert à indiquer l'entrée des femmes à des postes « inhabituels » par l'accès aux formations correspondantes, sans que cette arrivée ne modifie le statut social, le salaire et les carrières des femmes vis-à-vis des premiers occupants (Marry, 2004). Cette observation

serait-elle alors « un motif » de moindre choix de la formation DEIS, comme l'indique ci-dessous les statistiques DREES) ?

| Tableau 8 : Répartition des étudiant.e.s selon la formation à l'encadrement /DRESS. | | |
|---|------------------------|---|
| Formations | Effectifs en formation | Évolution des effectifs depuis 2009 (en %) |
| CAFERUIS | 3338 | 3,1 |
| CAFDES | 889 | - 1,2 |
| DEIS | 490 | - 33,5 |

Sources DRESS 2014 publiées en 2016.

L'analyse des données ainsi recueillies illustre pour ce secteur les connaissances issues d'autres travaux, notamment sur l'emprise de la division sexuée du travail dans les organisations de travail et « ce que les inégalités professionnelles doivent à l'emprise des normes et valeurs organisationnelles masculines » (Bereni and all, 2012, p170). Plusieurs similitudes sont ainsi visibles : d'un côté, la référence à la promotion « carrière » qui sert de modèle dominant conduit à privilégier et valoriser les fonctions stipulant responsabilité et direction tout en reproduisant les trajectoires différenciées, d'un autre le référentiel d'encadrant issu des professionnalisations au masculin valorise la fonction de décision « en solo » ou la compétence « technique » comme norme hiérarchique (modèle de l'ingénieur).

Le tableau ci-dessous montre particulièrement les différences de « responsabilités statutaires » femme/homme pour les personnes rencontrées en formation :

- aucune femme avant une durée d'activité supérieure à 15 ans,
- une seule personne en poste avant 10 ans d'activité et c'est un homme,
- une seule personne « faisant fonction » et c'est une femme,
- de même les hommes concentrent les postes de chef de service avant l'entrée en formation, là où les femmes sont davantage sur des missions ou des postes de coordination.

| Tableau 9 : Répartition F/H dans les postes d'encadrement ou de coordination et durée d'activité | | | |
|--|----------|---------------|---|
| Fonction occupée | < 10 ans | [10 à 15 ans] | + de 15 ans |
| Faisant fonction de coordination | 0 | 1F (Fb3) | 0 |
| Mission ou poste de coordination de projets | 0 | 0 | 3 soit 2 F (Fb7, Fb9), et 1 H (Hc3) |
| Chef de service | 1H (Hb2) | 0 | 2 soit 2 H (Hb3, Hd4) |

Ce relevé confirme à sa façon l'effectivité d'un travail de care dans les pratiques de management tel qu'identifié par Véronique Bayer dans son étude de l'encadrement du secteur (Bayer, 2017).

A la suite de cette analyse, nous avons recherché en quoi la formation DEIS présentée dans le chapitre 3 sur la professionnalisation répondait aux orientations dont les personnes enquêtées sont porteuses pour elles-mêmes et pour le secteur professionnel ? A partir de la finalité donnée à ce diplôme au moment de sa création et des perspectives énoncées par leurs auteur.e.s., nous avons recherché le potentiel subversif à l'ordre du genre croisé dans les dynamiques professionnelles.

6.3. Quel management du social pour un développement durable ?

En poursuivant ici l'étude de la formation au DEIS comme un type de cadre du social, nous avons bien conscience de la singularité de cette approche. Une diversité de cadres et de formations à l'encadrement dans le secteur social existe aujourd'hui en plus des formations issues du champ professionnel. Cette diversité s'exprime notamment dans les propositions de Master à l'Université ou au CNAM et a déjà fait l'objet d'une recherche approfondie et publiée (Barbant, 2011). Notre travail poursuit et inaugure la question de la formation

explicite à un « savoir agir en collectif » au sein du secteur professionnel et plus particulièrement à partir d'une fonction d'encadrement telle qu'elle est définie par les diplômes relevant du Code de l'action sociale et des familles. A cet effet, nous avons repris les questionnaires renseignés par les promotions DEIS rencontrées pour un nouvel examen.

La première lecture des « motivations » à l'entrée en formation de DEIS, a souligné la capacité réflexive et analytique des candidat.e.s sur les situations professionnelles ainsi que le discernement de la complexité environnante. Complexité qui les impacte mais sur laquelle ils ou elles repèrent leur absence de prise (principale motivation dans une volonté d'agir). Ceci confirme de notre point de vue la stratification du secteur que nous avons soulignée au chapitre 3 à propos de l'organisation fortement segmentée par les politiques publiques et par une régulation peu encline à la participation des différents groupes professionnels.

La stratification est aussi un résultat que nous avons identifié comme la construction genrée du secteur professionnel. Actuellement nous pouvons dire qu'il y a un emboîtement entre cette construction genrée héritée sans mise en discussion et la forme de management empreinte des normes de gestion du secteur telle qu'elle est discutée ces dernières années (Chauvière, 2008 – Gori, 2011 – Revue Informations Sociales, 2011/5). Ainsi Brigitte Bouquet formulait précisément la situation en 2006 dans un article de la Revue française de gestion :

« Malgré de très nombreuses améliorations, le cadre professionnel se trouve la plupart du temps dans des institutions qui sont encore basées sur la division des fonctions de décision, de gestion, et de production ; mais plus, il a à faire, à la fois à une organisation linéaire verticale caractérisée par une hiérarchie importante et à une organisation fonctionnelle transversale (chargés de mission) ce qui lui complique la tâche » (Bouquet, 2006, p 128).

Ce qui est toujours discuté pour le secteur et difficilement réalisé, c'est l'alliage de la dimension managériale et de la capacité éthique dans des pratiques d'encadrement et de direction. Comme l'indiquait Michel Chauvière à propos de l'introduction des notions de service et de management dans le secteur, « la maîtrise des

coûts est une norme nécessaire mais non suffisante », en matière de qualité des prestations et d'accès pour tous (Chauvière, 2008). Devant cette complexité, les observations conduisent à mesurer ou signaler « des tendances » sans véritable homogénéité ou exclusivité. Trois tendances sont ainsi décrites : la première techniciste et procédurale, puis celle du discours managérial et enfin celle d'une posture distanciée et innovante (Bouquet 2006). Notre mise en perspective des débats et des questions formulées à l'encontre du secteur trouve ici sa continuité. Il s'agit toujours de s'interroger sur la question de l'intervention sociale, sa place et sa taille, et par voie de conséquence sur son encadrement.

Au chapitre 3, nous avons montré comment la structuration du travail social est le résultat des dynamiques professionnelles successives et de régulations de plus en plus externes. C'est au moment de la première décentralisation de l'État en France que l'action sociale est transférée aux Départements (loi du 2 mars 1982), ce qui a suscité un renouveau des questions d'encadrements des professionnel.le.s. comme des méthodes et conduites de cette action publique. C'est dans ce contexte que la formation au DEIS a émergé, ce que nous avons identifié comme une tentative de réponse collective pour sortir de la segmentation existante d'une part et comme une offre d'encadrement à rebours des modèles hiérarchiques dominants d'autre part (Dubéchet, 2011 - Autès, 1998).

L'examen de cette mise en œuvre est révélatrice des débats autour de l'encadrement du travail social et sa structuration selon deux orientations distinctes : cadres-managers et cadres-développeurs. La première option se structure avec la création d'une filière de qualifications de cadres de gestion et propose deux niveaux : pour les dirigeants, le CAFDES de niveau I et pour les cadres intermédiaires, le CAFERUIS de niveau II. En parallèle, le DEIS de niveau I est créé pour « des fonctions non directement managériales » (Sanchou, Crespo, 2011, p 22).

Ainsi « l'architecture » des formations de cadre, selon le terme des auteures citées, permet d'identifier et de répondre aux besoins du secteur dans le contexte prégnant des nouvelles règles de gestion administrative et financière, nommées par ailleurs « nouvelle gestion publique ». Le nouvel ordonnancement des années 2000 vise une complémentarité

des profils d'encadrement en capacité de faire face aux évolutions du secteur tout en lui concevant une dimension propre de conception-crédation. Ceci est présent dans le référentiel du DEIS : « Le métissage des compétences existe entre ces deux profils. Ainsi, si les titulaires du diplôme d'État d'ingénierie sociale ancrent principalement leurs compétences dans les registres du cadre développeur, ils sont aussi compétents dans le domaine de la mobilisation des ressources humaines. (Annexe I de l'arrêté du 2 août 2006 relatif au Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale)». Nous retrouvons ici la tentative de conciliation précédemment identifiée : faire face aux impératifs « dominants » et faire valoir les spécificités du secteur dans ces modalités d'intervention.

Cependant, l'initiative apparaît difficile puisque quatre ans après sa création, un séminaire est organisé (2010) par le réseau des Universités des formations sociales (RUFSS), les établissements de formation en partenariat avec la DGAS, et cherche « à montrer que le DEIS était bien « une nouvelle figure de l'encadrement dans l'intervention sociale ». En reprenant, les comptes rendus publiés dans la revue Vie sociale de 2011, nous avons à notre disposition les points de vue des acteurs ayant présidé à cette création et s'appuyant eux-mêmes sur plusieurs études pré ou post- mise en œuvre de cette nouvelle qualification. Nous en retraçons ici les éléments étudiés en lien avec notre propre analyse.

Premièrement les auteur.e.s rappellent l'évolution engagée en matière de professionnalisation et de qualification, « nous sommes par ailleurs sortis de la logique où le diplôme formalisait le métier. On parle désormais de référentiels professionnels et de compétences »(Kittel, Tronche, Sanchou, Crespo, 2011). Ainsi les compétences identifiées pour le DEIS doivent répondre à une fonction conçue en triptyque - l'expertise , l'évaluation, l'ingénierie- d'un cadre développeur. Ensuite, il nous semble que les caractéristiques mises en avant pour concevoir une nouvelle qualification sont aussi la source d'un décalage pressenti par Isabelle Kittel : « Toutes ces tendances se sont peu ou prou révélées plutôt exactes, mais leur impact réel sur les besoins de compétences et sur le recours à ces diplômés que ces besoins sont susceptibles de générer reste à évaluer » (Kittel, 2011, p 29). En effet, dire que « le titulaire du DEIS peut être expert de l'intérieur avec la neutralité

nécessaire pour ne pas être totalement noyé dans la fonction de direction, dans la posture décisionnelle » (Tronche, 2011) relève de l'intention prospective mais à l'usage s'avère antagoniste avec les choix prépondérants des nouvelles directions comme celui des orientations « rationalisantes ». C'est du moins le constat qu'il est possible d'établir sur la base des verbatims de l'enquête microsociale cités au point 6-2 et sur la base des statistiques de la DREES en matière d'entrée en formation pour les deux types de qualification (voir Tableau 8).

Si l'intervention sociale en tant qu'action publique nécessite un pilotage public, la prépondérance d'un encadrement capable « de répondre à une exigence de rationalisation à travers des politiques de management, de gestion ou encore de développement institutionnel » (Barbant, 2011, p 59) est l'objectif premier de la structuration voulue par le législateur dans une optique de rationalisation des choix budgétaires (Tronche, 2011, p 36). Dans ce contexte, l'émergence du DEIS se confirme comme tentative collective de concilier les tensions managériales du secteur et invite à un réexamen dans la situation actuelle.

Comme l'énonçait Brigitte Bouquet en 2006, la priorité est aux pratiques de gestion, à la rationalisation des coûts, au faire-valoir managérial. C'est l'encadrement de gestion qui domine sur l'encadrement de développement malgré les compétences acquises et l'équivalence de niveau voulue et reconnue (niveau I pour le CAFDES comme pour le DEIS).

De leur côté, les données présentées par la DREES soulignent sans équivoque le poids des formations à la gestion et à l'encadrement d'équipes (Tableau 8). Sur le plan national, en comparaison avec les entrées en formation CAFDES, le DEIS représente un peu plus de la moitié des entrées en formation et moins de 15 % des entrées de CAFERUIS. Ce résultat observable en 2018, pose avec acuité la direction prise par l'encadrement du secteur et peut éclairer le constat de l'ANDASS cité plus haut lors des EGTS de 2015 concernant la prévalence des logiques de gestion. Pour rappel, il s'agit clairement d'un aveu de fausse route :

« Dans un contexte d'augmentation de la précarité et du nombre de personnes bénéficiaires de droits sociaux, cette logique de gestion par dispositif s'est accompagnée d'une segmentation, spécialisation de plus en plus fine au service

d'une meilleure efficacité supposée, qui dans les faits se traduit trop souvent par la gestion de « stocks » d'individus mis sous contrôle de manière implicite sans que soit véritablement ni voulu, ni énoncé cet objectif. Cette réalité est aux antipodes des valeurs qui sous-tendent l'entrée des travailleurs sociaux dans ce métier » (Cols, in groupe de travail « Développement social et travail social collectif » des EGTS 2015).

Le constat formulé ainsi par des cadres dirigeants (directrices et directeurs d'action sociale et de santé des départements et métropoles, ANDASS) fait aussi entendre l'indication du besoin de ré-articulation perçu pour faire fonctionner la chaîne des actrices et acteurs de cette action collective.

L'ensemble de ces observations nous invite à discuter la relation de coproduction imaginée au sein des équipes de direction. En effet si les formulations peuvent paraître convergentes entre créateurs-concepteurs du DEIS, « Il n'est pas conçu comme un diplôme de direction mais c'est un diplôme qui participe à la construction d'une direction » (Tronche, 2011, p 36) et les étudiant.e.s rencontrés en formation : « Permettre de la prospective aux personnes accompagnées et à l'association au sein de laquelle il m'est donnée d'évoluer », « Approcher les décisionnaires, participer aux changements, contribuer à l'innovation », pour autant la complémentarité attendue est peu effective au vu des données chiffrées et des constats rappelés. De plus, le regain d'attention aux différentes échelles d'administration du secteur du côté de « la place des usagers et de leurs paroles » peut certainement être entendu comme plus de vie démocratique, mais tout autant comme le signe du processus exclusif en place et de la limite atteinte.

Ainsi la perspective énoncée en son temps par Didier Tronche fait abstraction des hiérarchies de valeurs présentes dans le monde du travail y compris dans le secteur social et se révélait particulièrement optimiste tout en laissant libre cours aux logiques de concurrence sous-entendant « que le meilleur gagne » :

« La territorialisation conduira sûrement à la mise en commun de ressources, en particulier dans les domaines des ressources humaines et de la gestion des compétences, voire sur la réponse aux appels d'offres, sur la complémentarité des

compétences interinstitutionnelles sur un territoire donné au regard de la complexité des réponses à apporter. C'est dans ces exercices-là qu'on verra qui arrive le mieux à se positionner du Deis ou du Cafdes » (Tronche, 2011).

Les références de coopération souvent énoncées ne résistent pas aux priorités budgétaires, à la gouvernance managériale, aux représentations et aux conceptions « organiques » de l'autorité, de la prise de décision. Dans ce contexte, nous postulons que le DEIS conçu sur la base d'attentes et de besoins identifiés du secteur se heurte aux représentations et aux disqualifications « intégrées » par ce même secteur.

Les directions-managers du secteur privilégient les formations à l'encadrement et à la gestion et adoptent la suspicion vis à vis des idéaux du travail social ou de leur méconnaissance supposée des règles de gestion. Ce faisant elles produisent elles-mêmes le déséquilibre de valeurs critiqué par ailleurs.

Des présomptions existent aussi à l'intérieur des centres de formation chargés de la mise en œuvre du DEIS en convention avec les universités, ce qui conduit à l'absence de promotion/production d'un modèle DEIS ou plus exactement « à une spécificité de chaque formation en fonction de l'appropriation de modèles d'intervention, de références par les équipes pédagogiques » (Barbant, 2011, p 58). Ceci a été particulièrement identifié par Jean-Christophe Barbant dans le cadre de sa recherche doctorale en sociologie à propos « des figures professionnelles « négatives » ou « positives » (alimentées par les imaginaires, postures et ethos professionnels)», ces figures venant multiplier les mobilités à l'intérieur d'un groupe professionnel » (Barbant, 2011, p 52-59). Pour autant, son analyse débouche sur la différenciation et les points de ruptures avec les formations à l'encadrement de gestion que nous rapportons ici.

Le premier point concerne le « niveau de réflexivité des acteurs et des organisations ». Il s'agit « que ces professionnalités puissent apporter, influencer ou dynamiser l'agencement des savoirs et des expertises disponibles afin de permettre aux institutions d'entrer dans des modes de gestion de la complexité ». Cette dimension nous paraît compatible avec les logiques de gestion sous réserve de capacité dialogique de part et d'autre et par conséquent d'une dose de renoncement à l'hégémonie gestionnaire. A cet

égard il s'agit d'une mutation conjointe avec la prise en compte du développement durable, c'est-à-dire la place à prendre par le développement social dans une conception renouvelée du développement économique.

Le deuxième point concerne le registre de l'innovation sociale par ailleurs régulièrement énoncé dans les sphères de l'économie. Il s'agit là de faire la place à des capacités d'élaboration « des voies de passage, de concevoir des dimensions prospectives à partir des transformations paradigmatiques de l'action ». Cette perspective nécessite aussi de la part des institutions une place reconnue à des directions fonctionnelles de perspectives au-delà des directions administratives et financières. C'est-à-dire de valoriser le potentiel interne de savoirs construits collectivement sur les questions à considérer, à résoudre et nous ajoutons à tenir dans une perspective de cohésion sociale démocratique.

Le troisième point concerne « la capacité à mettre à jour les idéologies en présence pour participer à une reconflictualisation de l'espace public tout en favorisant les transactions sociales », ce que nous avons nommé pour notre part la capacité d'action collective en démocratie ou encore l'intervention sociale collective. Ce potentiel a été souvent exprimé par les répondant.e.s de notre enquête DEIS et met en évidence des pratiques de médiation présentes dans le secteur mais peu valorisées ou peu mobilisées en tant que telles. Il s'agit là de savoir animer localement et dans une proximité territoriale la rencontre des pluralités existantes en leur permettant de prendre place dans la contribution aux choix publics.

C'est ainsi que nous pouvons indiquer le manque de visibilité et d'inscription de ces savoirs faire « en collectif démocratique » dans une configuration managériale utile à la mise en œuvre du développement social souvent énoncé.

L'ensemble des analyses rapportées ici nous indique les résistances à une nouvelle dimension aux fonctions de direction de structures à vocation sociale et médico-sociale ou à une dimension spécifique du secteur à valoriser. Le séminaire de 2011 a permis de retracer la dynamique de conception du DEIS et sa place dans l'architecture des métiers : « La volonté délibérée était de faire participer ce diplôme à la création d'un espace entre les directions des affaires financières et les directions des ressources humaines, particulièrement en ces

temps de groupements de coopération et de contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens. Dans un deuxième temps le Deis a été re-situé dans les métiers de l'ingénierie et de l'expertise » (De Montalembert, 2011, p 5).

Ce que révèle aussi notre recherche, c'est le décalage entre les besoins identifiés par les concepteurs du nouveau diplôme (employeurs compris) et les pratiques de gestion des ressources humaines au sein de structures sociales et médico-sociales toujours diverses mais largement sous l'emprise des logiques de la nouvelle gestion publique, même si les ressources s'avèrent présentes en termes de personnes-candidates, de formation supérieure de cadres-développeurs.

Depuis 2014, la question du développement social comme partie prenante d'un développement durable apparaît régulièrement énoncée dans les instances nationales : contribution de l'ANDASS 2015 aux EGTS, « Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement local, octobre 2015 », Congrès international des formations en travail social « Faire bouger les lignes pour un avenir durable, juin 2017 ». Pour autant ces orientations ne font pas de lien ou de référence aux conséquences des pratiques genrées telles qu'elles ont pu être étudiées dans cette recherche doctorale. Le rapport « Genre et renouveau du travail social » (DGCS, 2014), malgré l'intention du titre n'est pas identifié dans les dispositions qui ont suivi : États généraux du travail social (2015), Rapport Bourguignon (2015), réingénierie des diplômes (2018).

Dans notre analyse, nous avons choisi d'étudier le genre entendu comme le système de valeurs construit entre les femmes et les hommes dans un mode séparateur et hiérarchisant. Cette construction historicisée se poursuit et se reconduit au détriment d'une effectivité de l'égalité entre les personnes ou de sa promotion, ce qui impacte durablement nos modes de vie et de pensée. Vouloir changer ce système et inclure une effectivité du développement social dans le développement durable nous conduit à penser une gouvernance envers et contre le genre, démarche qui n'existe pas ou très modestement actuellement au sein du champ du travail social. Ce dernier constat a pu être identifié à la

suite d'une observation participante réalisée par l'entremise d'un établissement de formation à Toulouse.

Cet établissement régional de formation aux métiers du social, ÉRASME, a inscrit depuis 2011 un module de formation « Genre et travail social » dans le parcours d'éducateur spécialisé. Ce module donne lieu à un travail collectif et à un forum d'exposés par problématiques. C'est ainsi qu'un groupe a travaillé sur l'autorité parentale en étudiant le discours des professionnel vis à vis des parents. Cet exposé nous sert ici d'illustration de l'absence d'expertise sur le genre des intervenants professionnels et sur le caractère marginal des politiques publiques pour influencer sur les rapports de genre (Perrier, 2013).

Les étudiant.e.s ont rendu compte de l'intégration de la notion d'autorité parentale dans les pratiques. L'attention et les discours des professionnel.le.s se focalisent sur l'implication des [deux] parents à la place de l'un ou de l'autre. Les étudiant.e.s saisissent un changement de vocabulaire : passage aux « compétences parentales » et non plus père de l'enfant ou mère de l'enfant. Le groupe d'étudiant.e.s relève pour autant un évitement du genre dans la relation étudiée, celui-ci est dissous dans la nouvelle appellation bien que leurs observations attestent de rôles toujours séparés. Les mères répondent principalement des « besoins » des enfants. Elles sont les interlocutrices principales des professionnel.le., et davantage présentes dans les discours.

Ainsi les étudiant.e.s pendant leur stage repèrent deux tendances qui perdurent : les mères ne sont pas valorisées dans les compétences parentales, « c'est leurs difficultés qui sont pointées, soit elles en font trop, soit pas assez » ; à l'inverse les pères sont toujours valorisés dès lors qu'ils sont présents. D'une manière générale, les professionnel.le.s « s'arrangent » de l'absence du père, si c'est la mère c'est un problème ou un défaut de celle-ci. Ainsi se sont les mères qui sont investies dans les relations, ce qui est toujours « naturel » ou « normal » pour la société d'aujourd'hui, celles-ci ne bénéficient pour autant d'aucun soutien sur le quotidien de la part des professionnel.le.s ; ils « oublient de prendre en compte la charge mentale des mères ». Quand les pères sont absents, ils ne sont pas « parlés » dans la relation « père-enfant », « ils n'ont pas de reconnaissance psychoaffective ».

A partir du vocable de parentalité, les étudiant.e.s signalent un déplacement de la neutralité dans les discours et un renforcement de l'invisibilité des pratiques genrées. Leurs questions « agacent » les professionnel.les., il n'y a pas de travail institutionnel sur le genre dans l'accompagnement éducatif : pas de curiosité des professionnel.le.s sur ce qui se transmet, de choix ou de réflexion sur ce qui peut être proposé ou fait. Ainsi le groupe conclut sur la responsabilité éducative « reconduite » : une absence des pères et une sur-présence des mères qui se reproduit autour de la relation à l'enfant. Cette conclusion d'un groupe d'observations de terrain nous est utile pour souligner « l'ignorance » du genre dans les pratiques professionnelles et retenir le silence ou l'invisibilité partagée. Ces observations seraient à poursuivre et à discuter en termes d'effectivité des accompagnements ou soutiens à la parentalité ainsi mis en œuvre.

En nous déplaçant d'un terrain d'observation à l'autre, nous pouvons retenir le continuum du silence sur les apports du genre dans les pratiques du travail social qu'elles concernent les cadres dirigeants du champ professionnel, les professionnel.le.s en exercice, le champ de la recherche sur le secteur. Pour autant notre présence au sein d'un espace de formation nous permet de relever comment les étudiant.e.s quel que soit leur niveau de formation savent y faire référence par leurs apports d'un sens commun vulgarisé ou par l'utilisation des ressources mises à disposition (expérience d'ERASME). Ce qui est absent aujourd'hui, c'est l'inclusion de cette dimension dans les différents niveaux de formation alors même que plusieurs travaux sont disponibles pour montrer les rapports sociaux ainsi générés et inviter à les déconstruire, à les transformer dans une perspective réellement démocratique, ce qui induirait de fait un renouvellement des pratiques du quotidien, un travail sur les tensions formulées ou sous-jacentes.

Parmi les auteur.e.s cité.e.s, plusieurs soulignent le caractère politique des études de genre et leurs incidences sociales. C'est ainsi que « l'abstention » qui perdure pour considérer le genre dans les interventions sociales s'ajoutent à la construction politique d'ensemble du secteur. Elle contribue à perpétuer un ordre « naturel » du monde tout en annonçant régulièrement sa transformation : « Les défis des directions. Penser, construire un

management porteur de sens » lors des journées nationales d'études et de formations des cadres dirigeants du secteur social et médico-social (ADC, Toulouse, 2017) ; « Collaborons, coopérons, co-construisons avec et pour les habitants", journées des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (ANDASS, Strasbourg, 2017).

Les débats publics sur le travail social sont nombreux et multi-dimensionnels - « L'action sociale : boulet financier ou renouveau de la solidarité », ANDASS, 2013 - Conférence de consensus sur le travail social et la recherche (2012-2013) - États généraux du travail social (EGTS, 2013-2015) tout en s'inscrivant dans un angle aveugle de leur construction que sont les rapports de genre à la française. C'est ainsi que les textes et discours récemment produits pour refonder le travail social, orienter des institutions ou des politiques n'intègrent aucun des apports des travaux produits par ailleurs, ni de proposent d'inclure cette dimension dans les analyses à venir.

Nous avons aussi cité en première partie, le deuxième discours de politique nationale prononcé à l'égard du travail social (Valls, 2015). La valorisation de la dominante féminine n'est assortie d'aucune formulation ou mesure dans le Plan en faveur du travail social sur les 23 propositions qui puisse attester d'une intégration de méthodes de travail et de modes de fonctionnement qui prennent en compte les relations de genre. Ce faisant, l'énonciation ainsi faite renforce les valeurs attendues d'implication et de dévouement spécifiques des professions au féminin dans la division sexuée du travail : « la marque d'une envie d'être utiles aux autres, de porter cette belle idée de solidarité sans laquelle nos sociétés perdraient leur âme ». Elle confirme l'absence de prise en compte des résultats d'études qui « ont en commun de souligner la nécessité de tenir compte des rapports sociaux de sexe pour comprendre le développement et le fonctionnement de l'État providence » (Jenson, 2013).

Cette absence perdure dans les déclinaisons qui suivent puisque les référentiels de formation et les contenus de 2018 ne prévoient pas précisément ces apports dans les énoncés de connaissances des politiques sociales, des publics ou des modes d'interventions professionnelles. La déclaration d'orientations de la fédération des établissements de formations (UNAFORIS) n'a pas inscrit cette connaissance dans les enjeux retenus pour son nouveau projet politique 2019-2021, ni dans sa proposition pédagogique (juin 2017)

concernant « L'intervention sociale collective et communautaire (ISCC) dans les établissements français de formation en travail social » malgré l'énoncé d'une perspective socio-historique.

Comment « favoriser la formation des intervenants sociaux dans une optique émancipatrice individuelle et collective permettant d'agir dans la complexité » (UNAFORIS, 2017) sans parler de la dimension citoyenne à la française particulièrement individualisée et androcentrée. Cette réalité culturelle se traduit encore « politiquement » dans la composition des assemblées élues en France :

« 29 % de sénatrices, 39 % de députées, 40 % de conseillères municipales. Le bilan de la parité en politique est de moins en moins défavorable aux femmes, sauf aux fonctions à haute responsabilité. [...] Par contre, seuls 16 % des maires sont des femmes et elles ne dirigent que six des 41 communes françaises de plus de 100 000 habitants. Trois femmes sont à la tête d'une des 13 régions de métropole. Elles président moins d'un conseil départemental sur dix et occupent moins d'un siège sur trois au Sénat (29 %) » (Observatoire de la parité, 2017).

Cette spécificité se retrouve dans les conseils d'administrations d'associations et dans les directions générales du secteur social et médico-social où les hommes restent majoritaires malgré un secteur professionnel à dominante féminine (voir chapitre 3), l'UNAFORIS n'échappe pas à la règle comme le montre la composition du conseil d'administration (Annexe 2). Cette tendance est confirmée par l'enquête emplois de la branche professionnelle : « On retrouve, comme en 2007, une très forte prégnance du genre féminin dans les établissements de la Branche : 3 salariés sur 4 (contre 1 sur 2 pour l'ensemble des salariés en France – Insee 2010) » (UNIFAF, 2012).

L'étude genrée d'un secteur professionnel constitue un apport utile pour expliquer et dépasser les obstacles récurrents. Notre approche socio-historique de l'émergence du travail social en France illustre la singularité des rapports de genre contextualisés comme les dissonances avec les principes républicains à la française. Appliquée au travail social, cette analyse participe à l'enrichissement des perspectives nécessaires aujourd'hui pour avancer

dans la démocratisation du traitement des questions sociales et ouvrir sur de nouvelles possibilités d'émancipation collective.

En montrant comment le genre fonctionne dans les rapports sociaux humains, comment dans une société mixte femmes et hommes vivent des réalités différentes, nous comprenons l'historicisation de ces rapports humains (Scott, 1998) et nous sommes invité.e.s à imaginer d'autres modes, d'autres possibles plus en adéquation avec notre temps et les compréhensions acquises pour soutenir un développement durable. C'est dans cette perspective que la compréhension des rapports de genre est à inclure dans le champ de l'intervention sociale. Ce point de vue serait une contribution pour soutenir l'énoncé d'égal potentiel d'intervenants sociaux formulé par l'union des établissements de formation (UNAFORIS, 2018) :

« L'UNAFORIS affirme que tout citoyen peut potentiellement être intervenant social, dès lors que son action s'inscrit dans un élan et une vision de solidarité avec ceux qui en ont besoin » et que tout professionnel travailleur social « qui a fait de cet engagement citoyen un métier [...] devient ainsi un artisan spécialisé de la solidarité, sur la base de valeurs et d'une éthique, qui donnent du sens à ses interventions ».

L'affirmation ainsi posée rejoint la formulation que nous avons rappelée précédemment de Léon Bourgeois et indique si besoin encore, la filiation avec la notion de solidarité tout au long de la construction du travail social : le vecteur de la solidarité, c'est l'association entre les personnes pour « un concours et une coordination des forces » dans des actes réfléchis et volontaires (Blais, 2007). Dans notre contexte social, politique et culturel français, cette mise en œuvre ne peut durablement restée aveugle au genre. C'est ainsi qu'au terme de ce chapitre, il nous semble important de faire le lien avec le travail de recherche de Véronique Bayer sur les cadres du travail social.

Son étude montre comment l'accès des femmes aux postes de cadre dans le travail social conduit à appliquer d'autres modèles d'encadrement non par essentialisation des comportements mais par construction d'une praxis issue d'une culture professionnelle attentive à prendre soin d'autrui dans les réalités du quotidien, c'est-à-dire adossée au travail du care (Bayer, 2017).

Nos travaux convergent sur les incidences politiques de cette considération du quotidien issue de la continuité établie entre la sphère du privé et la sphère du public. Cette dimension inscrite dans les professions du travail social serait de nature selon Véronique Bayer, à refonder « les bases du travail de l'encadrement et suggère un assouplissement des stéréotypes de sexe ».

Pour notre part, la pluralité (gestion, développement) des dispositions d'encadrement à la conduite politique du travail social que nous avons reprise est un axe propice au développement d'une intelligence collective. Cette notion que nous ajoutons ici est au fondement des démarches de co-construction souvent citées pour permettre la participation effective des personnes aux processus décisionnels qui les concernent ou les entourent. Nous avons donc besoin de référentiels d'action qui rendent opérationnels cet exercice de l'intelligence « plurielle » dès lors qu'il s'agit de permettre « à plusieurs » d'exprimer leur volonté d'être sujets de ce quotidien ou de cet environnement.

L'intelligence collective repose sur la capacité à considérer la coopération d'un.e autre « différent.e » toujours possible, toujours nécessaire à l'établissement du commun. Elle produit de ce fait la matérialisation d'associations perçues comme infinies ou improbables entre réflexion et action. L'adoption de cette capacité comme ressource pour agir collectivement fait partie du bagage de références conceptuelles nécessaires à l'intervention collective quelle que soit la place de l'actrice et de l'acteur (Levy, 1997). La prise en compte de cette capacité se retrouve fortement développée par les théoricien.ne.s de la problématique entrepreneuriale au sens de la réalisation d'un projet commun par des individus divers (Bouvard, Suzanne, 2017). L'intelligence collective se développe sous l'influence de leaders capables d'exercer une influence au service de cette dimension. C'est dans ce contexte qu'ils définissent des collaborations a-hiérarchique fondées sur des pratiques de leadership liées aux compétences d'individus en situation de leader. Pour ces auteur.e.s, développer ces collaborations de leaders a-hiérarchique est un gage de réussite collective (entrepreneuriale), de renforcement de l'intelligence du système par la capacité à développer de l'influence au service de l'intelligence collective.

Ces pratiques en étant autorisées par le management libèrent des paroles et des enseignements utiles à l'entreprise. Elles impliquent simultanément la capacité des managers à se mettre en retrait pour faciliter ces autres prises de paroles, à s'incliner vis-à-vis de ces leaders dans une posture de « followers ». Créer ce cadre constitue un nouveau soutien, celui d'une entreprise « enseignante », qui tire parti des expériences in situ et les transmet à ses pairs en situation. Ce point est jugé capital par ces auteur.e.s pour l'intelligence collective car il permet de transmettre les ingrédients de réussite par le collectif et contribue ainsi à former un leadership culturel. Les composantes de cette pratique sont explicitement en concordance avec les expérimentations collectives présentées dans ce chapitre.

La notion d'intelligence collective présentée ici fait le lien avec ce que nous avons compris de l'ambition collective énoncée par les actrices et les acteurs au moment de la création du DEIS, et rejoint les « attendus » des entrants de cette formation auditionnés localement. Cette voie vient confirmer notre attention au développement d'un axe de compétence et de transmission « de savoir intervenir en collectif » dans une dimension politique en travail social. Cette dimension est référencée pour le diplôme DEIS dans les attendus de compétences de ressources humaines (DC3) comme nous l'indiquons ci-dessous à partir du référentiel de cette formation :

- 3.1 Evaluer et mobiliser les ressources nécessaires pour conduire un projet, pour susciter le changement, pour favoriser la transmission des savoirs professionnels.
- 3.2 Promouvoir des processus formatifs pour développer les compétences individuelles et collectives.
- 3.3 Coordonner, animer et réguler des collectifs de travail.

A partir des rencontres avec les étudiant.e.s de plusieurs promotions et le suivi de leurs journées de restitution/certification des études de terrain, il ressort que ces capacités sont peu valorisées au sein même des structures et par les Directions. Plusieurs parlent de l'étonnement « positif » face au travail rendu, de la perception d'une commande à des

étudiant.e.s faute de savoir que faire vis-à-vis d'une demande d'équipe ou par bienveillance vis-à-vis du partenariat de formation et leur sensibilisation à l'accueil de stagiaires.

Au terme de ce chapitre, il est possible d'indiquer comment le secteur professionnel gagnerait à élargir ses pratiques d'encadrement en se dotant d'une gouvernance adaptée à ses spécificités, en cohérence avec les orientations rappelées de solidarités agies. L'inclusion « à part égale » de la dimension ingénierie sociale dans les directions du secteur permettrait d'équilibrer les réponses et d'innover en développement local en prenant le risque de construire un modèle d'encadrement adapté au secteur. Un modèle « politique » et plus seulement « managérial » qui conjugue la participation démocratique des personnes, actrices et acteurs aux choix qui les concernent. A titre d'exemple nous communiquons en annexe 8, le travail de transformation d'une commande « institutionnelle » en dynamique collective sur un territoire pour répondre à un besoin. Ce duo d'étudiantes a su « mobiliser les ressources nécessaires pour conduire un projet et pour susciter le changement » dans les relations entre les parties concernées par le projet.

Des essais sont déjà engagés par un certain nombre de collectivités territoriales qui cherche la mise en œuvre de cette nouvelle conduite politique. Il nous semble que certaines des pratiques d'expérience du champ professionnel ont à gagner en visibilité collective pour enrichir la vie commune. La prise en compte de ce besoin que l'on peut qualifier de « management collectif » ou « management pluriel » permettrait d'apporter une réelle nouveauté aux territoires et à leur développement démocratique tout en incluant la considération des contraintes externes. C'est bien d'une nouvelle ingénierie sociale dont il est question. Cette option proprement politique et la mise en œuvre qu'elle implique serait un outil propice au développement local et une réponse subversive à l'ordre du genre des organisations actuelles. Gageons que le développement des interventions collectives suivrait. L'ingénierie ainsi comprise permet de penser un développement social conçu comme un progrès. Robert Castel avait décrit en même temps ce qu'il appelle le type *idéal social-démocrate de l'État social* (1995) et sa mise en crise par la rupture du couple sous-jacent de cette histoire. Selon lui, le développement économique assorti du quasi plein emploi ET le développement des droits du travail et de la protection sociale, c'est-à-dire que le

mécanisme de progrès et le système de régulation politique et paritaire ont été confondus. Or il s'agit de deux fonctionnements différents qui peuvent ne pas coexister. Paradoxalement, cette lecture se poursuit de manière dominante et conduit à une surreprésentation du domaine économique dans l'imaginaire collectif : le progrès ne peut venir que de l'économique, la crise de l'économie entraîne une crise du progrès au sens d'une perte de croyance, de confiance en un progrès possible. Les dimensions de la crise du modèle de la croissance ne sont pas notre sujet mais cette rupture, inavouable voir impensable constitue un élément de contexte à considérer. Les analyses commencent à se développer en terme de changement de perspectives, l'ouvrage collectif *Pour en finir avec ce vieux monde* » en est une illustration (Coutrot, Flacher, Méda, 2011) pour reprendre les constats posés ici en terme de rupture de modèle et d'imaginaire collectif à mettre au travail.

Conclusion

La controverse engagée à propos de l'intervention collective en travail social, tantôt pointée comme une question d'ordre institutionnel, tantôt comme une question de formation, a mobilisé notre recherche. En partant de la généalogie des « maisons sociales », et en utilisant la focale du genre, un travail de recontextualisation a permis de mettre en évidence la place de la citoyenneté politique des femmes dans la structuration de cette action collective, nommée intervention sociale. Par leur initiative collective vis-à-vis d'une question publique, elles inscrivent leur action dans l'espace public de la Nation, malgré le déni qui leur est fait « de prendre part » à la vie politique.

En étudiant le processus collectif ainsi engagé, l'intervention sociale prend une dimension politique au croisement d'une dynamique de subjectivation d'individus féminins. Cette action illustre le caractère nécessairement collectif de la citoyenneté politique des femmes mis en évidence par Bérengère Marquès-Pereira pour conquérir ce droit. Pour

accéder à la qualité de sujet (individu autonome) et à l'exercice d'une citoyenneté politique de plein droit, il leur faut agir collectivement et faire valoir des points de vue de sujets assemblés qui deviendront des sujets de droits. C'est dans ce sens que l'accès à la citoyenneté des femmes se construit collectivement pour faire advenir des droits individuels. Cette dimension collective de la citoyenneté ouvre des perspectives pour l'ensemble des individus-sujets dont les éléments clés issus de la recherche sont présentés dans cette conclusion.

L'analyse diachronique des conditions historiques qui a favorisé l'émergence du travail social laïc implique de considérer la question sociale telle qu'elle s'est trouvée formulée dans la société française tout au long du XIX^{ème} siècle. Ce point de départ a constitué un premier socle d'interrogations collectives autour du principe d'égalité d'individus libres et les conditions de vie inégales dans la société. Ainsi ce que nous nommons ou englobons actuellement dans la notion de solidarité prend son origine dans un débat politique qui tente d'articuler liberté et égalité des sujets en démocratie. Ce que nous véhiculons sous le terme de solidarité publique ou de politiques de solidarité a pris source dans un attachement au principe d'égalité entre les individus sous la forme d'une loi organique énoncée par Léon Bourgeois (1896), la loi naturelle d'interdépendance.

Cette compréhension des termes du débat conduit à considérer la complexité d'une question intitulée la question sociale, sa nature dynamique et son absence de résolution définitive dans le temps long de l'histoire, c'est-à-dire en acceptant les va et vient dans le temps, à contre-courant par exemple d'une chronologie de la protection sociale qui poserait ses bornes avant et après 1945. Pour un temps qui correspond à la mise en œuvre de l'État Providence jusqu'à son ébranlement, la question est comprise comme en construction puis résolue et prise en charge. Elle réapparaît depuis les années 2000 au cœur des débats politiques. Pour illustrer cette résurgence du questionnement, nous pouvons nous référer aux discours et observations de la pauvreté indigente associée à la révolution industrielle au cœur des années 1830 et à ceux concernant les travailleurs pauvres dans une société d'emplois des années 2000. C'est l'inconditionnalité de droits sociaux, l'assistance de l'État à

des individus-citoyens, qui est discutée dans les deux cas. Cependant dans les débats actuels, soit il est fait abstraction du principe d'égalité entre membres de la communauté nationale, soit la mise en discussion de l'existence des droits inconditionnels ébranle de fait le principe politique d'égalité constitutionnelle entre individus-citoyens.

Ce constat nous conduit à considérer le potentiel d'exercice de la citoyenneté politique par chaque membre de la communauté locale ou nationale comme le facteur clé de la vie démocratique et comme un déterminant de l'égalité réelle entre les sujets-citoyens. Cette considération impacte les manières de concevoir les politiques de solidarité et leur mise en œuvre pour intégrer les points de vue citoyens, leur contribution aux analyses et aux perspectives afin d'identifier ce qui sera bénéfique pour les personnes concernées et pour la vie ensemble. C'est ce mouvement de participation démocratique qui est nécessaire pour activer et augmenter la compréhension du principe d'égalité constitutionnelle.

Dans cette acception, nous comprenons qu'il ne s'agit plus seulement d'impliquer des bénéficiaires, des ayants-droits mais de mobiliser dans une dynamique égalitaire des élu.e.s, des responsables-décideurs, des cadres, des professionnel.le.s de différentes disciplines pour concevoir d'autres espaces de réalisation, d'autres dispositions d'intervention en solidarité aux différents échelons de l'action publique.

Sur le même plan, l'examen approfondi des débats conduisant à l'émergence de l'idée de solidarité, nous a conduit à retenir le référentiel d'égalité, issu de la période révolutionnaire, comme un moteur d'initiatives entre individus libres et entreprenants. Le référentiel ainsi identifié sert de révélateur des inégalités de genre dans l'action collective étudiée - la conception du travail social laïc - et dans l'exercice de la citoyenneté politique. Ces inégalités constituent à leur tour des blocages à la mise en œuvre concrète du principe d'égalité.

L'attention au principe d'égalité met l'accent sur deux dimensions principales : l'égalité formelle (référence au principe de droit), l'égalité réelle (ce qui est possible en situation). L'approfondissement de la notion dans les contextes historicisés conduit à ajouter l'égalité de

relation (qui relie à la condition humaine commune). La prise en compte de ces trois facettes de l'égalité assemblées dans cette recherche est au cœur de la conception d'un travail social acteur des politiques de solidarités. Cela implique un certain nombre de considérations et de mutations réelles au sein du champ professionnel. Nous en retenons trois qui font système dans l'organisation actuelle :

- prendre en compte l'héritage de la division sexuée à l'œuvre dans les modes de pensée et les modes d'interventions au sens où se reconduit une disqualification des personnes « cibles » de cette action publique, des professionnel.le.s., des budgets, incompatible avec le libre exercice de la citoyenneté politique en démocratie.

- discuter le principe de hiérarchisation comme système d'organisation dominant des modes de pensées et des modes d'organisation. Cette norme appliquée à l'action sociale conduit à une subordination des interventions sociales (personnes, personnels, élu.e.s, temps, budgets) aux autres secteurs d'activité de la nation, à une absence d'autonomie conceptuelle et politique.

- concevoir un management des interventions sociales qui rende compte de la spécificité de cette action publique attachée au principe d'égalité entre les personnes. Par leur considération comme partie prenante de l'action et leur contribution à la politique publique, c'est l'effectivité du développement social qui sera rendu possible. Cette compréhension fait rupture avec l'exigence de responsabilisation des bénéficiaires de l'action publique et introduit de fait un changement de posture institutionnelle et professionnelle. Cet objectif reconnu, c'est une autre étape d'émancipation collective qui pourra se réaliser.

La présentation des résultats de la recherche ainsi faite, il nous semble intéressant de souligner dans cette conclusion deux autres dimensions de ce travail. En premier lieu nous souhaitons revenir sur les apports liés aux choix méthodologiques, puis nous explorerons les usages possibles des résultats du point de vue du travail social.

A l'issue de ce travail, les choix méthodologiques se sont révélés particulièrement fructueux et cohérents. En effet les analyses de genre sont souvent présentées sous le

registre de ce que nous nommons une égalité stricte, à savoir faire apparaître des distorsions de valeur entre les places des femmes et celles des hommes. Cette dimension oublie de poursuivre l'analyse des conséquences de ces lectures pour envisager les seules corrections au niveau quantitatif voire chiffré. Il ne s'agit pas de nier l'importance de ce premier niveau d'analyse et des effets produits par ces corrections. Cependant les études sur les processus et particulièrement sur les rapports de pouvoir dans les relations entre les individus nous ont appris les limites de ces analyses. A cet égard, les analyses de genre sont utiles dans la compréhension apportée aux processus actifs pour avancer dans des transformations significatives. Dans le cas présent, ce qui a pu être considéré, c'est la construction genrée du travail social laïc à partir de la place de la citoyenneté politique dans cette structuration. Cette méconnaissance levée par les analyses de genre permet de questionner autrement les impasses perçues dans cette action publique concernant la dimension collective.

La focale du genre a permis de questionner les subordinations à l'œuvre. Nous avons pu repérer l'existence d'actions collectives au sein de cette action publique tout en comprenant que ces actions sont commentées, jugées à partir d'un référentiel masculin de l'action collective. De même, le processus hiérarchique mis en place ne permet pas une analyse des réciprocity des actions. Seules les pratiques et les postures in fine des interventions sociales sont l'objet de discussion, de critiques. Dans ce processus, c'est la notion d'interdépendance des actrices et des acteurs qui a été abandonnée au profit d'un ordonnancement de l'action établie. Pour illustrer cette confusion et les tensions générées, il est possible de reprendre le conflit souvent cité qui a concerné les élus des Conseils généraux lors du démarrage de la décentralisation et les professionnel.le.s du travail social, principalement les assistantes sociales.

Il est souvent fait mention des conflits de légitimité, des refus d'une nouvelle autorité. Dans la période (les années 1980), ce qui prime c'est le nouvel ordonnancement des politiques publiques, leur territorialisation dans une administration territoriale qui s'élabore selon les schémas classiques et les références de l'encadrement hiérarchique. Malgré le rapprochement de la décision politique des questions à traiter par la proximité des élus décideurs, la période ne s'ouvre pas sur la démocratisation du pouvoir, sur *l'association des*

forces et des compétences. La capitalisation des savoirs issus de la professionnalisation d'un secteur entre en concurrence localement avec la conception et l'héritage du pouvoir politique d'une « démocratie monosexuée et masculine ». Ce conflit pourrait s'étudier en propre en différents lieux du territoire national. Il poursuivrait les compréhensions engagées sur les exercices différenciés de la citoyenneté politique et conduirait aux réexamens des légitimités politiques pour permettre les élargissements attendus dans les recherches de nouvelles formes démocratiques (démocratie participative, démocratie contributive, démocratie d'initiative citoyenne).

Ainsi l'analyse de l'ordre sexué de la société débouche sur d'autres indicateurs de transformations possibles pour le corps social dans son ensemble. Entre la période fondatrice d'un travail social laïc professionnalisé et la période contemporaine, l'exercice de la citoyenneté politique est identifié comme un verrou toujours actif dans la mise en œuvre d'une solidarité politique. Cet exercice est au cœur d'une disqualification entre membres de la communauté locale ou nationale. Cela conduit à interroger les rapports sociaux et les rapports politiques produits/inscrits dans le travail social au regard de cette dimension pour examiner ce qui change dans les rapports sociaux par l'intervention sociale. Ce changement concerne les professionnel.le.s du secteur comme les publics « cibles » de ces politiques. Les articulations entre les dimensions politiques et les dimensions sociales de la citoyenneté ne peuvent être dissociées dans un travail social fondé sur une solidarité politique. L'analyse conduite à cet effet du point de vue des interventions des professionnel.le.s en interactions avec des publics et l'encadrement (au sens large du travail social) précise le réel de part de citoyenneté mobilisée de part et d'autre dans les pratiques.

Ce que nous a appris notre deuxième choix méthodologique, l'analyse socio-historique du travail social, c'est un processus de création de cette action publique en deux temps. Une première période qui correspond à un contexte d'effervescence et d'initiatives associées puis une seconde période de légitimation par la professionnalisation sous l'égide de l'État. Cette seconde étape vient entériner l'absence de pouvoir politique des fondatrices tout en adoptant leur création, l'intervention sociale, comme réponse utile et souhaitée. Ainsi les différentes analyses mobilisées et cette recherche permettent de réunir ces deux

étapes pour conclure sur la construction politique ainsi réalisée. Par ailleurs, la création des Maisons sociales, leur objet (la résolution locale de la question sociale), leur gouvernance, l'ensemble des éléments tels que nous les avons étudiés signent la mise en œuvre d'un développement local (au sens formulé au sein des États généraux du travail social) avant l'heure. Cette lecture peut être une ressource pour avancer en concertation d'actrices et d'acteurs de cette action publique dans le temps présent. Il ne s'agit pas tant d'inventer de nouvelles pratiques que de s'émanciper collectivement d'une organisation héritée. Pour ce faire, nous redisons la portée des interventions collectives actuelles en travail social.

Dans la mesure où elles s'appuient sur la citoyenneté politique des individus-sujets, les interventions collectives sont porteuses d'une confrontation entre un mouvement d'actions collectives du travail social avec la société civile et des logiques d'actions publiques institutionnalisées qui pour leur majorité s'abstiennent de la capacité contributive de sujets-citoyens. Ce phénomène est à la fois l'héritage d'une pensée et d'une organisation que nous avons présentées mais tout autant la conséquence de la structuration genrée de cet héritage. Il nous permet de mettre en lumière la part collective de la citoyenneté aujourd'hui minorée dans l'action publique au profit d'une citoyenneté centrée sur un exercice et un usage individuel. C'est cet héritage d'une construction monosexuée de l'espace public de délibération qui entre en tension voire en conflit avec le potentiel des interventions collectives en travail social. Pour autant ce constat est aussi un point de départ possible pour l'intervention sociale professionnalisée. Nous allons donc présenter les perspectives envisagées de ce point de vue.

Plusieurs usages peuvent être retenus des conclusions énoncées. Tout d'abord nous partons du travail social laïc constitué dans la cité comme un espace de conception pacifique et d'égalité de relation (les Maisons sociales) contribuant à une démocratie sociale inclusive. Cette conception ne nie pas les tensions et les oppositions présentes, elle propose l'expérimentation collective comme mise en débat public, accepte « la dénonciation publique » comme mise en procès de l'inégalité, de l'injuste. Ensuite nous avons montré

comment les interventions collectives contemporaines poursuivent cette dynamique et constituent à leur manière des espaces contributifs pour que les personnes soient « sujet » d'une démocratie avant d'être « objet » d'une politique publique.

Cette conception initiale et originale fait tension politique dans l'intervention sociale car elle demande à considérer des espaces possibles de co-élaboration publique de problématiques collectives en renouant avec la capacité créatrice d'individus-sujets. Là est la source, de notre point de vue, de la dimension conflictuelle de ce qui est désigné aujourd'hui comme interventions collectives en travail social entre les parties prenantes de l'action publique. Dans la logique des sphères séparées et des hiérarchies instaurées entre actrices et acteurs de cette action collective de la société sur elle-même, il y a peu de modèles ou d'exemples de conceptions ou concertations coopératives à disposition des questions à résoudre. En considérant différents mouvements à l'œuvre actuellement, il est possible de repérer des recherches convergentes et les développements que cela entraîne : le regain de prise en compte des pratiques d'éducation populaire (Résonnances 2016), la valorisation des savoirs citoyens (Deboulet, Nez, 2013), les recherches sur les croisements des savoirs (ATD, CNRS, CNAM, 2017) et sur la participation de la société civile (Sciences citoyennes, ADEME, 2018). Ces recherches sont particulièrement considérées et suivies par les actrices et acteurs de l'intervention sociale. Elles viennent nourrir et enrichir les expériences et le potentiel présenté dans les interventions collectives en travail social dans une perspective a-hiérarchique.

Dans ce cadre il est possible de renouer avec le double mouvement émancipatoire de personnes-sujets en société. Cela conduit à penser la citoyenneté politique comme l'élément moteur d'une action publique dans un cadre démocratique. Il s'agit de transformer l'imaginaire des logiques institutionnelles du travail social contemporain pour porter attention à l'égalité ou l'inégalité de citoyenneté politique entre les actrices et les acteurs de l'action collective. Cela concerne non plus la consultation des personnes mais les pouvoirs de conception et de décision dans la chaîne de construction et de modification d'une politique sociale. A titre d'exemple, cette conception transformée de l'action publique du travail social s'expérimente localement dans plusieurs Conseils départementaux à partir des comités

consultatifs des allocataires du RSA, dans des Villes à partir des Centres communaux d'action sociale (CCAS). Elle implique une mobilisation importante des professionnel.le.s de ces interventions sociales et des cadres auprès des élu.e.s pour permettre d'adopter des postures d'égalité citoyenneté, de concevoir les temps et les espaces de rencontre. Ce travail est propice à l'examen des tensions à l'œuvre dans notre société, à la considération des conflits pour offrir le point de départ d'une fabrication collective des motifs de l'action publique. Ce savoir-faire de médiation ou d'intermédiation que nous avons précédemment nommé « capitalisation des savoirs issus de la professionnalisation » intéresse le corps social dans son entier et qui est peu valorisé ou mobilisé au sortir des centres de formation par les organisations des services ou les institutions employeurs. Cela ouvre des perspectives en termes de savoirs partagés et de co-formation peu développées à ce jour du fait du cloisonnement important entre actrices et acteurs, dispositifs et financements. L'action collective au sein de l'espace public requiert des savoir-faire et des savoir-être dont une partie sont encore à inventer pour être considérés – exemple en matière de gouvernance du développement local - et contribuer ainsi à rétablir le déséquilibre énoncé ou les manquements à la dimension collective de la citoyenneté. Il y a là un champ d'exploration important sur la base d'une diversité d'expériences et d'une acception politique du travail social. Ceci nous amène à repreciser et développer les résultats concernant la solidarité nationale ou la solidarité comme politique.

L'analyse socio-historique de notre recherche a permis de montrer comment cette action collective issue d'une initiative de femmes de la société civile articule travail avec autrui et travail sur autrui pour construire une solidarité démocratique, en cherchant ainsi à se différencier de la solidarité charitable en usage. C'est donc en s'émancipant du modèle précédant que les actrices ont bâti une conception d'intervention sociale laïque. Elles se sont appuyées sur le fondement politique de la solidarité que nous avons présenté et dont il convient de redire la filiation avec le référentiel révolutionnaire d'égalité entre des individus-sujets en démocratie. Pour le formuler d'un point de vue scientifique, c'est cet ensemble qui a produit un nouveau cadre d'intervention : les prises d'initiatives d'actrices et le référentiel mobilisé. A partir de cette lecture, il est possible de saisir dans les débats contemporains qui

mettent en scène la solidarité, les liens ou les écarts avec le référentiel initial d'égalité et de contribuer ainsi à la production d'éléments de discernements ou d'appuis théoriques nécessaires aux délibérations en jeu. Ce travail de connaissance est à diffuser et à mobiliser pour concevoir les réponses et les services aux personnes isolées ou en collectif.

A titre d'exemple, la terminologie de solidarités dites actives et les mises en dispositifs énoncées sont pour la plupart une distorsion de la notion de solidarité au nom d'une participation peu politique (au sens du possible exercice de citoyenneté). Le débat formulé aujourd'hui associe et remplace « solidarité » par « assistance » selon deux versants, l'assistance qui produit de la dépendance, l'assistance qui produit de l'autonomie. Dans les deux cas, cette formulation conduit à une référence implicite à des manques et seulement à eux ; elle gomme et méconnaît la compréhension de la solidarité comme une donnée vitale humaine qui est la source d'un droit issu du droit des obligations et de l'expérience de l'espèce humaine et de ses égarements pouvant conduire à des conflits mondiaux (Arendt, 2009-Supiot, 2010). C'est donc la dimension même d'interdépendance comme socle commun qui demande à être travaillée et reliée au principe d'égalité.

Ainsi que nous l'avons étudié dans notre première partie, le rôle de la solidarité comme fondement de l'État social est une manifestation de l'interdépendance reconnue qui existe entre des sujets libres d'une même société. Elle rend compte de la souveraineté collective du citoyen. Il y faut donc la contribution de tous « individuellement ». A travers différentes explorations (logique des sphères séparées, citoyenneté politique, travail du care, préséance du Droit), nous avons apporté des éléments à ce travail de discussion pour reconsidérer les composantes de dépendance et d'autonomie présentes à l'aune d'une solidarité comprise aussi comme le résultat d'une expérience collective. Dans cette perspective, nous avons indiqué les changements de postures simultanément tant du point de vue institutionnel que du point de vue professionnel. Cette étape est nécessaire mais doit conduire à *oser de nouveaux réflexes* pour réorienter l'action publique.

Pour terminer, nous voulons indiquer comment ces orientations pour l'intervention sociale et les analyses précédemment énoncées constituent autant de sujets possibles de

recherche dans le champ du travail social. Ce travail a montré une pluralité (non exhaustive) de sujets qui comptent pour la vie démocratique et l'intérêt d'approfondir les liens entre des référentiels théoriques et les conceptualisations d'une action pour être en résonance avec la société et les questions qui sont les siennes. Cette démarche de recherche est aussi au fondement de la création du travail social laïc. Poursuivre et développer ce champ de recherches représente certainement une utilité sociale mais constitue aussi un enjeu pour une démocratie vivante. Le travail de recherche a mis à jour l'exercice de la citoyenneté comme élément central de cette création avec les incidences et les ressources que cela implique. Cette identification est en cohérence avec la définition du travail social adoptée en 2017 et constitue une finalité des interventions. Cette compréhension illustre comment un travail sur les référents théoriques de l'intervention sociale actualise et enrichit les mises en œuvre. Elle permet de quitter une posture essentialiste du travail social et de participer aux questions mises au débat public : action collective, développement social, solidarités actives, participation des personnes accompagnées.

Dans la continuité de la conférence de consensus sur le travail social et la recherche (2013), il paraît opportun de mettre au travail l'étude des références d'action de ce champ aujourd'hui éparées entre les disciplines académiques et les équipes de recherches prises dans le jeu de leur propre valeur. Si l'autonomie de la recherche, des équipes, n'est pas à discuter, l'hétéronomie du secteur souvent nommée et la montée en puissance du croisement des savoirs dans une société soucieuse d'une égalité-relation nécessitent un travail d'inventaire des ressources et travaux déjà conduits dans cette perspective pour constituer à plusieurs un fonds commun et non un fonds unique.

Nous pensons que cette étape permettrait de dépasser un certain nombre de tensions et de questions toujours rappelées sans qu'une issue soit trouvée. A cet égard, notre travail a montré la diversité des sources de savoirs possibles concernant les sujets du travail social et les effets d'une mobilisation conjointe pour tenir compte des avancées d'un domaine et les questionnements d'un autre. Il reste à trouver la pluralité des participations dans cette transversalité des ressources elles-mêmes plurielles pour une production de connaissance reconnue. Cette pluralité est certainement le nouveau défi du secteur entre la

diversité des personnes concernées, entre l'interdisciplinarité requise pour comprendre et construire de nouvelles connaissances, entre les processus d'accaparement des savoirs dans les organisations actuelles.

Bibliographie

ABALLÉA, François. Crise du travail social, malaise des travailleurs sociaux. *Recherches et Prévisions*, 1996, n°44, p. 11-22.

https://www.persee.fr/doc/caf_1149-1590_1996_num_44_1_1734

ABALLÉA, François. L'anomie professionnelle. Déprofessionnalisation et désinstitutionnalisation du travail. *Recherche & formation*, 2013, vol. 72, n° 1, p. 15-26.

<https://www.cairn.info/revue-recherche-et-formation-2013-1-p-15.htm>

ABALLÉA, François. *Sociologie de l'intervention sociale - Déprofessionnalisation d'un métier, désinstitutionnalisation d'un secteur*. Toulouse : Octarès Editions, 2014, 220 p.

ABALLEA, François, BENJAMIN, Isabelle, MENARD, François. *Le métier de conseiller[ère] en économie sociale familiale. Professionnalité et enjeux*. Paris : La Découverte, 2003, 201 p.

ARENDT, Hannah. *Condition de l'homme moderne* [1958]. Paris : Pocket, 2009, 406 p.

ASSOCIATION POUR LA BIODIVERSITÉ CULTURELLE. *Les Créatifs Culturels en France*. Gap : Éditions Yves Michel, 2006, 131 p.

ASTIER, Isabelle. *Les nouvelles règles du social*. Paris : Presses Universitaires de France, 2007, 208 p.

ASTIER, Isabelle. *Sociologie du social et de l'intervention sociale*. Paris : Armand Colin, 2010, 128 p.

AUBENAS, Florence. *Quai de Ouistreham*. Paris : Points, 2011, 237 p.

AUTÈS, Michel. Le travail social indéfini. *Recherches et Prévisions*, 1996, n°44, p. 1-10.

https://www.persee.fr/doc/caf_1149-1590_1996_num_44_1_1733

AUTÈS, Michel. L'insertion, une bifurcation du travail social. *Revue ESPRIT*, 1998, n°241, p. 60-77.

AUTÈS, Michel. Le travail social et la recherche, une question politique. In : JAEGER, Marcel (coord.). *Le travail social et la recherche. Conférence de consensus*. Paris : Dunod, 2014, 314 p.

AVENEL, Cyprien. La réforme de la politique de la Ville à l'épreuve du développement social territorial. *Informations sociales*, 2013/5, n° 179, p. 98-106.

<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-5-p-98.htm>

BARBANT, Jean-Christophe. Ingénierie dans le champ social. Quels modèles d'expertise ? *Vie sociale*, 2011, vol. 1, n°1, p. 41-59.

<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-1-page-41.htm>

BARBANT, Jean-Christophe. *Sociologie de l'expertise de l'intervention sociale : Modèles et éthiques du champ de l'ingénierie sociale*. Paris : L'Harmattan, 2011, 356 p.

BAYER, Véronique. Le nouvel esprit du travail social : encadrement et néo-management au prisme du genre. In : DIVAY, Sophie (éd.), *Cadres en devenir. Evolutions, transformations, socialisations, tensions*. Toulouse : Octares Editions, 2017, 302 p.

BAYER, Véronique. Les cadres dans le travail social : le déni du genre. In : AMISTANI, Carole. GUÉLAMINE, Faïza. MOUNIR, Hakima (dir.). *Chef de service dans le secteur social et médico-social. Enjeux, rôles et stratégies d'encadrement*. Paris : Dunod, 2013, 256 p.

BELOTTI, Elena Gianini. *Du côté des petites filles*. Paris : Editions des femmes, 1974, 251 p.

BERENI, Laure. CHAUVIN, Sébastien. JAUNAIT, Alexandre. REVILLARD, Anne. *Introduction aux études sur le genre*. Bruxelles : De Boeck Université, 2012, 357 p.

BERENI, Laure. REVILLARD, Anne. Un mouvement social paradigmatique ? Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux. *Sociétés contemporaines*, 2012, vol. 85, n°1, p. 17-41.

<https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2012-1-page-17.htm>

BERTAUX, Roger. SCHLERET, Yvon. BERNARDI, Sylvain. Logiques professionnelles, logiques institutionnelles logiques de mission. In : CHOPART, Jean-Noël (éd.), *Les Mutations du travail social*. Paris : Dunod, 2000, 303 p.

BESSIN, Marc. Le travail social est-il féminin ? In : ION, Jacques (dir.), *Le travail social en débat[s]*. Paris : La Découverte, 2005, 276 p.

BESSIN, Marc. Focus - La division sexuée du travail social. *Informations sociales*, 2009, vol. 152, n°2, p. 70-73.

<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-2-page-70.html>

BESSIN, Marc. Quand la mixité ne suffit pas : où en est l'introduction du genre dans le travail social ? *Les Cahiers Dynamiques*, 2013/1, n°58, p. 22-30.

<https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2013-1-page-22.htm>

BLAIS, Marie-Claude. *La solidarité. Histoire d'une idée*. Paris : Gallimard, 2007, 347 p.

BOLTANSKI, Luc. CHIAPELLO, Éve. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard, 1999, 843p.

BONNET, Marie-Jo. *Histoire de l'émancipation des femmes en France*. Rennes : Éditions Ouest-France, 2012, 127 p.

BONNY, Yves. *Sociologie du temps présent : Modernité avancée ou post-modernité ?* Paris : Armand Colin, 2004, 256 p.

BOUQUET, Brigitte. L'œuvre Sociale. Analyse des représentations et des enjeux à travers le procès de Jeanne Bassot. In : DESSERTINE, Dominique. DURAND, Robert. ÉLOY, Jacques. GARDET, Mathias. MAREC, Yannick. TÉTARD, Françoise (éd.). *LES CENTRES SOCIAUX, 1880-1980. Une résolution locale de la question sociale ?* Lille : 2004, Presses Universitaires du Septentrion, 288 p.

BOUQUET, Brigitte. Management et travail social. *Revue française de gestion*, 2006/9, n°168-169, p. 125-141.

<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2006-9-page-125.htm>

BOUSQUET, Cathy (dir.). *L'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) : quelles marges de création ?* Nîmes : Champ Social Editions, 2013, 127 p.

BOUSQUET, Cathy. Au démarrage des démarches participatives, la question de l'initiative. In : PATUREL, Dominique (dir.), *Recherche en Travail Social : les approches participatives*. Nîmes : Champ Social Editions, 2014, 404 p.

BOUSQUET, Cathy. PONT, Christine. Conférence gesticulée sur les Institutions Facilitantes. In : Conférence-débat, *La participation en travail social : Tous concernés ! Montpellier, 3*

décembre 2015. <http://www.prefis-lr.fr/events/la-participation-en-travail-social-tous-concernes>

BOUSQUET, Cathy. Des repères facilitateurs de l'Intervention Sociale d'Intérêt Collectif (ISIC). In : Journée d'étude CRITIS, *L'intervention collective et communautaire. Réalités, atouts et limites*, Marseille, 11 mars 2016. <http://www.acofis.org/>. SAS, 2017, n°6.
<https://www.sas-revue.org/9-numero-de-revue/84-n-6-annee-2017-dossier-n-6>

BOUSQUET, Cathy. MARXER, Annie. *Oser de nouveaux réflexes professionnels : entre subir et agir*. Lyon : Chroniques sociales, 2009, 240 p.

BOUVARD, Patricia. SUZANNE, Hervé. *Le développement de l'intelligence collective en entreprise*. Londres : ISTE éditions, 2017, 342 p.

BRESSON, Maryse. JETTÉ, Christian. BELLOT, Céline. *Le travail social et la nouvelle gestion publique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2013, 264 p.

BRUGÈRE, Fabienne. *Le sexe de la sollicitude*. Lormont : Le Bord de l'eau, 2014, 167 p.

BUCHETON, Dominique. *L'agir enseignant : des gestes professionnels ajustés*. Toulouse : Octarès Editions, 2009, 284 p.

CASTEL, Robert. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris : Fayard, 1995, 813 p.

CASTEL, Robert. DUVOUX, Nicolas. *L'avenir de la solidarité*. Paris : PUF, 2013, 103 p.

CASTORIADIS, Cornelius. *Démocratie et relativisme*. Paris : Mille et une Nuits, 2010, 141 p.

CAUSER, Jean-Yves. PFEFFERKORN, Roland. WOEHL, Bernard. *Métiers, identités professionnelles et genre*. Paris : l'Harmattan, 2007, 250 p.

CEDIAS. *Jalons pour une société socialement juste*. Paris : CEDIAS, Perspectives et propositions issues du séminaire « Demain, quelles politiques sociales de solidarité ? » juin 2012.

CEFAÏE, Daniel. *La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques*. In: Réseaux, volume 14, n°75, 1996. Le temps de l'événement I. pp. 43-66 ; https://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_1996_num_14_75_3684

CHARRON, Hélène. Éducation des femmes et rapports de genre dans les groupes leplaysiens et au Musée social au tournant des XIXe et XXe siècles. *Les Études Sociales*, 2010, vol. 151, n°1, p. 83-116.
<https://www.cairn.info/revue-les-etudes-sociales-2010-1-page-83.htm>

CHAUVIÈRE, Michel. *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*. Paris : La Découverte, 2007, 224 p.

CHAUVIÈRE, Michel. Quel est le « social » de la décentralisation ? *Informations sociales*, 2010, n°162, p. 22-31.
<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-6-page-22.htm>

CHOPART, Jean-Noël. *Les mutations du travail social, dynamiques d'un champ professionnel*. Paris : Dunod, 2000, 303 p.

COLLET, Isabelle. DAYER, Caroline. *Former envers et contre le genre*. Louvain-la-Neuve : De Boeck, 2014, 300 p.

COSTA-LEROUX, Jacqueline. Confusion des rôles et égalité des statuts. In : Colloque École des Parents et des Éducateurs (EPE), *L'autorité a-t-elle un sexe ? Paris, 23 et 24 novembre 2007*.

COUTROT, Thomas. FLACHER, David. MEDA, Dominique (dir.). *Pour en finir avec ce vieux monde. Les chemins de la transition*. Paris : Les Editions Utopia, 2011, 276 p.

DE BLIC, Damien. LEMIEUX, Cyril. Le scandale comme épreuve. *Éléments de sociologie pragmatique. Politix*, 2005, vol. 3, n°71, p. 9-38.
<https://www.cairn.info/revue-politix-2005-3-p-9.htm>

DEGENNE, Alain. ALEXANDRE, Victor. Les échelles d'attitude. *Revue française de sociologie*, 1972, 13-2, p. 279-280.
https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1972_num_13_2_2068

DELLA SUDDA, Magali. Politisation et socio-histoire. In : ACHIN, Catherine, BERENI, Laure (dir.), *Dictionnaire genre & science politique*. Paris : SciencesPo. Les Presses, 2013, 699 p.

DEMAILLY, Lise. *Politiques de la relation. Approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles*. Lille : Presses Universitaires Septentrion, 2008, 373 p.

DEMAZIÈRE, Didier. GADÉA, Charles. *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*. Paris : La Découverte, 2009, 466 p.

DEMAZIÈRE, Didier. ROQUET, Pascal. WITORSKI, Richard. *La professionnalisation mise en objet*. Paris : L'Harmattan, 2012, 284 p.

DE MONTALEMBERT, Marc. Introduction. *Vie sociale*, 2011, vol. 1, n°1, p. 5-9.

<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-1-p-5.htm>

DE ROBERTIS, Christina. ORSINI, Marcelle. PASCAL, Henri. ROMAGNAN, Micheline. *L'intervention sociale d'intérêt collectif : de la personne au territoire*. Paris : Presses de l'EHESS, 2014, 304 p.

DE ROBERTIS, Christina. Quels changements du fait de l'intervention sociale d'intérêt collectif ? *Forum*, 2017, n° 1, p 32-43.

DIEBOLT, Evelyne. FOUCHE, Nicole. Un siècle de vie associative : quelles opportunités pour les femmes ? *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2003, n°69, p. 47-48.

https://www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_2003_num_69_1_402437

DIEBOLT, Evelyne. Les femmes engagées dans le monde associatif et la naissance de l'Etat providence. *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1999, n°53, p. 13-26.

https://www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_1999_num_53_1_402206

DONZELOT, Jacques. *L'invention du social : essai sur le déclin des passions politiques*. Paris : Seuil, 1984 rééd. 1994, 263 p.

DONZELOT, Jacques. ROMAN, Joël. 1972-1998 : les nouvelles données du social. *Revue ESPRIT*, 1998, n°241, p. 7-27.

DUBAR, Claude. *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin, 1991, 278 p.

DUBÉCHOT, Patrick. Travail social et Parité ? Regard statistique. In : OLIVIER, Anne (éd.), *Sexe, genre et travail social*. Paris : L'Harmattan, 2010, 190p.

DUBÉCHOT, Patrick. Le Diplôme d'État d'ingénierie sociale. Enjeux et perspectives. *Vie sociale*, 2011, n°1, p. 61-78. <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-1-page-61.htm>

DEBOULET, Agnès. NEZ, Héloïse. *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*. Rennes : PUR, 2013, 138 p.

DUBOIS, Vincent. L'action publique. In : COHEN, Antonin, LACROIX, Bernard, RIUTORT, Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*. Paris : La Découverte, 2009, p. 311-325.

DUJARIER, Marie-Anne. GAUDART, Corinne. GILLET, Anne. LÉNEL, Pierre. *L'activité en théories - Regards croisés sur le travail*. Toulouse : Octarès Editions, 2016, 256 p.

DURAND, Robert. MAREC, Yannick. L'invention d'un mode d'action (années 1980 - années 1920). In : DESSERTINE, Dominique. DURAND, Robert. ELOY, Jacques. GARDET, Mathias. MAREC, Yannick. TETARD, Françoise (éd.). *LES CENTRES SOCIAUX, 1880-1980. Une résolution locale de la question sociale ?* Lille : 2004, Presses Universitaires du Septentrion, 288 p.

DURU-BELLAT, Marie. *L'école des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux ?* Paris : L'Harmattan, 2004, 276 p.

DUVOUX, Nicolas. *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*. Paris : Seuil, 2012, 105 p.

ELOY, Jacques. Les maisons sociales et les résidences sociales ou le développement collectif par les reconnaissances mutuelles. *Vie Sociale*, 2012/2, p. 53-66. <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2012-2-page-53.htm>

FAYET-SCRIBE, Sylvie. A la Belle Époque, deux pionnières du social-chrétien. *Notre Histoire*, 1994, n°117, p 40-46.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (FNEPE). *L'autorité a-t-elle un sexe ? Paris, 23 et 24 novembre 2007*. Paris : L'école des parents, n°570, 2008.

FERRAND, Michèle. Egaux face à la parentalité ? Les résistances des hommes... et les réticences des femmes. *Actuel Marx*, 2005, n°37, p. 71-88.

<https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2005-1-page-71.htm>

FRAISSE, Geneviève. *Service ou servitude. Essai sur les femmes toutes mains*. Paris : Le Bord de l'eau, 2009, 297 p.

FRAISSE, Geneviève. *Les deux gouvernements : la famille et la cité*. Paris : Gallimard, 2001, 224 p.

GALLERAND, Elsa. KERGOAT, Danièle. Le potentiel subversif du rapport des femmes au travail. *Nouvelles Questions Féministes*, 2008, Vol 27, p. 67-82.

GARDOU, Charles. *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*. Toulouse : Erès, 2012, 170 p.

GAUCHET, Marcel. L'avènement de la démocratie, t.4 : le nouveau monde. In : *Conférence-débat dans le cadre des entretiens de la chaire de Travail social et d'intervention sociale au CNAM, Paris, 9 mars 2017*.

GAUDART, Corinne. MOLINIER, Pascale. La dimension sociétale de la notion de service du point de vue des acteurs de la société civile : le care, la question de la (nouvelle) domesticité, la servilité. In : *Séminaire La notion de service (CNAM-LISE-GRIF)*, Paris, CNAM, 19 mai 2015.

GILLIGAN, Carol. *Une voix différente. Pour une éthique du care* (trad. A. Kwiatek). Paris : Flammarion, 2008 [1982], 284 p.

GILLIGAN, Carol. Le care, éthique féminine ou éthique féministe ? *Multitudes*, 2009/2, n°37-38, p. 76-78.

GILLIGAN, Carol. HOCHSCHILD, Arlie. TRONTO, Joan. *Contre l'indifférence des privilégiés... À quoi sert le care*, édité et présenté par PAPERMAN Patricia et MOLINIER Pascale. Paris : 2013, 144 p.

GORI, Roland. CASSIN, Barbara. LAVAL, Christian. *L'Appel des appels. Pour une insurrection des consciences*. Paris : Fayard, 2009, 383 p.

GORI, Roland. LUBAT, Bernard. SILVESTRE, Charles. *Manifeste des ouvriers*. Arles : Actes Sud, 2017, 80 p.

GUERRAND, Roger-Henri. RUPP, Marie-Antoinette. *Brève histoire du service social en France 1896-1976*. Toulouse : Privat, 1978, 183 p.

GUILPAIN, Geneviève. *Les célibataires des femmes singulières. Le célibat féminin en France (XVIIe-XXIe siècle)*. Paris : L'Harmattan, 2012, 246 p.

HAMROUNI, Naïma. *Le care invisible : Genre, vulnérabilité et domination*. Thèse de doctorat en philosophie, Université de Montréal et Université catholique de Louvain, 2 novembre 2012, 289 p.

<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/9059>

HARDY, Jean-Pierre. *La Marchandisation du travail social : fausses peurs et réalités*. Paris : Dunod, 2014, 192 p.

HELFTER, Caroline. Contrepoint – Métiers du social : le plafond de verre. *Informations sociales*, 2011/5, n°167, p 95.

<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-5-page-95.htm>

HERITIER, Françoise. *Féminin/masculin. La pensée de la différence*. Paris : Odile Jacob, 1996, 332 p.

HERITIER, Françoise. *Féminin/masculin. Dissoudre la hiérarchie*. Paris : Odile Jacob, 2002, 443 p.

HERITIER, Françoise, Audition au Sénat, octobre 2011.

ION, Jacques. *Le travail social à l'épreuve du territoire*. Toulouse : Privât, 1991, 174 p.

ION, Jacques. *Le travail social au singulier*. Paris : Dunod, 1998, 152 p.

ION, Jacques. *Le travail social en débat[s]*. Paris : La Découverte, 2005, 276 p.

ION, Jacques. *S'engager dans une société d'individus*. Paris : Armand Colin, 2012, 220 p.

JAEGER, Marcel. Épistémologie et philosophie de l'histoire du travail social. *Vie sociale*, 2013/4, p. 17-30.

JAEGER, Marcel (coord.). *Le travail social et la recherche. Conférence de consensus*. Paris : Dunod, 2014, 314 p.

JENSON, Jane. Etat providence. In : ACHIN, Catherine, BERENI, Laure (dir.), *Dictionnaire genre & science politique*. Paris : SciencesPo. Les Presses, 2013, 699 p.

JOVELIN, Emmanuel. *L'histoire du travail social en Europe*. Paris : Vuibert, 2008, 287 p.

KELLER, Reiner. L'analyse du discours comme sociologie de la connaissance. Présentation d'un programme de recherche. *Langage et société*, 2007/2, p. 55-76.

KERGOAT, Danièle. Ouvriers = ouvrières ? Propositions pour une articulation théorique de deux variables : sexe et classe sociale. *Critiques de l'économie politique*, 1978, volume 5, p 65-97.

KERGOAT, Danièle. Division sexuée du travail et rapports sociaux de sexe. In : HIRATA, Hélène. LE DOARE, Hélène. LABORIE, Françoise. SENOTIER, Françoise (éd.), *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris : PUF, 2000, 318 p.

KITTEL, Isabelle. La construction du DEIS. *Vie sociale*, 2011, vol. 1, n°1, p. 27-31.
<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-1-page-27.htm>

KNOEPEL, Peter. LARRUE, Corinne. VARONE, Frédéric, SAVARD, Jean-François. Les acteurs des politiques publiques. In : KNOEPFEL et al., *Analyse et pilotage des politiques publiques*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2015, 452 p.

LADSOUS, Jacques. Notes de lecture. *Vie sociale*, 2014, vol. 7, n°3, p. 137-138.

LE CAPITAINE, Bruno. KARPOWICK, Annick. *Educateur de jeunes enfants*. Paris : Dunod, 2014, 320 p.

LEFRANÇOIS, Richard. La recherche collaborative : essai de définition. *Nouvelles pratiques sociales*, 1997, vol. 10, n°1, p. 81-95.
<http://id.erudit.org/iderudit/301388ar>

LE GOFF, Alice. *Care et démocratie radicale*. Paris : PUF, 2013, 70 p.

LEGROS, Patrick. L'intervention sociale d'intérêt collectif entre action collective et management. *Vie sociale*, 2012, vol. 2, n°2, p. 147-155.
<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2012-2-page-147.htm>

LÉVY, Pierre. *L'Intelligence collective - Pour une anthropologie du cyberspace*. Paris : La Découverte, 1997, 245 p.

MARCEL, Jean-François. BOUILLIER-OUDOT, Marie-Hélène. Du processus de référentialisation. *Les dossiers des sciences de l'éducation*, 2011, n°25, 41-55.

MARQUES-PEREIRA, Bérengère. *La citoyenneté politique des femmes*. Paris : Armand Colin, 2003, 215 p.

MARQUES-PEREIRA, Bérengère. PFEFFERKORN, Roland. Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions. Introduction. *Cahiers du Genre*, 2011, vol. hs 2, n°3, p. 5-19.
<https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2011-3-page-5.htm>

MARQUIER, Rémy. 1,2 million de travailleurs sociaux en 2011. *Etudes et résultats*, 2014, n°893, p. 1-6.

MARRY, Catherine. *Les femmes ingénieurs, une révolution respectueuse*. Paris : Belin, 2004, 287 p.

MARUANI, Margaret. NICOLE, Chantal. *Au labeur des dames. Métiers masculins, emplois féminins*. Paris : Syros-Alternatives, 1989, 192 p.

MARUANI, Margaret. Hommes et femmes au travail. *Revue Projet*, 2005/4, n°287, p. 37-42.
<https://www.cairn.info/revue-projet-2005-4-p-37.htm>

MAUREL, Elisabeth. De l'observation à la typologie des emplois sociaux. In : CHOPART, Jean-Noël (éd.), *Les Mutations du travail social*. Paris : Dunod, 2000, 303 p.

MAUSS, Marcel. Un inédit : la leçon inaugurale de Marcel Mauss au Collège de France. *Terrain* [En ligne], 59 | septembre 2012, mis en ligne le 01 janvier 2014.
<http://journals.openedition.org/terrain/15006>

MERON, Monique. OKBA, Mahrez. VINEY, Xavier. Les femmes et les métiers : vingt ans d'évolutions contrastées. *Données sociales - La société française*, Insee, 2006, p. 225-234.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1371961?sommaire=1372045>

MERON, Monique. Femmes et hommes dans l'emploi : permanences et évolutions. *Dossier INSEE, calcul DARES*, 2008.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1374398/emploi08i.PDF>

MESNIER, Pierre-Marie. MISSOTTE, Philippe. *La recherche-action. Une autre manière de chercher, se former, transformer*. Paris : L'Harmattan, 2003, 326 p.

MOLINIER, Pascale. LAUGIER, Sandra. PAPERMAN, Patricia. *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*. Paris : Payot et Rivages, 2009, 302 p.

MOLINIER, Pascale. GAUDART, Corinne. La dimension sociétale de la notion de service du point de vue des acteurs de la société civile : le care, la question de la (nouvelle) domesticité, la servilité. In : *Séminaire La notion de service (CNAM-LISE-GRIF)*, Paris, CNAM, 19 mai 2015.

MOLINIER, Pascale. *Le travail du care*. Paris : La Dispute, 2013, 222 p.

MONROSE, Murielle. De l'observation à la catégorisation des emplois : Une lecture statistique de l'histoire des travailleurs sociaux. In : CHOPART, Jean-Noël (éd.), *Les Mutations du travail social*. Paris : Dunod, 2000, 303 p.

MORIN, Edgar. Les sept savoirs nécessaires. *Revue du MAUSS*, 2006/2, n°28, p. 59-69.
<https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2006-2-page-59.htm>

MORIN, Edgar. Réforme de pensée, transdisciplinarité, réforme de l'Université. In : *Congrès International Quelle Université pour demain ? Vers une évolution transdisciplinaire de l'Université, Locarno, Suisse, 30 avril - 2 mai 1997*. Motivation, n° 24, 1997 (consulté le 15 juin 2016) Bulletin Interactif du Centre International de Recherches et Études transdisciplinaires n° 12 - Février 1998.

MOUNIR, Hakima. Les chefs de service aux prises avec le genre. In : AMISTANI, Carole. GUÉLAMINE, Faïza. MOUNIR, Hakima (éd.). *Chef de service dans le secteur social et médico-social. Enjeux, rôles et stratégies d'encadrement*. Paris : Dunod, 2013, 256 p.

NOIRIEL, Gérard. *Introduction à la socio-histoire*. Paris : La Découverte, 2008, 128 p.

PASCAL, Henri. *Histoire du travail social. De la fin du XIXe siècle à nos jours*. Rennes : Presses de l'EHESP, 2014, 320 p.

PEREIRA, Irène. La théorie pragmatiste de l'action collective de Dewey. *Revue ¿ Interrogations ¿*, [en ligne], 2007, n°5.
<http://www.revue-interrogations.org/La-theorie-pragmatiste-de-l-action>

PÉRIVIER, Hélène. La pauvreté au prisme du genre. *Communications*, 2016, n°98, p. 159-173.
https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=COMMU_098_0159

PERRIER, Gwenaëlle. Politiques publiques. In : ACHIN Catherine et al. (éd.), *Dictionnaire. Genre et science politique*. Paris : Presses de Sciences Po, 2013, 712 p.

PERROT, Michelle. *Les femmes ou les silences de l'histoire*. Paris : Flammarion, 1998, 493 p.

PIGENET, Michel. TARTAKOWSKY, Danielle. *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*. Paris : La Découverte, 2012, 800 p.

PROST, Antoine. Histoire du travail social et histoire de la société civile. *Vie sociale*, 2013/1, n°1, p. 93-99.
<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2013-1-p-93.htm>

RATER-GARCETTE, Christine. *La professionnalisation du travail social : action sociale, syndicalisme, formation, 1820-1920*. Paris : l'Harmattan, 1996, 209 p.

REMONDIÈRE, Rémy. ROUGAGNOU, Corinne, REFALO, Patrick. *Conseiller en économie sociale familiale*. Paris : Éditions ASH, 2011, 166 p.

RENNES, Juliette. La République et l'accès des femmes aux professions : enjeux et controverses en France, des années 1870 aux années 1930, version française de "The French Republic and Women's Access to Professional Work: Issues and Controversies in France from the 1870s to the 1930s. *Gender & History*, 2011, Vol.23, n°2, p. 341–366. <hal-01416193>

REY, Claudie. *Service social, territoires publics, territoires privés : l'exemple des assistants sociaux*. [en ligne], Esprit critique, vol 12, n°1. 2009 (référence du 20 juin 2017).
espritcritique.uiz.ac.ma/Dossiers/article.asp?t03code=114&varticle...vrep=1201

RIOT-SARCEY, Michèle. Leçon inaugurale d'ouverture. *Rencontres de Petrarque, Montpellier, 2016*.

ROLL, Sandrine. Former les mères de demain : le projet d'Anne Thieck, une participante au concours Doyen-Doublé de 1899. In : BODINIER, Bernard. GEST, Martine. LEMONNIER-DELPY, Marie-Françoise. PASTEUR, Paul (dir.). *Genre & Education : former, se former, être formée au féminin*. Mont-Saint-Aignan : Publication des universités de Rouen et du Havre, 2009, 546 p.

ROSANVALLON, Pierre. *La crise de l'État-providence*. Paris : Seuil, 1981, 183 p.

ROSANVALLON, Pierre. *La Société des égaux*. Paris : Seuil, 2011, 420 p.

SAGLIO, Jean. Les arrêtés Parodi sur les salaires : un moment de la construction de la place de l'état dans le système français de relations professionnelles. *Travail et Emploi*, DARES, 2007, n°111, p.53-73.

SANCHOU, Paule. CRESPO, Geneviève. Places et fonctions du Caferuis, du Cafdes et du DEIS. *Vie sociale*, 2011, vol. 1, n°1, p. 11-26.

<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-1-page-11.htm>

SCHNAPPER, Dominique. *La communauté des citoyens*. Paris : Gallimard, 1994 pour le texte, 2003 pour l'avant-propos, 320 p.

SCHNAPPER, Dominique. BACHELIER, Christian (collab.). *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris : Gallimard, 2000, 320 p.

SOURIAC, René (dir.). *Histoire de France, 1750- 1995, Tome II : Société, Culture*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 1996, 324 p.

SCOTT, Joan. VARIKAS, Éléni. Genre : Une catégorie utile d'analyse historique. *Les Cahiers du GRIF*, 1988, n°37-38, p. 125-153.

https://www.persee.fr/doc/grif_0770-6081_1988_num_37_1_1759

SERRES, Michel. *Petite poucette*. Paris : Le Pommier, 2012, 84 p.

SPIEGEL, Jo. *Faire (re)naître la démocratie : Vers un nouvel engagement citoyen*. Lyon : Chronique Sociale, 2013, 112 p.

TARRAGONI, Federico. Émancipation,[en ligne] in : CASILLO, Ilaria. BARBIER, Rémi. BLONDIAUX, Loïc. CHATEAURAYNAUD, Francis. FOURNIAU, Jean-Michel. LEFEBVRE, Rémi. NEVEU, Catherine et SALLES, Denis (dir.). *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris : GIS Démocratie et Participation, [9 février 2016].
<http://www.dicopart.fr/es/dico/emancipation>.

TOURAINÉ, Alain. Les mouvements sociaux : objet particulier ou problème central de l'analyse sociologique ? In : *Revue française de sociologie*, 1984, 25-1, p. 3-19.
https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1984_num_25_1_3765

TRONCHE, Didier. Le DEIS : expertise, ingénierie, évaluation. *Vie sociale*, 2011, vol. 1, n°1, p.33-39.
<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-1-page-33.htm>

TRONTO, Joan. *Un monde vulnérable. Pour une politique du "care"*. Paris : La Découverte, 2009, 238 p.

TRONTO, Joan. Du care. *Revue du MAUSS*, 2008/2, n° 32, p. 243-265.
<https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2008-2-page-243.htm>

VERGES-LEDOUX, Jeanine. *Le travail social*. Paris : Ed. De Minuit, 1978, 279 p.

VEZINAT, Nadège. *Sociologie des groupes professionnels*. Paris : Armand Colin, 2016, 126 p.

VINCENT-BUFFAULT, Anne. *Histoire des larmes*. Paris : Payot, 2001, 400 p.

VOUILLOT, Françoise. Formation et orientation : l'empreinte du genre. In : *Travail, genre et sociétés.*, 2007, n°18, 250 p.
<https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2007-2-page-23.htm>

WITTORSKI, Richard. La professionnalisation. *Savoirs*, 2008, vol.2, n°17, p. 9-36.
<https://www.cairn.info/revue-savoirs-2008-2-page-9.htm>

ZASK, Joëlle. Le public chez Dewey : une union sociale plurielle. *Tracés*. [en ligne], 2008, 15, [consulté le 30 septembre 2016].
<http://traces.revues.org/753>

ZASK, Joëlle. *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*. Paris : Le Bord de l'eau, 2011, 328 p.

Rapports consultés

BOURGUIGNON, Brigitte. Rapport *Reconnaître et valoriser le travail social.*, 2015.
https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2015/09/rapport_brigitte_bourguignon.pdf

AUTANT-DORIER, Claire, JOUVE, Élodie, THÉRON, Isabelle. *Recherche-action sur la participation au dispositif RSA : rapport final*. 2013
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00960104>

Conseil supérieur du travail social (CSTS), *Le travail social d'intérêt collectif*. Rennes : Éditions de l'ENSP, 1988.

Conseil supérieur du travail social (CSTS), *Développer et réussir l'intervention collective*. Rennes : Éditions de l'ENSP, 2009. p. 53-66.

Conseil supérieur de travail social (CSTS). Rapport *Refonder le rapport aux personnes. « Merci de ne plus nous appeler usagers »*, 2014.

DAGBERT, Michel. Rapport. *Développement social et travail social collectif*, 2015.
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/D_R_veloppement_social.pdf

DARES. La répartition des hommes et des femmes par métiers. *Analyses*, 2013, n°079.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-079.pdf>

DINET, Michel, THIERRY, Michel. Rapport *Gouvernance des politiques de solidarités.*, 2012.

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_gouvernance_final.pdf

IGAS. Rapport annuel 2005. *L'intervention sociale, un travail de proximité.* Paris : La Documentation française, 2006, 340 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000126/index.shtml>

IPTR. *Les travailleurs sociaux : crise du recrutement et formation – analyse et éléments pour une stratégie.* Rapport provisoire de synthèse pour l'Assemblée des Présidents des Conseils Généraux de France, janvier 1993.

GNDA. *Lettre aux DGS : L'action sociale boulet financier ou renouveau de la solidarité ?*, 2012.

<https://www.gnda.org/bibliotheque/documents/00063-lettre-aux-dgs-laction-sociale-boulet-financier-ou-renouveau-de-la>

Rapport *Genre et Renouveau du Travail social.* Paris, DGCS, Cahiers Stratégie & Prospective, 07/14, 2014. https://www.unaf.fr/IMG/pdf/cahiers_strategie_et_prospective_no1.pdf

Rapport *Grande pauvreté et précarité économique et sociale.* Paris, CESE, 2012.

Sites web consultés

ANAS, association nationale des assistants de services sociaux. [17 septembre 2017],

www.anas.fr

CESE, Conseil économique social et environnemental. [15 juin 2018],
www.lecese.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du VAL de MARNE. [13 septembre 2018],
<https://www.valdemarne.fr/le-conseil-departemental/solidarites/lutter-contre-toutes-les-formes-dexclusion>

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de GIRONDE. [13 septembre 2018] <https://www.gironde.fr/> ,
<https://www.gironde.fr/sites/default/files/2018-03/axiales%2071.pdf>

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de l'HERAULT. [13 septembre 2018], <http://www.herault.fr/> ,
<http://www.herault.fr/actualite/rentree-2018-halte-au-gaspi>

FNEJE Fédération Nationale des éducateurs de jeunes enfants. [17 septembre 2017],
www.fneje.info

France ESF : L'Économie Sociale Familiale (France ESF). [17 septembre 2017], france-esf.fr

France Médiation, Association nationale de médiation sociale. [17 septembre 2017],
www.francemediation.fr/

Gis Démocratie et Participation. [9 février 2016], www.participation-et-democratie.fr/

Haut conseil du travail social, HCTS, [15 avril 2017],
<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/.../haut-conseil-du-travail-social-hcts/>

IRDSU, Inter-réseau des professionnels du Développement Social Urbain. [11 août 2018],
www.irdsu.net/

Ministère des Solidarités et de la Santé, [15 mai 2018], <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

ODAS, Observatoire national de l'action sociale. [2 avril 2018], odas.net/

ONES, Organisation nationale des éducateurs spécialisés. [17 septembre 2017], www.ones-fr.org/

Observatoire de la parité. [16 mai 2018], <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>

Prefis, pôle ressources recherche formation intervention sociale. [13 novembre 2014], www.prefis-lr.fr/

UNAFORIS, Union Nationale des Acteurs de Formation et de Recherche en Intervention Sociale. [18 mai 2018], <http://www.unaforis.eu/>

UNIFAF, Fonds d'assurance formation de la branche sanitaire sociale. [17 mai 2018], <http://www.unifaf.fr>

Annexes

Annexe 1 Les instances d'UNAFORIS

Union des Acteurs de la FOrmation et de la Recherche en Intervention Sociale

L'UNAFORIS EST UNE ASSOCIATION LOI 1901 CRÉÉE LE 11 MARS 2009.

SES STATUTS ONT ÉTÉ MODIFIÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2015. SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR A ÉTÉ ADOPTÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 NOVEMBRE 2015.

L'**assemblée générale** (statuts - article 5) est composée des toutes les associations ou établissements publics gestionnaires d'établissements de formation en travail social adhérentes à l'UNAFORIS (130 adhérents au 31 décembre 2015). Elle entend les rapports (financier et d'activité) et les orientations, se prononce sur chacun de ces rapports, vote le projet associatif, etc.

Elle élit le **Conseil d'administration** (statuts - article 6), qui est composé de trente membres répartis en deux collèges (collège des régions et collège des membres) pour 3 ans.

L'association est aussi dotée d'un **comité exécutif** (statuts - article 7), composé de 7 membres : six membres élus par le CA (le président du CA, deux vice-présidents du CA, le trésorier, deux administrateurs) et la déléguée générale. Celui-ci concourt à la direction effective de l'association.

L'association comprend deux instances de consultation : le **conseil des régions** (statuts - article 9-1) composé de représentants désignés par chaque plateforme UNAFORIS régionale et le **conseil d'orientation consultatif** (statuts - article 9-2) composé de personnes physiques ou morales, cooptées au sein du réseau des adhérents et parmi ses partenaires.

Par ailleurs, un **comité d'adhésion** auditionne les candidats désirant adhérer à l'UNAFORIS et contrôle le respect des conditions d'adhésion.

Voir ci-dessous le tableau des répartitions Femmes - Hommes dans les instances politiques d'UNAFORIS.

| Tableau de répartition F/H au sein des deux collèges du Conseil d'administration | | | |
|--|------------------|-----------------|-------------|
| | Nombre de Femmes | Nombre d'Hommes | Non désigné |
| Collège des Régions (17 membres, 1 par plateforme régionale) | 4 | 10 | 3 |
| Collèges des membres (13 représentants des établissements adhérents) | 2 | 9 | 0 |
| Comité exécutif (6 membres) | 1 | 5 | 0 |
| Total | 7 | 24 | 3 |

Sources : site UNAFORIS

Annexe 2 Les diplômes et formations du travail social

Accès à la formation sans le BAC

| Diplômes | Durée de la formation |
|---|---|
| Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) Fusion des diplômes d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et d'aide médico-psychologique (DEAMP) | de 9 à 24 mois 525 h d'enseignement théorique + 840 h de formation pratique |
| → <i>Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)</i> | de 9 à 36 mois 504 h d'enseignement théorique + 4 mois de stages |
| → <i>Diplôme d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP)</i> | de 12 à 24 mois 495 h d'enseignement théorique + 6 mois de stages |
| Diplôme d'État d'assistant familial (DEAF) | Fiche formation |
| Diplôme d'État de moniteur éducateur (DEME) | 2 ans 950 h d'enseignement théorique + 7 mois de stages |
| Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF) | de 18 à 24 mois 950h d'enseignement théorique + 33 semaines de stages |

Accès à la formation avec le BAC*

*Pour les non bacheliers, possibilité, sous certaines conditions, de passer un examen de niveau

| Diplômes | Durée de la formation |
|--|---|
| Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS) (* Admission possible avec un diplôme de niveau V et une expérience professionnelle) | 3 ans 1200 h d'enseignement théorique + 15 mois de stages |
| Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) | 3 ans 1500 h d'enseignement théorique + 15 mois de stages |

| Diplômes | Durée de la formation |
|---|---|
| Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) | 3 ans 1 450 h d'enseignement théorique + 15 mois de stage |
| Diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) | 3 ans 1 740 h d'enseignement théorique + 12 mois de stage |

Accès à la formation avec un diplôme supérieur au BAC

| Diplômes | Durée de la formation |
|---|---|
| Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (DECESF) | 1 an 540 h d'enseignement théorique + 560 h de stage |
| Diplôme d'État de médiateur familial (DEMF) | 490 h d'enseignement théorique + 105 h de formation pratique |
| Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) | 400 h d'enseignement théorique + 420 h de formation pratique |
| Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) | 700 h d'enseignement théorique + 175 h de formation pratique |
| Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES) | 700 h de formation théorique + 510 h de formation pratique |

mise à jour 05.03.18. <https://solidarites-sante.gouv.fr>

Annexe 3 Extraits de presse nationale : journal L'AURORE



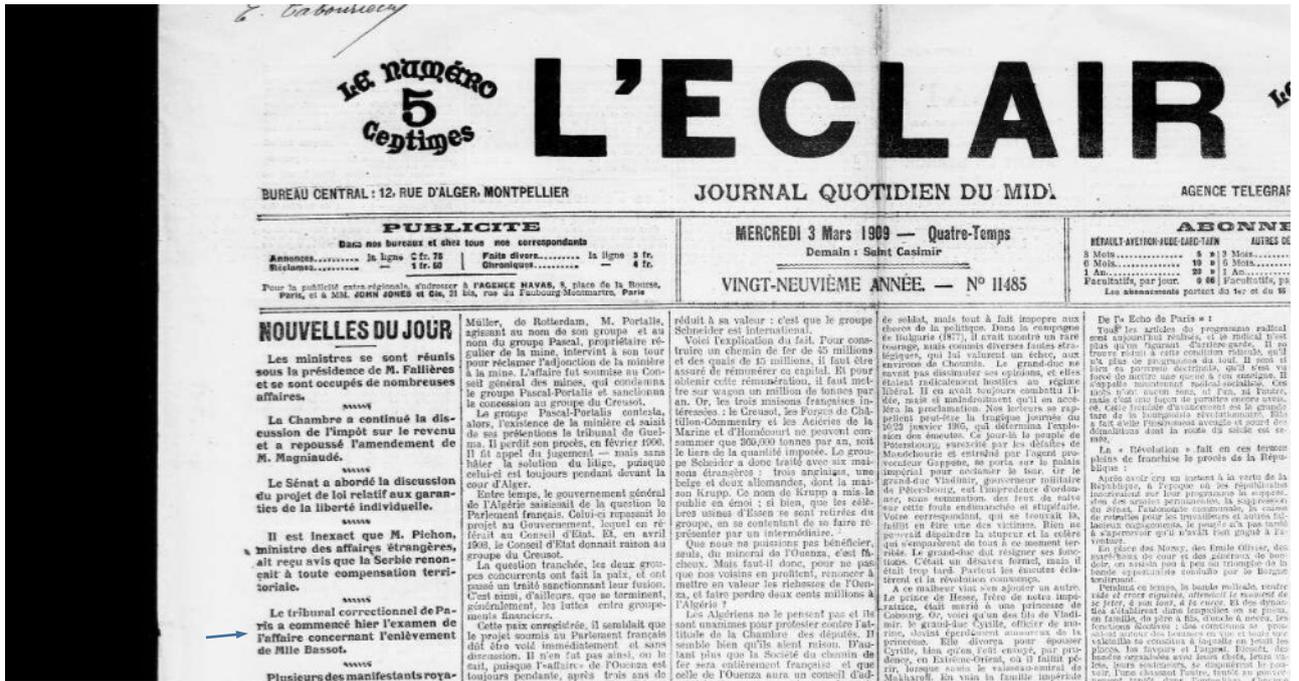
Journal du mercredi 3 mars 1909, 1ère page.



Journal du mercredi 10 mars 1909, page 1 et 5.

Sources : Archives de la Bibliothèque Nationale (BNF), Gallica Presse et revues
<http://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/presse-et-revues>

Extraits de presse régionale : journal L'ÉCLAIR



Journal du mercredi 3 mars 1909, 1ère page.

Journal du mardi 9 mars 1909, page 2.

Sources : Archives départementales en ligne de l'Hérault.

<http://pierresvives.herault.fr/entites/archives-departementales>

Annexe 4 Axe de recherche N°2 du PREFIS - LR

« Initiatives collectives, développement social et lutte contre les discriminations »

Axe de recherche N°2 du PREFIS - Languedoc Roussion, 2010.

Bigitte Baldelli, Cathy Bousquet, Elsa Piou.

Le contexte est à la participation mais comment se décaler du débat ambiant et viser une contribution à la question environnante ? C'est ainsi que nos observations réunies ont permis d'opter pour la question de « l'initiative collective » : son émergence, sa construction dans les contextes socio-éco et politiques des territoires de notre zone d'influence (le Languedoc-Roussillon).

Dans les actions collectives le croisement du social et du politique suppose une appréhension de la complexité. Car celle-ci interpelle un mode d'analyse où il s'agit de penser les mises en tensions, les antagonismes complémentaires, les crises et les conflits. Ainsi, dans notre démarche nous nous intéressons à saisir comment les actions collectives peuvent tendre à la fois à la démocratisation du social tout en ciblant des populations, comment elles peuvent représenter un espace d'expression de la militance des acteurs du social tout en valorisant l'ingénierie sociale, comment elles peuvent être un accompagnement à la construction d'un espace public d'expression tout en revendiquant la neutralité politique ?

Poursuivant le questionnement du côté des freins ou des pannes énoncés à la mise en œuvre d'un développement social, nous rencontrons régulièrement des énoncés d'incapacités, d'absence de savoirs, de besoins de formation du côté des professionnel-les alors que dans les mêmes espaces territoriaux, institutionnels ou les mêmes équipes et cela sans cloisonnement générationnel, ou temporel ces pratiques existent, cohabitent.

Ces observations nous ont conduites à émettre l'hypothèse suivante : la question des méthodologies d'intervention ou de l'accès à ces savoirs bien souvent mise en avant ne constituent pas le problème pour les professionnel-les mais il s'agirait bien plus d'une question d'autorisation à agir dans cette forme d'intervention, voire d'une crise de légitimité d'intervention ou encore d'une question de réassurance des savoirs-agir dans ce mode d'intervention professionnelle.

Nous pourrions alors prendre les demandes de formation, les énoncés d'incapacités de la part des professionnel-les comme des formes d'expressions d'un désir de faire, d'une envie « d'y aller », jusque-là réservée à certain-es, contenue pour d'autres, éteinte, voire interdite et réveillée dans/par le contexte actuel.

Une seconde hypothèse est pour nous sous-jacente et questionne la construction démocratique. Si la philosophie du développement social suppose de reconnaître et prendre en compte les solidarités et ressources locales, explorer les « initiatives collectives » devrait nous permettre d'étudier dans quelles mesures elles sont révélatrices ou non du cadre démocratique. Plus largement, cette hypothèse questionne la complémentarité et les possibilités d'enrichissement entre politiques sociales et initiatives collectives. Nous faisons l'hypothèse que le développement social s'inscrit dans un espace démocratique, et qu'en ce sens, les initiatives citoyennes peuvent être étudiées comme des « politiques sociales de proximité ».

Nous pensons que face à ces questionnements et ces paradoxes de l'intervention sociale une voie de transformation sociale existe dans le cadre des démarches de développement social, à travers des interventions où le collectif est pensé et agit, si les intervenants parviennent à prendre en compte la question de la démocratie comme un objet structurant de leurs actions.

Nous pensons aussi que cela implique une posture de l'intervenant comprenant une lecture politique du social, une éthique de la réciprocité, et une représentation positive du public et enfin qu'il s'autorise lui-même à agir à partir de cette posture.

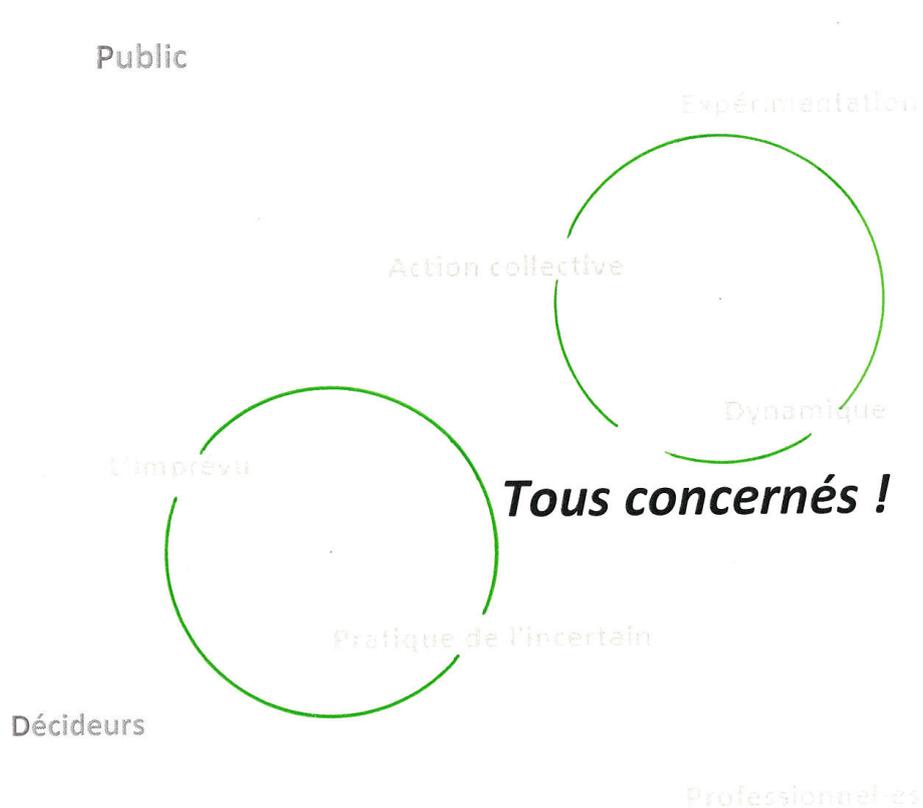
Il nous semble alors qu'un décalage soit nécessaire pour la/le professionnel-le qui doit pouvoir apporter de l'ouverture à l'institution afin de pouvoir démocratiser son action en ne s'adressant pas seulement aux plus démunis (Ouverture de l'intervention sociale au développement social pour tous). Cela suppose un engagement politique (au sens de la vision concernant le projet de société) sur des choix d'intervention qui percutent des modes de fonctionnement institutionnels tels que sont l'approche par les publics en difficultés, l'approche descendante, le ciblage des populations...

Annexe 5 Les institutions facilitantes

Voir la plaquette de 6 pages ci-après.



Les institutions facilitantes



Résultats d'une recherche action du Labo ISIC de septembre 2011 à juin 2015,
exposés à la journée PREFIS du 3 décembre 2015 à Montpellier.

La démarche proposée par le Labo ISIC fondée sur la recherche-action répond à un triple objectif :

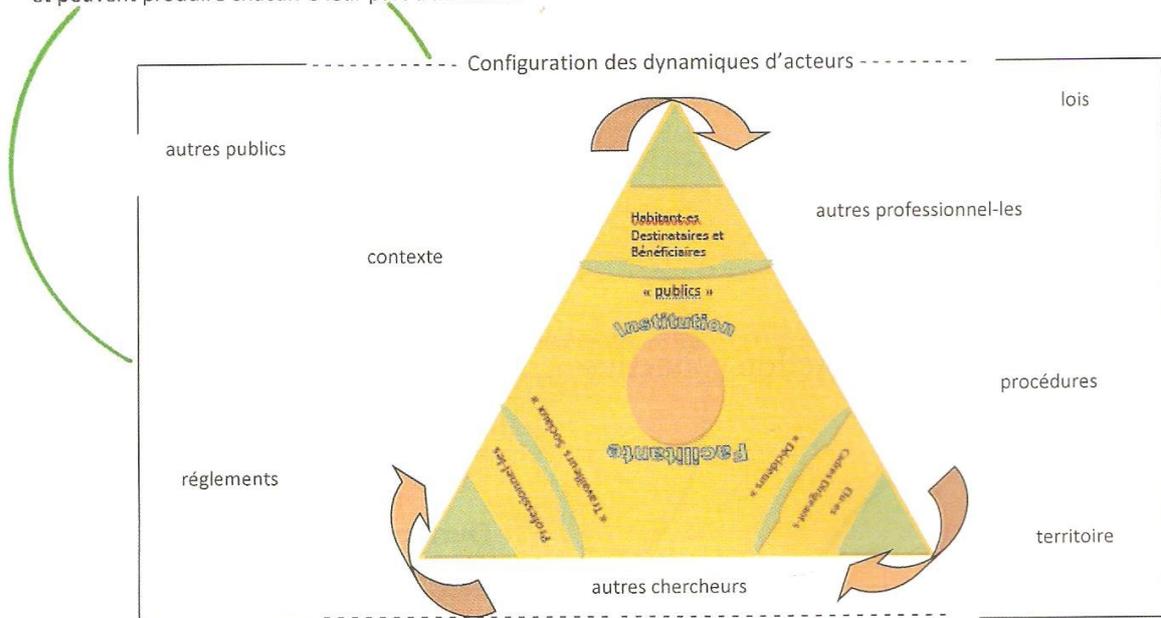
- Attester d'un savoir-faire professionnel
- Se qualifier dans cette pratique par la recherche de l'apprentissage, d'un développement
- Transmettre vers les institutions

Voici ce que nous avons retenu comme Institutions Facilitantes

Les dynamiques en présence concernent trois catégories d'acteurs :

- Les habitant-es, ou destinataires ou bénéficiaires rassemblés dans la catégorie des publics (au sens de Dewey)
- Les professionnel-les nommés « les travailleurs sociaux »
- Les décideurs regroupant élu-es, cadres dirigeants

C'est au sein des institutions comprises comme un système au sens de Crozier qu'un ensemble d'actrices et d'acteurs interagissent et peuvent produire chacun-e leur part d'initiative.



Ces acteurs sont figurés dans le triangle « l'institution facilitante ». Le triangle exprime une représentation à la française ou vision pyramidale des rapports sociaux au sein des institutions. Dans la vision pyramidale, il y a toujours une catégorie en haut et deux en bas même si on peut imaginer faire tourner les places. Cette représentation intègre une hiérarchie entre les personnes. Nous proposons une vision horizontale, les places sont différentes, les regards se croisent et sont à la même hauteur, favorisant les dialogues, les échanges, l'action commune. C'est ce que nous avons nommé « institution facilitante ». Cette configuration facilite l'entrée d'autres acteurs : autres professionnel-les, autres publics, autres chercheurs.

Ces dynamiques produisent des tensions, du conflit :

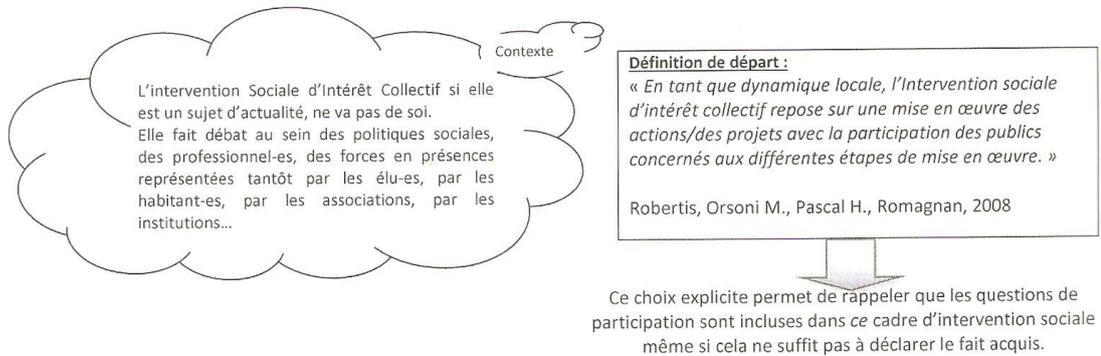
En prenant l'entrée horizontale, selon la formule « tous concernés », nous expérimentons de nouvelles postures pour chaque partie, chaque participant...

Les représentations se déplacent, les regards convergent vers un centre « commun », la décision peut devenir une co-décision.



ISIC, et participation de quoi parle-t-on ?

Réponse par la démarche de recherche-action :



Orientation de la recherche

Une observation critique sur l'examen des capacités (Sen, 2003) des différentes personnes permet d'examiner dans chaque situation comment la participation est ou devient possible, pour qui, pour quoi faire, et qui la mobilise ? Chemin faisant, nous avons cherché à dépasser les questions centrales des apprenant-es membres des séances du Labo : « comment *faire participer* les personnes ? » - « est-ce que je fais de l'ISIC ? »

1^{er} résultat en 2011

La contribution de G. Lautrec, étudiant en Master anthropologie à l'Université Lumière Lyon 2 a montré comment les mises en œuvre d'interventions collectives, ont un effet transformateur de l'usage des espaces professionnels/institutionnels dès lors que du public y a accès. Les pratiques d'interventions sociales d'intérêt collectif produisent *de fait* une modification des rapports sociaux, des usages, des représentations entre les différents groupes sociaux que sont les professionnel-les, les usagers de l'intervention sociale, les cadres de l'institution et toute personne prise dans ces actions. A l'issue de cette première étape de la recherche-action, la notion de participation est nécessairement activée au cœur des interventions produites et cela pour toutes les parties.

Définition co-construite :

« Cette intervention sociale est au quotidien une pratique de l'incertain, de l'imprévu, dans des espaces institutionnalisés, coordonnés, orientés par des politiques publiques. Cette pratique (l'intervention sociale collective/l'ISIC) repose sur l'intégration, chemin faisant, des apports des différentes parties concernées : des habitant-es/des personnes réunies autour d'une question commune – des professionnel-les et des institutions du Travail social – des partenaires du Travail social plus ou moins proches de ses orientations. » Source Labo ISIC dec 2015 repris par BOUSQUET 2017

La participation au processus de la recherche-action est formatrice en soi, elle permet une approche conjointe des questions et un apprivoisement des mutations en cours ou aux bifurcations possibles en situation. Les compréhensions nouvelles énoncées sont mises en libre circulation par les différents acteurs et sont à leur tour travaillées dans d'autres espaces, ceux des professionnel-les et de leur institution et ceux de la cité des habitant-es.

L'intervention sociale collective devient un travail accessible par tout un-e chacun-e, à co-construire, à identifier ensemble et que chaque partie s'emploie à nommer et renseigner, à enrichir pour oser, imaginer et s'affranchir des impasses rencontrées.

Les institutions facilitantes – Labo ISIC Montpellier – Juin 2017

Transformations
repérées

Du côté des professionnel-les :

- **La notion de temps** invoquée pour justifier ou non la mise en œuvre d'une approche collective des situations rencontrées devient une question d'organisation du travail dans le/les services, la question des priorités définies par une institution, à savoir une organisation pensée pour des accueils individuels, un enregistrement des réponses apportées individuellement. La ressource est venue des situations d'accueil de stagiaires en formation de Travail Social. Cette présence vient s'interposer au temps haché, séparé pour provoquer un travail à plusieurs, interrompre l'impossible et poser une nouvelle entrée en relation. Dans ce passage obligé d'un travail à plusieurs, émerge un partage d'idées, une réassurance sur des questions reconnues ensemble. Cette étape porte en elle le point de départ possible d'une mise en route de l'intervention collective au sein d'une équipe, d'un service, d'une institution.
- **La notion de compétence** présentée comme un manque ou une absence de savoir-faire laisse place à la question des finalités de l'intervention sociale entre professionnel-les d'un même métier, de la même institution, ou des métiers du travail social. Comment qualifier les interventions à court terme, reposant sur la mobilisation de dispositifs individuels pré-établis ? S'agit-il encore d'intervention sociale au sens d'une inclusion des personnes dans un vivre ensemble ? Comment rechercher de nouvelles modalités d'intervention, de nouvelles réponses à créer avec les personnes rencontrées sans que soit défini a priori la réponse apportée ? Cette marge de manœuvre nécessaire à l'intervention collective inclue alors la dimension participative. Comment est-elle envisagée, reconnue au sein des institutions ? Y a-t-il des espaces de mise en discussion, de mise en recherche ?

Du côté des publics impliqués ou destinataires des interventions :

A l'inverse d'actions auprès d'un public cible ou identifié comme seul ressortissant d'une intervention sociale, les actions répertoriées présentent un croisement des publics sur un territoire, soit dès le démarrage soit chemin faisant. Ce constat est important dans une perspective de développement social et dans un contexte de questionnement des politiques de solidarité. Il atteste une capacité collective à faire ensemble indépendamment de catégories d'appartenances figées. Il implique de penser le point de départ de l'action comme une question commune partageable par une part souvent hétérogène de la population d'un territoire indépendamment de catégories a priori discriminantes, ce qui peut s'appeler ensuite intérêt collectif : « soutien à la parentalité », « renforcement de la compétence parentale », « mise en relations intergénérationnelles », « lutte contre l'isolement ».

Du côté de l'encadrement au sein des institutions :

Plusieurs formes d'interventions sont repérées qui constituent autant d'axes de recherche complémentaires : cela va de la position du travailleur social pilote/animateur de la dynamique (du démarrage de l'action à son aboutissement), au passage à d'autres intervenant-es/partenaire-s dès la constitution d'un collectif. Toutes les nuances et variantes sont possibles d'une institution à une autre voir au sein d'une même institution selon le cadre intermédiaire ou l'interface avec la direction ou son équipe. Cet état des lieux souligne l'absence d'une unité et conduit à renforcer le caractère optionnel voir secondaire des interventions collectives.

Quelques références communes à partager...

« **Le commun est** à la fois ce que les hommes et les femmes construisent ensemble. Ce travail du commun se présente comme une expérience sociale et démocratique. » Pascal Nicolas – Le Strat, 2016

« **La recherche-action** dans la tradition lewinienne, est un projet d'expérimentation sociale participatif et éducatif. Un tel projet, dans sa pratique, soulève plusieurs enjeux autour des relations de pouvoir et de la domination culturelle entre chercheurs, praticiens et groupes sociaux. » Jacques Rhéaume - 1982

« **La participation dans un cadre démocratique** se décline en trois temps qui interagissent : prendre part, apporter une part et recevoir une part. » J.Zask – 2011

Bibliographie :

- Michel Crozier, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Poche, avril 2014.
Cristina Robertis, *L'intervention sociale d'intérêt collectif : de la personne au territoire*. Presses de l'EHESP, 2014, 304 p.
Amartya Sen, *Civilisations, globalisation, guerre : discours d'économistes*. Presses universitaires de Grenoble, 2003, 127 p.
Cathy Bousquet, *L'intervention sociale collective pensée avec les institutions du travail social*. Sciences et actions sociales n°6, 2017.
Pascal Nicolas Le strat, *Le travail du commun*. Editions du commun, février 2016, 310 p.
Jacques Rhéaume, *La recherche action : un nouveau mode de savoir ?* Sociologie et sociétés, volume 14, numéro 1, 1982.
Negri Antonio, *Inventer le commun des hommes*, Bayard, 2010.
Michael Hardt, Antonio Negri, *Déclaration – ceci n'est pas un manifeste, Raison d'agir*, 2012.
Joëlle Zask, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Paris, Le Bord de l'eau, 2011, 200 p.
Daniel Cefaïe, *La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. Réseaux. Communication-Technologie -Société*, Année 1996, Volume 14, N°75.

Christine Pont et Cathy Bousquet
04.67.07.02.30
<http://www.prefis-lr.fr/group/labo-isic>

Une typologie des situations établie est disponible sur le site Prefis – [Groupe Labo ISIC](#)

Ce travail d'écriture collective est une co-production temporelle entre des professionnel-les et des publics, des étudiant-es en travail social et leurs référent-es professionnel-les, des responsables pédagogiques et quelques fois d'autres figures plus ou moins proche de l'intervention sociale elle-même, soient qu'elles l'encadrent, soient qu'elles viennent s'y mêler. Juin 2017

Les institutions facilitantes – Labo ISIC Montpellier – Juin 2017

Qui sommes-nous ?

« Les interventions collectives support à cette recherche-action »

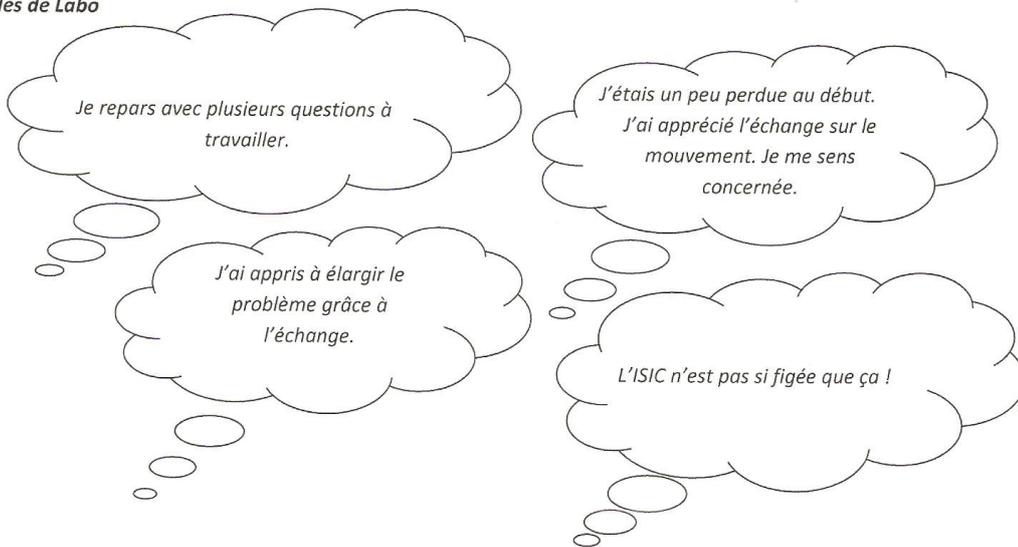


Source : Labo ISIC dec 2015

- ◆ Territoire Calade Calvisson, Calade Sommière, Centre social CAF, CCAS, CD30, centre social Grabels, CD34 Pic St Loup, UTAG
- Insertion APAJ, APEA, Association Gammes Alise, Association Via voltaire, UDAF
- Services de l'Etat et organismes de protection sociale CARMi, DSDEN, MSA 34, SNCF, SPIP
- ◆ Santé Clinique La Grande Motte, SAMSAH Gard

Les interventions sont regroupées selon les missions des institutions et des professionnel-les. Cette présentation témoigne de la diversité des structures, des entrées de chaque mission : territoire, insertion, santé, services de l'Etat.

Paroles de Labo



Plaquette réalisée par Myriam Gallet



Les institutions facilitantes – Labo ISIC Montpellier – Juin 2017

Annexe 6 *S'autoriser à*

Jean Louis Cazottes

Nous situons la notion de « s'autoriser à », dans le cadre d'un positionnement professionnel ou associatif qui est régi soit par la politique de l'institution pour laquelle nous travaillons, soit par les buts de l'association dans laquelle nous sommes engagés.

S'il est bien admis que nous agissons dans des champs d'intervention limités, nous ne sommes toutefois pas dans une démarche de programmation. Démarche développée de plus en plus par certaines institutions. Néanmoins, une démarche programmée ne peut-elle pas, également laisser un espace pour la création ? S'autoriser à quoi ?

S'autoriser à donner la parole...

...aux usagers, aux partenaires, aux décideurs. Il y a un risque, mais un risque calculé, régulé par la méthodologie dont le travailleur social ou l'animateur est garant. (Charte de fonctionnement du groupe, rappel des missions, des buts...), en bref, du cadre de l'action.

Les marges de création sont à la hauteur de la place qu'on laisse aux gens. Donc, dans ce cas, il y a co-production. Le groupe nous autorise à l'acceptation de la création. Il lève nos appréhensions. Pour faciliter la parole, le vecteur culturel est un outil important qui favorise la création. Si on va chercher les potentialités, ce qui « fait » la personne, on aura une palette d'actions différentes.

S'autoriser à faire confiance.

Pour mettre un groupe dans les meilleures conditions pour créer, il est indispensable que le professionnel valorise chacune des personnes à travers ce qu'elle est, et reconnaisse ses potentialités. Sa posture se situe dans sa capacité à donner et à recevoir et à favoriser ce va et vient entre les membres du groupe eux-mêmes. En effet, l'aide mutuelle, l'interpellation par des pairs provoque du changement.

Donner à chacun sa place : usager, partenaires. S'autoriser à ne pas savoir tout faire : on s'enlève de la pression par rapport au groupe !

S'autoriser à se reconnaître « expert » des problématiques sociales territoriales,

à partir de l'accompagnement social individuel et de notre réseau.

A travers les problématiques des personnes, on repère des groupes. C'est de la recherche ethnosociologique.

Oser une parole !

S'autoriser à réinterroger l'institution sur ses orientations.

Par la remontée et l'analyse des besoins du terrain, de l'évolution de telle ou telle problématique.

Par la parole des gens qu'ils soient usagers, partenaires ou élus.

Par la dynamique du collectif.

Le groupe peut permettre de remettre en cause la norme.

Si l'ISIC emprunte à l'ISAP les principes fondamentaux, (respect, autonomie de la personne...), le positionnement professionnel est toutefois différent.

La relation aux personnes n'est pas la même. On est impliqué différemment dans la relation en ce sens que le point d'appui n'est plus le seul travailleur social mais le groupe.

Dans l'ISIC, c'est un groupe qui travaille et produit avec la fonction particulière du travail social centrée sur l'animation, la méthodologie et la construction du sens.

Jean Louis Cazottes, *in* « L'ISIC et marges de création », Bousquet C. (dir.). Le Sociographe, Editions Ed. Champ social, Nîmes, 2014.

Annexe 7 Formation - sensibilisation au collectif

IRTS Montpellier, Lettre des Administrateurs, 2016.

Un regard sur le principe de la participation des personnes accompagnées à des actions de formation, l'expérience d'un module de formation initiale à l'intervention collective.

Cette pédagogie *nouvelle* est possible avec le support du Laboratoire de recherche et d'expérimentation des interventions collectives (Labo/SIC de l'IRTS Montpellier) qui permet en amont un travail de dialogue à égal entre participant.e.s. Cet espace de recherche-action constitue un premier croisement des regards sur la situation retenue et la reconnaissance d'expertises diverses.

Le principe de base de cette séquence est de réunir sur un temps de formation commun des étudiant.e.s en 1ère année DEASS, des étudiant.e.s CESF, des professionnel.le.s en formation continue (sur inscription volontaire), des cadres pédagogiques. Ce module est placé en milieu d'année de formation (février). La matinée est consacrée à une présentation en sous-groupes (15-20 personnes en formation) de deux actions collectives en cours.

L'ensemble des actions et leur porteurs sont présenté.e.s en amphi à tous pour dès l'ouverture du module souligner la multiplicité des questions abordées et la diversité des intervenant.e.s en position de formateurs. Les équipes sont variables : participant.e.s des actions et professionnel.le.s accompagnants ; ancien.ne.s étudiant.e.s nouvellement diplômé.e.s ; professionnel.le. seul.e.s ou avec étudiant.e.s en stage. L'installation de ce déroulement prépare les auditrices et auditeurs à une capacité d'étonnement, à un déplacement des attendus.

S'agissant d'un premier module de formation, l'animation de chaque sous-groupe est confiée à un.e formatrice ou formateur garant du temps d'exposé et des échanges fixés sur la compréhension des mobiles de l'action et sur le décryptage des participations de toutes les parties associées.

Le travail de l'après-midi se poursuit en groupe de pairs apprenants : les étudiant.e.s d'un côté, les professionnel.le.s de l'autre. A ce jour le groupe participant.e.s/professionnel.le.s quittent l'espace de formation après le déjeuner pris avec l'ensemble des intervenant.e.s pour profiter d'un temps d'excursion en ville et rentrer chez eux avant la fin d'après-midi.

D'une manière générale et avec un renouvellement des situations d'année en année, deux effets réguliers apparaissent :

- L'un concerne l'impact des exposés comme effet modificateur de « l'image passive » des personnes accompagnées. Les personnes mises en situation de former des apprenant.e.s se trouvent ainsi considérées à leurs yeux par l'effet de rôle et leurs paroles ont un impact direct sur l'auditoire. Les étudiant.e.s mesurent la notion de mal-être individuel et le besoin humain de s'associer, d'être en collectif, de faire quelque chose avec d'autres.

Ce premier changement de regard permet de passer de la focale de l'inertie, de l'incapacité « des personnes » au chemin à parcourir parfois pour une personne pour décider de participer à une action, un groupe dont elle connaît pourtant l'existence et l'intérêt. C'est parfois dans ce premier mouvement que la personne introduit un changement dans sa vie. La bienveillance, la constance d'un.e voisin.e, d'un.e professionnel.le sont alors la première nécessité dans le temps. Cet apport agit sur deux niveaux de la construction professionnelle :

- la posture relationnelle en cours d'élaboration et l'indicateur des images véhiculées dans cette relation,

- la place des interventions collectives dans les pratiques professionnelles qui ne peut être optionnelle.

Cette mise en résonance entre en dialogue avec les professionnel.le.s venu.e.s comme apprenant.e.s. Elle devient la base d'échanges des pratiques d'une équipe à l'autre ou au sein d'une institution dans le temps de l'après-midi.

Ensuite, les projets explicitement formulés par des intervenant.e.s comme des réponses à des besoins pour eux et les demandes adressées par eux à des professionnel.le.s repéré.e.s, montrent la capacité d'initiative, les envies existantes malgré des conditions de vie difficiles ou précaires. Ce qui est développé alors c'est la place du dialogue des professionnel.le.s avec l'encadrement de proximité

pour la prise en compte de ces demandes et leur possible traduction dans le temps, les lieux du territoire mais aussi dans les agendas professionnels.

Ainsi les éléments constitutifs de ces interventions professionnelles sont rendus accessibles dans des dynamiques à construire avec des implications multiples de personnes dans des cadres institutionnels divers.

C'est cette compréhension au démarrage de la formation qui est travaillée ensuite sur toute la durée des parcours dans de nouvelles séquences de nature différente.

La conception et les participations renouvelées à ce module sont articulées à l'espace de recherche collaboratif existant depuis 10 ans maintenant au sein de l'IRTS-Montpellier, le Labo ISIC : <http://www.prefis-lr.fr/group/labo-isic>

Cathy Bousquet
Responsable des relations aux champs professionnels
et du Labo/ISIC

Annexe 8 Questionnaire des étudiant.e.s DEIS

Promo DEIS n° – Date session - Fiche de trajectoire

H ou F

Formation initiale :

Brève présentation du choix initial d'entrée en formation dans le secteur du travail social -

Motivation et représentation du métier :

Positionnement, évolution à -----années d'exercice :

Motivation actuelle pour formation DEIS et représentation des évolutions possibles, envisagées:(pourquoi engager cette formation maintenant)

Annexe 9 Mobilisation des ressources en intervention collective

ÉTUDE TERRAIN 2017-2018, Frédérique Monégat & Nathalie Delon

DEIS 9-DF2/UF2.4

IFOCAS-ADAGES

FAIRE ESS

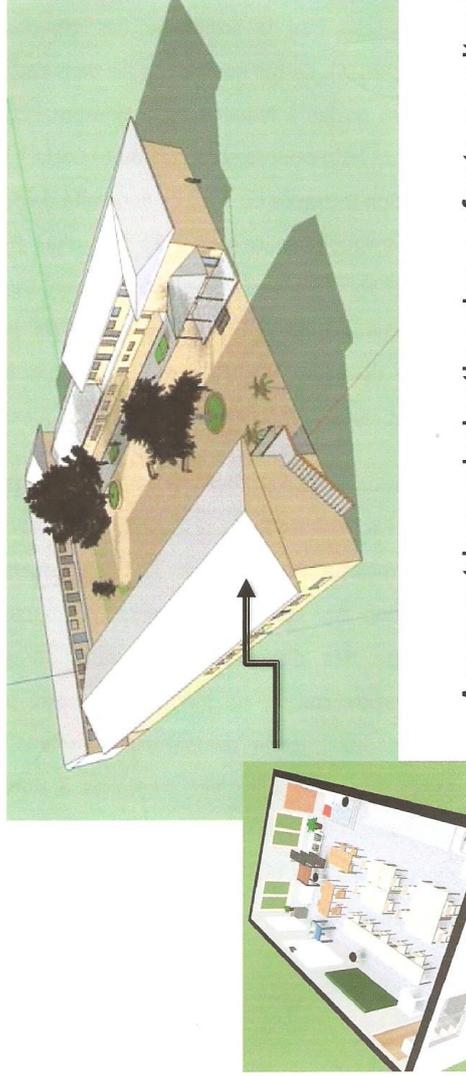
- 1ère page, commande initiale : examiner les conditions et la faisabilité d'un dispositif d'Unité d'enseignement externalisée (UEE)
- 2ème page, reformulation : co construire une classe externalisée

Lois 2005, 2013
Note de cadrage, 2016

COMMANDE ET REFORMULATION
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE

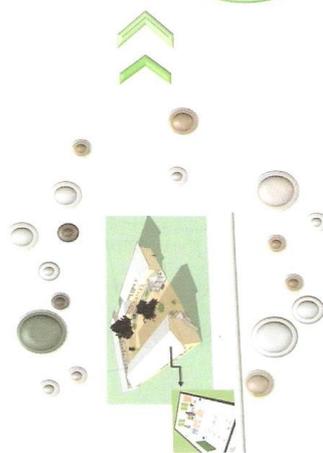
Dispositif :

Implanté dans le milieu scolaire ordinaire (école primaire ou collège),



Assurant la scolarisation des enfants en situation de handicap.

COMMANDE ET REFORMULATION PROBLÉMATIQUE, fil rouge



Comment co construire une classe externalisée, à destination des enfants et adolescents relevant de DITEP, sur le territoire Lunellois, avec les différentes parties prenantes, et ce dans une perspective de fluidité de parcours, d'inclusion et de co responsabilité ?

Cathy BOUSQUET

Genre et travail social, un enjeu pour l'intervention collective

Résumé

A partir d'une analyse des conditions historiques qui ont favorisé l'émergence du travail social laïc, la dominante des femmes dans ce champ professionnel prend un autre sens. Le traitement séparé de la question de la solidarité entre intervention politique d'une part et intervention dans un quotidien de vie d'autre part apparaît et devient une clé de lecture de cette institutionnalisation.

Cette scission se comprend en considérant simultanément l'emprise du genre dans la construction de cette action publique, et la mise à l'écart de la vulnérabilité comme condition intrinsèque des vies humaines. De ce fait, la solidarité comme loi organique d'interdépendance est malmenée, l'exercice de la citoyenneté politique occulté et la dimension collective du travail social empêchée.

Cette compréhension éclaire les questions contemporaines mises en débat : action collective, développement social, solidarités actives, participation des personnes accompagnées. Elle contribue à enrichir le travail de refondation en cours au-delà des questions dévolues aux temps et espaces de formations des professionnel.le.s concerné.e.s pour impacter toute la chaîne des politiques de solidarité aux différentes échelles de compétences.

Mots clés : citoyenneté politique – émancipation - solidarité inconditionnelle - vulnérabilité humaine - travail des femmes – développement social.

Résumé en anglais

Through an analysis of historical conditions that contributed to the emergence of secular social work, the predominance of women in this area of professional activity takes on a different significance. Treating separately the question of solidarity between political intervention on the one hand, and intervention in daily life on the other becomes apparent and provides a key to understanding this institutionalisation.

This division can be understood by examining simultaneously the influence of gender in the construction of this public action, and the marginalisation of vulnerability as an intrinsic condition of human life. As a consequence, solidarity as an organisational principle of interrelationship is undermined, exercise of political citizenship is suppressed and the collective dimension of social work is impeded.

This understanding clarifies the contemporary issues under debate : collective action, social development, active solidarity, participation of supported individuals. It contributes to enriching and expanding the ongoing reform beyond the questions of times and venues for training the professionals (m/f) concerned, impacting the chain of solidarity policies at the different levels of competence.

Keywords: political citizenship – emancipation - unconditional solidarity - human vulnerability – women's labour – social development.